

L'ABBÉ DUBOIS

PREMIER MINISTRE DE LOUIS XV

PAR M. LE COMTE VICTOR DE SEILHAC

PARIS - AMYOT - 1862.

TOME PREMIER

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance et éducation de Dubois. — Il est nommé précepteur du duc de Chartres. — Il reçoit du Roi l'abbaye d'Airveaux, en Poitou (1690).

CHAPITRE II.

Situation de l'Europe après la paix de Nimègue, — Nouvelle guerre. — Première campagne du duc de Chartres. — Correspondance de Madame avec Dubois. — Cabale contre l'abbé.

CHAPITRE III.

Mariage du duc de Chartres avec Mlle de Blois (1692). — Part active que Dubois prend à l'arrangement de ce mariage.

CHAPITRE IV.

Campagnes du duc de Chartres en Flanche. Dubois accompagne Son Altesse Royale à l'armée. — Belle conduite du prince à Steinkerque et à Nervinde. — Dubois est nommé à l'abbaye de Saint-Just. — Mort de d'Arcy. — Querelle des princes à l'armée. — Mort de Mlle de Valois. — Le maréchal de Luxembourg meurt le 2 janvier 1693. — Villars lui succède.

CHAPITRE V.

Le duc de Chartres tombe dans la disgrâce du Roi. — Exil peu motivé de Feuquières. — Paix de Ryswick (1697). — Dubois accompagne M. de Tallard à Londres, pour les conférences relatives au premier Traité de partage de la monarchie espagnole.

CHAPITRE VI.

Premier Traité de partage (1699). — Mécontentement de Monsieur. — L'abbé Dubois obtient les bonnes grâces de Chamillart. — Querelle du Quiétisme. — Testament et mort du Roi Charles II. — Avènement du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, à la couronne d'Espagne.

CHAPITRE VII.

Protestation de Monsieur contre le Testament de Charles II. — Démarche de Son Altesse Royale près la Cour d'Espagne. — Le duc de Chartres est éloigné du service. — Nouveau sujet de querelle entre le Roi et son frère. — Mort de Monsieur (9 juin 1701). — Le duc de Chartres succède aux honneurs de son père. — Dubois est nommé secrétaire des commandements du prince.

CHAPITRE VIII.

Le duc de Chartres reprend auprès de Philippe V les tentatives commencées pour établir ses droits éventuels à la couronne d'Espagne. — Mission de l'abbé Dubois à Madrid.

CHAPITRE IX.

Commencement de la guerre de la Succession. — Le duc d'Orléans ne reçoit point d'ordre de service. — Changements opérés dans la demeure du Palais-Royal. — Dubois est nommé abbé titulaire de Nogent-sous-Coucy.

CHAPITRE X.

Premiers revers de Louis XIV. — Le duc d'Orléans commande en Italie. — Dubois fait la campagne à la suite du prince. — Intrigue tendant à affaiblir l'autorité de Son Altesse Royale. — Bref du pape Clément XI. — Défaite des Français devant Turin. — Le duc d'Orléans est blessé. — Lettres de Madame et de Fénelon à l'abbé Dubois.

CHAPITRE XI.

Situation des affaires de Philippe V. — Le duc d'Orléans a un commandement en Espagne. — Dubois reste à Paris. — Sujets d'inquiétude que lui donne la légèreté du Prince. — Lettre de l'abbé qui réfute une odieuse calomnie. — Campagne du duc d'Orléans. — Il revient à Paris sur l'avis de Dubois — Prise de Tortos par le duc d'Orléans (1708). — Nouvelles intrigues. — Disgrâce de Son Altesse Royale. — Retour au Palais-Royal. — Nouveaux embarras de Dubois.

CHAPITRE XII.

Mariage du duc de Berry et de la princesse Élisabeth d'Orléans. — Dubois se propose de passer dans la maison de la Princesse. — État des affaires en Espagne. — Mouvement en faveur du duc d'Orléans. — Dubois se rend à son abbaye d'Airvaux. — Accusation calomnieuse contre l'abbé. — Mort du duc de Bourgogne. — Soupçons répandus contre le duc d'Orléans.

CHAPITRE XIII.

Traité d'Utrecht. — Renonciations réciproques de la France et de l'Espagne à la réunion des deux couronnes. — Mort du duc de Berry. — Empressement autour de la personne du duc d'Orléans. — Les princes légitimés sont déclarés capables de succéder à la couronne. — Testament de Louis XIV. — Dubois est rappelé de son abbaye d'Airvaux. — Intrigue du Roi d'Espagne au sujet de la Régence. — Ouvertures faites au duc d'Orléans par le Roi Georges Ier. — Voyage de Dubois en Angleterre. — Mort du Roi.

CHAPITRE XIV.

État des esprits à la mort du Roi. — Mesures prises par le parti du duc d'Orléans pour faire casser le Testament. — Séance du Parlement. — Dubois y assiste avec l'ambassadeur d'Angleterre. — Le duc d'Orléans est déclaré Régent. — Établissement des conseils. — Dubois est nommé conseiller d'État.

CHAPITRE XV.

Etat des finances. — Fausses mesures prises pour subvenir aux charges du gouvernement. — Banque de Law. — Craintes pour la paix. — Nécessité d'une alliance pour la France. — Dubois tourne les vues du Régent vers l'alliance anglaise. — Ouvertures d'un Traité, faites par l'abbé — Son voyage en Hollande (1716). — Négociations entre Dubois et Stanhope. — L'abbé se rend à Hanovre. — Suite des négociations et signature d'une convention spéciale.

INTRODUCTION

I

Avant d'aborder l'histoire de l'abbé Dubois dans ses détails, nous croyons devoir faire connaître les sources auxquelles nous avons puisé nos renseignements et l'ensemble des circonstances qui ont déterminé notre appréciation.

Léonard de Sahuguet d'Espagnac l'auteur des Mémoires dont nous nous autorisons, est né le 12 mai 1709, d'une famille noble et ancienne, établie depuis Henri IV dans la province du Bas Limousin. Le désir de s'instruire, un goût prononcé pour les lettres, l'amènèrent à Paris. Il obtint, par son mérite personnel et le crédit de sa famille, une place de conseiller de la grand'chambre et de rapporteur des affaires de la cour au Parlement (2 décembre 1737). En 1761, il fut pourvu du bénéfice de l'abbaye de Coulombs, célèbre dans le pays Chartrain.

Frère de M. le baron d'Espagnac compagnon d'armes du maréchal de Saxe, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur des Invalides, l'abbé avait le droit de prétendre à la plus brillante fortune. Il borna son ambition aux honneurs de sa charge et de son abbaye, partageant ses loisirs entre les recherches historiques et les œuvres de charité.

Au Parlement, M. d'Espagnac fut honoré comme un magistrat laborieux, érudit et intègre. A l'abbaye de Coulombs, [il passa en faisant le bien.](#)

Un penchant tout particulier l'attirait vers les questions économiques et sociales. Il s'appliqua à continuer l'œuvre d'un de ses prédécesseurs dans l'administration de Coulombs, le grand Sully, établit de nouveaux chemins, et fit réparer à grands frais ceux qui existaient déjà. Frappé de l'abandon auquel étaient condamnés les indigents malades dans les campagnes, il fonda, au bourg de Coulombs, un hospice destiné à recevoir les pauvres de la paroisse.

L'abbé d'Espagnac mourut à Paris le 21 juillet 1781, âgé de 72 ans. Son corps fut transféré à Coulombs et inhumé dans l'église de l'abbaye, le 13 mars 1782 ? A la suite de la vente de Coulombs, les dépouilles de l'abbé d'Espagnac furent transportées dans le chœur de l'église paroissiale, en même temps que le corps de Charlotte de France, fille de Charles VII. La même pompe qui réunissait dans la cérémonie funèbre, un simple abbé et une fille de France, le concours immense des populations qui se pressaient à cette cérémonie témoignent des sentiments de vénération que M. d'Espagnac a laissés dans la contrée.

En même temps que l'abbé recommandait son administration par sa sollicitude, ses lumières et ses bienfaits, il voulut donner une preuve de l'intérêt particulier qui l'attachait à ce pays, et consacra ses études à recueillir les souvenirs historiques de la province : Il écrivit *l'Histoire des Seigneurs de Nogent-le-Roi et des abbés de Coulombs sous la dynastie des Capétiens.*

La publication de cet ouvrage récemment faite par les soins de M. Marre, inspecteur des écoles de l'arrondissement de Dreux, a fourni aux habitants de

l'ancien pays chartrain l'occasion de payer un nouveau tribut de reconnaissance à l'abbé d'Espagnac. Dans les huit premiers jours de l'annonce de cette publication, une liste de souscription a réuni 260 signatures. On compte parmi les souscripteurs, des cultivateurs, des vigneron, des charrons, des bergers, des sabotiers, des ouvriers de toutes conditions : manifestation vraiment populaire, non moins honorable pour celui qui en est l'objet, que pour le pays où elle se produit.

Un dernier hommage était réservé à l'œuvre posthume de M. l'abbé de Coulombs ; elle a été admise au concours des antiquités de la France sur la présentation de M. Vincent, de l'Institut.

L'ouvrage de M. d'Espagnac dénote une étude approfondie, un esprit également apte à exposer les problèmes économiques, les questions administratives et à juger les événements.

Dans le cadre étroit d'un petit volume, on trouve habilement groupés les hommes et les faits qui ont illustré le pays Nogentin, de 950 à 1761 : grands mouvements des peuples, croisades, épisodes sanglants des guerres de religion et de la féodalité ; calamités publiques, pestes et disettes ; aperçus sur les mœurs, l'agriculture, l'industrie, la valeur des monnaies ; tous ces faits de l'histoire générale sont rattachés avec art à l'histoire particulière d'une modeste abbaye. A côté des actes de la puissance royale de saint Louis, de Philippe-Auguste, de Charles le Mauvais ; à côté des entreprises des Noailles, des Brézé, des Montfort, grands Rois, grands vassaux qui se sont rencontrés sur ce coin de terre, les armes à la main, — M. d'Espagnac se plaît à tracer le tableau intéressant de quelques moines obscurs, qui labouraient pacifiquement des landes incultes, bâtissaient des villages, des asiles pour les pauvres, dirigeaient des écoles pour les enfants et conservaient à l'ombre du cloître, la tradition des études littéraires et les monuments de l'histoire.

Malgré son attachement à l'abbaye de Coulombs, l'abbé d'Espagnac n'oublia pas la province du Bas Limousin. Il écrivit l'histoire de la ville de Brive, à laquelle l'attachaient ses souvenirs de famille. Véritable œuvre de Bénédictin, ce travail reproduit à un degré bien supérieur et dans des proportions plus larges, les qualités d'érudition et de style que nous avons signalées au sujet de l'abbaye de Coulombs.

Le travail sur Brive comprend la matière de plusieurs volumes : une copie déposée par l'abbé à la bibliothèque publique de Brive a disparu depuis quelques années ; mais le manuscrit original est encore religieusement conservé dans les archives de la famille d'Espagnac.

Sur le dernier feuillet on lit :

Ve PARTIE.

Biographie des hommes illustres de la ville de Brive.

Cette cinquième partie est demeurée inachevée. L'auteur n'a eu que le temps de mettre en ordre des notes pour compléter son ouvrage. Parmi ces notes, nous avons retrouvé les matériaux qui ont servi à composer le livre que nous publions.

II

Compatriote, presque contemporain du Cardinal Ministre, allié à sa famille, l'abbé d'Espagnac était placé dans des conditions exceptionnelles pour juger ce personnage si mal apprécié, selon Sévelinges. En relation d'amitié avec l'abbé Dubois chanoine de Saint-Honoré, neveu du Cardinal, il avait été à même de recueillir dans les sociétés du temps, dans son pays, dans sa maison, des traditions d'une précieuse authenticité sur le Cardinal. L'indépendance de son ordre et de son caractère le mettaient à l'abri des passions déchaînées contre la mémoire de Dubois. Il venait assez tôt pour suivre les traces des souvenirs et recueillir bien des faits que le temps aurait effacés. Une circonstance a autorisé et facilité, encore particulièrement, l'étude de l'abbé d'Espagnac sur l'abbé Dubois.

Un frère de M. d'Espagnac, M. de Sahuguet du Vialard, seigneur de Puymarets, grand sénéchal du Bas Limousin, avait épousé une nièce du Cardinal, fille de Joseph Dubois, conseiller d'Etat, secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, directeur général des ponts et chaussées de France. Une fille naquit de ce mariage ; elle mourut sans enfants. Cette fille, héritière de son oncle l'abbé de Saint-Honoré, avait transmis à la maison d'Espagnac les papiers de la famille Dubois.

M. d'Espagnac écrivant à un de ses amis, disait : Quoique mon âge ne m'ait pas permis de connaître l'abbé Dubois, vous ne pourriez vous adresser à personne qui pût mieux satisfaire votre curiosité. Les anecdotes dont je vais vous faire part ne vous paraîtront pas suspectes. Vous savez que je n'ai rien à attendre de la famille de ce ministre, et vous connaissez mon respect pour la vérité. Je n'avance rien dont je n'aie des preuves.

Après ce préambule, l'abbé commençait sous forme de lettres, suivant la mode du temps, un exposé de la vie et des actes du Cardinal. Écrite d'après les papiers de la famille et étudiée avec soin dans les mémoires, cette biographie devait, selon toute apparence, prendre place dans l'*Histoire de la ville de Brive* ; elle était le fruit des recherches d'un homme consciencieux, que sa position élevait au-dessus des préjugés étroits, qui disposait de documents authentiques émanant des autorités les plus respectables, les plus incontestées, — documents que lui seul avait pu connaître.

Le caractère honorable de l'abbé d'Espagnac écarte tout soupçon de partialité que pourrait faire concevoir un patriotisme exclusif et l'intérêt de famille.

Quant à nous qui n'avons pas reculé devant la tâche et de réaliser les intentions de M. d'Espagnac, en écrivant l'histoire de l'abbé Dubois, nous avons la conscience de faire acte de justice et de patriotisme. Afin de nous identifier plus intimement à l'esprit de modération qui animait l'auteur des mémoires, nous nous sommes attaché à conserver le plus possible la forme de son récit et le tour naturel du style de ses lettres.

De plus, l'authenticité des faits que nous rapportons est établie par un grand nombre de pièces restées inconnues jusqu'à ce jour et par des traditions précieusement conservées dans le pays. Les pièces que nous publions ne sont pas les seules sur lesquelles nous avons basé notre jugement ; il nous a été donné d'étudier les travaux exécutés par Dubois ou sous sa direction, pour

l'éducation du duc de Chartres. Ces compositions manuscrites représentent la valeur de plus de cinquante volumes. Elles mettent en relief un esprit élevé, les intentions les plus droites, la morale la plus saine. Nous ne renonçons pas à l'espoir de soumettre, un jour, au public, ce nouvel élément d'appréciation.

L'abbé d'Espagnac écrivait vers la fin du règne de Louis XV. A ce moment la lumière commençait à se faire sur la Régence et sur les débuts du règne qui lui avait succédé. Dégagées des préoccupations et des haines du moment, les jugements se produisaient avec maturité ; et déjà, un personnage considérable par son nom, par sa position de magistrat et d'ecclésiastique, ne craignait pas d'opposer la vérité aux exagérations mensongères qui flétrissaient si étrangement depuis un demi-siècle, la réputation d'un Ministre de la France, Prince de l'Église.

Depuis cette époque, historiens, philosophes, hommes d'Etat, ont fouillé les archives et les dépôts publics ; un esprit plus juste a dévoilé bien des mystères ; le grand jour s'est fait de tous côtés. Ce travail du temps a rectifié de fausses impressions, écarté bien des erreurs et fait ressortir bien des calomnies au sujet du cardinal Dubois. Nous ne devons pourtant pas nous faire illusion ; si le temps a disposé certains esprits à entendre la vérité, il en est d'autres au contraire, M. d'Espagnac l'a dit avec raison, pour qui **les traditions acceptées ont acquis la force de préjugés invétérés.**

Ainsi, d'après une opinion encore répandue, l'abbé Dubois, fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, était un **drôle** ; Saint-Simon l'a répété sur tous les tons : **Il dut son élévation à ses vices : précepteur infâme, il corrompit les mœurs de son élève ; Ministre sans conscience et sans valeur, il abaissa le gouvernement ; traître à son pays, il vendit la France à l'Angleterre ; prince de l'Eglise, il mourut des suites de ses débauches en blasphémant** : Voilà les accusations accumulées sur la mémoire du cardinal Dubois : il convient d'examiner ces accusations et de les réfuter.

III

Les écrivains qui se sont occupés du Cardinal, ont passé légèrement sur les premières armées de sa vie. Saint-Simon et après lui tous les autres historiens ont avancé que Dubois était fils d'un apothicaire, uniquement pour avoir un motif de le rabaisser. Au lieu de lui tenir compte du point de départ qui rend son élévation plus glorieuse, on lui a imputé, comme une injure, l'humilité de son origine.

Le fanatisme ducal de M. de Saint-Simon, expliquerait, quant à lui, cette façon hautaine de juger un personnage historique ; mais comment excuser ceux qui, opposés d'ailleurs aux préjugés de Saint-Simon, qui, loin de partager son fanatisme nobiliaire, n'aiment pas les ducs, ont fait une révolution précisément pour les renverser, et qui n'hésitent pas cependant à reprocher à un ministre d'être sorti de l'officine d'un apothicaire ! Alberoni et tant d'autres ont-ils eu une naissance plus relevée ? En admettant que cette origine pouvait être une tache à la Cour du successeur de Louis XIV, n'aurait-elle pas dû être un titre d'honneur pour ceux qui se vantent d'avoir préparé le règne de l'Egalité ?

Fils d'apothicaire suivant la tradition, ou fils de médecin, ainsi que l'établissent les pièces réunies par M. d'Espagnac, l'abbé Dubois appartenait à une famille justement considérée à Brive. Par sa mère il était allié à la maison noble de Joyet. Il fut favorisé dans sa jeunesse par des circonstances heureuses qui ont décidé de son avenir. Dubois, au sortir de l'école, dut à son travail, à sa bonne conduite, à l'amitié de ses maîtres, des postes de confiance et des emplois honorables. Nulle part nous ne découvrons la moindre preuve de l'allégation qui le fait passer par les conditions humiliantes de la domesticité, ainsi que Saint-Simon l'a écrit. Sans doute la fortune n'adopta pas d'abord l'écolier venu à Paris pour s'ouvrir une carrière ; mais l'intelligent lauréat, le préparateur des leçons, le maître d'études — si l'on veut —, accepta sa condition avec résignation et courage, lutta vaillamment, trempa son caractère dans les épreuves du sort, et triompha.

Précepteur agréé par Louis XIV, pour suivre l'éducation d'un Prince du sang, Dubois fut effrayé d'abord de la haute responsabilité de sa mission. Il comprit qu'il devait se faire l'ami de son élève. Introduit soudainement au milieu d'une cour divisée par les intérêts et les affections ; en face de difficultés sans nombre soulevées par la politique, la religion, et des dissentiments de famille, il parvint à force de tact et de prudence, à se maintenir en crédit auprès de chacun et à mériter de tous des témoignages non équivoques d'estime. Par des prodiges de patience et d'habileté, il surmonta l'inapplication de son élève, et réussit à développer les brillantes facultés d'un prince qui, devenu Régent, se réserva dans les attributions administratives, la direction des sciences et [voulait demander au Roi d'être tous jours secrétaire d'Etat de l'Académie.](#)

A cette date de la vie de Dubois se rapportent les inculpations les plus odieuses, les plus mensongères

Est-il vraisemblable que Louis XIV eût consenti à donner pour précepteur à un prince du sang un valet sorti des cuisines d'un collège, perdu de mœurs ? La dignité qui inspirait le grand Roi dans tous ses actes et principalement dans les affaires de sa maison ne permet aucun doute à cet égard.

Serait-il possible que le précepteur du prince, abusant de la confiance de la famille royale, oubliant la sainteté de son ministère, se fit fait le compagnon de débauches de son élève ?

Croire à cette œuvre de corruption serait accuser la famille royale d'un aveuglement ou d'une tolérance bien coupable !

L'austérité de Louis XIV, à cette heure de son règne, avait établi à la cour et autour de ceux qui approchaient du trône, un système de surveillance inquisitorial. Comment le Roi devenu dévot eût-il pu ignorer un scandale qui aurait eu une si grande publicité ?

Il faudrait admettre que le Roi était peu clairvoyant ou mal servi, et que les courtisans, toujours si avides d'afficher leur zèle, n'osaient pas dévoiler au maître les turpitudes de l'abbé Dubois. La conscience de ces moralistes serait-elle restée muette ? la jalousie aurait certainement parlé. La position du précepteur du duc de Chartres était l'objet de convoitises ardentes et devait exciter bien des amours-propres déçus.

Si nous allons jusqu'à supposer que les dénonciateurs intéressés n'ont pas osé porter la vérité directement jusqu'à Louis XIV, comment dans l'intimité des familiers du Roi ou de Madame de Maintenon, [toujours si bien renseignée](#), Sa

Majesté n'aurait-elle pas surpris un secret qui touchait à la dignité de sa maison ?

Mais si Louis XIV a pu ignorer les désordres aux quels Dubois aurait prêté la main, il était une autorité clairvoyante, inquiète d'une extrême susceptibilité sur les devoirs de la morale et de la bienséance, à laquelle il n'eût pas été aussi facile d'en imposer ; c'était madame la princesse Palatine. Qui croira que la dépravation de Dubois eût échappé à une mère ?

C'est le témoignage même de la mère du duc de Chartres que nous invoquons pour détruire une calomnie infâme. Ce témoignage est contenu dans une correspondance que Madame la princesse Palatine entretenait avec le précepteur de son fils. Cette correspondance entièrement inédite et inconnue jusqu'ici, que nous avons eu le bonheur de retrouver dans les documents de M. d'Espagnac, ne se rapporte pas à quelques années seulement ; elle embrasse une période qui comprend l'éducation du duc de Chartres et son service à l'armée : et durant cette longue période, il n'y a eu ni hésitation, ni défaillance dans les sentiments d'estime de la Princesse pour le précepteur de son fils.

Plus tard, la princesse Palatine apprit la participation de Dubois au mariage du duc de Chartres avec Mademoiselle de Blois qu'elle détestait. Dans la suite encore, obéissant à un devoir rigoureux de son ministère, Dubois fut mis dans l'obligation de surveiller les lettres que la princesse écrivait en Allemagne, et par son ordre, plusieurs de ces lettres furent arrêtées à la poste ; enfin, demeuré sourd aux prières, inexorable malgré de puissantes sollicitations, Dubois fit exécuter le comte de Horn, parent de Madame la duchesse d'Orléans. Alors seulement, et sous l'influence de ces circonstances, Madame la Palatine se considéra comme en droit de traiter durement celui qu'elle avait honoré longtemps de sa confiance, on peut dire de son amitié. Les motifs non équivoques de ce changement de procédés ne peuvent que faire ressortir avec netteté, un des côtés saillants du caractère de Dubois, qui, de l'aveu de ses détracteurs, sacrifia toujours ses affections personnelles au devoir, à la raison d'Etat et à la justice.

Du reste, dans ses boutades de mauvaise humeur, Madame accuse Dubois *d'être un coquin, de ne pas valoir le diable... d'être plus faux que le bois du gibet...* Jamais la princesse n'articula le moindre blâme au sujet des mœurs de celui qu'elle détestait.

Sans doute, la conduite du duc de Chartres n'était rien moins qu'exemplaire. L'histoire a retracé ses déportements et ses débauches. A l'indépendance de sa haute position, il joignait une ardeur extrême pour les plaisirs, qui devait fatalement marquer sa vie et hâter sa fin.

Averti par les premiers écarts de son élève, l'abbé Dubois s'adresse à sa mère, pour demander des conseils ; souvent il désespère, il hésite, il veut se retirer, il s'éloigne. Cette lutte pénible, dépeinte avec tristesse dans les lettres de la princesse Palatine, rétablit complètement les faits à l'honneur de Dubois.

Que pouvait la raison d'un précepteur contre un caractère rebelle aux prières d'une mère, et presque ouvertement en révolte contre la volonté de Louis XIV ?

Les preuves que nous apportons réduisent à leur juste valeur les sarcasmes de Duclos que Lémontey nous représente trempant ses flèches dans le venin de Saint-Simon et les inventions du courtisan de la maison d'Orléans, ce Procope de la Régence, selon Lémontey, *égaré par les passions, les haines, les jalousies, à*

qui tout semble bon, pourvu que ce soit méchant, étrange ou scandaleux. Voltaire n'a pas épargné davantage la mémoire de Dubois, mais aux injures tardives qu'il a écrites contre un ministre mort, on peut opposer les basses flatteries qu'il lui a prodiguées de son vivant.

Nous serions honteux de discuter les diatribes obscènes dirigées contre Dubois, dans quelques livres sans valeur tels que le roman intitulé : *Mémoires de Ravannes*, et le pamphlet *de Mongez*, attribué à un prétendu secrétaire de Dubois¹. On a fait justice de ce dernier ouvrage en transcrivant les mots suivants qui servent d'introduction :

Son seul objet — dit l'auteur —, a été de donner l'alarme aux héritiers, afin de les faire cracher au bassin...

..... Ce livre a été écrit pour intimider Madame la succession —de Dubois.

Faut il répondre à cette absurde invention maintenant abandonnée et oubliée, qui fait marier Dubois tantôt à Brive, tantôt à Bordeaux, tantôt en Allemagne ?

Entre tous ceux qui ont écrit sur la Régence, Lémontey que nous avons cité plusieurs fois, est celui qui nous paraît avoir porté sur les hommes de ce temps, le jugement le plus calme, le plus impartial. Après avoir consulté ses devanciers, il se borne à reproduire les accusations dirigées contre Dubois, sans assumer de responsabilité, en les faisant même suivre des formules les plus dubitatives : peut être... disait-on... Il a soin d'ajouter d'ailleurs, que pour juger Dubois, il ne faut pas s'en rapporter aux écrivains du temps.

Aucun de ces auteurs, nous le répétons, n'a connu les lettres authentiques de la princesse Palatine que nous publions.

La vie de Dubois est enchaînée à celle de Philippe d'Orléans. Dubois est partout à ses côtés, en qualité de précepteur, de secrétaire ou de ministre. Quand il ne suit pas le Prince à la guerre, il le sert dans des missions secrètes, comme en Espagne, ou par les sages avis qu'il lui adresse de Paris. Nous avons retrouvé et imprimé les notes diplomatiques, et les nombreuses lettres du chargé d'affaires. Ces pièces ont trait aux questions du plus haut intérêt et font connaître des particularités de la cour de Louis XIV. Pendant six campagnes de 1691 à 1696, à la tranchée et sur les champs de bataille, dans les loisirs du camp et dans la mêlée, l'abbé n'abandonna jamais le duc de Chartres. Soldat lorsqu'il s'agit de marcher au feu, il resta précepteur pour instruire, pour diriger le Prince ; secrétaire, il adressait à la famille Royale la relation des événements de la guerre. Cette curieuse correspondance, que nous publions aussi, ne mentionne pas même son nom : Modeste autant que brave, il dissimulait ses talents et son courage. Mais Louis XIV et le maréchal de Luxembourg lui rendaient pleine justice.

— Vous y étiez, l'abbé ? lui disait un jour le Roi, en l'entendant parler d'un engagement.

— Non pas, Sire, répondit celui-ci : j'aurais craint d'en revenir avec un ridicule de plus et un bras de moins².

¹ Delahoussaye-Pégeault, commis aux affaires étrangères. Ce pamphlet est en manuscrit à la Bibliothèque de l'Arsenal.

² De Sévelinges.

IV

Le temps de la guerre était passé ; Louis XIV avait signé le traité d'Utrecht ; la couronne du grand Roi **tomba sur le front d'un enfant de cinq ans et demi**¹.

La Régence était prévue depuis la mort du duc de Bourgogne héritier présomptif du trône, et dans cette prévision, les mesures avaient été préparées par ceux qui prétendaient exercer la royauté au nom du successeur de Louis XIV. De nombreux historiens ont raconté avec détail les obstacles de toutes sortes que Philippe d'Orléans eut à renverser, avant de saisir le pouvoir, et si les principes d'une probité rigoureuse ne permettent pas de justifier absolument les moyens qu'il employa, il faut du moins reconnaître qu'il obéit à une ambition légitime. La France était intéressée au succès de son entreprise.

L'abbé Dubois, pour qui, au dire de Massillon, les **difficultés mêmes semblaient devenir des ressources**, prit une part active à ces graves événements où étaient engagés les intérêts de la Monarchie. Autant il appréciait la bravoure du Prince sur un champ de bataille, autant il se défiait de son indolence profonde et de son peu d'application aux affaires. L'abbé dut suppléer à ce qui manquait à son maître et s'armer d'une résolution ferme contre les intrigues qui menaçaient la stabilité du trône. A la tête de ces intrigues marchaient le duc du Maine et Philippe V. En présence de ces deux compétiteurs pour la Régence, dont l'un disposait de moyens considérables et l'autre des forces et des trésors d'un Royaume, il fallait sauver la France des horreurs d'une guerre civile ; il fallait décider promptement à qui appartiendrait l'exercice de l'autorité souveraine. Des hommes d'État bien intentionnés, sans doute, conseillaient à Philippe d'Orléans d'assembler les États Généraux pour se faire décerner la Régence ; Dubois fut de ceux qui lui conseillèrent de la prendre.

Audacieux, habile, résolu, l'abbé ne resta pas étranger aux mesures qui signalèrent l'avènement de Philippe d'Orléans : mesures dirigées vers les réformes économiques, impérieusement commandées par l'état des finances et la situation du pays. L'esprit éminemment juste de Dubois comprit avec sagacité les besoins du royaume et la nécessité de créer au Prince une popularité que son passé ne lui avait pas méritée.

Après avoir consolidé l'autorité à l'intérieur par des dispositions sages et urgentes, Dubois, conseiller d'État, membre du conseil des Affaires Étrangères, ministre du Régent, Ministre Principal du Roi Louis XV, rétablit l'ordre dans les finances épuisées par le règne précédent et par le système de Law ; réprime l'orgueil des princes légitimés et des ducs ; déjoue la conspiration de Cellamare et les insurrections de Bretagne ; secourt les pestiférés de Provence ; fait la guerre à l'Espagne, conçoit et exécute l'entreprise qui devait consolider, au profit du Duc d'Orléans, la Régence, et lui assurer la succession éventuelle de la couronne de France et la paix de l'Europe.

Dans le cours de cette période non moins longue que bien remplie, tous les historiens se sont accordés à reconnaître, chez l'abbé Dubois, un grand esprit de discernement et de fermeté, un dévouement à toute épreuve au Régent. **Haut justicier**, comme dit H. Martin, en parlant du Cardinal, **faisant de grandes choses pour son maître... n'aimant point les fripons ni les flatteurs...**

¹ H. Martin.

L'accord des historiens n'existe plus lorsqu'il s'agit d'apprécier dans leurs causes et dans leurs effets les actes de l'administration de Dubois. Les uns, comme Voltaire, se contentent de dire : **Le ministre des plaisirs du prince, devint ministre d'Etat**. D'autres vont plus loin : ils affirment que l'abbé Dubois étouffant tout sentiment de patriotisme, sacrifia les intérêts de la France et de la monarchie aux intérêts du Régent, aux conseils de l'avarice et de l'ambition...

On ne peut accuser le serviteur avant d'avoir bien défini les circonstances aux quelles se rapporte son élévation.

Le caractère paresseux, indifférent du Régent rendait indispensable le concours d'une volonté éclairée, ferme et énergique. Or, dans sa famille, ce concours lui faisait défaut, et plus encore dans son entourage, sans excepter le présomptueux Saint-Simon.

Le Duc aurait ambitionné la suprême direction des affaires, et, dans une certaine mesure, il était capable d'occuper ce poste. Mais Saint-Simon n'aurait pu apporter dans la pratique du gouvernement que des principes déjà fortement contestés ; il eût difficilement échappé à l'opposition de rivaux, pour lesquels son élévation eût été un sujet de mécontentement. Il aurait représenté des préjugés antipathiques et inconciliables avec l'esprit et les aspirations du temps. L'abbé Dubois se recommandait par la confiance qu'il s'était acquise auprès du Prince, par une grande aptitude au travail, par un zèle infatigable, par une incontestable fermeté, par l'absence de tout intérêt de caste et de principes extrêmes : il devait l'emporter sur ses compétiteurs.

Appelé à la haute direction du gouvernement, le ministre pouvait-il suivre une autre politique, ou une politique plus conforme au bien de l'État ?

Dans les affaires intérieures, l'administration de Dubois a été généralement approuvée. Aux plus mauvais jours du Système, en butte à des conspirations et à des tentatives de révolte, il sut, de l'avis de tous, se maintenir au niveau des événements ; il fut juste pour punir et pour pardonner.

Les affaires extérieures ont été l'objet des critiques et des attaques les plus violentes. Pour porter un jugement éclairé dans cette question, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état de la France, et ce n'est pas sans intention que nous avons donné, aux dernières années du règne de Louis XIV, des développements qui semblent étrangers au sujet qui nous occupe.

V

L'avènement de Louis XV rendait l'espérance aux ambitions contenues par l'habileté et la puissance du grand Roi. La France, **ruinée bien avant qu'elle eût cessé de vaincre**¹, avait été réduite, par la guerre de la Succession, à un état d'épuisement dont la statistique de Vauban nous a laissé un effrayant tableau. Le crédit et les revenus publics étaient frappés dans leur source : plus de commerce, plus d'industrie ; les bras manquaient à l'agriculture et la terre était condamnée à la stérilité ; les troupes ne recevaient plus de paye ; selon les

¹ M. de Tocqueville.

rapports des intendants, la production et la population avaient diminué d'un cinquième depuis trente ans.

D'autre part, la France était privée du maître qui, même aux jours de décadence, était resté grand et redouté. L'autorité qui succédait à la sienne était hésitante, sans prestige, contestée, et, pour tout dire, précaire comme une Régence. Des rivalités de toutes sortes encourageaient les projets les plus contraires aux Traités de paix.

Charles VI, pendant la dernière guerre, avait accueilli des Espagnols hostiles à la maison de Bourbon. Ces proscrits poussaient avec ardeur à des entreprises contre leur patrie et contre le royaume de Sicile, attribué à la Savoie par les stipulations d'Utrecht.

Ces stipulations ne semblaient pas devoir être respectées longtemps par le cabinet de Saint-James, qui invoquait déjà, comme un motif de rupture, la construction du port de Mardick et les secours accordés par la France au Prétendant.

Le roi d'Espagne, malgré ses actes réitérés de renonciation, malgré la prise de possession du duc d'Orléans, n'abandonnait pas ses prétentions à la Régence et éventuellement au trône de Louis XIV. Enfin, l'Empereur revendiquait des droits sur la Sicile et sur l'Espagne.

Les embarras intérieurs du gouvernement et la santé chancelante du Roi soulevaient donc de nombreuses causes de trouble.

Ainsi Philippe V préparait, par les intrigues de Cellamare, le renversement de Philippe d'Orléans et le retour de la couronne de France sur sa tête ; l'Empereur se disposait à faire valoir ses droits sur la Sicile et l'Espagne ; l'Angleterre menaçait la France de s'allier à l'Empire ; la France cherchait à inspirer des craintes au cabinet de Saint-James en soutenant les prétentions du fils de Jacques HH, salué Roi par Louis XIV.

Dans cette situation, l'abbé Dubois entama la fameuse négociation de La Haye, modèle d'habileté diplomatique, sujet inépuisable des critiques les plus vives, et les plus contradictoires.

La paix était un besoin pour la France : Louis XIV l'avait reconnu en signant le Traité d'Utrecht. Si la paix était nécessaire pour Louis XIV, puissant et fort, combien n'était-elle pas plus nécessaire pour le gouvernement d'une minorité et d'une Régence, succédant à un long règne de gloire et d'adversités, exposé aux attaques de partis ardents et de compétiteurs..... Louis XIV avait fait la paix, comment le cabinet du Régent, en traitant de la paix, a-t-il encouru cette absurde et ridicule accusation d'avoir abandonné la politique de Louis XIV ?

Serait-ce parce qu'il a entamé les négociations avec l'Angleterre ?

Des démarches antérieures de M. de Châteauneuf auprès des Provinces-Unies restèrent sans effet. La Hollande était entièrement soumise à l'influence anglaise ; elle repoussa les avances de la France.

Pouvait-on s'adresser à l'Espagne et à l'Autriche qui ne dissimulaient pas leurs intentions hostiles ? Parmi les monarchies nouvelles et secondaires, la Prusse, gouvernée par un roi avare et puissant, faisait consister toute sa politique à se tenir à l'écart dans les mouvements qui agitaient ses voisins.

La Sicile obéissait à Victor-Amédée, roi ingrat envers la France... Roi façonné à toute la souplesse italienne, comptant sur les ressources inépuisables d'un esprit frauduleux, jouant volontiers avec la fortune, tirant son courage de la profondeur de ses calculs et montrant dans leur maturité, ces princes que la prévoyance du cardinal d'Ossat, avait autrefois nommés les louveteaux de Savoie¹.

Quand Louis XIV voulut traiter de la paix il s'adressa à l'Angleterre : c'est à l'Angleterre que le ministre du Régent s'adressa pour affermir la paix de Louis XIV.

Autorisé dans cette démarche par l'exemple du grand Roi, appuyé aussi sur le Prétendant, l'abbé Dubois obéissait à une raison supérieure ; il ne pouvait négocier avec une Cour qui exerçât une plus grande influence sur les autres gouvernements. Il n'était pas possible d'entrer en arrangement avec une autre puissance.

Le Traité de la Quadruple Alliance prouverait-il que l'abbé Dubois a méconnu, abandonné, trahi les intérêts de la France ?

La Quadruple Alliance est basée sur le Traité d'Utrecht. A part certaines modifications qui n'altèrent pas la situation de la France, les conditions de 1717 furent les mêmes que les conditions de 1713-1714, admises par Louis XIV : on n'a pas encore accusé Louis XIV de trahison.

Par une des clauses, il est vrai, le Régent s'obligeait à éloigner d'Avignon le chevalier de Saint-Georges. Quelque pénible que fût cette condition, quelles que puissent être nos sympathies pour les infortunes royales, en nous reportant à l'époque du Traité, nous devons admettre la nécessité d'une mesure qui sacrifiait un sentiment fort respectable, assurément : c'était un sacrifice à la paix de l'Europe.

Louis XIV céda une première fois Dunkerque à Cromwell, pour obtenir son assistance contre l'Espagne ; plus tard il abandonna le port et les fortifications de Dunkerque pour le salut de ses peuples. En présence de ces capitulations consenties par Louis XIV, la capitulation consentie par Dubois relativement au canal de Mardick doit paraître d'une bien minime importance, surtout si l'on considère que le port de Mardick était à peine ébauché. Peut-être même, en se pénétrant avec impartialité de l'esprit qui présida aux stipulations de 1713, serait-on amené à reconnaître que le projet de Mardick était contraire à ces stipulations, et que l'abandon de ce canal a été un acte de loyauté politique.

Il est vrai encore que le Traité de 1717 laisse subsister le titre de roi de France, ajouté à celui de roi d'Angleterre, tandis que le roi de France est désigné sous le titre de *Roi Très-Chrétien*. Certes, nous regrettons que les ministres de Georges Ier se soient montrés intraitables à cet égard. Cependant il faut tenir compte à l'abbé Dubois de ses efforts pour obtenir, par des considérations d'équité et d'amitié, et même par des échanges convenables², des concessions sur ce point, au moyen d'explications qui sauvegardaient la dignité du gouvernement du Régent. Il faut, enfin, ne pas oublier que les formules employées en 1717 étaient les mêmes que dans le Traité d'Utrecht, signé par Louis XIV. L'abbé Dubois pouvait s'abriter avec sécurité de Louis XIV.

¹ Lémontey.

² Sévelinges.

Le but du Traité, écrivait l'abbé Dubois, c'est la renonciation : le but et la condition essentielle des renonciations du roi d'Espagne et du duc d'Orléans ont consisté à établir que jamais, d'un côté, les couronnes de France et d'Espagne, et de l'autre, les Etats de la maison d'Autriche et la couronne d'Espagne, ne pourraient être réunies sur la même tête.

Est-on en droit d'adresser un reproche à un ministre qui, en travaillant à conjurer la guerre civile dans son pays, subit la nécessité de faire la guerre à un pays voisin ?

La France a combattu Philippe V, petit-fils de Louis XIV, en faveur duquel elle avait soutenu les longues luttes de la guerre de Succession : mais à Gertruydemberg, Louis XIV n'avait-il pas consenti à l'expulsion de Philippe V ? bien plus, ne s'était-il pas engagé à payer un subside d'un million de livres par mois, pour aider l'Autriche et l'Angleterre à chasser son petit-fils du trône d'Espagne ?

La proposition d'exécuter lui-même cet acte violent de dépossession, révolta le cœur du grand Roi et le força à tenter la fortune. Les victoires de Villars et la convention d'Utrecht couvrirent les désastres de 1709 et les propositions de Gertruydenberg. En 1719, la France qui combattait Philippe, ne voulait pas le détrôner : il s'agissait seulement d'assurer la paix de l'Europe et d'éviter une guerre civile.

Cette phase diplomatique fait ressortir les ménagements dont la France usa envers l'Espagne. Ce ne fut qu'après des tentatives pacifiques de toutes sortes, et des délais fortement blâmés par l'Angleterre, que le cabinet du Régent se décida à rappeler M. le duc de Saint-Aignan, son ambassadeur à Madrid.

Et malgré les instances de l'Angleterre, il est permis de supposer que la guerre n'aurait pas été déclarée, si la découverte de la conspiration de Cellamare n'avait montré, sous un jour menaçant, les intentions de Philippe V. Le Régent était attaqué, l'Espagne avait relevé les Pyrénées : la France les franchit et réduisit, en peu de temps, à accepter la paix, une Cour **frappée dans son orgueil et sa puissance, déconcertée comme intrigante, et vaincue comme ennemie.**

Le résultat de cette guerre, on ne saurait trop le répéter, fut la paix de l'Europe. La France y trouvait un avantage évident, incontestable. Pourquoi soutenir gratuitement, comme on l'a souvent essayé, que le négociateur français accepta, une pension de l'Angleterre pour prix de sa trahison ? M. de Sévelinges qui disposait des documents diplomatiques de M. de Rayneval, a formellement contredit cette opinion. Lémontey, en citant à cet égard la correspondance de M. de Morville et de M. de Tessé, exprime le regret que ce jugement ne soit pas appuyé sur des preuves positives. M. de Tessé, ambassadeur en Espagne, subissait les impressions d'un pays qui n'avait pas oublié ses défaites, et M. de Morville, ministre des affaires étrangères, ne parle que de **souçons assez confirmés** : Dubois a toujours repoussé cette supposition avec indignation.

En se plaçant au point de vue de la raison, on est obligé d'admettre que la France était plus intéressée que l'Angleterre à la conclusion du Traité d'alliance. Ne serait-on pas, alors, justement fondé à penser que la France dut recourir aux moyens de séduction envers le gouvernement anglais ? Lord Stanhope avait été au parlement de la Grande-Bretagne un des adversaires les plus acharnés du Traité d'Utrecht : comment fut-il amené à sanctionner le Traité de La Haye ? Un fait est resté acquis à l'histoire : en présence de la tempête soulevée en Angleterre par les négociations de 1717, le gouvernement français n'hésita pas à

acheter le silence du plus grand orateur de la Chambre des Commune ; le prix du marché fut l'acquisition du célèbre diamant de la Couronne, qui porte le nom de *Régent*.

VI

Il est curieux de suivre dans un parallèle historique la lutte de deux personnages qui, à cette époque, ont joué le premier rôle sur la scène politique : Albéroni et Dubois.

Nés tous les deux dans une humble condition, ils parvinrent simultanément aux plus hautes dignités de l'État et de l'Église. Si nous nous sommes refusé à admettre que Dubois ait dû son élévation à ses mauvaises mœurs, nous n'admettrons pas davantage qu'Alberoni se soit élevé par ses bouffonneries et par son talent de cuisinier, ainsi que des biographes l'ont écrit. Les jeux étourdissants de la fortune peuvent présenter quelquefois des causes vulgaires ; mais il y a certainement dans des changements aussi considérables de position, des raisons qui échappent à l'attention des contemporains, et qu'il est du devoir de l'histoire de rechercher. Les portefeuilles et la barrette ne sont pas le partage des fils de médecins, corrupteurs de Princes, et des fils de jardiniers, cuisiniers et bouffons.

A l'heure où le cardinal Albéroni dirigeait le cabinet de Madrid, l'abbé Dubois servait en qualité de secrétaire, un prince sans crédit dans l'opinion, soutenant avec peine l'administration toujours difficile d'une Régence. La monarchie espagnole était dans la voie de la puissance et de la prospérité, tandis que la France s'épuisait au milieu des troubles et des dissensions. A Madrid comme à Paris, les grands du royaume n'obéissaient qu'avec impatience à des ministres que ne recommandait pas l'illustration de la naissance ; et les ministres répondaient par le dédain aux procédés des grands. De là, des rivalités, des jalousies qui créèrent des difficultés aux gouvernements des deux pays et enrégimentèrent les mécontents sous les ducs de Saint-Aignan et de Cellamare.

Dévoué à la politique de la paix, l'abbé Dubois négociait à l'extérieur pour organiser la paix à l'intérieur : Albéroni, au contraire, organisait à l'intérieur, pour favoriser ses projets de guerre au dehors. Trompant le Roi qui n'aspirait qu'à la couronne de France ; trompant le Pape par des projets mensongers contre les infidèles ; trompant la cour de France par des semblants de bonnes relations, le ministre de Philippe V cherchait des alliances en Russie, en Suède et en Turquie ; armait Pierre le Grand, Charles XII et le Grand Turc, contre l'Autriche, la France et l'Angleterre, et poursuivait le dessein d'une conflagration générale dont une révolution italienne était la fin. L'habileté de Dubois fit échouer cette trame, à la confusion du conspirateur.

Dubois négocia en suivant les traditions de la politique de Richelieu. Il répara dans la paix les forces et les finances de la monarchie épuisées par la guerre. L'abbé pacifique triompha de la turbulente Eminence, et généreux après la victoire, il protégea son rival dans l'exil.

Quel était, en réalité, le but que se proposait le cardinal Parmesan ? Travaillait-il sincèrement à étendre la monarchie espagnole, ou bien, anticipant d'un siècle et demi sur le mouvement des idées, avait-il conçu le plan de l'émancipation de

l'Italie ? Cette supposition hasardée sans doute, en se reportant à 1718 semblerait se justifier par l'hostilité constante de la politique d'Albéroni vis-à-vis du Saint-Siège. Albéroni au pouvoir a donné l'exemple du premier cardinal qui ait abandonné les intérêts du Pape et de l'Eglise : *Si l'Empereur suivait mon conseil, disait-il dans sa retraite, il s'emparerait de Rome et ferait du Pape son chapelain.* Combien étaient différents les sentiments et la conduite du ministre de France, resté invariablement attaché à la cour de Rome ; coordonnant dans les épineuses questions de la bulle *Unigenitus*, les intérêts de la politique et de la religion ; signant de sa main les paroles tant reprochées à sa mémoire et que nous rappelons à son honneur : *J'entreprends de grandes choses pour l'autorité du Saint-Siège...*

De 1716 à 1723, l'abbé Dubois eût à faire tête à des difficultés dont la moindre menaçait d'ébranler profondément la paix de l'Etat. Partisan des lumières, il établit la gratuité de l'instruction à l'Université de Paris ; à l'extérieur, il fortifie l'île Royale et assure un port aux pêcheurs français que Louis XIV avait livrés aux insultes du pavillon Britannique, par la cession de Terre-Neuve ; traite avec la Russie et la Prusse ; signe la Quadruple Alliance ; fait la guerre à l'Espagne ; négocie dans l'intérêt de la Suède ; repousse les avances diplomatiques de la Turquie ; arrête les bases d'une alliance défensive entre la France, l'Angleterre et l'Espagne ; concerte les mariages espagnols ; d'accord avec la Russie et l'Autriche, intervient dans un acte de démembrement de la Perse : Tels sont les actes et les événements qui ont signalé une période de cinq années, pendant lesquelles Voltaire se plaît à dire que *tout fut tranquille et ridicule.*

Après un jugement aussi net, on devrait croire que Dubois est à jamais condamné devant le tribunal de l'histoire ; mais l'extrême mobilité de Voltaire nous fournit un choix nombreux parmi les opinions les plus divergentes sur le même personnage. Le trait que nous venons de citer est d'un satirique, voici une pensée digne de la gravité de l'historien :

L'abbé Mongaut, écrit Voltaire¹, avait été précepteur du fils du duc d'Orléans, Régent du royaume, et mourut, dit-on, de chagrin de n'avoir pu faire auprès de son élève la même fortune que l'abbé Dubois. Il ignorait, apparemment, que c'est par le caractère et non par l'esprit que l'on fait fortune.

VII

L'abbé Dubois, comme tous les ecclésiastiques parvenus au pouvoir, aspira aux dignités de l'Eglise. Faut-il voir dans cette ambition les effets de la vanité, plutôt que le dessein honorable de servir l'Eglise, et de rehausser les fonctions civiles par l'éclat et le respect qui environnent les ministres de la religion ? Le caractère et la conduite de Dubois repoussent toute idée de vanité. Jusqu'au dernier moment il fut plein de zèle pour les intérêts de la foi catholique. Son zèle ne nuisit point à l'esprit de modération dont il usa envers les protestants, malgré les excitations du parti janséniste ; et, après les tempéraments les plus sages, il mit fin aux discussions religieuses qui menaçaient l'Eglise de France d'un schisme, en frappant ces mêmes jansénistes, par la déclaration de la bulle *Unigenitus*. Cette

¹ *Écrivains du siècle de Louis XIV.*

mesure, devant laquelle avait hésité Louis XIV, n'arrêta pas le ministre du Régent. Les protestants furent ingrats ; et les jansénistes ne pardonnèrent pas au ministre sa tolérance et sa fermeté dans l'affaire de la bulle.

Par un singulier jeu des passions, pendant que jansénistes et protestants attaquent encore aujourd'hui la mitre et la barrette de l'abbé Dubois, au nom de la morale et de la religion, les représentants de cette religion se font un devoir de prendre la défense de Dubois contre ses calomniateurs. De nos jours, le savant et vénérable Eymery, supérieur de Saint-Sulpice, a levé un coin du voile sous lequel s'enveloppaient les préjugés acharnés contre Dubois. Rappelons aussi que le Clergé de France n'hésita pas, en 1723, à lui déférer la présidence de son assemblée, et que Fénelon le traitait avec la plus grande affection. Dans une lettre à Madame de Roujault, il dit : *M. l'abbé Dubois est mon ami depuis un grand nombre d'années...* Pour toute personne impartiale, l'autorité de Fénelon et celle de Massillon seront sans doute de quelque poids, venant surtout à l'appui des preuves nombreuses que nous possédons.

Les négociations si délicates et si longues qui préparèrent l'élévation au cardinalat du Principal Ministre succédant à la dignité de Richelieu et de Mazarin, archevêque sur le siège de Fénelon, sacré par le prédicateur de Louis XIV, sont encore un sujet de calomnie.

A propos de l'élévation de Dubois aux dignités ecclésiastiques, combien de mensonges n'a-t-on pas imprimés ? On a dit que le chapeau de cardinal avait coûté à la France 12 millions. Cette assertion repose sur des faits erronés et nous rétablissons la vérité par des preuves positives.

Dubois vécut dans des conditions et dans un temps favorables pour satisfaire la passion des richesses ; la longue intimité d'un prince prodigue et les fonctions éminentes qu'il avait occupées auraient justifié l'acquisition d'une fortune considérable. Ministre, il sut garder son indépendance en dehors des séductions de l'agiotage, afin de surveiller, d'arrêter, de frapper les agioteurs. Serait-il convenable de reprocher à Dubois d'avoir poursuivi l'obtention de quelques bénéfices ? Recherchons ses pensées dans le secret de la correspondance. Il écrivait à l'abbé Emery, au sujet de l'abbaye de Saint-Bertin : *Je voudrais bien égaler les services de mes prédécesseurs, mais, je n'aspire ni à leur richesse ni à aucune richesse quelconque, désirant seulement avoir de quoi ne pas avilir le haut rang où le Roi m'a élevé.*

Le Cardinal, absorbé par le travail et par les soins d'une santé chancelante, vivait avec une simplicité et une sobriété extrêmes ; il croyait de sa dignité d'entretenir un train de maison en harmonie avec *le haut rang où le Roi l'avait élevé.*

VIII

Il n'est pas sans intérêt de savoir si le Ministre que l'on accusait d'abuser des finances de l'État, n'a pas profité de cette facilité pour s'enrichir et fonder une fortune prodigieuse, à l'exemple de Mazarin. Ce fut l'opinion du temps, que Dubois laissa en mourant des trésors incalculables. Voici les faits : la mort du Cardinal, des prétentions avides se produisirent de tous côtés. On attribuait une grande fortune à l'ancien ministre ; une foule de convoitises se produisirent. Nous avons sous les yeux, une correspondance composée de plus de cent lettres

de Joseph Dubois et du chanoine de Saint Honoré, son fils chargés de liquider la succession. Cette correspondance¹ peut donner une idée de tous les dégoûts auxquels ils étaient condamnés. Elle fait ressortir la dignité de leurs sentiments.

Mais ce n'est pas seulement par des créanciers étrangers et par des critiques faméliques que la succession du Cardinal fut disputée à outrance. Dans la famille même, il y eut, entre les héritiers, des contestations, des procès. La justice intervint, les parties intéressées mirent au jour les titres les plus cachés de la succession de leur parent. Les preuves judiciaires qui existent encore, démentent authentiquement les exagérations de l'opinion, au sujet de ces richesses.

Le cardinal Dubois avait deux frères et une sœur : 1° Joseph, docteur-médecin, maire perpétuel, lieutenant-général de police de Brive, conseiller d'Etat et directeur-général des Ponts-et-Chaussées de France ; 2° Jean, prieur de Saint-Xaintin, qui était un bénéfice annexé au collège des Doctrinaires de Brive. Il est présumable que Jean faisait partie de cette congrégation libre ; plus tard, il rentra au collège où il mourut, après avoir eu un canonicat au chapitre de Saint-Martin et le titre d'abbé de Caune ; 3° Jeanne, mariée à M. Vielbans d'Aurussac, avocat du Présidial de Brive².

Joseph avait proposé à son beau-frère Vielbans une somme de 150.000 livres pour sa part dans la succession du Cardinal. Vielbans refusa ces offres qui lui semblaient mesquines, fit un procès en recel à Joseph, perdit et finit par se contenter de la somme qu'il avait d'abord refusée.

Déplorables, sans doute, au point de vue de la famille, ces débats présentent un intérêt précieux pour l'histoire : ils démontrent avec une entière évidence la fausseté d'une accusation qui a fait de la vénalité et de l'avarice, deux chefs contre la mémoire du cardinal Dubois.

Aussitôt que les affaires de la succession furent terminées, Joseph Dubois et son fils songent à leurs parents et à leur ville natale. Joseph parle en termes touchants de relever les Joyet, famille de sa mère, [qui a eu bien du mal dans son temps](#) (2)³. Il s'occupe des routes, des embellissements de Brive, de la construction d'un pont qui devait porter le nom de Pont Cardinal. Le chanoine est chargé spécialement du soin de surveiller l'éducation de Mademoiselle du Vialard, sa nièce, des œuvres de bienfaisance et des réparations des monuments religieux.

Dans un article qui a été reproduit par une grande partie de la presse parisienne, M. Louis Veuillot a établi avec l'autorité des faits et de sa forte dialectique, que la probité, l'honnêteté, la bonne tenue de la famille Dubois étaient la réfutation morale des calomnies qui ont poursuivi le Cardinal. L'éminent publiciste nous saura gré, sans doute, d'appuyer son raisonnement de quelques faits nouveaux, puisés dans les souvenirs privés de la famille.

Joseph avait rempli les fonctions de maire de la ville de Brive et de subdélégué, depuis 1692 jusqu'en 1719, avec une distinction qui lui mérita les témoignages les plus flatteurs des intendants de la Généralité de Limoges, MM. de Bâville, de

¹ Ces lettres nous ont été données en communication par M. Laulerie, notaire à Tulle ; la famille Laulerie fut alliée à la famille du cardinal.

² Le descendant direct des Vielbans d'Aurussac existe encore à Brive, dans la personne d'un officier de l'Empire, ancien aide de camp du général Sahuguet, âgé de quatre-vingt-dix ans.

³ Lettre de Joseph à M. Chalvet (1728).

Bernage, de Rouillé, de Mongeron, du Bouchet, d'Orsay, de Lesseville. — L'estime et l'approbation qu'il — Dubois — s'est universellement acquises, écrit M. de Breteuil, intendants de la province sont des témoignages et plus sûrs et plus éloquents que ce qu'on pourrait dire. Elevé aux dignités qui le rapprochaient du souverain, conseiller secrétaire du Roi, maintenu dans son titre et pourvu de la charge de grand-voyer de France par lettres patentes accordées au nom du Roi, Joseph avait conservé dans son intérieur les habitudes les plus modestes. Il recevait ses parents, ses compatriotes, avec une simplicité cordiale¹.

La correspondance de Joseph avec son parent, le chanoine Chalvet, témoigne d'une bienveillance toute particulière en faveur des habitants de sa province. Plus d'une fois il eut à se plaindre de ceux auxquels il avait accordé sa protection. Mon frère avait bien raison, écrivait-il², de ne vouloir se laisser approcher par aucune personne de Brive. Il n'est sorte de déception que je n'aie éprouvée, pour avoir fait autrement que lui, et ma position a été plusieurs fois compromise, par ceux que j'avais voulu obliger.

Il est vrai que les solliciteurs limousins furent constamment éloignés par le Cardinal, et un dicton du pays, probablement mis en circulation par un importun éconduit, rappelle que le ministre avait fait murer une des fenêtres de son cabinet qui ouvrait dans la direction de Brive. — Combien peu de ministres ont encouru ce reproche !... Joseph n'imita pas son frère. Il contribua de tout son crédit, de toute son action publique ou privée à la prospérité et à l'embellissement de sa ville natale. Il était l'arbitre de toutes les contestations, comme il arriva à l'occasion d'une lutte pour la préséance entre le corps de ville et le Présidial. Sa bourse était ouverte pour les besoins locaux, et il ajouta plus de 15.000 fr. pour la réparation du chœur de l'église : l'abbé de Caunes avait légué 5.000 francs au chapitre, pour cet objet. Joseph payait pour couvrir les boulevards de Grives de ces plantations d'arbres qui environnent la ville comme d'une magnifique ceinture verte. Directeur général des Ponts et Chaussées, il faisait exécuter les travaux aux quais, aux ponts et s'opposait avec énergie à un tracé absurde de la route de Paris qui fut adopté malgré le refus de son approbation.

Obligé, par des convenances de famille, de résigner le titre de lieutenant-général de police de la ville de Brive, il en témoignait un vif regret. Nommé prieur des Pénitents Blancs, il exprimait sa satisfaction, et envoyait aux membres de la Confrérie une gratification pour aller boire un quart à sa santé, chez la Jeanne Delmas.

Joseph Dubois eut trois fils. L'aîné mourut en 1719, avocat au Présidial de Brive, et fût enterré aux Cordeliers, dans la vieille église, aujourd'hui détruite et remplacée par le corps de logis du couvent de Sainte-Ursule. Le cadet qui avait eu un bénéfice au chapitre de Brive, quitta le petit collet, et mourut un peu plus tard chevalier de Saint-Lazare : *Il s'était montré toujours bon chrétien, dit sa mère*, Anne de la Plaigne. Joseph Dubois, chanoine à Saint-Martin de Brive,

¹ Les cousins de la petite ville de Brive s'étonnaient de ne pas trouver chez les palefreniers, pour leurs chevaux, un accueil aussi empressé que celui qu'ils recevaient dans les salons. Les rustiques bas limousins qui avaient porté MM. de Terrelonge et Malepeyre à Paris, en 1728, furent jugés indignes de manger au râtelier de l'hôtel du grand voyer. Il fallut chercher ailleurs un site hospitalier. On fut un peu scandalisé à Brive de ce procédé. (*Correspondance* de M. Terrelonge et Chalvet.)

² Lettre à M. Chalvet (1728).

résigna son titre à son cousin Chalvet, quand il eut un canonicat au chapitre de Saint-Honoré de Paris.

Après la mort de son père en 1740, Joseph, possesseur d'une fortune reposant sur divers immeubles dont faisait partie l'hôtel d'Effiat, songea à continuer l'œuvre du frère du Cardinal en fondant aux institutions de charité. Malheureusement, favorable aux idées jansénistes, il jugea que le chapitre de Brive était bien sévère pour la doctrine nouvelle et il transporta à l'hôpital général de Paris, la plus grande partie des libéralités qu'il avait eu d'abord l'intention de faire à la collégiale de Saint-Martin de Brive. Cependant, au moyen de deux donations successives, il fonda, de concert avec le corps de ville, un bureau de charité et institua au collège des Doctrinaires douze bourses en faveur de quatre parents, quatre bourgeois de la ville et quatre nobles ; au cas où le collège cesserait d'être dirigé par les Doctrinaires, la dotation devait faire retour au bureau de charité et à la fondation qu'il projetait et qu'il réalisa à l'hospice de Brive.

Par un acte de 1750, il donna à l'hospice une rente de 10.000 francs pour le service de divers lits de vieillards, d'enfants et de malades ; pour une classe gratuite de garçons et un pensionnat de douze jeunes personnes des mêmes catégories que les boursiers du collège.

Dans les conditions posées par le donateur pour l'emploi des revenus de cette somme, les intérêts de la famille et du pays sont réservés avec une intelligence et un désintéressement dignes de remarque. Les habitants des localités de Juillac et d'Allasac, berceaux des Dubois, furent appelées à participer aux fondations de secours, et quatre places restèrent attribuées à la famille pour l'éducation des filles pauvres.

Cette dernière fondation est encore en pleine activité et n'a pas subi de réduction, grâce au supplément de dotation qui lui fut alloué, comme subrogée au collège, par décret impérial daté du camp de Friedland.

Exprimons un regret si au lieu de doter les maisons de Brive d'un chiffre déterminé de revenu, le chanoine de Saint-Honoré eût donné le revenu produit par les immeubles, la rente de 16.000 francs dont profite encore la ville de Brive, ne serait-elle pas, aujourd'hui, plusieurs fois supérieure ?

Héritier de son père quant aux sentiments d'affection pour son pays d'origine, l'abbé de Saint-Honoré n'avait pas hérité de son esprit de tolérance. La pensée qui ressort de tous les actes sa vie ne permet pas de douter qu'il n'ait été un des opposants à l'accommodement, et l'un des adhérents du jansénisme. Quand il fut question de la direction de l'hospice, l'abbé de Saint-Honoré refusa les sœurs de Saint-Vincent de Paul, auxquelles il reprochait, comme au chapitre de Brive, trop de rigueur pour les idées nouvelles. Bien loin d'engager les confréries à [aller boire le demi-quart chez la Jeanne Delmas](#), il réprouvait hautement les amusements auxquels s'étaient livrés les habitants de Brive, pendant le carnaval de 1728. Deux compagnies avaient été formées ; l'une des dragons noirs, l'autre des chevaliers de cœur ; M. Chalvet avait donné une collation aux dames qui s'étaient rendues chez lui, pour assister au défilé des compagnies. Le chanoine de Saint-Honoré reproche vertement au chanoine de Saint-Martin ce scandale qu'il a appris, dit-il, en faisant causer [le jeune mousquetaire d'Espagnac, venu avec sa tante, Madame de Sahuguet de Vialard](#).

Joseph Dubois, le grand-voyer renommé pour sa probité, a toujours manifesté pour le Cardinal l'estime et l'affection les plus sincères. Dans la longue

correspondance de l'abbé de Saint-Honoré que nous avons sous les yeux, on ne trouve pas un mot qui puisse laisser le moindre doute sur les sentiments de respect dont le chanoine fut toujours pénétré pour le cardinal Dubois. Cependant, on vient de voir jusqu'où allait le rigorisme de cet abbé qui ne savait pardonner ni au chapitre de Brive, ni aux sœurs de Saint-Vincent de Paul, leur obéissance aux règles anciennes de l'Eglise, et se scandalisait pour une collation offerte par un chanoine aux dames de la ville¹.

IX

Dubois est né à Brive dans la rue des Frères. Cette partie de la ville, par l'aspect et la destination pieuse de ses anciens monuments, présente un sujet intéressant d'études. Ces antiquités fournissent de nouvelles lumières sur l'origine de la famille du Cardinal.

La rue des Frères dut son nom à un établissement d'hommes, dont les restes existent encore au n° 24.

La construction qui fait face au n° 28 — maison Dubois —, composée de deux étages à hautes travées, percée de trois fenêtres à chaque étage, présentait, il y a cinq ou six ans à peine, une façade très-caractérisée. Les fenêtres étaient d'élégantes ouvertures ogivales, géminées par un meneau hexagone très-correct. La tradition donnait à cet édifice, la destination d'hôpital.

C'était évidemment une dépendance de l'hôtel plus considérable qui bordait le côté opposé de la rue, et dont il reste des arcatures de fenêtres qui durent être belles, soutenues par une frise à modillons bizarrement sculptée en figures fantastiques.

La rue du Salam, qui est un peu plus haut, à l'angle de la Providence actuelle, est appelée, dans les anciens documents, rue de Salem, par abréviation de Jérusalem.

Le chemin aboutissant à cette rue de Jérusalem, allait rejoindre la route du Quercy, par où Louis XI arriva de Martel. Sur cette route, un autre hôpital, Saint-Jean, allumait chaque soir un phare, pour diriger les pèlerins se rendant, soit à Rome, soit aux Saints Lieux, soit aux croisades qui, au moyen âge, déplaçaient tant de Français de toutes les classes.

Le n° 21 de la rue des Frères était l'hôtel ou couvent des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

L'édifice en face était l'hôpital ou plutôt l'*Hospitium* destiné à abriter les pèlerins. On devait aussi y recevoir les voyageurs malades. Ces maisons avaient toujours, au nombre des frères, quelque religieux exerçant la médecine et donnant des remèdes. Après leur sécularisation, l'habitude des populations avait créé une clientèle dans le voisinage de l'hôpital. M. Jean Dubois médecin, père du

¹ Cet abbé bâtit, à l'hôpital de Brive, un corps de trois logis pour enfermer deux personnes de mauvaise vie, signalées dans la ville, et voulait que les administrateurs de sa maison envoyassent quérir par leurs archers, une certaine fille, au service de son cousin Vielbans, qu'on lui apprenait être suspectée pour les mœurs. (Lettres de l'abbé Dubois, communiquées par M. Laulerie, notaire à Tulle).

Cardinal, habitant le n° 28 de la rue des Frères, avait au rez-de-chaussée de sa maison une pharmacie, chose fort ordinaire chez les médecins de cette époque. Voilà pourquoi on a reproché au Cardinal d'être le fils d'un apothicaire de Brive-La Gaillarde.

Maison de médecin ou boutique d'apothicaire, c'est là que le cardinal Dubois est né, de parents justement considérés ; c'est de là qu'il est parti, à pied, pour aller terminer ses études à Paris. Dubois ne revint jamais dans sa ville natale ; et, cependant, au milieu des dignités, du faste et du tourbillon de la cour, plus d'une fois on l'entendit regretter une existence paisible et bourgeoise dans sa ville natale avec 1.200 livres de rentes !

Les héritiers de Dubois firent un noble usage de sa fortune. Grâce à eux, Brive dotée de routes, de promenades, est devenue une ville pittoresque aux yeux du voyageur et une résidence agréable pour l'habitant. Les établissements charitables en font un refuge pour l'indigent. Grâce aux Dubois, les malades pauvres, les invalides du travail, trouvent à l'hôpital une retraite, des secours ; et cinquante-deux enfants choisis indistinctement dans toutes les familles reçoivent l'asile et l'éducation.

Dieu réservait la vie du Cardinal à d'étranges vicissitudes. bercé, à sa naissance, dans le calme d'un intérieur ignoré et presque pauvre, il était destiné à finir au faite des grandeurs humaines, laissant un nom dans l'histoire. Il était destiné à mourir à la peine, et le bruit du monde ne devait respecter ni ses cendres, ni la pierre qui les abrite ; la haine devait le poursuivre dans la tombe.

Un monument funèbre fût élevé sur le lieu de sa sépulture, par sa famille, à l'église collégiale Saint-Honoré. — Cherchons ce monument.

En entrant par la rue Saint-Honoré à droite, dans l'église Saint-Roch, au fond d'une chapelle dénuée de tout ornement religieux, et qui porte le nom de *Chapelle des monuments*, on voit quelques bustes, quelques portraits attachés aux murs ; à gauche, un tombeau en marbre blanc occupe la paroi de la muraille. Sur ce tombeau, un cardinal en costume de cérémonie est agenouillé, un peu penché en avant, les mains jointes : à ses genoux est posée sa barrette.

N'essayez pas de déchiffrer l'inscription et le nom qui furent gravés sur cette tombe : ils ont été effacés avec le soin que les Vandales et les Iconoclastes, peureux ou ignorants, apportent à leurs opérations¹. Mais attachez un moment les regards sur ce front où la finesse est unie à la fermeté. Un sourire amer, dernière gai té d'un mourant, brille, à travers les rides de la fatigue et de la

¹ Voici l'inscription qui a été effacée :

D. O. M.

— —
HIC AD ARAM MAJOREM
ET IN COMMUNI CANONICORUM SEPULCHRETO SITUS EST
GUILLELMUS DU BOIS, S. E. R. CARDINALIS,
ARCHIEPISCOPUS, ET DUX CAMERACENSIS, S. IMPERII PRINCEPS,
REGIS A SECRETORIBUS CONSILIIIS, MANDATIS ET LEGATIONIBUS,
PRIMARIUS REGNI ADMINISTER, PUBLICORUM CURSORUIR PRÆFECTUS,
RUMB ECCLESIE CANONICUS IIONORARIUS ;
QUID AUTEM III TITULI, NISI ARCUS COLORATUS, ET VAPOR AD MODICUM PARENS
VIATOR
SOLIDIORA ET STABILIORA DONA MORTUO PRECARI
OBIIT ANNO. M. D. CC. XXIII. ETATIS
REREDES GLATI ERGA REGEM ET S. S. PONTIFICEM
ANIMI MONUMENTUM. PP.

maladie : vous pressentirez bien vite les efforts du génie dans les sillons creusés par le travail dans cette tête singulièrement expressive, sous ce masque de marbre vous trouverez les traits que l'histoire et le pinceau ont conservés du cardinal Dubois. Guillaume Coustou¹ l'auteur du monument a copié Rigaud, auquel nous devons le portrait placé au commencement de l'ouvrage.

On éprouve un étonnement douloureux de voir sous les voûtes sacrées un tombeau dont on semble ne pas oser dire le nom. Si ce monument n'a pas un caractère religieux, il n'est plus qu'une œuvre d'art, et sa place est moins dans une chapelle que dans une salle de !misée.

Cette réserve inexplicable n'est-elle pas une conséquence de la fausse opinion que des écrivains mensongers ont donnée de Dubois ?

Mais que dire de la prudence d'un roi qui n'a pas brillé par des scrupules de religion ? Louis Philippe a fait publier l'histoire du Palais-Royal, avec les portraits lithographiés de tous les personnages qui ont habité cette demeure. Le portrait de Dubois ne figure pas dans la galerie lithographiée. On raconte qu'il fut supprimé par ordre exprès du Roi, dans un mouvement de susceptibilité vertueuse.

Ce scrupule est peu d'accord avec les idées avancées dont Louis-Philippe a fait preuve dans toutes les circonstances de sa vie. A-t-il été juste envers le politique qui a fondé l'Alliance anglaise sur laquelle le gouvernement de Juillet s'est appuyé ? A-t-il été équitable de refuser toute gratitude, toute déférence à la mémoire d'un homme, dont la plus grande faute fut peut-être son dévouement aveugle au Régent, aïeul de Louis-Philippe.

Ah ! le clergé français proteste, nous en sommes convaincu, contre l'injure faite à la dignité d'un cardinal. Tandis qu'une église de Paris montrait une indifférence regrettable ; tandis qu'un souverain ne craignait pas d'afficher l'oubli des convenances jusqu'à la plus noire ingratitude, la ville de Brive, fière de Dubois, reconnaissante des bienfaits de sa famille, décorait la salle de l'hôtel de ville des portraits du Cardinal et du chanoine de Saint-Honoré². À côté de ces personnages illustres figurent le Maréchal Brune et Majour, comme les Dubois, enfants et bienfaiteurs de la cité.

Brive e voulu faire plus : une manifestation de sa part, en 1815, a donné la mesure de ses sentiments en faveur du cardinal Dubois, mais elle rencontra la haine aveugle qui s'attache à cette mémoire.

Un compatriote et ami du maréchal Brune, dont nous venons de citer le nom, Majour, était mort, laissant à l'exemple du maréchal, un héritage considérable à la ville de Brive. Ce legs fut contesté par les parents de Majeur. Dans les débats, en séance du Conseil d'État, l'avocat de la partie opposée à Brive, M. de Kératry, déversa à pleines mains le ridicule et l'injure sur la patrie du ministre du Régent. Il représenta comme indigne de tout intérêt une ville qui demandait au gouvernement le tombeau du cardinal Dubois.

Le fait était vrai : des démarches étaient entamées à cette intention par M. Rivet, alors député ; elles furent abandonnées à la suite de circonstances

¹ L'Auteur des *Chevaux de Marly*, qui sont à l'entrée des Champs-Élysées.

² Nous sommes heureux de rapporter cet acte de gratitude et de justice à M. Eyrolle qui depuis un grand nombre d'années administre la ville de Brive, comme maire, avec une intelligence et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

étrangères au mouvement oratoire que nous avons rappelé. Espérons que Brive reprendra le projet dû à l'initiative de M. Rivet, dont le caractère honorable est généralement apprécié, et qui a donné, dans cette circonstance, une preuve nouvelle de son patriotisme. La ville qui fut le berceau de Guillaume Dubois doit une place au tombeau de l'abbé, Premier Ministre de Louis XV.

CHAPITRE PREMIER

Naissance et éducation de Dubois. — Il est nommé précepteur du duc de Chartres. — Il reçoit du Roi l'abbaye d'Airveaux, en Poitou (1690).

Dans une rue étroite de la ville de Brive, appelée la rue des Frères, on montre une maison qui est regardée comme un souvenir historique. Cet édifice, de modeste apparence, porte aujourd'hui le n° 28 ; il n'a rien qui le distingue de la demeure d'un bourgeois du dix-septième siècle. Sa désignation rappelle sa destinée : on le nomme maison Dubois. Là naquit, le 6 septembre 1656, Guillaume Dubois, second fils de Jean Dubois, docteur en médecine, et de Marie de Joyet¹. Un esprit vif et pénétrant annonça en lui, dès l'enfance, les plus heureuses dispositions pour l'étude. Il entra au collège de Brive, dirigé alors par les Pères de la Doctrine chrétienne, et se fit remarquer de ses maîtres par une conception facile, par son application et ses progrès. Un caractère ouvert, des qualités aimables intéressèrent à lui : il trouva, sans les rechercher, des amis, des protecteurs.

Ces succès flatteurs étaient des présages encourageants ; le père en conçut l'espoir d'un brillant avenir pour son fils, et résolut de diriger son éducation vers les sciences.

Un peu après sa première communion, le 28 novembre 1669, Guillaume Dubois prit la tonsure ; il avait alors treize ans. Son extrême jeunesse fait supposer qu'en se tournant vers la cléricature, il consulta alors la volonté de ses parents, plus qu'une vocation raisonnée : à dater de ce jour, on l'appela le petit abbé.

Dès qu'il eut franchi les premières classes, Jean Dubois sentit que l'enseignement de la province était trop borné, et forma le projet d'envoyer son fils à Paris. Ses facultés étaient modiques. La médecine, qu'il pratiquait avec des connaissances peu communes et aussi avec un désintéressement philosophique, lui avait acquis plus de considération que de bien. Ce fut avec les revenus d'une profession qui lui rendait peu de profits qu'il dut fournir à l'entretien et à l'éducation d'une famille nombreuse. La pension qu'il payait déjà à Paris pour les études de Joseph Dubois, son fils aîné, était une charge excessive, et l'empêchait de mettre à exécution le dessein qu'il avait par rapport à Guillaume. Mais sa réputation de savoir et d'honnêteté lui avait fait des amis ; dans le nombre, il y en eut un qui fut son bienfaiteur.

Jean, marquis de Pompadour, lieutenant général de la province de Limousin, avait pour Jean Dubois une bienveillance égale à l'estime qu'il faisait de ses

¹ Il y eut de ce mariage trois enfants mâles : Joseph Dubois, qui fut lieutenant général de police de la ville de Brive, secrétaire du cabinet du Roi et directeur des Ponts-et-Chaussées de France ; Guillaume Dubois, cardinal et premier ministre ; et un fils qui ne fut pas tenté par l'élévation de ses deux frères, et mourut simple abbé de Cannes, ayant toujours vécu dans une grande simplicité de mœurs.

lumières. Il lui vint en aide, et nomma, le 18 mai 1672, Guillaume Dubois à une bourse au collège de Saint-Michel, fondé par la maison de Pompadour, à Paris.

Le jeune boursier venait de commencer son cours de philosophie. Il manifesta le désir de rester avec les Doctrinaires de Brive, jusqu'à l'achèvement de ses études. Le 25 du même mois, il délivra à son frère Joseph une procuration pour prendre possession de la bourse, en attendant qu'il eût terminé ses humanités. La prise de possession par Joseph, au nom de Guillaume Dubois, fut signée le 13 août 1672, par M. Faure, principal du collège de Saint-Michel. Au mois de novembre suivant, Guillaume quitta sa province, se rendit à Paris, et entra à Pompadour. Il avait alors seize ans. De 1672 au 9 août 1674, il fit sa philosophie et sa théologie au collège de Navarre.

La tradition a conservé à Brive le souvenir des circonstances du départ de Dubois. Il partit à pied, accompagné par ses condisciples et par les enfants du quartier qui pleuraient. A une heure de marche de la ville, le petit abbé Dubois se sépara de ses amis et leur dit, dans le patois du pays :

— Pourquoi pleurer ? Consolez-vous !... Je vais à Paris : je reviendrai plus riche et plus savant que le prieur de Brive.

Guillaume Dubois ne revint jamais dans sa patrie, et cette particularité met à néant tout ce qui a été dit d'un prétendu mariage qu'il y aurait contracté dans sa jeunesse.

Pendant son séjour à Saint-Michel, Dubois se concilia l'amitié de M. Faure, principal du collège. M. Faure était docteur en Sorbonne, vicaire général de M. Le Tellier, archevêque de Reims, et se recommandait autant par ses vertus que par son savoir. Cet attachement, qui ne s'est jamais démenti, témoigne assez que Dubois savait se montrer digne, par sa conduite, des sentiments qu'il inspirait par ses qualités. M. Faure avait remarqué chez le jeune abbé une singulière vivacité d'esprit et grande ardeur au travail. Il s'entremet avec beaucoup de sollicitude pour lui procurer l'emploi de ses connaissances et une occupation nécessaire à sa prodigieuse activité.

Grâce à cette recommandation, qui faisait valoir son mérite et son caractère, l'abbé Dubois fut d'abord placé en qualité de précepteur dans une famille des plus honorables, et s'acquitta des devoirs de sa charge avec le zèle et la régularité que comportent ces délicates fonctions.

Ses manières faciles et les agréments de son esprit lui donnèrent accès dans plusieurs maisons fort recherchées pour le charme des réunions qui s'y tenaient. Il fut présenté à la célèbre mademoiselle de Lenclos dont l'hôtel, rue des Tournelles, était devenu un véritable bureau d'esprit. Quoiqu'on ne s'y piquât pas d'une morale sévère, on y observait assez bien les convenances, pour faire taire les scrupules qu'autorisaient d'ailleurs les licences privées de mademoiselle de Lenclos. Au moyen de ce compromis, cette moderne Aspasia voyait se presser autour d'elle les hommes es plus aimables et les plus spirituels de ce temps-là. Sa maison fut en quelque sorte le portique de l'Académie. Dubois y fit sa partie parmi tant de beaux esprits, et resta un des amis les plus constants de cette femme aimable, parce qu'il en fut sans doute le plus désintéressé. Une conversation brillante, nourrie, toute pleine de saillies heureuses et de traits piquants, lui donnait des avantages pour se produire avec éclat dans les sociétés où l'esprit est bienvenu. Mais il dédaignait, au fond, des succès qui n'intéressent que la vanité ; il fallait au vigoureux ressort de son esprit tout autre chose que l'oisiveté bruyante des cercles.

M. Faure surtout souhaitait pour lui un établissement plus en rapport avec ses facultés et son application. Il engagea Dubois à revenir au collège, jusqu'à ce qu'il se trouvât une occasion de le pourvoir selon sa capacité. L'abbé rentra de nouveau à Saint-Michel, et fortifia encore son instruction dans les travaux d'histoire que le principal lui confia.

L'occasion désirée se présenta. Le hasard seconda les bonnes dispositions de M. Faure plus favorablement qu'il ne pouvait l'espérer. Le principal de Saint-Michel était étroitement lié avec M. de Saint-Laurent, qui réunissait à la charge de sous-introducteur des ambassadeurs chez Monsieur¹ la place de précepteur de M. le duc de Chartres. M. de Saint-Laurent était un homme d'une grande droiture et d'une fermeté de caractère à l'avenant de ses principes. Il jouissait, dans la maison de Monsieur, d'une haute considération, qu'il ne devait qu'à sa seule austérité, car il manquait de naissance. On disait de lui qu'il avait tout ce qu'il fallait pour élever un roi. M. de Saint-Laurent donnait un soin attentif à l'éducation de M. le duc de Chartres, et, en même temps qu'il s'attachait à ne placer près du jeune prince que des maîtres instruits, il veillait avec des précautions minutieuses à ne laisser approcher de son élève que des hommes capables de lui inspirer les sentiments qu'il nourrissait lui-même. Il arriva un moment que les devoirs de sa charge excédèrent ses forces, et il fut empêché par des infirmités de vaquer à sa place avec exactitude. Il voulut se démettre, mais on le décida à conserver la direction en se remettant des détails sur une personne de son choix. M. de Saint-Laurent s'adressa à M. Faure dont il connaissait la probité, et qui lui parut le mieux posé pour l'aider utilement dans le choix qu'il avait en vue. Le principal de Saint-Michel proposa l'abbé Dubois dont il fit les plus grands éloges, et quelques jours après, le présenta. M. de Saint-Laurent examina l'abbé, et fut fort satisfait de ses connaissances. Dubois fut nommé sous-précepteur de M. le duc de Chartres le 15 juin 1683.

La première attention de l'abbé porta sur le caractère du jeune prince, qu'il étudia avec beaucoup de soin². Il découvrit sans peine un esprit vif, un jugement droit, une grande avidité de s'instruire, et, par une contradiction singulière, un éloignement presque absolu pour la contention et le travail. Dubois s'appliqua à rechercher les méthodes qui pouvaient se prêter le mieux à cette disposition naturelle. Il jugea qu'il devait, avant tout, débarrasser l'étude d'une rebutante aridité ; qu'il fallait, en un mot, dérober au prince la fatigue pour captiver son attention, et l'amuser pour l'instruire. La haute idée qu'il s'était faite de son emploi et des obligations qu'il imposait lui donna l'ambition de le remplir avec honneur, et il n'y épargna ni le temps ni la peine. Les leçons plurent infiniment au duc de Chartres, qui se prit d'un goût très-vif pour son maître, à la faveur de l'esprit que celui-ci savait mêler aux matières les plus arides de l'enseignement. M. de Saint-Laurent voyait sans peine la préférence que le prince accordait à l'abbé. Il n'en était point jaloux, parce qu'il était témoin des soins assidus du maître et des progrès de Son Altesse Royale.

Dubois se proposait de faire du duc de Chartres un grand prince et un prince éclairé. Il savait ce que peut la force de l'exemple, et choisissait parmi les hommes les plus vantés d'alors les modèles les plus propres à exciter l'émulation

¹ MONSIEUR Philippe d'Orléans, frère unique de Louis XIV, né le 21 septembre 1640, marié en secondes noces à Charlotte Elisabeth, princesse Palatine. Il eut de ce mariage Philippe d'Orléans, d'abord duc de Chartres, ensuite régent de France pendant la minorité de Louis XV ; et une fille mariée au dernier duc de Lorraine.

² Le duc de Chartres était alors âgé de huit ans ; il était né le 2 août 1674.

de son élève. Il lui citait souvent M. le Prince¹ et le roi Gustave Adolphe, pour le convaincre de la nécessité d'allier l'étude aux qualités qui font les grands hommes de guerre. L'abbé rencontra dans M. de Saint-Laurent un homme qui, joignant beaucoup de sens à ses bonnes intentions, était tout disposé à le laisser suivre ses idées ; malheureusement, le gouverneur de qui relevait la direction générale de l'éducation, avec des intentions non moins droites, avait fort peu de lumières.

Quatre gouverneurs se succédèrent auprès du duc de Chartres² ; tous, à l'exception de M. le marquis d'Arcy, le dernier en place, apportèrent dans leurs fonctions les idées les plus étroites, et rien ne leur semblait bon de ce qu'ils ignoraient eux-mêmes. Comme ils étaient ducs à brevet, et fort entichés du rang, ils n'étaient sensibles qu'en un point, c'est que Son Altesse Royale ne dérogeât pas ; toute leur sollicitude consistait à tenir la maison du prince avec honneur. De plus, chacun d'entre eux imposait à son entrée en charge une marche différente, et ces retours rendaient la tâche du précepteur des plus pénibles. On voulait pour gouverneur des hommes prudents, et on avait soin de les prendre parmi les plus âgés. Ils mouraient presque aussitôt après leur installation. Dubois vit les gouverneurs se succéder près de Son Altesse Royale, sans que les changements fussent suivis de quelque amélioration dans le plan d'éducation, où tout était sacrifié à des convenances particulières, sans égard pour les facultés naturelles et les dispositions du prince.

M. de Saint-Laurent, qui aurait pu le mieux faire prévaloir les idées de Dubois parce qu'il les partageait, était incapable depuis longtemps de donner à sa charge la même attention. Sa santé déclinait sensiblement, et le 3 août 1687, il mourut en exprimant le désir que l'abbé Dubois fût après lui maintenu près de M. le duc de Chartres.

Il ne manqua pas de prétendants à la place restée vacante par la mort de M. de Saint-Laurent. Tandis que les intrigues allaient leur train, le duc de Chartres, qui s'affectionnait de plus en plus à l'abbé, demanda au Roi de le nommer à la place de précepteur. Le Roi savait combien la nomination de M. de Saint-Laurent, dont la naissance n'était pas très-relevée, avait déjà excité de mécontentement parmi les familiers de Monsieur. Il appréciait Dubois d'après le témoignage que son frère, Madame, et quelques personnes qui approchaient de Madame de Maintenon, rendaient de ses connaissances et de son esprit ; mais il craignait de faire un choix insuffisant en ne consultant que ces seules considérations.

Il voulut connaître particulièrement l'abbé, et prescrivit des informations circonstanciées. Sa Majesté apprit donc que Dubois s'était distingué dans ses cours académiques, que ses mœurs étaient hors de toute atteinte ; qu'il était d'une honnête et ancienne famille qui comptait Simon Dubois, l'un des plus

¹ Henri-Jules, prince de Condé, nommé M. le Prince, et fils du grand Condé. — Saint-Simon a laissé de ce prince le portrait le plus avantageux. Il était, dit-il, un composé des plus rares. Personne n'eut plus d'esprit et de toutes sortes d'esprit, ni rarement plus de savoir dans presque tous les genres. Il connaissait à fond les arts et jusqu'aux arts mécaniques ; il avait un goût exquis, un discernement fin, une politesse raffinée, et, avec tout cela, une bravoure brillante.

² Les quatre gouverneurs du duc de Chartres, de 1683 à 1692, furent le maréchal de travailles, le maréchal d'Estrade, le duc de La Vieuville, et le marquis d'Arcy, ancien ambassadeur et conseiller d'épée.

savants hommes de son siècle, ami et compagnon d'études du fameux historien de Thou.

Le Roi, satisfait des éclaircissements qu'il reçut, accorda à son neveu la grâce qu'il désirait ; l'abbé Dubois fut nommé précepteur du duc de Chartres, le 30 septembre 1687. Cette faveur de Sa Majesté, mais plus encore la marque d'attachement que le jeune prince venait de donner à son maître, redoubla le zèle de celui-ci, et le porta d'un plus vif intérêt à travailler à l'éducation de Son Altesse Royale.

Cependant, les difficultés contre lesquelles l'abbé s'était heurté précédemment subsistaient toujours, M. de La Vieuville venait d'être nommé gouverneur à la place du maréchal d'Estrades : cette nomination ne taisait pas augurer une direction plus intelligente. Les talents médiocres du nouveau gouverneur le rendaient peu sensible aux avantages d'une solide instruction. Ainsi que la plupart des personnes qui approchaient du prince, il prisait peu les études ordinaires ; il leur eût préféré volontiers les arts qui développent la force, l'adresse et la grâce, qu'il regardait comme les attributs nécessaires d'un prince, et ceux qui préparent à la guerre. Dubois ne s'en émut point. Il traça un plan conforme aux fins qu'il concevait d.E.. l'éducation de Son Altesse Royale. Ce plan, au témoignage et suivant les expressions de l'auteur des mémoires que nous suivons, mériterait d'être adopté pour l'utilité des princes que l'on voudrait former à de grandes destinées.

Le caractère même du prince était un obstacle considérable pour le précepteur. Impuissant à le surmonter par la contrainte, il s'efforça de le tourner par des ménagements et des biais. Le duc de Chartres haïssait l'application ; dès qu'il s'agissait de travail et d'assiduité, son esprit venait au secours de sa paresse ; il ridiculisait ce dont on voulait l'instruire. Dans ces occasions, un précepteur moins bien avisé aurait eu recours à l'autorité du père et y aurait échoué ; car Monsieur même était indifférent sur les études du jeune prince. D'autre part, Madame¹, qui ne désirait rien tant que d'avoir un fils accompli par son instruction et ses vertus, n'aurait osé entreprendre sur les droits de son époux, dont elle connaissait toute la faiblesse pour le duc de Chartres.

Dubois ne fut pas retenu par tous ces empêchements, et marcha droit à son but en s'accommodant même du faible de son élève. Il se donna des peines infinies pour lui rendre faciles les premiers éléments des connaissances, toujours fastidieuses au début. Il ne lui présentait, d'abord, que des matières aisées. Les méthodes ordinaires lui semblèrent sèches pour apprendre le latin à Son Altesse Royale ; il en composa une qui avait l'avantage de fixer les règles dans la mémoire par des exemples intéressants². Les traductions que l'abbé faisait à l'usage de son élève rappelaient ce que le prince avait le plus de peine à retenir.

¹ Elisabeth Charlotte, princesse Palatine, née à Heidelberg, le 7 juillet 1652, avait épousé le 16 novembre 1671, après s'être convertie au catholicisme, Monsieur, frère du Roi, veuf d'Henriette d'Angleterre.

² Un biographe de Dubois n'a pas craint d'avancer que le précepteur du duc de Chartres avait fait entrer dans cette méthode une foule d'exemples, non pas seulement licencieux, mais orduriers, et va même jusqu'à en citer quelques-uns. En supposant qu'une semblable infamie mit pu être commise avec impunité sous les yeux du gouverneur, de Monsieur et de Madame, il est très-certain que le Roi, tourné à la dévotion par Madame de Maintenon, et qui se faisait tenir très-exactement au courant des études de son neveu, aurait été instruit par les ennemis de Dubois, et n'aurait pas manqué de faire exemple de sévérité.

Le précepteur choisissait en outre, dans les auteurs, les traits de morale et d'histoire qui pouvaient le mieux orner l'esprit. Enfin, pour lui rendre plus familiers les objets de ses études, il avait soin de faire admettre aux repas du prince des personnes instruites, et de diriger la conversation sur les matières traitées dans les leçons.

Lorsque le duc de Chartres en arriva aux sciences élevées, Dubois appela à son aide les savants les plus marquants dans toutes les branches. Religion, philosophie, géographie, langues, histoire, politique et les différentes parties des mathématiques entrèrent dans l'éducation de Son Altesse Royale.

On a osé affirmer que l'instruction religieuse et morale du duc de Chartres avait été fort négligée. Cependant l'abbé, dans son plan d'études, subordonne toutes les autres connaissances à la religion et à la morale, qu'il regarde comme les acquisitions les plus essentielles. Il prescrit de ne parler jamais de la religion qu'avec le plus grand respect, et en recommande rigoureusement la pratique. On lit dans le traité d'éducation le passage suivant, qui ne peut laisser aucun doute sur les sentiments de Dubois : *Les jours où l'on célèbre les grandes actions de la religion doivent lui être uniquement consacrés. Les divertissements et les parties de chasse doivent être interdits dans les jours de solennité. Le peu de précaution que l'on prend là-dessus étouffe de bonne heure dans les princes les impressions qu'on leur a données sur la religion.*

Enfin, ce qui répond mieux aux accusations dont l'abbé Dubois a été l'objet, c'est la faveur qu'il reçut, en 1689. M. de Harlay, archevêque de Paris, lui accorda, à la sollicitation de Monsieur, un canonicat honoraire avec prébende à la collégiale de Saint-Honoré, pour lequel on obtint une dispense de Rome. Ce titre exigeait qu'il fût reçu maître ès-arts. Dubois, informé de la grâce qui lui était réservée, avait soutenu ses examens avec éclat le 23 décembre de l'année précédente, et reçut ses lettres de maîtrise le 26 du même mois. De plus, en 1690, le Roi, voulant récompenser le zèle du précepteur, le gratifia d'un bénéfice ecclésiastique, et le nomma à l'abbaye d'Airvaux, en Poitou. Afin que la grâce fût complète, le duc de Chartres écrivit au Pape pour obtenir le gratis de la bulle d'investiture, et fit appuyer sa démarche, à Rome, par le cardinal Forbin-Janson, ambassadeur du Roi, par le cardinal Ottoboni et le cardinal d'Estrées.

Dubois n'était pas encore engagé dans 'les ordres. Il semble qu'il ait eu, en ce temps, le projet d'embrasser définitivement l'état ecclésiastique. Il reçut, en effet, le 5 décembre 1687, de M. d'Urfé, évêque de Limoges, des lettres démissaires, pour les quatre ordres mineurs. Mais ses amis, qui connaissaient l'application extrême qu'il mettait à remplir les devoirs de sa charge, le temps et la conscience qu'il apportait à ses devoirs près du prince, lui remontrèrent que les obligations de son nouvel état le forceraient nécessairement de se relâcher des soins personnels auquel il était si attaché. Les bienfaits du Roi, les bontés de Monsieur et de Madame, surtout l'amitié du duc de Chartres, le touchaient trop vivement pour qu'il ne s'efforçât pas de les mériter mieux encore par un redoublement d'attention et de zèle. Un motif non moins déterminant l'excitait à compléter une éducation qu'il avait si habilement conduite jusque-là. Le duc de Chartres était déjà loué comme le prince qui donnait les plus grandes espérances. On citait ses progrès, et Dubois ne laissait pas d'être sensible aux éloges que l'on accordait à des mérites qui étaient son ouvrage. Ne pouvant se résoudre à ne plus servir le prince, ou à le servir avec une moindre assiduité, il ajourna le projet qui l'avait porté à solliciter de l'Évêque de Limoges les lettres

démissaires. Les événements qui se préparaient devaient l'éloigner davantage encore de ce dessein.

CHAPITRE DEUXIÈME

**Situation de l'Europe après la paix de Nimègue. — Nouvelle guerre.
— Première campagne du duc de Chartres. — Correspondance de
Madame avec Dubois. — Cabale contre l'abbé.**

Le traité de Nimègue (1678) avait pacifié l'Europe sans désarmer les jalousies. Cette tranquillité était moins la paix qu'une trêve ; les mêmes rivalités s'agitaient sourde ment. Louis XIV lui-même, malgré les raisons qu'il avait d'éviter la guerre pour le soulagement de ses peuples, ne pouvait laisser échapper aucune occasion de faire sentir sa puissance, au risque de ranimer la lutte. Louvois, devenu moins utile pendant la paix, aspirait à ressaisir l'importance que lui donnait la guerre, et poussait de tous ses conseils à des mesures violentes, qui tendaient à déchirer les traités, à remettre l'Europe en armes.

Par les actes de Nimègue, Louis XIV avait restitué une partie de ses conquêtes. Dès qu'il vit ses anciens ennemis s'abandonner aux douceurs de la paix, il commença à regretter des concessions qui lui avaient semblé bonnes lorsque lui-même aspirait à finir la guerre. Il essaya de les rendre illusoires, et de ressaisir par chicane des avantages qu'il avait perdus par le traité.

Une partie de la Lorraine était restée à la couronne de France, ainsi que Fribourg et le passage libre de Brissac à cette ville. Ces clauses, d'une interprétation très-vague, ouvrirent la voie à des procédures compliquées. Louis XIV institua à Metz et à Brissac une chambre de réunion pour les résoudre. Cette juridiction, en n'employant que des formes sommaires, fut plutôt un tribunal de confiscation.

En même temps, le Roi empiétait sur les restitutions faites à l'Espagne, dans la Flandre et le pays au-delà de la Meuse. Ces usurpations, secondées par l'intrigue et les armes, lui rendirent Strasbourg, Courtrai et Luxembourg. La paix fut rompue par ces violences. Les griefs qu'elles fournirent aux adversaires de Louis XIV servirent de motif à la ligue d'Augsbourg (1687).

Cette nouvelle coalition réunit dans une action commune contre la France, l'Empereur, le roi d'Espagne, les Etats de Hollande, le roi de Suède et les principaux Etats de l'Empire. Le duc de Savoie, prince d'une politique tortueuse, après avoir longtemps flatté les deux partis par des négociations insidieuses, se déclara enfin pour celui qui lui semblait le plus fort, au mépris des liens de famille qui auraient dû le tourner vers la France¹.

¹ Victor Amédée avait épousé la princesse Anne-Marie, deuxième tille du premier mariage de Monsieur avec Henriette d'Angleterre. Ce prince a laissé des preuves nombreuses de fourberie. On a recueilli un mot de lui qui marque sa duplicité, et caractérise la politique qu'il a toujours suivie : **Un homme habile, disait-il, doit toujours avoir son pied dans deux souliers.** — Victor Amédée écrivit, au moment où il était engagé dans des négociations avec les alliés, à Louis XIV, qui lui demandait un gage de sa fidélité par la remise de Turin, jugé nécessaire à la sûreté des opérations en Italie.

La guerre, d'abord rallumée en Allemagne (1688), par les motifs que Louis XIV avait donnés aux allies de reprendre les hostilités, s'étendit, l'année suivante, sans qu'il dépendit de lui ni d'en prévenir les progrès, ni de les arrêter. Les droits éventuels à la couronne d'Espagne, après la mort de Charles II, étaient réclamés par plusieurs prétendants. De cette contestation devaient sortir les longues et sanglantes guerres qui remplirent la fin du règne de Louis XIV. Toutes les puissances s'y préparaient, et la cour de Versailles, qui voyait se former contre elle une alliance redoutable, s'occupait déjà de réunir toutes ses forces, pour faire tête à la coalition. Au commencement de 1690, la France se trouva engagée sur terre contre les armées de la ligue, en Flandre et en Italie, et sur mer, contre les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande.

Le Roi mit en campagne tous les princes du sang qui étaient en âge de servir, et voulut que le duc de Chartres fût promptement en état de se rendre aux armées. En conséquence, Dubois reçut ordre d'abrèger le plus possible le temps des études, sans omettre aucune partie essentielle de l'enseignement. Grâce à un travail opiniâtre du précepteur, les cours de Son Altesse Royale s'achevèrent rapidement ; en 1691, le prince se trouva avoir appris, outre les arts et les sciences ordinaires, toutes les connaissances qui se rapportent à la guerre, les fortifications, la statique, la mécanique¹, etc.

Mais si le duc de Chartres pouvait justement passer pour un prince accompli sous le rapport de la culture des lettres, des sciences et des arts, son éducation morale n'avait pas répondu aussi bien à la sollicitude de ses maîtres. Emporté par la fougue de ses passions, égaré par les exemples d'une société dissolue, qui cachait ses vices sous le masque de l'hypocrisie, le prince s'abandonna de bonne heure, et avec un entraînement que rien ne pouvait réfréner ni modérer, à tous les écarts de la jeunesse. Il trouva facilement, parmi les officiers de sa maison et de la maison de Monsieur, des complaisants et des compagnons de débauches. Les remontrances et les conseils de Dubois furent sans force contre les influences pernicieuses qui dominaient son élève. Le jeune duc raillait les principes de son maître, et n'épargnait point le caractère dont il était revêtu. Ces moqueries indécentes étaient l'amusement des familiers de Son Altesse Royale, qui ne voyaient dans l'abbé qu'un mentor incommode. Monsieur lui-même fermait les yeux sur les désordres de son fils, et autorisait par sa faiblesse un cynisme qui s'affichait même en sa présence. A la vérité, Madame gémissait tout bas d'une corruption dont les conséquences l'effrayaient. Mais renfermée dans son austère vertu, impuissante à corriger des penchants mauvais, elle se plaignait de n'être écoutée ni de Monsieur ni de son fils, et se contentait d'épancher ses inquiétudes, ses chagrins dans le secret de quelques amis, surtout de l'abbé Dubois.

La confiance de cette princesse dans le précepteur de son fils réfute les accusations calomnieuses répandues contre lui. Madame, connaissant mieux que personne la peine que Dubois se donnait pour contenir le duc de Chartres, rendait justice à son caractère et à ses efforts. Sa correspondance avec l'abbé contient la justification la plus éclatante du précepteur. Toutes les lettres de la princesse témoignent de l'estime en laquelle elle le tenait, et montrent qu'au lieu d'avoir été le corrupteur du prince, il fut le censeur le plus constant de ses vices.

¹ Monsieur avait demandé à Dubois un état des études et le temps nécessaire pour leur complet achèvement.

Après tant de mensonges imprimés, qui ont faussé l'opinion, on aurait peine à croire à cette assertion, si elle n'était appuyée sur des preuves. On peut les prendre presque au hasard dans les lettres nombreuses et authentiques qui sont restées de cette correspondance. Voici quelques extraits :

Je suis bien aise, écrivait Madame à l'abbé Dubois, que vous soyez content de lui — le duc de Chartres — ; si vous l'êtes, je le suis aussi, j'en suis sûre (lettre du 6 juin 1691).

Vous êtes trop poli, Monsieur l'abbé, de me vouloir faire entendre que le bien que vous apprenez à mon fils n'est que le fondement de mes sentiments (25 septembre 1693).

Avec la vertu et le bon esprit que vous avez, vous n'avez guère à vous effrayer de la calomnie, Monsieur l'abbé ; avec le temps, tout le monde vous rendra justice aussi bien que moi (21 août 1691).

Madame, au sujet des personnes qui sollicitent son fils aux désordres, s'exprime ainsi dans une lettre du 30 juin 1696 :

Si les solliciteurs n'étaient qu'une ou deux personnes, on pourrait y porter remède ; mais il y en a autant qu'il y en a qui l'approchent, soit dans la maison de Monsieur, soit au dehors.

La princesse, désespérée de l'inutilité des reproches, voit, dans la persistance de son fils, l'inévitable loi de la destinée ; elle écrit à Dubois :

Mon fils me l'a fait croire encore plus, puisque lui qui avait été élevé avec tant de soins, à qui M. Saint-Laurent et vous aviez donné de si bons et de si grands principes, tombe sur la bonne foi pour devenir comme un cheval échappé, et n'avoir plus d'égards à aucune instruction ni avis.

Le roi avait été informé que le duc de Chartres tenait des discours licencieux, et blâma Dubois de n'en avoir pas rendu compte à Monsieur. Madame, en instruisant l'abbé de cette circonstance, qu'elle avait apprise de Monsieur, écrivit :

Je répondis qu'en cela vous n'aviez pas tort ; car comme Monsieur lui-même souffrait à mon fils des discours impertinents devant lui, et que ce que mon fils faisait à l'armée n'était que la suite de ce qu'il faisait ici, je croyais que, n'ayant aucune nouveauté à cela, vous n'aviez pas jugé à propos de l'en instruire.

En vérité, Monsieur l'a tant laissé gâter (le duc de Chartres) que je n'espère plus qu'il se corrige.

.....¹

On voit dans toutes ces lettres la tendresse profonde de Madame pour son fils, le vertueux dessein de le corriger de concert avec son précepteur, et tous les sentiments élevés qu'une belle âme et l'amour maternel peuvent inspirer. On y

¹ Nous avons cru devoir supprimer ici de nombreuses citations.

trouve enfin une grande idée du précepteur, et une foule d'aveux favorables que le mérite seul a droit de s'attirer.

Ces lettres ne sont pas d'ailleurs le seul témoignage qui justifie l'abbé Dubois. On peut le juger encore par les amitiés dont il sut se rendre digne. Au premier rang de ces amis illustres, il faut placer le vertueux abbé de Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne et depuis archevêque de Cambrai. Les lettres qui sont restées de ce commerce annoncent une intimité basée sur une estime parfaite, et une considération flatteuse pour Dubois.

Le précepteur du duc de Chartres dînait souvent chez l'abbé de Fénelon, où se rencontraient des hommes du plus grand mérite et d'une piété reconnue. Il y fit la connaissance du Père La Chaise, confesseur du Roi, et entra très-avant dans son amitié et ses bonnes grâces. Dubois fut présenté par le confesseur à Madame de Maintenon, dont il éprouva la protection dans toutes les traverses qu'il eut à subir de la part de ses ennemis. Ce fut encore par l'entremise de l'abbé de Fénelon qu'il s'établit dans la familiarité du duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, homme pieux, d'une solide vertu, avec qui il entretenait une correspondance à laquelle le duc prit du goût, et qu'il poursuivit assez longuement.

Il est peu d'hommes marquants à cette époque, dans les lettres et les sciences, dont Dubois n'ait été l'ami. Sa liaison avec Fontenelle mérite d'être mentionnée comme une des preuves les plus fortes de la séduction que l'abbé savait exercer, quand il le voulait, sur les cœurs les plus froids.

Fontenelle, avec l'air fort bonhomme, cachait une indifférence profonde sous les dehors les plus aimables. Madame de Tencin l'a peint au naturel par un mot ; elle disait : [M. de Fontenelle a un autre cerveau à la place du cœur](#). Dubois parvint à l'amollir, et après l'avoir employé dans l'éducation du duc de Chartres, resta son ami et devint son bienfaiteur par la suite. Lamothe-Houdart, Dacier, l'abbé de Saint-Pierre, Massillon, Dangeau, Basnage, Néricault-Destouches, l'historien Baluze, le savant mathématicien La Montre, Rigaud le peintre, furent des amis sincères de Dubois, et lui firent souvent oublier les inimitiés nombreuses que la faveur devait lui attirer.

Au printemps de l'année 1691, le duc de Chartres, alors âgé de dix-sept ans, fut envoyé à l'armée de Flandre, placée sous le commandement du maréchal de Luxembourg. Dubois reçut du Roi l'ordre de suivre le prince. Il accompagna Son Altesse Royale à la visite qu'elle fit à Sa Majesté pour prendre congé. Après avoir exhorté son neveu à faire son devoir, le Roi, s'adressant au précepteur, lui dit : [Quant à vous, Monsieur l'abbé, je ne vous demande pas de vous conduire en brave, mais en sage, et croyez bien que c'est me servir que d'empêcher mon neveu de faire des sottises](#).

Dubois prit aussi congé de Madame de Maintenon, qui l'assura de sa bienveillance, l'engagea à ne pas se laisser déconcerter par les manœuvres dont on essayait pour le perdre, et lui dit que le Roi le soutiendrait contre les ennemis qu'il avait dans la maison de Monsieur. Le Père La Chaise, de son côté, lui promit d'employer son crédit à le servir, et l'autorisa à recourir à lui dans toutes les occasions.

La campagne débuta brillamment. L'investissement de Mons commença le 15 mars, et, le 8 avril suivant, la ville fut prise en présence du Roi, qui bientôt après retourna à Versailles. Madame avait chargé Dubois de lui mander régulièrement les opérations de l'armée ; l'abbé s'acquitta de ce soin, et sut donner un si vif

intérêt à ses relations que la princesse ne pouvait se lasser de recevoir des lettres du précepteur, et le stimulait à l'œuvre, en apportant elle-même une grande activité à cette correspondance. Elle était à tel point charmée des lettres de Dubois qu'elle lui en faisait les plus beaux compliments, et les montrait au Roi et à quelques personnes de la cour. Il arrivait quelquefois que le Roi faisait demander à Madame si elle n'avait point reçu des nouvelles de l'abbé. Madame mandait très-exactement au précepteur le plaisir que ces lettres avaient fait, et les louanges que lui donnaient tous ceux qui les avaient lues.

Ces marques d'estime, qui s'adressaient à un homme fort jaloué, malgré son obscurité, ne firent qu'exciter davantage l'envie. Dubois vit s'élever contre lui un de ces orages auxquels il a été si souvent exposé.

A peine arrivé à l'armée, le duc de Chartres, affranchi de tout ce qui lui était incommode, se mit à en user avec la plus extrême liberté, et mena un train de vie qui devait déplaire fort au Roi. Il traita avec tous indistinctement, et avec une excessive familiarité, ne mit aucune retenue dans ses discours, et satisfait à toutes ses inclinations aussi librement qu'il se pouvait.

Monsieur écrivit à l'abbé dans les termes les plus vifs ; il lui reprocha que la bonne compagnie s'éloignât de son fils, et qu'on ne le servît pas avec assez de respect. De plus, on avait rapporté au Roi que le duc de Chartres étudiait au camp six heures par jour, et sacrifiait un temps précieux à s'instruire de toute autre chose que de la guerre. Le Roi avait dit à son frère avec humeur que son neveu était à l'armée pour apprendre la guerre, et non pour étudier sur des livres. On remarquera que, parmi les reproches rien ne touche aux dérèglements de M. le duc de Chartres, rien ne fait suspecter la moralité de Dubois, d'où l'on doit inférer en toute sûreté que ses ennemis mêmes n'avaient pas l'ombre d'un prétexte à l'accuser, sous le rapport de l'honnêteté des mœurs.

Cette lettre éclaira l'abbé sur sa situation, et lui montra un déchaînement de toutes les rancunes qu'il avait soulevées par son zèle à servir le prince. Des avis officieux l'avertissaient qu'il existait un complot pour le faire désertier, et que ces ridicules imputations étaient le prélude de la guerre sourde qui lui était déclarée.

Au ton qu'affectait la lettre de Monsieur, il était aisé de voir une prévention qui devait laisser subsister dans son esprit un manque de confiance, même après qu'une justification aurait été agréée. Dubois eut la pensée de se démettre et de se retirer au lieu de sa naissance. Il venait d'apprendre que le prieuré de Brives était vacant ; il écrivit au Père La Chaise et demanda avec de vives instances la concession de ce bénéfice, qui ne valait pas plus de quinze cents livres, offrant de résigner, en retour, son canonicat de Saint-Honoré, qui produisait le double. Les ennemis dont il était poursuivi lui faisaient paraître cette retraite un bien enviable ; mais il ne put en obtenir la faveur, et un témoignage nouveau de l'affection du prince lui rendit la force de persévérer.

Dubois s'ouvrit au duc de Chartres du mécontentement de Monsieur, et de sa propre résolution. Son Altesse Royale répondit du ton léger qui lui était habituel. **L'abbé, faites comme moi ; laissez dire. C'est le bon parti pour avoir raison des méchantes langues. Quant à me quitter, vous ne me ferez pas ce chagrin ; continuons plutôt à faire enrager nos ennemis en nous moquant, comme je le fais, de ce qu'ils peuvent dire de nous.**

Malgré les assurances que devait lui donner le langage du prince, Dubois se sentit fort ébranlé, s'il ne parvenait à effacer complètement l'impression fâcheuse que de faux rapports avaient faite sur Monsieur et sur le Roi.

Il écrivit au premier, le 6 avril, en des termes où perce la dignité d'un innocent faussement accusé. Il dit au prince que, s'il y avait quelque chose de vrai dans les reproches qu'on lui faisait, il aurait recours à sa bonté et se corrigerait ; mais que Son Altesse Royale ayant été abusée par des rapports sans fondement, il attendait avec confiance qu'il fût informé de la vérité.

Dubois s'adressa en même temps à l'abbé de Fénelon ; c'était sa ressource ordinaire de recourir au précepteur du duc de Bourgogne toutes les fois qu'il avait à instruire le Roi de ses mécontentements secrets contre le duc de Chartres, et à solliciter de Sa Majesté des remontrances qu'il n'attendait pas de Monsieur. Il se flattait, en cette occasion, de faire arriver sa justification à Sa Majesté par le même canal. Certain d'avance de l'amitié de l'abbé de Fénelon, il lui fit connaître les préventions qu'on avait essayé de donner au Roi et à Monsieur. Il lui suffisait, pour éclairer son ami, de rappeler que la conduite du prince relevait surtout du gouverneur. L'abbé de Fénelon fit tout ce que Dubois devait attendre d'une amitié sincère.

Quelques jours après, Dubois manda au Père La Chaise le sujet de ses inquiétudes, et réclama de lui les effets de la protection qu'il lui avait promise. Il eut la consolation d'apprendre que Madame de Maintenon avait bien voulu se charger elle-même d'éclairer le Roi, que Sa Majesté s'était montrée satisfaite de l'empressement du précepteur à se justifier, et de la netteté des explications.

L'abbé comptait trop bien encore sur l'esprit juste de Madame, sur ses sentiments bienveillants, pour qu'il négligeât de recourir à elle dans cette circonstance. La princesse eut la bonté de lui écrire plusieurs fois afin de le rassurer complètement. Après une première réponse sur ce qu'il avait eu tort de s'alarmer, qu'il n'était pas dans le cas d'avoir à se justifier avec tant de chaleur, elle lui écrivit, le 13 août 1691, une nouvelle lettre, où elle traite de *sottises* tout ce qu'on avait dit contre lui, et l'assure qu'il n'a pas dépendu d'elle que Monsieur ne lui épargnât le chagrin dont il avait souffert.

Dubois triomphait de ses ennemis, mais il venait d'être averti des dangers qui l'entouraient. Ce fut pour lui un motif de se tenir davantage sur ses gardes, et d'être plus attentif encore à ses actions et à ses discours.

La campagne s'acheva heureusement. Liège fut bombardé. Le combat de Leuze (20 septembre), qui termina les opérations, fit le plus grand honneur au maréchal de Luxembourg : vingt-huit escadrons français défirent soixante-quinze escadrons ennemis. Le duc de Chartres, qui servait avec la cavalerie, se fit remarquer dans cette action. Le Roi apprit avec plaisir la belle conduite de son neveu, et annonça qu'il lui donnerait un régiment l'année suivante.

Bientôt après, l'armée entra en quartiers d'hiver. Le duc de Chartres vint à Paris ; mais à peine de retour, il reprit le cours de ses dissipations.

CHAPITRE TROISIÈME

Mariage du duc de Chartres avec Mlle de Blois (1692). — Part active que Dubois prend à l'arrangement de ce mariage.

Au retour de la campagne, Dubois se présenta chez Madame de Maintenon, pour la remercier de l'appui qu'elle lui avait prêté. Cette dame, qui recevait toutes les confidences du Roi, dit à l'abbé combien Sa Majesté souffrait des désordres de son neveu. Elle lui fit connaître que le Roi n'avait hésité, jusque-là, dans sa sévérité, que par la crainte de causer un déplaisir à son frère, et de nuire par un éclat au duc de Chartres, pour lequel il avait de l'affection.

— Le Roi, dit Madame de Maintenon, a fait la part de la jeunesse ; mais M. de Chartres oublie que, pour les personnes de son rang, il est de justes mesures qu'il faut garder. Sa Majesté songe sérieusement à le rendre à ses devoirs ; disposez-le, Monsieur l'abbé, à donner au Roi des marques de sa respectueuse soumission ; vous ne sauriez mieux servir une personne que vous aimez.

L'abbé était trop délié pour ne pas s'apercevoir que le sens des paroles de Madame de Maintenon allait au delà de l'intérêt vague qu'elles exprimaient. Il savait qu'en les rapportant au duc de Chartres, il ne ferait que lui fournir un sujet d'injurieuses moqueries contre la confidente du Roi, et qu'il n'en obtiendrait rien pour la réformation de sa conduite. Il ne lui parla donc pas de son entretien avec Madame de Maintenon : mais il attachait une trop grande importance à cet avis pour ne pas devoir en informer Madame.

La duchesse d'Orléans avait une dédaigneuse aversion pour Madame de Maintenon. Les égards mêmes qu'elle devait au Roi ne pouvaient pas toujours la contraindre à dissimuler ses répugnances, et lorsqu'elle trouvait dans son particulier une occasion de s'échapper, elle s'exprimait sur la favorite avec une insultante hauteur.

Dès que la princesse apprit par Dubois que Madame de Maintenon intervenait dans les affaires de son fils, elle laissa éclater un véritable emportement : — Si la *vieille* s'en mêle, dit-elle avec aigreur, mon fils est dans le filet !

La princesse fit comprendre à l'abbé le sens caché des paroles de Madame de Maintenon, en lui révélant les vues du Roi par rapport au duc de Chartres.

Louis XIV avait toujours montré, pour ses enfants naturels, une tendresse qui était pour sa famille un objet de jalousie, et un sujet peu édifiant pour la cour. Ses préférences surtout pour les enfants nés de Madame de Montespan dépassaient tout ce que l'on devait attendre de sa dignité, et du respect auquel il était obligé envers la reine. Il poussa cet attachement inconsidéré jusqu'à exiger qu'ils fussent élevés sous ses yeux, après avoir violé ouvertement les bienséances et les lois pour légitimer leur naissance. Madame de Maintenon, gouvernante des enfants de Madame de Montespan, avait fait preuve, dans cette charge, d'un dévouement qui ne pouvait que flatter la tendresse du Roi : ce fut l'origine de sa faveur. Soit qu'elle fût restée attachée aux princes légitimés

malgré ses démêlés fâcheux avec la mère, soit qu'elle voulût caresser la faiblesse du roi, elle continua de s'intéresser à eux avec une sollicitude maternelle, et seconda Sa Majesté pour leur procurer de grands établissements.

Mademoiselle de Blois¹ était la plus jeune des enfants de Madame de Montespan. Elle rappelait par certains agréments les grâces de sa mère ; mais elle n'avait pas, comme elle, l'art de les faire valoir par un adroit manège. Son esprit était fort sortable, quoiqu'il n'eût rien de saillant. Sans annoncer de défaut marquant, la princesse ne montrait de propension sur aucune des passions qui commencent à se révéler après l'enfance. On ne lui reconnaissait que de l'orgueil ; mais comme elle était fort indolente, très-réservée, elle n'avait eu que peu d'occasions de le laisser voir. Le Roi destinait secrètement Mademoiselle de Blois au duc de Chartres. Il fit pressentir les dispositions de Monsieur, qui était trop indifférent à tout pour opposer la moindre résistance au projet de son frère. Mais s'il était assuré de l'assentiment de Monsieur, le Roi n'ignorait pas qu'il rencontrerait, dans la morgue allemande et les préjugés de Madame, sinon un obstacle insurmontable, du moins un embarras. Le dépit qu'elle avait toujours manifesté contre Madame de Montespan, ses prétentions pour son fils, qu'elle se flattait de pourvoir de quelque grande alliance en Allemagne, la prédisposaient mal pour les projets de Sa Majesté. Le Roi ne prévoyait pas moins, à raison des goûts de son neveu, que celui-ci s'accommoderait difficilement au mariage. Il voulait éviter un coup d'autorité, qui eût compromis la considération et le bonheur de sa fille ; il prit donc le parti de négocier. Madame de Maintenon fut chargée de conduire l'intrigue. Elle jeta les yeux sur Dubois, à cause du crédit qu'il avait près du duc de Chartres.

Vers la fin de la même année, le Père La Chaise, qui était dans le secret, ménagea une entrevue entre la favorite du Roi et le précepteur du prince. Madame de Maintenon attendait beaucoup, pour le succès, de la participation de Dubois. Elle se montra remplie d'affabilité pour l'abbé. Elle lui confia les desseins du Roi, et ne manqua pas de faire ressortir la tendresse, la bonté qu'un tel projet témoignait pour le duc. Elle s'étendit sur les avantages considérables d'une alliance qui devait le rapprocher du Roi, et eut soin d'insinuer qu'il serait possible d'obtenir de Sa Majesté des prérogatives particulières en faveur du prince, outre des biens considérables qui permettraient de supporter une grande maison. Enfin, elle n'omit rien de ce qui pouvait faire entendre que le Roi avait à cœur le mariage de Mademoiselle de Blois, et que le prince ne pouvait refuser le parti sans blesser au vif son oncle, et s'exposer à des conséquences fâcheuses. Par tous ces motifs, elle engagea fortement l'abbé à obtenir de son élève un assentiment qui prouverait au Roi le désir que le duc avait de lui plaire, et Dubois de le servir.

Le précepteur connaissait les sentiments de Madame, et la légèreté de son élève ; il n'augurait pas qu'un projet aussi contraire aux dispositions de l'un et de l'autre fût de nature à être accepté de bonne grâce et de plein-saut ; il demanda du temps. Quant à lui, persuadé qu'il ne pouvait refuser cette commission sans s'exposer au mécontentement du Roi, il promit de s'en acquitter selon son devoir.

La confiance de Madame de Maintenon plaçait Dubois dans une situation critique. Elle lui imposait, ou de trahir la confiance de Madame, en agissant

¹ Françoise-Marie de Bourbon, née le 9 mai 1677, légitimée le 4 novembre 1681.

contrairement à ses vues, ou de s'attirer la colère du Roi, en n'exécutant pas fidèlement des instructions qui avaient la force d'un ordre. Dubois résolut de ne pas s'en rapporter à ses propres lumières. En pareil cas, il savait qu'il ne tirerait pas du Père La Chaise un avis opposé aux idées de Madame de Maintenon. Il avait, de plus, de bonnes raisons de penser que le Révérend Père était pour une bonne part dans le projet, et que ce n'était pas pour une vaine civilité qu'il l'avait fait trouver avec la favorite.

Dubois se rendit près de Fénelon. L'abbé éprouva des scrupules ; mais, en examinant la question dans le fond, il en fit sortir des considérations qui devaient atténuer les regrets et tranquilliser la conscience du précepteur du duc de Chartres. La volonté du Roi était apparente. Comme souverain, il avait le droit de disposer des alliances de sa famille : ces deux raisons forçaient le duc de Chartres de se soumettre, quelque peine qu'il dût en coûter à sa mère. Si les intentions de Sa Majesté pouvaient être arrêtées par l'opposition de Madame, Dubois servait les intérêts de la princesse en l'empêchant de désobéir au Roi et de marcher à sa perte, à celle de sa famille.

Dubois fut ébranlé, mais non pas consolé. Il n'était bien convaincu que de ce point : c'est qu'il fallait réussir, afin d'épargner à ceux à qui il était dévoué le déplaisir et peut-être le ressentiment de Sa Majesté. Il aborda la difficulté résolument, avec la gaieté qu'il était nécessaire d'apporter aux choses les plus sérieuses, pour se faire écouter du prince.

Un matin, il entra dans la chambre du duc de Chartres, et prenant un air de gravité affecté :

— Monseigneur, dit-il, vous allez le grand chemin à vous décrier ; il ne se trouvera bientôt pas une seule mère, dans tout le royaume, qui voulût vous donner sa fille en mariage. J'ai donc résolu de vous marier avant que vous vous soyez tout à fait perdu de réputation.

— Vraiment, l'abbé ? reprit le prince avec de grands éclats de rire ; votre souci me touche : quel est le parti que vous me destinez ?

— Chacun se chausse à son pied, Monseigneur ; choisissez donc vous-même.

Le prince nomma une de ces beautés à la mode, connues à Paris par leur commerce de galanterie, et dont le luxe s'alimente de la dépouille de leurs dupes.

— Soit, reprit Dubois ; mais il faudra l'agrément du Roi. Or il se peut que l'honneur de sa maison le touche, qu'il n'ait pas égard à votre inclination, et qu'il refuse. Pour plus de sûreté, cherchez ailleurs.

— Eh bien ! choisissez pour moi, l'abbé, et tâchez d'avoir la main heureuse.

— C'est difficile, Monseigneur, à moins que vous ne me disiez ce que vous désirez.

Le prince traça un portrait de fantaisie dans lequel il fit entrer chacune des perfections des beautés les plus accomplies du temps, et cita une douzaine de dames parmi les plus agréables de la cour.

Dubois se récria, et protesta qu'à moins d'épouser toutes ces dames à la fois, il était douteux qu'il se pût rencontrer une femme assez parfaite pour répondre à l'idéal du prince.

— Si seulement, Monseigneur voulait un peu en rabattre, j'imagine, ajouta l'abbé, que j'ai son lot.

Il nomma plusieurs demoiselles des plus grandes maisons, pour lesquelles il connaissait peu de goût au prince. Le duc de Chartres les rebuta l'une après l'autre, trouvant à toutes quelques maussaderies.

— Par ma foi, dit Dubois, les plus belles et les plus aimables y ont passé ; il ne vous reste plus qu'à prendre tout uniment Mademoiselle de Blois sans y regarder.

— Pouah ! s'écria le prince, en faisant des gorges chaudes ; vraiment ! le beau panier d'horreurs que vous m'apportez là, Monsieur l'abbé !

— Ah ! Monseigneur, ce n'est pas s'y connaître : Mademoiselle de Blois est une fort belle personne.

— Une bâtarde ! reprit le duc de Chartres.

— C'est bien la faute de sa mère, dit Dubois d'un air contrit.

— Une sottise !

— Ce serait une grâce pleine : voyez les belles sottises que les femmes font de leur esprit.

— Mais la considération, l'abbé ?

— Justement, Monseigneur, j'allais vous en parler. Celui qui épousera Mademoiselle de Blois aura le rang des fils du Roi, et il n'est pas sûr que celui qui épousera mademoiselle *** — ici Dubois dit le nom de la courtisane citée par le prince — sera son cousin.

Dubois avait ouvert la brèche, mais ne s'était pas flatté de réduire la place du premier coup. Il connaissait les difficultés de son entreprise, et s'attendait bien qu'il aurait plus d'un assaut à donner. La ténacité était un trait de son caractère ; ce qu'il avait mis dans ses desseins, il finissait toujours par l'accomplir. Ce fut, avec des idées justes, le secret de sa fortune.

Le duc de Chartres ne pouvait douter de l'extrême attachement de son précepteur, et en toute occasion se confiait à ses jugements, parce qu'il reconnaissait à Dubois, avec une étonnante sagacité, une raison solide et beaucoup de calcul.

En cette circonstance, il était en désaccord avec les idées de l'abbé ; celui-ci ne consultait que les vrais intérêts de son élève, le duc n'écoutait que ses ressentiments, ou plutôt les ressentiments de sa mère, car il était personnellement incapable de haïr. Madame, au contraire, avait, pour les princes légitimés, un éloignement d'autant plus prononcé qu'elle ressentait une antipathie violente pour Madame de Maintenon, qui s'était déclarée en quelque sorte leur tutrice. Elle avait fini par faire partager à son fils ses préventions, mais non son hostilité. Dès que la proposition de mariage fut sur le tapis, elle poussa les hauts cris, et ferma les yeux sur le tort qu'elle allait se faire dans l'esprit du Roi, qui l'avait toujours traitée avec une bonté parfaite. Dans le fond il y avait plus de roguerie que de délicatesse : Madame était choquée, avant tout, d'une mésalliance.

Le duc de Chartres n'avait pas les mêmes susceptibilités, et quoiqu'il ne professât pas pour sa mère tout le respect désirable, il observait à son égard une certaine déférence. Dubois lui remontra les conséquences sérieuses qui

résulteraient, pour Madame, d'un refus dont le Roi se sentirait blessé. Enfin, il y avait une dernière raison, supérieure à toutes les autres ; l'opposition de la princesse ne pouvait être un obstacle : Monsieur avait donné son acceptation. Madame n'avait donc plus qu'un simple droit de protestation ; et ce droit, était-il convenable qu'elle l'exerçât avec éclat, sans tenir compte du dommage qu'elle ferait à son fils et à elle-même ? Le prince avait un sens trop droit pour ne pas saisir la justesse du raisonnement de l'abbé ; il finit donc par céder à ses conseils, et déclara qu'il épouserait Mademoiselle de Blois.

Si quelque chose pouvait modérer le chagrin de Madame, c'était de penser que la volonté de son fils n'avait pas été contrainte comme la sienne. Tout s'arrangea pour le lui faire croire, et le duc de Chartres ne laissa point soupçonner les influences auxquelles il s'était rendu ; il savait que sa mère n'aurait jamais pardonné à son précepteur de l'avoir dirigé dans cette occasion.

Pour Dubois, il ne songeait nullement à s'applaudir d'un succès qu'il avait obtenu contrairement aux vues de Madame, dont il éprouvait tous les jours la bienveillance et les bonnes grâces. Quelque répréhensible que puisse sembler sa conduite dans cette affaire, elle a plus d'une excuse. Touché, comme il l'était, des seuls intérêts de son élève, il voyait un grand établissement dans le mariage proposé. Cet avantage n'eût peut-être pas dû être l'unique considération ; mais la princesse destinée au duc de Chartres offrait, par son caractère et ses qualités, toutes les garanties désirables. On peut dire, en toute vérité, que Dubois eut, selon l'expression du prince, la main heureuse. Peu de femmes se fussent prêtées avec autant de résignation, de douceur et de dignité à la sottise figure qu'un mari aussi peu mesuré que le duc de Chartres apprêtait à la compagne de sa vie. Personne à sa place se fût mieux tiré de cette fautive position ; et si son mari n'eut pas pour elle une affection bien vive, il ne put lui refuser, par la suite, les marques extérieurs d'un juste respect. Madame elle-même, quoiqu'elle ne fût pas radoucie envers Mademoiselle de Blois, fut forcée de reconnaître qu'elle se gouverna avec beaucoup de modération dans le mariage, et avoua plus d'une fois que son fils n'était pas aussi mal tombé qu'elle l'avait craint.

Le Roi fut extrêmement satisfait. Ce n'est pas qu'il se fit illusion ; il savait que son autorité avait eu plus d'effet que l'inclination personnelle du duc de Chartres. Mais il sentait fort bien que la soumission du prince lui épargnait un grand embarras, et à sa fille qu'il aimait une mortification d'autant plus sensible que Mademoiselle de Blois était un peu vaine.

En conséquence, le Roi n'en fut que mieux porté à être agréable à son neveu, et tint la promesse qu'il lui avait faite pendant la dernière campagne. Il lui donna un régiment de cavalerie.

Cette faveur ne fut pas sans occasionner une petite contrariété au duc de Chartres. Le prince avait sollicité la nomination de colonel de son régiment en faveur du Chevalier d'Estrades, un des officiers attachés à sa personne, gentilhomme très-dissipé, et l'un de ceux qui favorisaient le plus ses incartades. Le Roi refusa son agrément à ce choix, ne voulant pas, dit-il, récompenser des services qu'il désapprouvait. Le jeune marquis de Plu-veaux fut nommé. Il était fils du grand-maître de la garde-robe de Monsieur. Mais c'était le sort de tous ceux qui formaient l'entourage du prince de copier ses mœurs, et de se perdre par son exemple. M. de Plu-veaux, honoré de la confiance du Roi, donna dans les travers, fit parler de lui, eut un duel, et fut forcé de s'exiler en Hollande, deux ans après. Monsieur demanda pour M. de Plu-veaux père la place résignée par le

fils, et ne put l'obtenir ; le marquis d'Arpajon reçut le titre de colonel du régiment de Chartres.

On a dit que Dubois, enflé d'un succès qui semblait avoir un si grand prix, et qui ne lui avait guère coûté, si ce n'est de chagriner Madame, osa réclamer, pour récompense de ses services, le chapeau de cardinal. Cette malveillante invention, que rien ne justifie, est à mépriser comme tant de mensonges qui défigurent la vie de Dubois.

Le 9 janvier 1692, le mariage du duc de Chartres et de Mademoiselle de Blois fut déclaré au souper du Roi. Il fallut demander une dispense à la cour de Rome ; cette formalité retarda la cérémonie. Les conditions furent arrêtées. Le roi donna à Mademoiselle une pension de cinquante mille écus, et cent mille écus comptant ; cent mille livres de rente sur l'Hôtel de ville, et douze cent mille livres de pierreries, sans parler des menus présents, qui furent superbes. Le duc de Chartres, qui jouissait déjà de cent cinquante mille livres en dotation, reçut pareille somme en une pension. Le duc d'Orléans eut, par augmentation d'apanage, la maison et hôtel Cardinal — Palais-Royal —, jardin et dépendances, ainsi que la place devant le Palais, avec confirmation de cet apanage en faveur de ses enfants¹.

Monsieur avait désiré, lors de la rédaction du contrat, qu'il fût établi un degré entre les fils de France et les princes du sang : en vertu d'une concession toute nouvelle, le duc de Chartres fut déclaré petit-fils de France, et sa maison réglée sur le pied de cette dignité. Tous les titres de son père lui furent assurés par survivance, sauf le titre de Monsieur, sur lequel le Roi ne voulut point céder.

Les dispenses de la Chancellerie romaine arrivèrent à Versailles dans les premiers jours de février. Le courrier envoyé au Pape avait été expédié le jour même de son arrivée à Rome, muni des bulles de Sa Sainteté. Le Roi déclara la maison de Madame la duchesse de Chartres. La marquise de Rochefort-d'Alvigny, veuve du maréchal de France, et de la maison de Montmorency, de la branche de Laval, fut nommée dame d'honneur ; Madame la comtesse de Mailly, qui tenait à Madame de Maintenon par alliance, dame d'atours ; le marquis de Villars, ancien ambassadeur de France à Madrid, eut la place de chevalier d'honneur. Le Roi donna à la duchesse de Chartres un contrôleur-général et un secrétaire des commandements.

Le 17 février, le mariage fut signé et la cérémonie religieuse célébrée avec une grande pompe. Le Roi conduisit la mariée à la chapelle. Jacques II et la reine son épouse assistèrent à la bénédiction. Les fêtes continuèrent à la cour depuis le dimanche gras jusqu'au mercredi des Cendres.

Le 26, le Roi amena lui-même Madame la duchesse de Chartres au Palais-Royal, et remit la mariée entre les mains de Monsieur et de M. le duc de Chartres. Madame était arrivée de Versailles avec sa belle-fille dans le carrosse du Roi. Le soir, le Dauphin se chargea de conduire la jeune duchesse à son appartement.

Tout l'appareil dont le Roi avait entouré l'établissement de Mademoiselle de Blois pouvait tromper les yeux ; mais il était facile de présager qu'une union formée sous d'aussi tristes auspices ne serait guère fortunée. Cela n'empêcha pas les félicitations de pleuvoir, comme s'il se fût agi de l'événement le plus heureux. A peine marié, le duc de Chartres ne tarda pas à reprendre le cours de ses

¹ Lettres-Patentes de Louis XIV, de février 1692.

dissipations, et infligea à la jeune duchesse l'humiliation de se voir dédaignée après quelques jours de mariage.

CHAPITRE QUATRIÈME

Campagnes du duc de Chartres en Flandre. — Dubois accompagne Son Altesse Royale à l'armée. — Belle conduite du prince à Steinkerque et à Nervinde. — Dubois est nommé à l'abbaye de Saint-Just. — Mort de d'Arcy. — Querelle des princes à l'armée. — Mort de Mme de Valois. — Le maréchal de Luxembourg meurt le 2 Janvier 1095. — Villars lui succède.

Au mois de mai suivant, le prince fut rappelé à l'armée de Flandre. Dubois le suivit en qualité de secrétaire. Quelques jours après, le Roi alla rejoindre ses troupes, et fut accompagné dans son voyage par Madame de Maintenon, la duchesse de Chartres, Madame la duchesse de Bourbon¹ et la princesse de Conti². Les dames devaient suivre jusqu'à Valenciennes ; mais en arrivant à Chantilly, Sa Majesté reçut de Jacques II, alors à Saint-Germain, une lettre qui l'informait que la reine, sa femme, éprouvait les premiers symptômes d'une délivrance prochaine. Louis XIV avait résolu de donner à l'accouchement de la reine d'Angleterre toutes les formes publiques et les garanties d'authenticité que réclamait le droit d'hérédité royale dans la ligne de Jacques II ; il renvoya à cet effet les princesses à Saint-Germain, et leur prescrivit d'assister à la délivrance³.

L'armée du maréchal de Luxembourg s'était rassemblée à Estines. Le 17 mai, le Roi arriva au quartier de la cavalerie, entre Maubeuge et Mons. Le duc de Chartres était chargé de la réserve. Le 30, commença l'investissement de Namur, la plus forte place des Pays-Bas, défendue par de nombreux châteaux et des ouvrages redoutables qu'il fallut emporter l'un après l'autre.' La ville fut définitivement réduite le 30 juin, en présence du Roi, qui retourna ensuite à Versailles. Au mois de juillet, le maréchal de Luxembourg fit plusieurs marches entre Soignies et Ninove. Le duc de Chartres avait été chargé par le Roi de lui envoyer un journal des opérations de l'armée. Il écrivit à son oncle, encore à Soissons, les divers mouvements qui venaient de s'exécuter, et joignit à sa lettre des plans dressés par lui-même. Cette relation, à laquelle Dubois avait travaillé autant que le prince, plut à Sa Majesté, qui engagea son neveu à continuer ; le duc de Chartres n'y manqua pas, aiguillonné et aidé par son ancien précepteur.

¹ Louise-Françoise de Bourbon, Mademoiselle de Nantes, fille légitimée du Roi et de Madame de Montespan, mariée à Louis de Bourbon, nommé Monsieur le Duc, petit-fils du grand Condé, et père de celui qui figura sous la Régence. La duchesse était née le 19 septembre 1673.

² Marie-Anne de Bourbon, fille légitimée du Roi et de la duchesse de la Vallière, mariée à Louis de Conti, fils aisé d'Armand, premier prince de Conti, et frère du grand Condé. Il n'y eut pas de descendance dans la ligne de Louis de Conti. La princesse de Conti était douairière, son mari étant mort en 1695 ; elle était née le 17 octobre 1666.

³ Jacques II avait épousé Marie d'Est, sœur du duc de Modène. La reine d'Angleterre, malgré l'avis donné à Louis XIV, n'accoucha qu'un mois après, le 28 juin 1692. Madame la duchesse de Chartres assista à la délivrance ; elle fut marraine et le Pape parrain du prince, qui prit dans la suite le titre de Jacques III et de Chevalier Saint-Georges.

Le 20 juillet, le maréchal confia au duc de Chartres une reconnaissance à la tête de 8.000 chevaux. Le prince s'en acquitta avec autant d'intelligence que d'intrépidité. Il reconnut le pays situé aux environs d'Enghien, où M. de Luxembourg vint camper le 30 juillet.

Quelques jours après, le maréchal, trompé par un faux avis, est surpris dans son camp (3 août). Cette journée vit des prodiges de la valeur française. Au commencement de l'action, le duc de Chartres, qui était avec la réserve, vint trouver le maréchal pour solliciter de prendre part au combat. Luxembourg le supplia de retourner à sa brigade, lui promettant de le faire agir. Le prince, étant revenu une seconde fois, insista pour qu'il lui fût permis, au moins, d'assister à l'engagement ; le maréchal lui dit de se retirer : **ce qu'il fit avec sa douceur ordinaire**, écrivait Luxembourg dans sa relation au Roi. Enfin, le duc de Chartres ayant dépêché M. d'Arcy avec de nouvelles instances, le maréchal se rendit au désir de Son Altesse Royale. La bataille, commencée avec le jour, dura jusqu'à neuf heures du soir. Les Français avaient la droite à Steinkerque et la gauche à Hove ; les alliés s'appuyaient à droite sur Steinkerque, à gauche sur Hernie. Les premiers attaquèrent à Tubise ; mais les alliés, qui avaient pris toutes leurs dispositions, les amenèrent vers Steinkerque, où étaient leurs principales forces. On combattit avec fureur des deux côtés. La victoire se déclara enfin pour les armes françaises. Le maréchal eut deux chevaux tués sous lui, ainsi que le prince de Conti. Le duc de Chartres chargea avec la maison du Roi. Il reçut au fort de la-mêlée, dans son juste-au-corps, une balle qui traversa d'une épaule à l'autre, et atteignit le cou assez profondément. On le releva et l'on eut de la peine à l'empêcher de courir à une nouvelle charge. Il fut ramené à sa brigade.

Un trait d'humanité inspiré par Dubois mit le comble à la gloire que le prince venait d'acquérir par son courage. La plaine était couverte de blessés et de mourants que les alliés, contraints de battre en retraite, avaient été forcés d'abandonner. Le duc de Chartres envoya ses équipages pour les recueillir, et les fit soigner avec une rare bonté. Dubois fut chargé en particulier de l'exécution des ordres du prince. Cette belle action valut au duc de Chartres l'admiration des ennemis et les louanges les plus flatteuses en France. Le peuple de Paris en fut transporté ; la générosité du prince lui rappelait la bonté de Henri IV.

Dubois lui-même fit preuve, dans cette journée, d'un grand sang-froid. Il fut tout le jour sur le champ de bataille. Le maréchal de Luxembourg, à son retour, faisant un récit de cette journée au Roi, cita la conduite du secrétaire du prince avec de grands éloges.

— Je le rencontrais partout, dit le maréchal ; c'est un abbé dont on ferait sans peine un vaillant mousquetaire.

La blessure du duc de Chartres n'eut pas de gravité. Il fut bientôt en état de continuer la campagne. Le Roi voulut le rappeler à Versailles au mois d'octobre, un peu avant que les troupes prissent leurs quartiers d'hiver ; des relais furent envoyés pour son retour. Le prince demanda à rester à l'armée, **afin, disait-il, d'assister à la distribution des logements, et de s'instruire dans tous les détails de l'administration des troupes en campagne**. Il n'en obtint pas la permission. Le Roi ne vit dans le désir de son neveu qu'un prétexte pour prolonger au camp un train de vie qu'il n'aurait pas osé continuer si librement sous ses yeux et près de la duchesse de Chartres. Le Roi se trompa.

Le prince rentra au commencement d'octobre, et, après avoir été saluer le Roi à Fontainebleau, revint le 18 au Palais-Royal, où il tint sa cour pendant quinze jours au milieu des fêtes et des amusements.

Dubois mit à profit ce moment de liberté pour cultiver une honorable, une précieuse relation. Le maréchal de Luxembourg, qui lui avait témoigné pendant la campagne des attentions peu communes, le reçut à Versailles avec une extrême bienveillance. Le maréchal était atteint d'une maladie qui le forçait à vivre de régime. Il allait peu à la cour, et s'en tenait à un petit cercle d'hommes choisis et d'un commerce agréable. Il trouvait à l'abbé un tour d'esprit qui le divertissait, des connaissances qui l'intéressaient, et il lui ouvrit sa maison. De son côté, Dubois, bien accueilli dans cette compagnie, trouva auprès du maréchal une occasion d'apprendre beaucoup de choses de la guerre, pour l'usage de M. le duc de Chartres.

De telles relations étaient une nécessité pour Dubois. Quoiqu'il fût toujours fort attaché au prince, le séjour du Palais-Royal lui était devenu plus difficile par la contrainte dans laquelle il se trouvait dans le voisinage de Madame, qui ne laissait échapper aucune occasion de lui marquer un vif attachement. Il craignait toujours le renversement de ces bons sentiments, car il savait Madame trop entière pour lui tenir compte de ses intentions, dans le cas où elle viendrait à découvrir la participation qu'il avait eue au mariage de son fils.

Le duc de Chartres ne réforma ni ses habitudes ni ses liaisons. Il continua à suivre la société de jeunes gentilshommes dissolus, et scandalisa les moins scrupuleux par une licence effrénée. Les brillantes qualités du duc, qui, dans le cours de la dernière campagne, lui avaient procuré tant d'admirateurs, lui attirèrent aussi beaucoup de jaloux. Sa belle conduite l'avait fait citer entre les autres, princes et généraux. Quoique tous eussent bien fait leur devoir, la malice imagina des rapprochements qui étaient peu à l'avantage de plusieurs personnes de la cour. Le Dauphin n'était pas épargné dans ces parallèles blessants, où le beau rôle était réservé au duc de Chartres. Madame, tout heureuse de cette partialité, n'était cependant pas sans inquiétude sur les propos qui se tenaient. Elle avait exprimé déjà ces craintes dans une lettre adressée à l'abbé, après le combat de Steinkerque : *Il faut dire la vérité*, écrivait la princesse ; *ce qui vient d'arriver a fait un grand bien à mon fils ; tout le monde en parle d'une manière à faire plaisir à entendre ; mais, pour à Paris, les harengères parlent à faire peur, et si M. le Dauphin¹ était tant soit peu un autre homme qu'il n'est... On tient des discours que je fais taire tant que je puis, qui no lui doivent pas plaire ; et ces mots, vous comprenez bien ce qu'ils veulent dire. Enfin il est — le duc de Chartres — dans la bouche des grands et petits, et assurément plus qu'on ne le peut souhaiter.*

Le Dauphin avait autour de lui bon nombre de personnes qui, étant peu favorables au duc de Chartres, devaient prendre plaisir à lui nuire. On employa toute sorte de moyens pour le desservir près du Roi ; le prince lui-même donnait beau jeu à ses ennemis. Tous ses discours étaient rapportés à Sa Majesté, et manquaient souvent de mesure. Ses moindres actions étaient représentées sous les couleurs les plus fâcheuses.

¹ Le Dauphin avait été nommé généralissime en Flandre dans cette même campagne, et, malgré tout ce qu'on en dit, se conduisit fort bravement.

D'abord, ces rapports indisposèrent le Roi contre son neveu. Au fond, il avait pour lui beaucoup d'affection, et n'en voulait qu'à ses penchants ; mais la bonté du Roi était sujette à mille retours.

Le duc de Chartres se trouvait dans les bonnes grâces de son oncle au moment où s'ouvrit la campagne de 1693. Il partit pour l'armée de Flandre au mois de mai, emmenant avec lui Dubois, et arriva le 27 au camp du maréchal de Luxembourg, près de Gevries. L'armée prit sa marche vers Tournai, et vint ensuite menacer Liège. Le duc informa très-exactement son oncle de ces différents mouvements, et en reçut plusieurs lettres qui lui marquaient la satisfaction de Sa Majesté.

Au mois de juillet, Luxembourg joignit subitement les alliés au village de Nervinde, à quelque distance de Bruxelles, et livra bataille au prince d'Orange, qui avait avec lui ses meilleures troupes (27 juillet). Le duc de Chartres était à la tête de la cavalerie de réserve. Il y eut un choc terrible. Les escadrons français, inférieurs en nombre, sont d'abord renversés. Le duc de Chartres donne à la tête des siens avec une intrépidité héroïque, et enfonce la ligne ennemie. Un moment après, enveloppé par ces mêmes troupes qu'il venait de faire céder, il met l'épée à la main pour se frayer un passage, engage une lutte corps à corps, et ne doit son salut qu'à son courage et à sa présence d'esprit. Il rallie ses cavaliers, les lance deux fois contre les masses ennemies, et contribue pour une part glorieuse à leur déroute complète.

Le duc de Chartres envoya à son oncle une relation de la bataille. Le Roi ne voulut pas tarder à lui exprimer son contentement ; deux jours après (5 août), il lui mandait qu'il était fort sensible aux louanges que chacun donnait à sa bravoure, et l'assurait de la joie qu'il éprouvait de lui voir rendre justice. Sa Majesté l'engageait encore à réprimer, à l'avenir, une témérité qui pouvait n'être pas toujours aussi heureuse.

Les troupes du Roi eurent encore deux belles journées en Flandre, avant la fin de la campagne : la première au combat de l'Écluse, près d'Heylesheim ; la seconde à la prise de Charleroi (15 septembre). Le duc de Chartres se trouva aux opérations du siège de cette ville, et en écrivit le journal pour le Roi.

Tandis que le prince se battait avec tant de courage et menait bonne vie dans l'intervalle, Dubois, accablé de travail, avait à peine le temps nécessaire pour suffire à sa tâche. Il devait rédiger les mémoires du duc et expédier toutes ses dépêches. Il devait même suppléer la paresse du prince, jusqu'à se charger de sa correspondance avec son père et sa mère. Monsieur et Madame s'en apercevaient, non-seulement à la régularité, mais encore au style.

A ce sujet, Monsieur écrivait à Dubois : *Les lettres qu'il m'écrit — son fils — sont si bien écrites que, quoique je ne le croie pas un sot, j'ai la pensée que vous pouvez y avoir passé, car dans le vrai on ne peut mieux écrire qu'il fait.* Madame s'exprime plus ouvertement sur ce sujet : *M. Dangeau, écrivait la princesse, m'a montré avant-hier une lettre que mon fils a écrite et qu'il admire. J'ai fait semblant de croire que c'était lui qui l'avait faite aussi bien qu'écrite ; mais franchement parlant, j'y ai trop reconnu votre style, Monsieur l'abbé, pour ignorer qui l'a faite.*

Outre l'occupation que lui donnait le service du prince et celui de sa correspondance avec Madame, qui était très-active, Dubois avait encore des lettres sans nombre à expédier à ses amis. Car tous attachant un grand prix aux

nouvelles qu'il écrivait, l'accablaient de leurs missives, et il ne voulait être en reste avec personne.

Les soins constants et le dévouement de l'abbé étaient toujours fort appréciés de M. le duc de Chartres. Ce prince voulut lui en témoigner sa reconnaissance d'une façon plus marquée. Il s'empressa de saisir un des moments où le Roi semblait le plus satisfait de sa conduite, et demanda à Sa Majesté un bénéfice en faveur de son précepteur. Le Roi nomma, le 8 septembre 1693, l'abbé Dubois à l'abbaye de Saint-Just, en Picardie, vacante par la mort de M. Villeroy, archevêque de Lyon. Le père La Chaise écrivit le même jour à M. le duc de Chartres, et, en donnant la nouvelle de cette nomination, il ajoutait : *Sa Majesté a été bien aise de satisfaire l'inclination que vous avez d'attacher à votre personne des gens de mérite, de savoir et de vertu.*

Tant de devoirs et une application aussi soutenue, réunis aux fatigues de la campagne, finirent par ébranler la santé de l'abbé : revenu à Paris avec le prince, il dut s'occuper de rétablir ses forces.

La campagne de 1694 devait être moins active. Le duc de Chartres partit avec son secrétaire le 31 mai pour Maubeuge, où il séjourna quelque temps, livré à toutes les sollicitations de l'oisiveté et de ses penchants. Il était destiné à subir l'empire des plus détestables faiblesses. Ainsi, à ses autres habitudes dérégées, le prince avait ajouté, depuis son mariage, celle de la table et la fureur du jeu. Il joua gros jeu à Maubeuge, et fit des pertes dont il fut embarrassé. Dubois, profondément affligé de ces nouveaux désordres écrivit à Madame ; mais les conseils de la mère étaient peu écoutés, et ses plaintes n'étaient pas mieux reçues. Le précepteur ne se décourageait pas, et ne voulut jamais désespérer d'un retour. Tout en se plaignant des désordres du prince, il tâchait de calmer l'irritation de Madame, sans lui dissimuler ses craintes.

J'attends, écrivait Dubois à la princesse, le 13 juin 1694, ce temps heureux où on ne sera pas forcé de se plaindre de la jeunesse : Dieu veuille qu'il vienne bientôt, quoique je craigne moins les fougues de cet âge que l'insensibilité et l'inapplication. Ne pourrait-on pas avoir de bons procédés, s'acquitter des premiers devoirs et être sensible à l'estime, au mépris des honnêtes gens, sans rien perdre des droits de la jeunesse ? Il n'y a guère de point de morale dont nous ayons plus besoin d'être persuadé que celui-là, nous le traiterons le plus souvent qu'il nous sera possible...

Par un très-regrettable événement, le prince perdit presque au même moment son ancien gouverneur, le marquis d'Arcy, qui était resté attaché à sa personne en qualité de premier gentilhomme de sa chambre. C'était un homme tout droit, de principes sévères, et qui disait tout franc à Son Altesse Royale ce qu'il lui semblait des actions qu'il désapprouvait. Le duc de Chartres avait pour lui beaucoup d'attachement, et, sans le heurter jamais ; le laissait dire. Le marquis d'Arcy mourut des fatigues de la guerre. Ce fut pour Madame une perte douloureuse. Elle écrivit à Dubois sous l'impression de la nouvelle de cette mort :

Hélas, Monsieur l'abbé, j'ai été sensiblement touchée en apprenant la nouvelle de la mort du pauvre marquis d'Arcy, et je ne comprends que trop quelle perte c'est pour mon fils. L'exemple d'un homme vertueux est d'autant plus à souhaiter auprès d'un jeune homme comme mon fils, que c'est marchandise très-rare dans le temps qui court.

M. de Fontaine-Martel, frère du marquis d'Arcy, lui succéda dans sa charge près du duc de Chartres. Dubois rencontra, dans M. de Fontaine-Martel, un homme

tout porté à s'unir à lui pour arracher le prince, s'il se pouvait, à ses conseillers habituels et à ses amis.

Il y eut, cette année, peu d'événements en Flandre. L'intérêt de la guerre fut ailleurs. Le prince d'Orange, rebuté par de nombreux échecs, mais enorgueilli des avantages du combat de la Rogue (1692), espéra se rendre la fortune plus favorable en attaquant la France du côté de la nier.

En Espagne, le maréchal de Noailles poussait les opérations avec vigueur, et venait de remporter, au mois de mai, une victoire signalée au passage du Ter, en Catalogne.

En Italie, Catinat conservait la supériorité aux armes françaises.

L'armée du maréchal de Luxembourg employa la saison en marches et contremarches. Pendant ce temps, le Dauphin tenait à Courtrai une sorte de cour. Les princes et la famille royale étaient près de lui, et donnaient à des divertissements le temps de l'inaction. Cette petite cour fut troublée par un démêlé d'étiquette, futile partout ailleurs qu'à Versailles. Les prérogatives accordées au duc de Chartres inspiraient aux membres de la famille royale un dépit jusque-là assez bien déguisé. La duchesse de Bourbon et la princesse de Conti, qui se croyaient les mêmes droits que Madame la duchesse de Chartres, et qui étaient ses aînées, n'avaient pu se résoudre à lui rendre les honneurs qu'elles lui devaient en vertu des rangs établis. Elles se retranchèrent longtemps derrière une familiarité que l'âge semblait autoriser, et donnaient à leur sœur toutes sortes de noms de tendresse qui n'en étaient pas plus sincères. Ces dames s'étaient affranchies, par ce moyen, de l'obligation de reconnaître un droit de préséance dont elles étaient blessées. Madame de Chartres avait de son rang une opinion trop avantageuse pour se payer de ces trompeuses démonstrations ; elle se plaignit au Roi. Les motifs qui dirigeaient la duchesse de Bourbon et la princesse de Conti n'échappèrent point à Sa Majesté : le Roi ordonna que ces dames appelleraient leur sœur Madame. Cette décision, au lieu de terminer la mésintelligence, ne fit que l'aggraver.

Les mêmes prétentions divisaient à l'armée le duc de Chartres et le duc de Bourbon, qui avait dans son parti le prince de Conti. Leur rivalité dans les armes les tenait opposés au moins autant que leurs droits. Il s'éleva entre eux une querelle causée par un motif des plus frivoles, mais qui ne pouvait manquer de s'envenimer à l'incitation d'un orgueil blessé. Le différend se fût terminé par les armes, si Dubois n'eût prévenu une rencontre en ouvrant les yeux au duc de Chartres. Il rappela les faits qui venaient de se passer à Versailles, fit apercevoir au prince les véritables causes de l'animosité du duc de Bourbon, et lui conseilla de refuser à celui-ci une satisfaction qui eût, à son gré, effacé la distance qu'il regrettait.

Après les preuves éclatantes que le duc de Chartres avait données de sa bravoure, il n'avait pas à s'alarmer sur un point d'honneur étroit. L'affaire n'eut pas de suite, mais les rapports entre les deux princes en furent fort altérés. Un ordre exprès du Roi enjoignit à Leurs Altesses Royales d'oublier des torts mutuels, et de reprendre les choses sur l'ancien pied.

Le duc de Chartres revint de l'armée pour être témoin, quelques jours après, d'un malheur domestique, à propos duquel allaient éclater contre lui des récriminations et des plaintes qui devaient faire dénier à ce prince jusqu'aux affections naturelles au cœur d'un père.

Au commencement de cette année, naquit une princesse d'Orléans, le premier fruit du mariage du duc de Chartres ; elle reçut le nom de Mademoiselle de Valois. Le Roi, se ressouvenant que ce titre avait été porté par les deux fils aînés de Monsieur, son oncle, lesquels moururent fort jeunes, en avait gardé comme une crainte superstitieuse. Il fut opposé au choix de ce nom pour la jeune princesse, et manifesta ses appréhensions, qui semblèrent alors chimériques. Monsieur, Madame et surtout le duc de Chartres n'en tinrent point compte. La jeune princesse mourut le 7 octobre suivant, et le Roi ne manqua pas de faire observer qu'il l'avait prédit. On accusa le duc de Chartres de s'être volontairement attiré ce malheur par une forfanterie d'esprit fort, dont il n'y avait pas lieu de lui faire très-justement un reproche en cette circonstance.

La mort du maréchal de Luxembourg fut un autre sujet de contrariété pour le duc de Chartres ; le maréchal mourut le 2 janvier 1695¹. Élève du grand Condé, il était, de tous les généraux, celui qui rappelait le plus les qualités militaires de son maître. Il avait fait la guerre pendant cinquante ans, et personne ne pouvait se vanter d'avoir assisté à un aussi grand nombre de batailles. Le Roi ne fut pas toujours juste envers lui. Travaillé par Louvois, il eut d'abord un véritable éloignement pour le maréchal ; mais il ne pouvait s'empêcher, en même temps, de reconnaître son mérite et le prix de ses services. Il eut le tort de céder trop facilement à la haine de son ministre, à l'époque de l'affaire des poisons de la Voisin, dont Louvois se servit pour perdre les personnes qu'il n'aimait pas ou qu'il redoutait. Luxembourg, sur des indices légers, fut enveloppé, avec un grand nombre de personnes considérables, dans cette procédure criminelle. Enfermé à la Bastille, il eut à subir une confrontation humiliante, et établit facilement sa justification. La paix de Nimègue venait d'être signée ; le roi put croire alors que l'épée de Luxembourg lui était devenue inutile ; le maréchal fut tenu à l'écart. Mais la guerre ayant éclaté de nouveau, les échecs réitérés du maréchal d'Humières, dans les Pays-Bas, firent regretter à Louis XIV d'avoir partagé l'animosité de Louvois, et l'engagèrent à restituer toute sa confiance au duc de Luxembourg, qui fut nommé commandant de l'armée de Flandre en 1689. Par une exception qui prouve à quel point Louis XIV désirait faire oublier au maréchal une injuste sévérité, il l'affranchit du contrôle du ministre de la Guerre et lui promit de contenir les mauvaises dispositions de Louvois à son égard. Luxembourg conserva le commandement en Flandre jusqu'à sa mort.

Le duc de Chartres avait fait ses premières armes sous ce grand capitaine, et s'était senti attiré vers le maréchal par les parties brillantes et les qualités aimables de son caractère. La perte du duc de Luxembourg lui fut très-sensible. Dubois n'en fut pas moins affligé : il se vit privé du même coup d'un protecteur bienveillant et d'un ami.

Le maréchal de Villeroy² obtint la charge de capitaine des gardes du corps, vacante par la mort de Luxembourg, et succéda à celui-ci dans le commandement de l'armée de Flandre. Le maréchal était en faveur près de Madame de Maintenon, qui contribua de son crédit à le faire pourvoir. Ce choix ne pouvait être agréable à la famille d'Orléans, à cause des influences qui

¹ François-Henri, duc de Montmorency, fils du comte de Montmorency-Boutteville, décapité sous Louis XIII pour duel. Il était né en 1627, fut duc et pair en 1662, et maréchal en 1675 ; très-jeune, il s'attacha au prince de Condé, à l'amitié duquel il dut la fortune de sa maison, qui n'était pas riche.

² Fils du maréchal gouverneur de Louis XIV, et lui-même gouverneur de Louis XV. Il fut nommé maréchal en 1693. Mort en 1730.

l'avaient déterminé. Monsieur désira que son fils passât en Allemagne, où commandait le maréchal de Lorges, surtout pour qu'il ne se trouvât pas avec Villeroi. Le Roi pénétra le motif de son frère, se refusa à cet arrangement, et décida que le duc de Chartres continuerait à servir en Flandre.

Au mois de juin, le prince partit pour Courtrai, accompagné de Dubois, qui lui devenait chaque jour plus nécessaire. Villeroi rehaussa d'abord son bâton de commandement par la prise de Nieupoort et de Dixmude. La suite ne répondit pas à ce commencement.

Le duc de Chartres ne prit qu'une faible part à cette campagne. Attaqué, dès le commencement de juin, d'une fièvre pourprée qui le tint longtemps alité, il eut une seule fois l'occasion de se montrer dans une affaire d'escarmouche.

Madame, inquiète de la santé de son fils, demanda au Roi de le dispenser de suivre la campagne jusqu'au bout, d'autant que les opérations touchaient à leur fin. Le duc de Chartres revint à Paris dans les premiers jours de septembre.

Les divertissements reprirent au Palais-Royal. L'éclat de ces fêtes avait fait de la petite cour de Monsieur le centre d'une société évaporée, qui ne trouvait plus à Versailles les distractions et les plaisirs qu'elle recherchait. Le Dauphin lui-même, au grand déplaisir du Roi, visitait fréquemment Monsieur, et soupait très-souvent au Palais-Royal.

Madame la duchesse de Chartres, enorgueillie de l'empressement qu'on apportait auprès de sa personne, se flattait d'humilier les princesses par son éclat, et trouvait à ces fêtes l'attrait du triomphe. Madame seule voyait avec regret des réunions qui rapprochaient de plus en plus son fils d'un monde léger, dont l'exemple ne pouvait que fortifier les défauts et les vices qui l'affligeaient.

Au milieu de ces vaines dissipations, Dubois se sentit pris d'un découragement profond ; l'entraînement de son maître pour les plaisirs augmentant chaque jour, ne laissait plus de place aux illusions. Un incident lui inspira de nouveau l'idée de se séparer du prince.

On appliqua cette année le système de capitation imaginé par B3ville, intendant du Languedoc. Cette taxe souleva des plaintes très-vives. Elle frappa avec rigueur sur une classe qui avait été jusque-là épargnée par les impositions, la classe des officiers des maisons royales. Le tarif pour la maison de Monsieur parut excessif ; le chancelier et le surintendant de ses finances furent taxés à mille livres ; ses capitaines des gardes, son premier gentilhomme et les secrétaires de ses commandements, à cinq cents livres. Les moyens et bas officiers étaient aussi imposés très-haut.

Il en était de même dans la maison de M. le duc de Chartres ; et ce qui ajoutait au poids de ces charges, c'est que les assignations sur les trésoriers de Leurs Altesses Royales ne se payaient point, ou se payaient mal. Le mécontentement fut extrême.

La plupart des officiers du prince éprouvaient une gêne très-grande. Dubois lui remontra le tort qu'il faisait à sa considération, en n'acquittant pas exactement les gages de sa maison. Le duc de Chartres prit l'avis en mauvaise part. L'abbé, piqué de voir son attachement méconnu, forma sérieusement le projet de s'éloigner et de se rendre dans une de ses abbayes. Mais il ne pouvait se détacher brusquement d'une famille à laquelle il tenait par tant de bienfaits ; le temps qu'il prit pour s'affermir dans sa résolution permit au duc de Chartres de revenir à des sentiments plus justes, et la brouille fut de courte durée.

CHAPITRE CINQUIÈME

Le duc de Chartres tombe dans la disgrâce du Roi. — Exil peu motivé de Feuquières. — Paix de Ryswick (1697). — Dubois accompagne M. de Tallard à Londres, pour les conférences relatives au premier Traité de partage de la monarchie espagnole.

Le Roi, quoiqu'il lui en coûtât, avait pris le parti de fermer les yeux sur les désordres de son neveu, et s'en remettait au temps du soin d'abattre la fougue de la jeunesse. Ses mécontentements n'étaient que passagers, et ne tenaient pas, dès qu'il surprenait, dans la conduite du duc de Chartres, la plus petite intention de lui plaire. Bientôt le prince reçut un nouveau témoignage de cet attachement, qui tirait sa force de l'amitié du Roi pour le duc d'Orléans son frère.

Au printemps de l'année 1696, le duc de Chartres fut nommé commandant de la cavalerie à l'armée de Flandre. Le Prince partit avec Dubois pour son commandement, vers la fin de mai. Quelques jours après, le Roi, dans une lettre qu'il écrivait à son neveu, le félicitait des sentiments qu'il lui avait montrés. Il ajoutait : *C'est ce qui me fait croire qu'à l'avenir nous serons bien ensemble.* Cet espoir ne devait point s'accomplir : un peu après, le duc de Chartres allait fournir à son oncle un grave sujet d'irritation, et s'aliéner ses bontés pour toujours.

La cause qui produisit un changement si soudain semble avoir échappé à la connaissance de ceux qui ont écrit l'histoire de ce temps ; elle resta le secret d'un petit nombre de personnes. Cette circonstance a laissé inexplicables pour tous les défiances que le Roi montra depuis, et jusqu'à la fin de ses jours, à l'égard de son neveu. La seule trace qui subsiste des faits est conservée dans la correspondance de Madame avec l'abbé Dubois. Mais ce témoignage n'est pas complet. Les lettres recueillies ne contiennent qu'une partie du mystère, et font voir que les plus importantes, celles qui pouvaient préciser davantage la vérité, ont été supprimées, sans doute à dessein, par l'abbé Dubois.

Les faits, tels qu'ils résultent des confidences de Madame, se réduisent à un seul point : des révélations apprirent au Roi les rapports que son neveu avait entretenus avec une femme accusée de crime. On en avait la preuve dans une lettre écrite par le prince, et représentée par le marquis de Feuquières, impliqué lui-même dans l'affaire. Cette lettre devait fournir des indices assez graves, puisque le Roi jugea prudent de la détruire, et que Madame n'hésita pas à regarder cette précaution comme un acte de générosité. On ne peut rien induire avec certitude sur la nature même de l'accusation.

De l'aveu même de la princesse, l'affaire principale, à laquelle se rattache la participation directe ou indirecte du duc de Chartres, avait eu un grand éclat. Madame en informait l'abbé en ces termes : *Cette affaire a fait un furieux bruit à Paris, et comme on ajoute toujours, on dit que mon fils a voulu apprendre à être sorcier. Cela fait un très-mauvais effet, mais je n'ai pu m'empêcher d'en rire pourtant.*

Deux événements, arrivés à peu près vers le même temps, attirèrent l'attention, et pourraient avoir quelque rapport avec le fait resté obscur. Voici le premier : En 1695, un nommé Borderie de Vernejou, qui se vantait de communiquer avec les esprits, et faisait métier de vendre des sortilèges, des philtres et toutes sortes de maléfices, fut arrêté et jeté à la Bastille. La clameur, qui grossit tout, mêla les poisons à cette affaire. On vit se renouveler un moment les terreurs produites par les procédures de la comtesse de Brinvilliers, de la Vigouroux et de la Voisin. Une foule de récits imaginaires contribuèrent à entretenir cette frayeur. Les informations qui furent suivies eurent le même résultat que pour l'affaire de 1680 ; elles montrèrent beaucoup de dupes de toute condition, en face d'un imposteur. Il était difficile de procéder avec rigueur contre tant de coupables, sans faire revivre les scandales qui avaient marqué le procès de la Voisin. On se contenta de punir Borderie et quelques femmes de mauvaise vie qui avaient été les instruments de sa fourberie. Mais si les dénonciations des accusés désignèrent un grand nombre de personnes de la cour et de la ville, qui avaient eu recours à leur art et à leurs drogues, chacun selon ses desseins et ses intérêts, il n'y eut contre elles aucune mesure apparente de rigueur. Leurs noms même restèrent inconnus. Rien, en particulier, n'autorise donc à croire ou à supposer que le duc de Chartres fût compris dans cette première affaire.

La seconde eut un caractère plus grave, et le nom de Feuquières s'y trouve en plein. Mais il faut dire, d'abord quelques mots du marquis de Feuquières. Il avait été mêlé, en 1680, au procès de la Vigouroux, et détenu quelque temps à la Bastille. Les confrontations mirent à sa charge des conjurations d'esprits, ce qui était au plus une indiscrete curiosité. Feuquières avait, avec de grands talents militaires, une opinion présomptueuse de lui-même. Il supportait mal tout autre mérite que le sien, et ne se trouvait jamais ni assez prisé ni assez récompensé. Il se plaisait à rabaisser ceux qui étaient au dessus de lui, et voyait des fautes à tout, pour faire sentir qu'il n'était pas assez consulté. Avec un esprit aussi chagrin, il était fort en danger de déplaire à Louvois. Ce fut peut-être à cette cause qu'il dut d'être compris dans une procédure où figurèrent tant d'ennemis personnels de ce ministre. Feuquières fut mis en liberté ; le Roi lui pardonna par les mêmes motifs qu'au maréchal de Luxembourg. Nommé lieutenant-général quelque temps après, il servit d'abord en Italie sous Catinat, et venait de faire avec Villeroi la guerre en Flandre ; ce fut sa dernière campagne. On apprit tout d'un coup sa disgrâce, et, comme on n'en rapportait aucun motif, on ne vit qu'un jeu de la faveur ; Feuquières passa pour victime.

Pendant que l'on déclamait ainsi contre les caprices de la faveur, le Roi, gagné par la terreur populaire, faisait épier avec soin tous ceux qui l'approchaient. Ces craintes n'étaient pas tout-à-fait chimériques. Les révélations d'une dame de Feuquières, femme d'un marchand mercier, nommé Anselme Besson, découvrirent un complot contre la vie du Roi. Il devait être empoisonné à Fontainebleau, au moyen d'une poudre soufflée sur ses habits avec une plume. C'était le procédé à la mode ; il est mentionné dans presque toutes les affaires de poison de ce temps-là. Les effets de cette poudre, d'après les déclarations de la dame Besson, étaient infaillibles. Elle avait été essayée un jour sur un chien qui mourut, et une autre fois, au Pont-Neuf, sur un mendiant qui succomba.

Cette dénonciation, dirigée par la dame Besson, d'abord contre son mari, produisit les plus vives inquiétudes autour du Roi. On rechercha avec soin les complices ; mais la justice ne saisit que des gens de condition médiocre.

Les enquêtes furent conduites très-secrètement, et ce ne fut que deux ans après, à la suite de longues et minutieuses informations, que l'affaire se dénoua. Les accusés qui furent retenus étaient la dame Feuquières, femme du mercier Besson, écrouée au Grand-Châtelet ; Anne de la Fillonnerie, veuve de messire Jacques de Feuquières, détenue au fort l'Évêque ; Marie Madeleine Barbon, femme du caissier du sieur Boutault, intéressé dans les affaires du Roi ; Anselme Besson, du Verry, un commis nommé Lecorché ; Lesserville, avocat au Parlement, le laquais de du Verry, et Robert Charlat, représenté comme le principal auteur du complot.

Besson, sur qui avaient porté les accusations de sa femme, était un homme méprisé. Il s'entremettait de prêts d'argent et d'une foule d'opérations illicites. Il était accusé d'avoir fabriqué de fausses lettres de change avec quelques-uns de ses complices, et de se procurer de l'argent par le trafic des charmes de sa femme. On ne peut douter que les dénonciations de la dame Besson ne fussent une vengeance. Elle avait à se plaindre des traitements de son mari, qui, dans une occasion où il n'avait pu vaincre sa résistance à ses calculs, lui avait donné deux coups d'épée dans l'épaule. L'accusation qu'elle avait bâtie tomba, faute de preuves.

Parmi les nombreux témoins cités dans cette affaire, on entendit le fils du marquis de Feuquières, officier dans les Gardes du corps du Roi ; il fut interrogé par d'Argenson, à l'hôtel des Gardes. On peut voir par là que si des soupçons s'élevèrent contre le marquis de Feuquières, ils ne furent pas tout à fait sans fondement. Mais s'il exista, en effet, quelques rapports entre la famille Feuquières, Besson et ses prétendus complices, il est impossible d'imaginer que l'objet en fût un crime¹.

A l'égard du duc de Chartres, il ne serait pas seulement odieux, il serait absurde de l'impliquer dans cette accusation infâme ; la légèreté seule de son caractère exclut les passions sauvages qui font les criminels. Le Roi, tout prévenu qu'il était, n'aurait pu le croire coupable d'un complot. Il est certain que, vers cette époque, le prince avait consulté un prétendu devin, et s'était informé du temps que son oncle avait encore à vivre. La sévérité avec laquelle Louis XIV sévissait contre les sorciers a pu grossir à ses yeux la faute de son neveu ; mais il n'est pas à présumer que le Roi ait eu jamais la pensée qu'il fût mêlé à une méchante trame contre sa vie. La famille du marquis de Feuquières était pauvre ; une presse d'argent pouvait expliquer ses relations avec Besson, qui trafiquait de toutes sortes de prêts. Cette conjecture n'est pas aussi invraisemblable qu'elle peut le paraître. Dubois avait marqué à Madame la cause des faits imputés au duc de Chartres. La princesse l'a fait connaître par le passage d'une de ses lettres au précepteur de son fils. *Ah ! grand Dieu !* écrivait la mère du prince, *si c'est l'argent qui le jette dans ces misères, qu'il a de belles et bonnes voies à en avoir plus qu'il n'en aura jamais en hantant la canaille !*

Quoi qu'il en soit, le marquis de Feuquières fut privé de son emploi, exilé de la cour, et traité avec une extrême rigueur par Louis XIV, jusqu'à la fin de ses jours. Si l'on doit juger de la gravité des torts par la force et la persistance des ressentiments du Roi, ils auraient été d'une effrayante énormité ; ces torts, constants ou supposés, firent le malheur de la vie de Feuquières. Rien ne put

¹ Il nous a été permis de relever ces curieuses circonstances aux archives de la police, confiées aux soins intelligents et aux lumières de M. Labat, à la bienveillance duquel nous avons le devoir de rendre hommage.

jamais les effacer de la mémoire de Louis XIV. Après avoir vécu quinze ans dans l'abandon et dans l'oubli, Feuquières mourut en protestant de son innocence, en implorant, en faveur de son fils, un pardon qui ne fut point accordé.

Le duc de Chartres, traité avec plus de ménagements en apparence, ne fut pas épargné. Accueilli avec froideur par son oncle, et pour ce motif négligé de la cour, il conserva strictement les droits de sa naissance, sans la considération qui l'accompagne, et s'éloigna de Versailles autant que le lui permettaient les devoirs de son rang. Dégagé d'un reste de bienséance, il s'abandonna à ses vices avec impudence. Il n'eut point de commandement en 1697. La seule concession que Monsieur put obtenir de son frère fut que le duc du Maine ne se rendrait pas à l'armée cette année ; il espérait masquer ainsi la disgrâce de son fils. Personne n'y fut trompé.

Dubois, voyant la profondeur de l'abîme dans lequel le prince venait de tomber, renonça à le sauver. Il sentit qu'en continuant à le servir, il s'exposait à se perdre lui-même sans aucune utilité ; mais en songeant à s'éloigner de lui, il éprouvait le chagrin et presque le remords de le priver de tout conseil. Ç'avait été, jusqu'alors, la constante illusion de Dubois de se flatter qu'il parviendrait à redresser le prince, quoiqu'il eût si peu sujet de le croire. Cette sollicitude est attestée par Madame en des termes qui honorent le dévouement et le zèle de l'abbé. *Si ce n'était mon devoir absolument, lui écrivait la princesse, de tâcher par des remontrances à corriger mon fils, il y a longtemps déjà que j'aurais renoncé à cet ouvrage, par le peu d'espérance que je trouve de pouvoir réussir, et j'admire votre patience, Monsieur l'abbé, d'y pouvoir tenir bon. Je tiens cette œuvre pour plus méritoire devant Dieu que si vous jeûniez au pain et à l'eau, car je crois que cela vous coûterait moins de peine que ce que vous faites.*

La paix générale fut signée à Ryswick, au mois de septembre et en octobre 1697. Elle avait été amenée par la lassitude de la guerre. L'étendue des sacrifices consentis par Louis XIV prouve assez combien cette paix était jugée nécessaire. La Hollande fut confirmée dans la possession de Maëstricht et de ses dépendances ; l'Espagne recouvra les conquêtes faites par elle en Catalogne et dans les Pays-Bas : Charleroi, Ath, Mons et Courtrai ; l'Angleterre obtint la reconnaissance de Guillaume III, et l'engagement de ne fournir aucun secours à Jacques II ; l'empereur stipula l'annulation des réunions prononcées en 1680, par les chambres de Metz, de Brisach et de Besançon ; la restitution de Philisbourg, de Fribourg et de Vieux-Brisach ; le rétablissement du duc de Lorraine, et la démolition des fortifications de Huningue. Il ne resta à Louis XIV, des pays conquis sur l'Empire, que l'Alsace et Strasbourg.

Le duc de Savoie lui-même reçut, en vue de la paix, des avantages qu'il n'eût probablement jamais retiré de la guerre. Par un traité signé l'année précédente, dans lequel il promettait la neutralité de l'Italie, Son Altesse Royale avait obtenu, en retour, la remise du gouvernement de Pignerol, des châteaux de Montmeillan, de Nice, de Villefranche et de Suze. Enfin le mariage du duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, avec la princesse Marie-Adélaïde, fille du duc de Savoie, entra dans les clauses du traité. Ainsi le Roi concédait librement tout ce qu'il avait refusé jusque là avec tant d'opiniâtreté aux exigences de ses ennemis.

La paix qui venait d'être conclue au prix de tant de renonciations ne pouvait être durable, si elle n'était fortifiée par la plus essentielle de toutes les garanties, le désistement de la cour de France de ses droits à la succession de Charles II. Louis XIV donna cette dernière marque de sa modération. Le droit héréditaire de sa famille était le mieux établi. Fils d' Anne d'Autriche, époux de Marie

d'Autriche, il conférait à ses descendants par représentation des branches aînées de Philippe III et de Philippe IV, un titre certain à la couronne d'Espagne.

Les descendants de l'empereur Léopold, au contraire, ne représentaient que les branches cadettes par Marie Anne, leur aïeule, et Marguerite Thérèse, leur mère. Deux autres prétendants aspiraient à la succession de Charles II, en faisant remonter l'ordre d'hérédité : Le duc d'Orléans, frère de Louis XIV et fils cadet d'Anne d'Autriche ; le duc de Savoie, arrière-petit-fils de Catherine, fille de Philippe II. L'Autriche, dont les droits étaient moins fondés, comptait davantage sur les dispositions favorables de Guillaume III, et l'avait pressé de soumettre à l'assemblée de Ryswick l'affaire de la succession. Mais Guillaume, qui s'était déclaré contre la domination de Louis XIV, n'était pas moins opposé aux agrandissements de la maison d'Autriche.

Le Roi d'Angleterre ne voyait de moyen de maintenir l'équilibre des États de l'Europe qu'en empêchant les deux puissances les plus redoutables pour lui de se fortifier aux dépens de la liberté générale qu'il défendait, ne pouvant dominer lui-même. Il craignit, d'ailleurs, de compromettre la paix par les complications d'une question plus difficile encore, et répondit aux ouvertures de l'Empereur en ajournant après la conclusion du Traité.

Le moment était donc venu de décider du sort de la monarchie espagnole. La conciliation que Louis XIV avait apportée aux délibérations de la paix donna au roi d'Angleterre l'espérance d'un accommodement basé sur un partage de la succession de Charles. La proposition qu'il en fit au roi de France, en 1698, fut acceptée ; M. de Tallard se rendit à Londres, en qualité d'ambassadeur, pour y préparer, avec les ministres de Guillaume III et ceux de Hollande, un Traité de partage. Le Roi avait déjà éprouvé l'intelligence et l'habileté de Dubois ; il sentit qu'on pourrait tirer un grand parti de sa sagacité dans les négociations qui allaient s'ouvrir, et le désigna pour accompagner M. de Tallard en Angleterre.

Dubois arriva à Londres au mois d'avril. Il y était précédé de la réputation d'homme aimable et spirituel que lui avait faite Mademoiselle de Lenclos près du poète Saint-Évremond, qui s'était retiré en Angleterre en 1661, pour se soustraire aux persécutions de Mazarin. L'abbé justifia la bonne opinion qu'on avait de lui, et fut de suite répandu dans la première société. Il avait connu à Paris la plupart des hommes éminents de l'Angleterre ; l'estime qu'ils avaient gardée de ses talents, et surtout les souvenirs de l'amitié particulière dont il était honoré par la famille d'Orléans, lui furent des titres à la bienveillance de ceux qui ne le connaissaient que par sa commission. Il se trouva bientôt admis dans le commerce des personnages les plus considérables, se lia avec plusieurs d'entre eux, jusqu'à rester leur ami. Les ducs d'Yorck et d'Osmond, Stanhope, le comte de Sandwich, conquirent pour l'abbé un attachement qui devait subsister après une courte relation, et qui, dans la suite, fut pour Dubois le principal appui de sa fortune et de sa politique.

Il régnait alors en Angleterre une sorte de bel esprit dont Saint-Évremond avait enseigné le goût et dont il donnait le modèle. Les femmes, naturellement portées aux grâces apprêtées, sont presque toujours les supports de cet esprit recherché ; Madame de Sandwich, fille du marquis de Paleotti, avait été le disciple le plus fervent de Saint-Évremond, et partageait jusqu'à la philosophie épicurienne de son maître. Elle contribua beaucoup à l'engouement que les Anglais eurent pour le vieux poète.

Deux femmes achevèrent cette singulière fortune : la duchesse d'Yorck et la duchesse de Mazarin, qui imposait encore, dans un âge mûr, par les restes d'une éclatante beauté. Madame de Mazarin, en son nom Hortense Mancini, nièce du cardinal de Mazarin, avait beaucoup marqué dans le monde par ses aventures. Elle avait épousé, en 1661, le duc de la Meilleraye, un des plus riches seigneurs de la cour, à condition de porter le nom et les armes du cardinal son oncle. La duchesse se sépara de son mari quelques années après et se retira à Rome, n'emportant presque rien de son immense fortune. Elle revint en France solliciter du Roi une pension qu'elle obtint et s'établit à Chambéry. Dans ses fréquents voyages à la petite cour de Turin, elle fut fort admirée, et inspira au duc de Savoie une passion des plus romanesques. Cette inclination semblait devoir se terminer par un mariage, lorsque la duchesse, qui se sentait plus de penchant pour la liberté, passa subitement en Angleterre en 1675.

Une de ses parentes, Marie d'Este, petite-fille de Laure, sœur de la mère de Madame de Mazarin, avait épousé le duc d'Yorck, et rappelait, dans un rang très-élevé, l'esprit et les grâces de sa famille. Madame de Mazarin était une très-ancienne amie de Saint-Évremond ; la duchesse d'Yorck le devint par le goût qu'elle avait pour ses ouvrages. Il se forma ainsi, sous les auspices de la duchesse de Mazarin, une société de personnes délicates, unies entre elles par une très-vive admiration pour le poète, société dont Saint-Évremond fut en quelque sorte le centre, et l'habitation de la duchesse le siège. Cette dame possédait à Chelsea, près de Londres, une résidence où tous ceux qui se piquaient de bel esprit et de belles manières ambitionnaient d'être reçus. Madame de Mazarin vit accourir près d'elle tout ce que la société anglaise comptait d'hommes légers et de femmes précieuses.

Ce fut dans ce cercle frivole que Saint-Évremond introduisit Dubois. Pour un calculateur profond comme l'abbé, il y avait certainement de grandes ressources à tirer pour ses vues d'un fonds qui renfermait des influences véritables, c'est-à-dire des femmes aimables et nécessairement un peu tournées à l'intrigue, selon la pente de leur sexe.

Dubois avait été touché des titres de la famille de ses maîtres à la succession de Charles II. La renonciation de la branche aînée n'engageait pas d'une manière absolue le duc d'Orléans ; aussi, du moment qu'on démembrait les États de l'Espagne pour accorder les princes qui pouvaient prétendre des droits, il lui semblait que c'était le cas de réclamer une compensation quelconque au profit du second fils d'Anne d'Autriche. Les prétentions qu'il soulevait n'étaient pas, sans doute, des mieux autorisées ; mais il savait ce que peut la faveur, et il s'appliqua à gagner celle de Guillaume III, en s'assurant de l'opinion de ceux qui pouvaient influencer sur lui. Il y avait, dans l'entourage de la duchesse d'York, de madame de Mazarin et de la comtesse de Sandwich, des personnages qui tenaient à la cour et aux ministres ; l'abbé ne négligea rien pour se rendre ces dames favorables. En employant ces différents ressorts, il n'eût peut-être pas été impossible de réussir, si M. de Tallard eût prêté la main franchement. Dubois essaya le terrain, et l'ayant trouvé bon, se préparait à faire jouer ses moyens, lorsque l'ambassadeur, soit qu'il craignît d'amoinrir les droits du Dauphin, soit qu'il ne se souciât pas d'une combinaison dont le succès reviendrait à l'abbé, crut devoir informer M. de Torcy, secrétaire d'État des Affaires étrangères, et représenta le tort que la présence de Dubois pouvait faire à l'accomplissement de ses instructions. Le voisinage de l'abbé lui était incommode à un autre point de vue ; les égards et les attentions que tout le monde témoignait au secrétaire semblaient diminuer le caractère et l'importance de l'ambassadeur.

Dubois fut rappelé à Paris, où il arriva au mois de juillet, mécontent de M. de Tallard, malheureux de n'avoir pu conduire à sa fin le plan qu'il avait conçu, mais se consolant du peu de fruit de son voyage par les amitiés qu'il laissait en Angleterre.

A l'exception de Madame de Mazarin, qui mourut le 2 juillet de l'année suivante, à l'âge de cinquante-trois ans, en conservant encore à un degré suprême, comme on le disait de Madame de Maintenon, tous les genres de beauté qui peuvent se passer de fraîcheur ; à l'exception de Saint-Évremond, qui s'éteignit avec calme cinq ans après, Dubois retrouva toutes ces amitiés à une époque plus reculée de sa vie.

On peut juger des sentiments affectueux que l'abbé s'attira pendant son court séjour à Londres par ce passage d'une lettre de Saint-Évremond à Mademoiselle de Lenclos : *Je vois quelquefois, écrivait le poète, les amis de M. Dubois, qui se plaignent d'être oubliés : assurez-le de mes très-humbles respects.*

Mademoiselle de Lenclos ne survécut pas longtemps à son ami, et mourut en son hôtel de la rue de la Tournelle, à Paris, le 17 octobre 1706, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, étonnant encore ses familiers par la vivacité de son esprit et la persistance d'une légèreté qui a fait les erreurs de toute sa vie.

CHAPITRE SIXIÈME

**Premier Traité de partage (1698). — Mécontentement de Monsieur.
— L'abbé Dubois obtient les bonnes grâces de Chamillart. —
Querelle du quiétisme. — Testament et mort du Roi Charles II. —
Avènement du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, à la couronne
d'Espagne.**

Le Traité discuté à Londres fut signé à La Haye, le 11 octobre, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Joseph-Ferdinand-Léopold, prince électoral de Bavière, petit-fils de l'Empereur, y était désigné comme Roi d'Espagne.

Le Dauphin devait avoir le royaume des Deux-Siciles, les places espagnoles de la côte de Toscane, le marquisat de Final et la province de Guipuscoa, en y comprenant Fontarabie, Saint-Sébastien et le Port-du-Passage. L'Empereur eut en partage le duché de Milan, faible dédommagement des sacrifices que le Traité prétendait imposer à son ambition et à son orgueil. La convention de La Haye fit des mécontents. L'Empereur refusa d'abord d'admettre le principe du partage, et s'apprêtait à réclamer. Il comptait sur le Roi de Portugal et le duc de Savoie, pour soutenir au besoin sa revendication, sans songer à l'intérêt qu'avaient ces deux princes à un démembrement de la monarchie espagnole, quelque opposés qu'ils fussent au mode de partage qui venait d'être arrêté.

Mais une résolution inspirée à Charles II par le désir de sauver la dignité de sa couronne força l'Empereur à se résigner. Sa Majesté Catholique, gagnée par la Reine sa femme, qui était elle-même sous l'influence d'une dame allemande, sa favorite, la comtesse de Berlips, institua, par testament, le prince de Bavière héritier universel de la monarchie. En disposant de ses États au profit d'un seul, Charles II se proposait de prévenir un démembrement. Cet acte courageux fut reçu avec approbation par l'assemblée des Cortés. Si le testament n'ôtait pas à l'Empereur le droit de se plaindre, il lui fournissait au moins un sujet de se consoler, par la préférence donnée à un prince de son sang sur la Maison royale de France. Il laissa Louis XIV protester seul contre le choix du prince de Bavière, et dans l'espoir d'amener le Roi à modifier ses dispositions testamentaires selon ses vues, il s'attacha à circonvenir la Reine, et à faire jouer les ressorts de l'intrigue.

Le duc d'Orléans, jaloux de ses droits, fut peu satisfait d'un Traité qui ne contenait aucune disposition en sa faveur. Il s'en plaignit au Roi, et sans affecter un mécontentement hautain, prit le rôle de boudeur. Le duc de Chartres, au contraire, opposait à sa disgrâce son insouciance naturelle, et partageait entre l'étude et les plaisirs un temps qu'il ne pouvait consacrer ni à la guerre ni aux affaires.

Dubois avait repris ses fonctions de secrétaire à son retour de Londres. Le genre de vie suivi par le prince retranchait de cet emploi l'occupation et le travail qui plaisaient à l'abbé.

Son zèle trouva à s'exercer dans les divers détails de l'administration de la maison de Son Altesse Royale. IL en surveillait tous les services, signalait au prince les abus, indiquait les changements qui lui semblaient nécessaires, et s'exposa à se faire des ennemis dans une tâche où il n'était soutenu que par un dévouement désintéressé. Sa participation active aux négociations de Londres avait révélé en lui une aptitude particulière aux affaires, et comme il en avait le goût, il rechercha, avec empressement, les personnes auprès desquelles il pouvait en apprendre la marche.

Chamillart venait de remplacer Pontchartrain au Contrôle général. La fortune, en l'élevant presque subitement de la place de conseiller au Parlement, à une des premières charges de l'État, ne lui donna pas la morgue des parvenus, et ne changea rien à la simplicité de ses mœurs.

Il accueillit l'abbé avec bonté, fut charmé de ses connaissances, de son esprit, et saisit toutes les occasions de lui donner des marques de sa bienveillance.

Dubois, déjà porté près des grands par sa position, se poussa en quelque sorte dans leur intimité par une supériorité qui se faisait facilement accepter, parce qu'elle ne blessait jamais personne. Étranger aux passions et aux intérêts qui s'agitaient dans les cercles où il était reçu, il avait sur ceux qui y vivaient renfermés l'avantage de juger librement et de se prononcer avec justesse. On se plaisait à l'interroger, même quand on n'était pas disposé à sacrifier ses opinions, pour le seul plaisir de le suivre dans les libres allures de son esprit.

Les querelles du quiétisme échauffaient, en ce temps-là, toutes les têtes. Dubois ne pouvait guère s'intéresser à cette chimère. Il avait toujours regretté que Fénelon eût embrassé les fausses idées de Madame Guyon. et avait souvent tenté de le convaincre de son erreur. La cour était infectée de cette espèce d'hérésie qui avait fait rapidement son chemin, sous les auspices de Madame de Maintenon et du duc de Beauvilliers. L'abbé en plaisantait quelquefois avec le gouverneur du duc de Bourgogne, qui ne s'en fâchait pas, quoiqu'il fût des mieux endoctrinés ; il disait des prétendues extases de la prophétesse qu'elles étaient *un rêve sans chandelle*.

L'enthousiasme, qui s'était déclaré à la cour en faveur des *torrents* et de *l'amour pur*, fut partagé par la ville. On discutait partout avec feu sur les doctrines de Madame Guyon ; mais peu de personnes les entendaient, et ce qui est le plus singulier, on se passionnait pour ou contre, comme si on les eût entendues. C'est le sort de toutes les questions théologiques ; elles n'embarrassent jamais que ceux qui en sont les juges naturels. Il y avait, dans les abstractions de Madame Guyon, une erreur subtile, qui devait séduire des âmes tendres ; Fénelon n'y prit pas garde, et donna dans le piège avec des intentions pures. Fasciné par les pieuses rêveries de cette illuminée, il la présenta à Madame de Maintenon, à laquelle elle plut par sa grâce, sa jeunesse et son esprit ; elle séduisit bientôt l'entourage de la favorite, et fit tout de suite des adeptes à sa petite secte.

Dans sa ferveur pour les idées nouvelles, Fénelon donna tous ses soins à la composition d'un livre qui en était l'exposition et l'apologie.

Les évêques n'avaient vu, d'abord, dans les écrits de Madame Guyon, qu'un mysticisme confus, inintelligible pour le commun, et par là peu dangereux ; mais ils s'alarmèrent dès qu'ils apprirent que Fénelon consentait à revêtir ces visions des formes d'une éloquence capable de les faire goûter. Bossuet, un des premiers, dénonça et combattit ces doctrines, qui cachaient une sorte de sensualisme sous des apparences spiritualistes. Il éveilla les scrupules du Roi.

Louis XIV redoutant pour son petit-fils, le duc de Bourgogne, la contagion de l'exemple, avait fait bannir Madame Guyon de Saint-Cyr ; et Fénelon, qui venait d'être nommé à l'archevêché de Cambrai, fut envoyé à son siège. Aussitôt après la dispersion du petit troupeau de Madame Guyon, le quiétisme fut oublié, comme l'avait été le Jansénisme dont il avait pris la place. La persécution ranima l'ardeur de la dispute. Madame Guyon s'était engagée à interrompre ses prédications, et n'en continua pas moins à dogmatiser ; un ordre du Roi la conduisit à Vincennes. Mgr de Cambrai eut sa part dans ces rigueurs. Son livre : *des Maximes des saints*, qui n'était que le développement de la doctrine poursuivie par Bossuet, fut imprimé un peu après sa préconisation, et provoqua de vives critiques. L'évêque de Meaux en fit une réfutation, et le public, partagé entre les opinions des deux prélats, se divisa en deux partis. Le livre de Mgr de Cambrai fut déféré par ordre du Roi à la cour pontificale, qui, après un long examen, prononça la condamnation de l'écrit par un bref du mois de mars 1699. Fénelon se soumit avec humilité aux censures de Rome ; mais cette soumission ne lui rendit ni la confiance du Roi, ni les sympathies que la décision du Pape lui avait aliénées à la cour. Tous ses anciens amis se retirèrent de lui, et il se vit renié de ceux mêmes qui avaient été les disciples les plus zélés de Madame Guyon. Ainsi finit cette affaire du quiétisme, qui ne méritait pas de faire tant de bruit.

Dubois resta étranger à ces querelles, quoiqu'il vécût dans le centre où elles s'agitaient. Mais entraîné vers le monde par ses relations journalières, il sentait que cette vie ne s'accordait point avec l'austérité de la règle ecclésiastique. Son canonicat de la collégiale de Saint-Honoré, bien qu'il fût un titre purement bénéficiaire, le soumettait à quelques obligations, souvent incompatibles avec ses occupations et ses devoirs. Il le résigna cette même année (1699), entre les mains du Pape en faveur de Jean Dubois, son neveu, clerc tonsuré du diocèse de Limoges, et ne se réserva, sur le produit de la prébende, qu'une pension de mille livres.

L'année suivante apporta un grand changement dans la position de l'abbé ; mais il est nécessaire de suivre l'ordre des faits, afin de marquer la relation des événements, et faire mieux comprendre les intérêts auxquels il allait prendre part.

Les difficultés nées du Traité de partage se compliquèrent d'un incident tout à fait inattendu, et qui déjoua les prévisions des négociateurs. Le prince Électoral de Bavière, désigné comme successeur à la couronne d'Espagne, mourut au mois de février 1699. Il s'agissait de savoir si cette circonstance infirmait le Traité de 1698 en son entier. ou s'il y avait, seulement, à pourvoir à la vacance occasionnée par la mort du prince de Bavière.

Les signataires de la précédente convention décidèrent de reprendre les négociations sur des bases nouvelles ; à cet effet, des conférences s'ouvrirent au mois de mars 1700. Il en résulta un second partage de la monarchie espagnole, dont les articles modifiaient en quelques points le premier Traité. L'Espagne et les Indes furent assignées à l'archiduc Charles, second fils de l'Empereur ; le Dauphin reçut la Lorraine par augmentation de sa part, primitivement fixée au royaume des Deux-Siciles et à la possession du Guipuscoa. Léopold, duc de Lorraine, devait être investi du Milanais, que l'on reprenait sur l'archiduc Charles.

Ce second Traité ne plut pas à l'Autriche ; Léopold se retourna du côté de Charles II, et, caressant ses vues adroitement, eu irritant son orgueil, il crut qu'il pourrait ressaisir, par un acte de la volonté du vieux Roi, le vaste héritage qu'il

convoitait. Le comte de Harrach, son ministre à Madrid, recommença ses menées avec l'aide de la Reine d'Espagne. Mais les temps étaient changés ; Charles II n'éprouvait plus de préférence pour la maison d'Autriche, qu'il avait voulu favoriser par un premier testament. Il eut néanmoins la prudence de dissimuler ses sentiments, et laissa l'Empereur plein de confiance dans le succès de sa cabale.

Le parti autrichien, secondé par la Reine, était secrètement combattu par le cardinal Porto-Carrero, qui penchait pour le choix d'un prince français, et employait son crédit à ce dessein. Le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, tendait au même but, et s'efforçait de faire prévaloir les droits naturels du Dauphin. Cette lutte d'ambition faisait présager des destinées orageuses pour l'Espagne.

Quelques hommes influents, touchés des maux que pouvait entraîner la rivalité des deux maisons souveraines, inclinaient pour la nomination d'un prince qui, n'étant pas appelé à régner par l'ordre successif, eût empêché l'Espagne de s'absorber dans un autre État. Ils désignaient le duc de Chartres comme le seul qui réunît au droit d'hérédité toutes les garanties d'indépendance et de grandeur pour la couronne. Ce parti, peu nombreux à la vérité, se composait d'hommes dévoués à leur pays, mais sans influence dans le gouvernement.

Dans l'état d'incertitude où il était placé par la vivacité de ces brigues, Charles II, incapable de se décider entre des compétiteurs qu'il n'aimait point et qu'il craignait également, eut recours aux lumières des jurisconsultes, et aux conseils du Pape, pour choisir un héritier. Tous les avis s'accordèrent sur les droits du Dauphin ; en conséquence, le Roi, par un second testament, en date du 2 octobre 1700, institua unique héritier de sa couronne le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, second fils du Dauphin ; et, à son refus, l'archiduc Charles, le second des enfants de l'Empereur Léopold. Ce choix ne pouvait qu'être agréable en Espagne, puisqu'il plaçait sur le trône la branche aînée de Philippe III, et garantissait en même temps à ce pays l'amitié et l'alliance de la France ; mais, par cette raison, il allait raviver les inimitiés de l'Europe contre la maison de Bourbon, dont le prestige se trouverait augmenté par cette grande fortune.

Charles II mourut le 12 novembre. Le conseil de Régence notifia à Louis XIV les clauses qui appelaient le duc d'Anjou à succéder. L'acceptation du testament soulevait une question délicate. On contestait que le Roi eût le droit de se départir du Traité de partage qui contenait une renonciation expresse de sa part, confirmant les renonciations solennelles que Louis XIII et lui-même avaient faites, à leur mariage avec Anne et Marie-Thérèse d'Autriche. L'affaire fut portée au conseil d'État ; les avis ne furent pas uniformes. Il sembla à une fraction du conseil que les engagements antérieurs liaient seulement le Roi et son héritier direct ; que les dispositions testamentaires de Charles II établissaient un droit nouveau, distinct, qui ne contrariait point l'esprit ni la lettre des renonciations, dont l'objet était la séparation des deux couronnes. Un motif non moins décisif devait déterminer Louis XIV à accepter pour son petit-fils l'héritage de Charles II, c'était la clause par laquelle le bénéfice du testament passait à l'archiduc, au refus du duc d'Anjou. Malgré l'hésitation du conseil, le testament fut accepté.

On connaît la guerre longue et ruineuse qui a marqué l'avènement du petit-fils de Louis XIV, sous le nom de Philippe V.

CHAPITRE SEPTIÈME

Protestation de Monsieur contre le testament de Charles II. — Démarche de Son Altesse Royale près la Cour d'Espagne. — Le duc de Chartres est éloigné du service. — Nouveau sujet de querelle entre le Roi et son frère. — Mort de Monsieur (9 juin 1701). — Le duc de Chartres succède aux honneurs de son père. — Dubois est nommé secrétaire des commandements du prince.

L'attention que le feu Roi avait donnée au degré du sang, en réglant les droits éventuels des princes habiles à succéder au trône en cas de vacance, faisait ressortir l'exclusion de la branche cadette d'Anne d'Autriche, représentée par le duc d'Orléans. Sa Majesté Catholique appelait à remplacer le duc d'Anjou, soit que celui-ci parvint à la couronne de France, soit qu'il décédât sans postérité, le duc de Berry, son frère puîné, et ses descendants ; à défaut de ceux-ci, leurs droits étaient transmis à la ligne autrichienne, dans la personne et dans la descendance de l'archiduc Charles ; ensuite au duc de Savoie et à ses enfants. Il n'était fait aucune mention de Philippe de France, duc d'Orléans. Cependant la raison de proximité qui avait fait préférer le duc d'Anjou à l'archiduc Charles était la même pour Monsieur.

L'exception faite au préjudice du duc d'Orléans ne pouvait être qu'un acte réfléchi. Il importait à Monsieur de protester contre une omission qui le dépouillait de ses droits naturels. Le 1^{er} décembre de la même année, Son Altesse Royale signa par devant deux notaires, au Châtelet de Paris, une déclaration en vertu de laquelle étaient réservés ses droits à la couronne d'Espagne, selon l'ordre des successions légitimes, et le droit commun du royaume reconnu et approuvé par le testament. Le duc d'Orléans voulut savoir quelle attention l'Espagne faisait à ses prétentions, et saisit de sa protestation le conseil de Castille. M. de Blécourt chargé de cette négociation, envoya au prince une déclaration du conseil de Castille reconnaissant la justesse de ses prétentions.

Dès que le prince apprit que les Espagnols favorisaient ses vues, il fit dresser un projet d'acte sous le nom de Philippe V, conforme à l'avis que lui avait transmis le président de Castille. Ce projet fut approuvé en France et envoyé par M. de Torcy à M. de Marsin, qui commandait en Espagne, avec ordre d'en poursuivre l'exécution. En outre, Monsieur écrivit à ce sujet à Sa Majesté Catholique, dans les termes les plus pressants, la priant de rétablir l'ordre de succession par un acte public. Philippe V consulta ses ministres, et il fut jugé que le duc d'Orléans et sa postérité étaient implicitement appelés à la couronne, selon leur rang, quoiqu'ils ne fussent pas mentionnés dans le testament de Charles II.

En conséquence de cet avis, Sa Majesté Catholique, par une lettre du 7 mai 1701, promit à Monsieur la réparation qu'il désirait, l'assurant d'ailleurs que l'omission de sa personne dans les dernières volontés du feu Roi ne pouvait en

aucun cas lui être préjudiciable, son droit étant trop bien établi de lui-même¹. Le duc d'Orléans fut mécontent de cette réponse. Il vit dans l'hésitation du nouveau Roi un effet de la politique jalouse de Louis XIV, en témoigna son déplaisir à son frère, et n'obtint aucune satisfaction.

Ce mauvais succès fut suivi de près d'un autre sujet de chagrin pour Monsieur, Louis XIV s'apprêtait à faire face à l'Empereur, à l'Angleterre et à la Hollande, qui délibéraient sur les bases d'une alliance offensive, dont le but était le démembrement des États de son petit-fils².

Le Roi fit au mois de mai la distribution des commandements. Le duc de Chartres n'eut point d'ordre de service.

Après les preuves que Son Altesse Royale avait données de sa capacité et de sa bravoure, Monsieur avait pensé que le Roi n'oublierait pas son fils pour un commandement principal. Il en fit la demande à Sa Majesté, qui ne l'accorda point ; les instances les plus vives ne purent changer la détermination du Roi. Cependant Louis XIV, voulant atténuer, en apparence, la résolution qu'il avait prise à l'égard de son neveu, décida qu'aucun prince du sang ne ferait campagne ; le Dauphin lui-même, désigné d'abord pour commander en Allemagne, fut remplacé par le maréchal de Villeroi. Cet arrangement était une médiocre compensation pour la tendresse de Monsieur. Le prince se retira à Saint-Cloud, et sembla, dans sa mauvaise humeur, encourager son fils dans des incartades qu'il savait déplaire à Sa Majesté.

Dubois, qui prévoyait à quels excès le dépit ne manquerait pas de conduire le duc de Chartres, imagina une diversion, afin d'arracher le prince à des relations honteuses et à ses habitudes dérégées. Il lui suggéra l'idée de se rendre en Espagne, et fit valoir tous les avantages qu'il retirerait de ce voyage pour son instruction, pour les vues de sa famille, et peut-être pour sa gloire, s'il pouvait obtenir de Philippe V un commandement dans les troupes espagnoles. Le duc de Chartres embrassa ce projet avec ardeur, et Monsieur, quelque peine qu'il eût de se séparer de son fils, ne crut pas devoir s'y opposer. Mais Sa Majesté, ayant été instruite des intentions de son neveu, lui fit défense de sortir du royaume. Cet ordre irrita d'avantage le duc d'Orléans, qui ne se montra plus à Versailles qu'en de rares occasions. Au mois de juin suivant, le duc de Chartres fournit un autre sujet de discorde, par un scandale qui prêtait à des rapprochements peu agréables au Roi.

Depuis plusieurs années, le prince entretenait publiquement un commerce scandaleux avec Mademoiselle de Séry, fille d'honneur de Madame³.

Un enfant naturel, légitimé sous le nom de Chevalier d'Orléans, plus tard grand prieur de France, était le premier fruit de ces amours adultères. Mademoiselle de Séry allait donner bientôt le plus grand éclat à ces relations immorales, par un gage nouveau de sa fécondité. Le duc de Chartres, aveuglé par la passion, avait résolu de légitimer ce second enfant. Le Roi l'apprit et se montra fort irrité. Il est

¹ Dans cette lettre de Sa Majesté Catholique, le Roi d'Espagne demande en même temps l'agrément de son grand oncle au mariage qu'il se propose avec la princesse Marie Louise de Savoie, alors âgée de treize ans, petite-fille du duc d'Orléans et sœur de la duchesse de Bourgogne. Le mariage fut conclu le 11 septembre de la même année.

² Ce traité, dit de la Grande-Alliance, fut signé le 7 septembre de la même année.

³ Marie-Louise-Victoire de La Bussière de Séry, fille de l'ambassadeur de France en Hollande, depuis comtesse d'Argenton.

probable qu'il fut sensible à l'injure grave faite à la duchesse de Chartres, sa fille, encore plus qu'au mépris que le prince faisait des bienséances et de l'opinion.

La cour étant à Marly, Monsieur et sa belle-fille vinrent dîner avec le Roi le 8 juin. Sa Majesté prit son frère à part, se répandit en reproches sur la conduite du duc de Chartres, et menaça de toute sa sévérité, si son neveu persistait dans l'intention qu'il annonçait de légitimer l'enfant de Mademoiselle de Séry. Monsieur avait beau jeu à répondre ; il s'échappa jusqu'à l'irrévérence. Il rappela durement au Roi des erreurs dont il semblait n'avoir plus la mémoire. Il lui imputa à son tour d'avoir provoqué son fils aux désordres, en le retenant dans l'inaction. Sa Majesté écouta Monsieur avec la hauteur qu'on devait attendre de son caractère, et se contenta de répondre avec froideur, qu'après avoir parlé comme, oncle, il aviserait comme Roi, si le duc de Chartres le rendait nécessaire.

Le duc d'Orléans avait la susceptibilité que donne un caractère faible. L'altercation avec le Roi le jeta dans une extrême agitation. Il quitta Marly dans un grand trouble d'esprit, et alla visiter le roi Jacques II à Saint-Germain. L'excitation réagit violemment sur son organisation délicate. De retour le soir à Saint-Cloud, et s'étant mis à table au souper, il ne put manger ; vers la fin du repas, il fut saisi d'une paralysie générale, qui l'empêcha d'articuler une seule parole ; il reçut les soins de ses médecins ; mais dès les premiers instants, ceux-ci s'accordèrent à déclarer qu'ils n'espéraient point sauver le prince. Dans la soirée, Madame dépêcha vers le Roi, pour l'informer de l'état de Monsieur. Sa Majesté n'en fut pas très-émue d'abord, et soupçonna que la nouvelle était un jeu de son frère pour l'attendrir. Elle envoya cependant, un de ses officiers à Saint-Cloud, pour s'assurer de la vérité. Le lendemain, dans la matinée, le Roi s'y rendit lui-même ; Monsieur avait succombé quelques heures auparavant.

L'attachement que Sa Majesté avait toujours eu pour son frère se manifesta par une douleur profonde. Elle témoigna, en cette occasion, un vif intérêt pour Madame, parla au duc de Chartres avec une telle effusion et de si grandes marques d'affection, que l'on put croire un moment que le prince venait de recouvrer l'amitié et les bonnes grâces de son oncle. Ce mouvement de tendresse fut de courte durée.

La mort de Monsieur opéra de grands changements dans la maison du duc de Chartres. Le prince prit le titre de duc d'Orléans, et succéda à toutes les prérogatives de son père. Il conserva en place la plupart des officiers de Monsieur.

L'abbé Dubois ne fut pas oublié dans la formation de la maison du prince. Le 11 août 1701, le duc d'Orléans le nomma secrétaire de ses commandements, pour en exercer les fonctions en surnuméraire, cette charge étant une espèce de coadjutorerie, avec promesse de la première des deux charges qui viendrait à vaquer. Sous ce titre modeste, l'ancien précepteur devint en réalité le premier ministre du prince. Il eut sous son contrôle tous les détails de sa maison, et apporta dans cette tâche un discernement, une ponctualité qui montraient un esprit propre à embrasser facilement tous les ressorts de l'administration la plus compliquée. Il a laissé plusieurs mémoires comprenant ses avis au duc d'Orléans, lorsqu'il s'occupait de former sa maison¹. Dans l'un de ces mémoires

¹ Nous avons retrouvé un seul de ces *Mémoires*, écrit entièrement de la main de Dubois. Il porte le titre assez original de *Opus Meridianum*, par où Dubois voulait sans doute donner à entendre que le mémoire est le fruit de ses heures d'oisiveté.

que nous avons retrouvé, l'abbé conseille au duc de se défaire de tout ce qu'il y a d'impur, sans avoir égard aux considérations. Il l'exhorte à réformer les abus dans les dépenses, à composer une maison dans des proportions justes et durables, afin qu'elle se soutienne toujours avec le même éclat. Il prend la liberté de désigner au prince, pour la place de surintendant, M. de Nointel, conseiller d'État, intendant de Bretagne, qu'il ne connaissait point, mais dont le caractère honorable était attesté par l'amitié particulière que l'abbé de Fleury et M. de Lamoignon professaient pour sa personne. Rien ne prouve mieux le dévouement désintéressé de l'abbé Dubois, que son impartialité dans les choix pour des emplois importants, où il lui eût été facile de pousser ses amis personnels.

Si ces mémoires s'appliquaient simplement à régler la marche des affaires domestiques, ils n'auraient de valeur, non plus que la pancarte d'un intendant ordinaire ; mais on y remarque un sentiment très-entendu de la véritable grandeur, et des délicatesses qui constituent un luxe élégant, tout à fait opposé au faste qui ne relève que de la vanité. On y trouve enfin une foule d'appréciations fines, qui mériteraient d'être retenues comme des maximes en cette matière ; telle est cette proposition, dictée par un sens très-juste :

C'est dans les honneurs et les grades, dans un air aisé et leste, que consiste la beauté d'une maison, non dans le grand nombre d'officiers.

Grâce à l'intelligente distribution des services, grâce au goût qui présida à l'ordonnance des différentes parties de la maison du prince, le Palais-Royal fut bientôt une des plus agréables résidences, et le centre des plus délicates jouissances du luxe et des arts.

CHAPITRE HUITIÈME

Le duc de Chartres reprend auprès de Philippe V les tentatives commencées pour établir ses droits éventuels à la couronne d'Espagne. — Mission de l'abbé Dubois à Madrid.

Dès que le duc d'Orléans eut mis quelque arrangement dans ses affaires domestiques, il tourna toute son attention vers de plus graves intérêts. La satisfaction promise à Monsieur par Philippe V n'avait pas été donnée, et rien n'indiquait que Sa Majesté dût s'en occuper, si elle n'y était conviée par de nouvelles instances. Le duc d'Orléans songea à reprendre les tentatives commencées par son père. Un peu après la mort de Monsieur, Sa Majesté Catholique avait écrit au duc d'Orléans, son oncle, pour le complimenter au sujet de la perte qu'il venait de faire, et l'assurer d'une sincère amitié¹. Le duc d'Orléans ne se fiait pas à ces protestations, et comptait davantage sur la bonne volonté de la jeune Reine, sa nièce. La correspondance qui s'était établie entre la Reine et lui montre, de la part de l'épouse de Philippe V, un vif attachement pour le prince, et un désir très-grand de lui plaire. Sans doute Son Altesse Royale ne se flattait point de rencontrer dans une Reine de quatorze ans un instrument agissant de ses desseins ; mais il n'ignorait pas l'influence qu'exercent, même sur des hommes graves, des grâces enfantines, un esprit enjoué, et il résolut d'employer la bienveillance de la Reine au succès de ses prétentions, sans toutefois la commettre dans des intrigues que son jeune âge l'eût empêchée de comprendre.

Au commencement de 1702, le duc d'Orléans fit tenir au lieutenant-général Marsin², qui commandait alors à Barcelone, une procuration en son nom personnel, et des mémoires détaillés, exposant ses droits éventuels à la couronne d'Espagne. Il le chargea de remplir les formalités nécessaires pour obtenir une reconnaissance authentique de ces droits.

Marsin trouva le Roi et ses ministres pénétrés de la justice de ces réclamations, mais toujours éloignés de prendre sur-le-champ les mesures que sollicitait le duc d'Orléans, sans qu'on aperçût la raison qui les portait à différer.

Cependant Sa Majesté Catholique, voulant être agréable au duc d'Orléans, ordonna au cardinal Porto-Carrero, son premier ministre, de rechercher, avec le président du conseil de Castille, le moyen le plus propre à donner à Son Altesse Royale une satisfaction immédiate. Marsin quitta la cour de Philippe V, au mois d'avril, avant qu'aucune décision eût prononcé sur les droits de Son Altesse

¹ Philippe V avait épousé, le 11 septembre 1701, Marie-Louise de Savoie, sœur de la duchesse de Bourgogne. Nous avons cru que la lettre de Sa Majesté Catholique, et quelques-unes des lettres qui formaient la correspondance de la jeune Reine avec son oncle, retrouvées en original parmi les papiers de l'abbé d'Espagnac, seraient lues avec quelque curiosité.

² Ferdinand, comte de Marsin, d'origine polonaise, servit d'abord dans les armées de l'Empereur, et passa ensuite au service de la France. Il fut nommé maréchal en 1703.

Royale, et remit à M. de Blécourt, envoyé extraordinaire du Roi à Madrid, tous les pouvoirs qu'il avait reçus du prince¹. Au mois de septembre suivant, l'affaire n'étant pas plus avancée, le duc d'Orléans écrivit à Sa Majesté Catholique, qui lui répondit à la date du 28 du même mois, du camp de Luzara, en Italie, qu'aussitôt après son retour en Espagne, elle ferait expédier ce qu'elle lui avait promis.

Philippe revint à Madrid, et rien ne fut terminé. Le temps s'écoulait insensiblement, et le duc d'Orléans, rebuté par les délais, soupçonnant la sincérité des intentions de Sa Majesté Catholique, craignant d'attendre indéfiniment l'effet des promesses du Roi, résolut d'envoyer l'abbé Dubois en Espagne. L'objet apparent du voyage devait être de complimenter le Roi et la Reine. En réalité, l'abbé était chargé de découvrir : 1° les véritables motifs qui avaient donné lieu à l'omission de feu Monsieur et de sa postérité dans le testament de Charles II ; 2° de pénétrer le sentiment des ministres de Philippe V, au sujet des droits réclamés ; 3° de sonder leur intention positive à l'égard de l'acte public que le duc d'Orléans proposait ; 4° enfin, l'abbé était chargé de s'assurer du degré de confiance que méritaient les différentes personnes aux mains desquelles avaient été remis les intérêts de Son Altesse Royale, à la cour de Philippe. Le dernier article des instructions remises à Dubois lui enjoignait d'abrèger son séjour en Espagne autant qu'il le pourrait, et d'éviter de mécontenter ceux qui avaient été honorés, à Madrid, de la confiance de feu Monsieur. L'abbé devait, en outre, engager le cardinal d'Estrées², que Louis XIV avait envoyé près de son fils, comme l'intermédiaire de ses volontés à Madrid, à peser du poids de sa considération et de son influence, sur la détermination que le duc d'Orléans sollicitait.

Dubois partit de Paris, et joignit, le 15 décembre 1702, le cardinal d'Estrées à Perpignan. Il s'ouvrit d'abord à lui du motif secret de son voyage, et lui fit connaître les services que Son Altesse Royale le duc d'Orléans attendait de son Éminence. Le cardinal promit de faire ce que le prince exigeait de lui. Dubois le laissa prendre les devants. Lorsqu'il apprit que Philippe V était rentré à Madrid, il continua sa route.

Dès les premiers jours de son arrivée, il obtint un ordre d'audience de Sa Majesté Catholique, et fut admis à complimenter le Roi et la Reine.

La mission de Dubois se trouvait en apparence terminée après cette cérémonie. Il fallut à l'abbé beaucoup d'adresse pour remplir ses instructions secrètes, n'ayant aucun caractère public qui lui permit de conférer avec les ministres du Roi.

Le duc d'Orléans avait, dans le palais même de Philippe V, un ennemi déclaré, la princesse des Ursins, première dame de la Reine. Le crédit extraordinaire dont cette dame jouissait auprès des deux époux la rendait toute puissante à la cour, et commandait de la ménager ; elle dirigeait avec art les volontés de son maître. L'écueil pour l'abbé était de se laisser pénétrer par la princesse des Ursins, qui n'aurait pas manqué de le contrecarrer. Il réussit complètement à masquer ses démarches, et mit si bien à profit son séjour à Madrid, qu'il ne tarda pas à être

¹ La lettre par laquelle Marsin informe le duc d'Orléans de ses démarches est du 2 avril 1702.

² Le cardinal d'Estrées, fils du pair et maréchal de ce nom, et de Marie de Béthune-Charost, né le 5 février 1628. Il fut revêtu de plusieurs ambassades, et mourut ministre de France à Rome, le 18 décembre 1744.

très-exactement éclairé sur les différents points portés dans ses instructions. Ainsi, il apprit que l'omission de la branche d'Orléans, dans le testament, n'avait pas été faite sans intention ; que le feu Roi avait voulu dérober à la vue de l'empereur une suite de princes qui eût enlevé à la maison d'Autriche tout espoir de bénéficier de la clause de réversion. Dubois avait été assez heureux pour disposer favorablement les ministres de Philippe, et dès qu'il en eut tiré tous les éclaircissements qui lui étaient nécessaires, il revint à Paris.

Après le départ de Dubois, les affaires de M. le duc d'Orléans restèrent entre les mains du cardinal d'Estrées.

L'abbé d'Estrées, neveu de cette Éminence, partagea les soins que son oncle se donnait pour répondre à la confiance de Son Altesse Royale. M. de Louville, ambassadeur à Madrid, qui dès le commencement avait été chargé de suivre cette affaire, unit ses efforts personnels à ceux du cardinal ; mais le zèle de ces trois agents dévoués au prince ne put vaincre la timidité du cardinal Porto-Carrero. Ce ministre, tout en reconnaissant le droit constant du duc d'Orléans, ne crut pas que les circonstances fussent favorables pour publier la déclaration selon les vues de Son Altesse Royale. Le Roi d'Espagne avait nombre d'ennemis sur les bras ; un acte qui eût été une satisfaction nouvelle donnée à la maison royale de France aurait nécessairement irrité les alliés et accru la violence de leurs ressentiments.

Le président de Castille soutenait, au contraire, que les circonstances exigeaient cette démarche. Il était d'opinion que l'on devait éloigner le plus qu'il se pouvait, les espérances de la maison d'Autriche, afin de prévenir, dès-lors, les causes de trouble pour l'avenir.

L'avis du cardinal de Porto-Carrero prévalut à Versailles ; le duc d'Orléans fut obligé de suspendre ses poursuites. Le Roi ne lui permit de les reprendre qu'au mois d'octobre 1703. Son Altesse Royale renouvela alors ses instances près de Philippe V ; mais elles n'eurent pas le résultat que le prince en attendait. La cour d'Espagne se contenta d'interroger différents conseils du royaume sur les droits de la maison d'Orléans à la couronne ; tous les avis furent unanimes, et favorables aux prétentions de Son Altesse Royale.

Le marquis de Rivas, secrétaire d'*El Despacho* universel, fut invité à délivrer au duc d'Orléans des copies collationnées des avis de tous ces tribunaux. Telle fut l'issue de cette affaire, que la maison d'Orléans avait fort à cœur, et que le duc d'Orléans, après son père, avait poursuivie avec tant d'ardeur.

CHAPITRE NEUVIÈME

Commencement de la guerre de la Succession. — Le duc d'Orléans ne reçoit point d'ordre de sertira. — Changements opérés dans la demeure du Palais-Royal. — Dubois est nommé abbé titulaire de Nogent-sous-Coucy.

La guerre déclarée par les alliés, le 15 mai 1702, avait mis l'Europe en feu. Les armées manœuvraient de toute part, et les hostilités avaient déjà commencé en Italie, où Vendôme faisait tête au prince Eugène ; en Allemagne, où le marquis de Villars venait de gagner le bâton de maréchal par la victoire remportée à Fridelenghen sur le prince de Bade ; en Espagne, où une flotte anglaise avait essayé de bloquer Cadix.

Le duc d'Orléans souffrait impatiemment le repos au milieu de l'embrassement général. Il demanda à servir, mais la cour resta sourde à ses vœux ; le Roi ne prit pas même, comme précédemment, la peine de déguiser par des apparences sa mauvaise humeur contre son neveu. Tous les autres princes du sang reçurent des ordres pour la campagne de 1703, qui allait s'ouvrir ; le duc d'Orléans seul fut rayé de la liste des commandements.

Dubois fut vivement affligé de cette exclusion. Mieux que personne, il savait que la guerre était une occupation nécessaire au prince, et en attendait une diversion dans ses habitudes. Il voyait avec chagrin que le Roi fit perdre à Son Altesse Royale une occasion de s'amender, au moins passagèrement, et d'employer pour sa gloire des talents auxquels chacun se plaisait à rendre justice. Il chercha à faire officieusement insinuer au Roi des dispositions plus favorables au duc d'Orléans, et s'adressa à Chamillart, qui venait de réunir le Contrôle général et le département de la Guerre.

Pour qu'une démarche de cette nature ne fût pas incompatible avec la dignité de Son Altesse Royale, il ne fallait pas qu'elle parût avoir été sollicitée. L'abbé tâcha de suggérer au ministre ce qu'il ne pouvait lui demander avec convenance. Il s'ouvrit à lui de ses dégoûts personnels, se plaignit de l'inaction où le réduisait la disgrâce du prince, et partit de là pour regretter que le Roi se fût privé des services de son neveu. Chamillart avait l'esprit retors d'un procureur, mais il était en même temps timide et fourré de précautions comme un parlementaire ; il sentit tout de suite où l'abbé voulait en venir, et protesta qu'il ne pouvait agir d'aucune façon dans un cas qui ressortait de la pleine volonté du Roi.

— Monseigneur, répondit Dubois, je ne suis pas venu près de vous en ambassadeur ; Son Altesse Royale traite avec son oncle des affaires qui la regardent. Je doute cependant qu'elle sût les faire valoir par le bon côté comme un autre le saurait à sa place. Pour moi, voici en quels termes je parlerais à Sa Majesté, si je portais la parole : Sire, les gens sensés de mon pays disent qu'il ne faut pas enfermer l'âne dans le pré, si l'on ne veut qu'il broute. Votre Majesté, en laissant à Paris Monseigneur le duc d'Orléans, lui fait litière de ses plaisirs. Il vaudrait mieux que Son Altesse Royale fût en face des Allemands ; elle donnerait

à Sa Majesté, en les battant, autant de satisfaction qu'elle lui cause de déplaisir en s'abandonnant à tous les écarts que l'oisiveté favorise. Voilà ce que je dirais au Roi, si j'avais congé de lui parler comme vous pourriez le faire, Monseigneur. Chamillart sourit et trouva la harangue originale.

Il invita l'abbé à en essayer l'effet sur le Roi, lui disant qu'on réussissait souvent par l'audace. Dubois considéra comme perdue une cause qui n'avait de chance d'être gagnée qu'au risque d'indisposer le Roi par une impertinence. Il comprit que le parti le plus sage était de s'en remettre au temps et à la patience.

Bientôt après, Dubois reçut de Chamillart des marques particulières de son estime et de sa bienveillance. Le ministre eut besoin de jetons pour le service du Trésor ; l'abbé, chargé d'en composer les légendes, s'acquitta de ce travail si heureusement que Chamillart lui adressa ce compliment : **Monsieur l'abbé, vous venez de marquer votre place à l'Académie des Inscriptions ; j'en ferai souvenir M. Bignon en bon temps.**

Dès que Dubois eut perdu tout espoir de voir le prince rendu au métier de la guerre, il songea à occuper l'oisiveté de Son Altesse Royale, en dirigeant son application sur des objets capables de l'attacher. Le palais Cardinal, devenu la demeure habituelle de la famille d'Orléans, ne répondait plus par son luxe vieilli aux raffinements d'une époque plus molle, ni aux goûts d'un prince qui unissait à l'amour du beau un sentiment exquis des délicatesses de l'art. En sa qualité d'ordonnateur général de la mai-

son de Son Altesse Royale, Dubois avait imaginé des changements, des embellissements, afin de rendre l'habitation tout-à-fait digne du rang illustre de son maître. Le duc d'Orléans goûta un projet qui s'ajustait si bien à ses idées. L'architecte Oppenort, nommé surintendant des bâtiments du prince, reçut des ordres pour la restauration et la décoration du palais, et y travailla sous la direction de Son Altesse Royale et le contrôle de Dubois.

Ainsi que l'abbé l'avait prévu, ces travaux furent pour Son Altesse Royale un sujet d'activité ; elle y déploya ses talents et fournit un grand nombre de dessins pour l'ornementation des appartements. Les collections d'art sont par excellence le luxe des habitations somptueuses ; le duc d'Orléans donna tous ses soins à la formation de différents cabinets où il avait amassé, à grands frais, des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, des échantillons d'histoire naturelle, des modèles de toutes les productions des arts et métiers. Madame la Palatine, sa mère, avait apporté en France un très-beau fond de pierres gravées ; le prince augmenta cette collection qui devint par la suite, ainsi que sa galerie de tableaux, une des plus rares et des plus précieuses que l'on pût citer alors. Dubois contribua pour une bonne part à l'établissement de ces belles collections, et se donna jusqu'à la fin de sa vie beaucoup de mouvement pour en accroître la richesse.

Ces occupations et ces soins eurent l'effet que l'abbé en attendait. Son Altesse Royale, captivée par l'intérêt qu'elle prenait à la splendeur de sa maison, sans se relâcher entièrement de ses passions, y apporta de certains tempéraments. On crut d'abord à la possibilité d'un changement. Mais Dubois n'ignorait pas qu'il ne serait possible de maintenir le prince dans cet état qu'à la condition de fournir constamment à ses brillantes facultés un aliment digne d'elles.

C'est par cette attention soutenue à veiller à la réputation et aux intérêts de son maître, que Dubois mérita son affection et ses bienfaits. Le prince, reconnaissant des services qu'il recevait de son ancien précepteur, venait de lui faire donation

d'une maison au Palais-Royal¹. L'abbé s'y retira comme dans une retraite où il aimait à retrouver momentanément le calme et le repos. Mais un peu après il la fit abattre, et édifia à la place un hôtel sur un plan de son goût. La faveur avec laquelle le duc d'Orléans avait toujours traité Dubois suscita de nombreuses et implacables jalousies à l'abbé ; en cette occasion, elle les exalta jusqu'à la rage. On verra bientôt avec quelle perfidie les ennemis de l'abbé profitèrent de cette circonstance, pour ternir sa réputation en dénaturant les faits.

Deux ans après, Son Altesse Royale, toujours portée par sa bienveillance à être agréable à son ancien précepteur, lui procura un autre agrandissement de fortune. L'abbaye de Nogent-sous-Coucy étant devenue vacante par la mort de M. Valet, évêque de Nevers, le duc d'Orléans présenta au Roi l'abbé Dubois pour remplir ce bénéfice. La présentation fut agréée le 10 septembre 1705. Ce secours vint fort à propos. Dubois écrivait en ce temps-là à un de ses amis qu'il avait été obligé, malgré ses revenus, de contracter des dettes considérables au service de M. le duc d'Orléans. Il assignait à cette gêne trois causes qui montrent son désintéressement. La première, disait l'abbé, était qu'il n'avait rien épargné pour l'éducation du prince ; la seconde qu'il avait eu à supporter des dépenses excessives pendant les campagnes qu'il avait faites avec le duc d'Orléans, et enfin qu'il s'était imposé la règle de ne point recevoir de gratifications pécuniaires, quoique celles qui lui avaient été offertes lui eussent produit de grosses sommes s'il les eût acceptées. Dubois ajoutait : *J'ai refusé plusieurs fois des avantages considérables pour ne pas quitter Son Altesse Royale, à laquelle je suis lié par le plus vif attachement, et près de qui je veux passer le reste de ma vie. C'est bien le moins que je doive à un prince qui m'a honoré de ses bontés dès son enfance, et qui se confie dans le dévouement que j'ai pour sa personne.*

¹ Cette maison était située sur le terrain du palais. Elle était connue à la fin du siècle dernier sous la dénomination d'hôtel Montauban, du nom de la princesse qui la posséda la dernière, avant qu'elle retournât au domaine de la famille d'Orléans. Cette maison, vendue depuis, fut occupée par M. d'Argenson, intendant de Paris.

CHAPITRE DIXIÈME

Premiers revers de Louis XIV. — Le duc d'Orléans commande en Italie. — Dubois fait la campagne à la suite du prince. — Intrigue tendant à affaiblir l'autorité de Son Altesse Royale. — Bref du pape Clément XI. Défaite des Français devant Turin. — Le duc d'Orléans est blessé. Lettres de Madame et de Fénelon à l'abbé Dubois.

Après six années d'attente, le duc d'Orléans vit enfin, au mois de juillet 1706, les répugnances du Roi céder à la nécessité. Les armes françaises n'étaient pas heureuses. Une longue suite de revers avertissait Louis XIV de l'instabilité de la fortune. La perte de la bataille d'Hochstedt (13 août 1704) avait coûté à la France environ quarante mille hommes de ses meilleures troupes, un immense matériel de campagne, et conduit les alliés du Danube au cœur de l'Alsace. En 1705, les Anglais s'emparent en quelques semaines, au profit de l'archiduc Charles, des royaumes de Valence et de Catalogne, et font subir des pertes énormes au maréchal de Tessé. La défaite de Ramillies (23 mai 1706) vient ajouter un épouvantable désastre à tous ceux qui avaient affligé nos armées depuis le commencement de cette guerre, et décide la perte de la Flandre.

Les succès obtenus en Italie par le duc de Vendôme ne pouvaient balancer ces échecs, et les avantages mêmes que ces victoires avaient procurés devaient être perdus presque aussitôt.

Ces malheurs étaient la suite des préventions qui avaient fait préférer des généraux faibles ou malhabiles pour la conduite de la guerre. Louis XIV eut lieu de s'en repentir, et remédia trop tard à son erreur. En 1705, il restitua toute sa confiance au maréchal de Villars, qu'une intrigue avait, l'année précédente, relégué dans les Cévennes, pour l'opposer aux religionnaires, et l'envoya en Allemagne réparer les fautes de Tallard et de Marsin. Les mêmes circonstances triomphèrent de l'éloignement du Roi pour son neveu. Au mois de juillet 1706, le duc de Vendôme, rappelé d'Italie, passa en Flandre pour relever le maréchal de Villeroy, dont l'armée était complètement désorganisée. Le duc d'Orléans fut désigné pour remplacer le duc de Vendôme. Son Altesse Royale se rendit en Italie, et mena à sa suite l'abbé Dubois. Cette nomination contraria Chamillart, qui avait tout disposé pour assurer au duc de La Feuillade¹, son gendre, les honneurs de cette campagne.

Il restait encore à réduire la place de Turin pour être les maîtres du nord de l'Italie, des Alpes jusqu'au cours de l'Adige. Le siège avait commencé le 13 mai, et, malgré le formidable appareil de guerre amené devant la place, les opérations

¹ Fils de François d'Aubusson, duc de la Feuillade, maréchal de France, mort en 1691, le même qui érigea à ses frais, sur la place des Victoires, à Paris, le groupe allégorique, œuvre de Desjardins, représentant Louis XIV victorieux de la triple Alliance. Le duc de la Feuillade dont il est fait mention ici fut aussi nommé maréchal de France en 1725.

tirèrent en longueur, la présomptueuse vanité du duc de La Feuillade ayant fait écarter les conseils de Vauban.

Le duc d'Orléans arriva dans le Mantouan le 13 de juillet ; le bruit se répandit alors que le prince avait été accueilli avec froideur par les troupes, et cette allégation, qui n'avait d'autre fondement que la rancune de quelques envieux, vint réjouir à Paris les ennemis du prince. Madame, effrayée pour son fils de ces prétendues manifestations, manda à l'abbé Dubois de lui faire connaître l'impression vraie que la présence de Son Altesse Royale avait produite dans l'armée.

L'abbé, à peine arrivé au camp, n'avait pas tardé à débrouiller les intérêts cachés qui allaient faire obstacle au duc d'Orléans. Il découvrit ses craintes à Madame, et lui fit voir, dans la nouvelle dont elle s'était alarmée, une manœuvre destinée à affaiblir l'autorité de Son Altesse Royale. Le prince n'avait eu au contraire qu'à se louer des dispositions de l'armée ; il en avait été reçu avec de grands honneurs, et des transports de joie qui prouvaient assez les espérances que sa capacité et sa bravoure inspiraient aux troupes.

Le duc d'Orléans s'occupa d'abord d'établir une exacte discipline. Les guerres continuelles avaient ruiné le pays et enlevé toute sécurité aux habitants. Le prince s'appliqua à réprimer autant qu'il le pouvait l'oppression que les gens de guerre faisaient supporter aux villes et aux campagnes, mais en même temps il ne souffrait pas que ses troupes fussent molestées par les habitants. Il arriva qu'au mois d'août un parti de Français qui avait poussé jusqu'à Imola fut surpris et maltraité par une bande d'impériaux auxquels s'étaient réunis les gens d'Imola¹. Son Altesse Royale réclama énergiquement près du Saint-Siège une réparation que le Saint-Père s'empressa de lui accorder, ainsi qu'on le voit par le bref suivant :

Cher et illustre fils, salut et bénédiction apostolique.

Certes, c'est un événement très-regrettable, s'il en fût jamais, que celui qui vient d'arriver dans notre ville d'Imola, comme nous l'avons appris par les lettres de Votre Altesse, et de vive voix par notre cher fils de la Trémouille, cardinal de la sainte Église romaine, outre que nous en avons été pleinement informé par nos gens. Il est inutile d'insister beaucoup pour démontrer combien cet événement a été imprévu ; la position des lieux et les circonstances du fait le prouvent clairement et surabondamment. Cette ville, en effet, est assez éloignée des lieux où les bandes des deux parties belligérantes faisaient naguère des excursions ; il semblait donc qu'elle dût jouir d'une parfaite sécurité, et n'être point troublée, par cette raison surtout qu'elle appartient à la domination ecclésiastique, c'est-à-dire à nous qui, n'ayant déclaré d'hostilité à personne, n'avons mérité d'être attaqué par les forces ni de l'un ni de l'autre. Il semblait de plus qu'il ne fût pas nécessaire d'avoir une garnison dans cette ville, quoiqu'elle soit munie de remparts,

¹ Imola, qui appartenait à la domination pontificale, est situé sur un bras du Santerno, à l'entrée de la plaine de la Lombardie entre le Bolognais et la Romagne.

et qu'on pût sûrement en confier les clefs au premier venu, même à une femme, ainsi que cela avait eu lieu alors.

C'est pourquoi, en cette extrémité, ne pouvant fermer les yeux sur l'attentat à main armée commis récemment, sans dommage pour notre autorité et notre dignité, nous avons prescrit une prompte enquête sur un fait aussi grave, et nous avons donné ordre au juge-commissaire du lieu de punir les coupables reconnus, si par aventure quelques-uns des nôtres avaient trempé dans le désordre ou en avaient été de quelque façon les complices par avance. Mais en attendant, nous nous sommes plaint vivement des faits au général en chef de l'armée impériale, le prince Eugène de Savoie, par nos lettres, et ici près de notre cher fils Vincent, cardinal de la Sainte-Église romaine, et, selon notre droit, nous avons demandé qu'ils s'emploient d'une manière efficace à faire rendre les hommes enlevés de vive force et les animaux emmenés et à les faire réintégrer en leur lieu.

Voilà les mesures qu'il nous a été possible de prendre pour qu'il fût donné satisfaction aux justes réclamations de Votre Altesse, de qui il nous a été agréable d'apprendre que vous garderiez dans les choses qui touchent à nos droits et à ceux qui touchent au domaine ecclésiastique la même fidélité ; ce qui est digne de votre rare vertu et de votre piété. Nous répondrons toujours à ces nobles sentiments par des marques de notre bienveillance. Dans cette attente, nous accordons à Votre Altesse, avec une singulière prédilection, notre bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 24 d'août 1706, la sixième année de notre pontificat.

Cette justice exacte que le prince exigeait pour les siens et qu'il rendait scrupuleusement aux autres fit aimer son commandement, dans un pays où la force militaire avait produit les plus déplorables excès.

Les événements de cette campagne furent malheureux.

Le peu de confiance que la cour avait eu dans le duc d'Orléans contribua à une déroute qui devait faire perdre d'un seul coup tout le terrain que les Français avaient conquis en Italie.

Dès que Vendôme eut quitté l'armée d'Italie, les Impériaux s'avancèrent sur Turin à grandes marches. Lorsque le duc d'Orléans voulut les arrêter, il était trop tard ; ils avaient déjà franchi le Pô et le Tanaro. Son Altesse Royale se rendit devant Turin, où elle arriva le 28 août. Elle inspecta les positions des assiégeants, et jugea que les lignes françaises étaient trop étendues pour qu'il fût possible de les défendre avec succès contre un ennemi nombreux. Le duc d'Orléans voit le danger, et propose le 6 septembre au conseil de guerre de sortir des retranchements et de marcher à la rencontre des Impériaux. Cet avis est combattu par Marsin dont l'opinion devait tout trancher. Le maréchal montre un ordre de Chamillart, jusque-là tenu secret, qui l'investit du commandement

effectif, et lui remet le soin de disposer des opérations. Il décide, de son autorité, que les positions seront conservées, et qu'on attendra l'ennemi dans les lignes. L'événement justifia les appréhensions du duc d'Orléans, et fit éclater l'imprévoyance de Marsin.

Le lendemain, 7 septembre, le prince Eugène passe rapidement la Doire, et se présente sur le front des lignes françaises qu'il menace par plusieurs points à la fois. Ces attaques produisent la confusion. Les généraux indécis ne se déterminent à rien, et laissent aux Impériaux le temps de pénétrer dans les retranchements. Le désordre se met dans les rangs des Français, qui commencent à se débander ; les chefs font d'inutiles efforts pour les rallier et les pousser à l'ennemi. Le duc d'Orléans déploie en cette occasion toutes les ressources de son activité et de son courage ; il donne à ses soldats l'exemple du devoir et combat avec fureur. Il est atteint de deux coups de feu, dont l'un lui fait près de la hanche une légère contusion et l'autre une blessure profonde au bras droit. On le force à quitter le champ de bataille, et bientôt après l'armée en pleine déroute se disperse en tumulte, abandonnant aux Impériaux ses armes, ses munitions, ses approvisionnements et un immense butin. Le maréchal Manin grièvement blessé tombe au pouvoir des ennemis ; il ne survécut que quelques instants à l'opération qu'on lui fit à la cuisse.

Cette bataille décida du sort de l'Italie. Peu de temps après, le Milanais, le Mantouan, l'État de Naples et la partie du Piémont conquise dans les campagnes précédentes furent perdus.

La nouvelle du désastre essuyé sous Turin répandit la consternation à Versailles. Le Roi écrivit au duc d'Orléans pour le consoler d'un échec où il n'y avait pas de sa faute, et le félicita sur sa conduite. Une victoire même n'aurait pu rien ajouter à la vivacité des sentiments qui se déclarèrent en faveur du prince après sa défaite. On loua la sagesse de ses conseils, on admira sa bravoure, et il n'y eut qu'une voix pour blâmer l'ordre de Chamillart qui les avait rendus inutiles.

Le duc d'Orléans, après sa retraite de Turin, s'était jeté dans le Milanais avec une partie de ses gardes et une poignée de troupes, le gros de l'armée ayant gagné les Alpes. Il se proposait de joindre le comte de Grancei qui commandait un corps dans le Mantouan, et de reprendre l'offensive ; il en fut empêché par l'état de sa blessure qui inspira de vives inquiétudes. Les chirurgiens, alarmés de la gravité des symptômes qui se manifestèrent, furent d'avis de recourir à l'amputation du bras ; mais le prince ne voulut point consentir à l'opération ; il se rendit aux eaux de Balarue¹, et y trouva une guérison complète.

Dubois resta près de Son Altesse Royale lorsqu'une partie de sa suite fut congédiée, et continua les pénibles fonctions qui lui étaient dévolues avec une ardeur surprenante pour tous ceux qui connaissaient l'état où l'avaient mis son extrême application et les fatigues de la campagne. La correspondance qu'il entretenait avec Madame, pendant cette guerre, est représentée par la princesse elle-même comme un effort de travail. Dans sa prodigieuse activité, l'abbé embrassait les occupations les plus étrangères à sa profession. Aussi Madame lui écrivait le 30 juillet : *Je suis fâchée que vous preniez sur votre repos de m'écrire ; j'avais espéré que, comme vous n'êtes pas du métier, vous auriez plus de loisir ; mais je vois bien que bon esprit est bon à tout.*

¹ Balarue, dans le département de l'Hérault, était en grand renom à cette époque pour ses eaux minérales.

Toutes les lettres que Dubois reçut de la princesse pendant la campagne sont marquées de sa reconnaissance profonde, et offrent cette particularité intéressante que Madame s'y déclare constamment **la bien bonne amie** de l'abbé ; expression qui témoigne des progrès que Dubois avait faits dans les bonnes grâces de la douairière d'Orléans¹.

D'autres témoignages confirment les grands et utiles services que Dubois rendit à son prince en Italie. Je citerai seulement une lettre écrite à l'abbé par Fénelon, archevêque de Cambrai, le 10 octobre de cette même année. M. de Cambrai ayant à remercier son ami de quelques bons offices que celui-ci avait rendus pendant la campagne à son neveu, le marquis de Fénelon, terminait ainsi : **Je ne puis que faire des souhaits pour la santé de Monseigneur le duc d'Orléans, pour le succès de toutes les choses qu'il veut faire, et pour votre satisfaction particulière dans votre guerre. J'ai crainit pour vous, sachant combien vous vous exposiez. Réservez-vous pour servir le prince d'une manière plus tranquille.**

¹ Nous avons retrouvé, parmi les papiers de l'abbé d'Espagnac, douze lettres originales de Madame, se rapportant à la Campagne d'Italie.

CHAPITRE ONZIÈME

Situation des affaires de Philippe V. — Le duc d'Orléans a un commandement en Espagne. — Dubois reste à Paris. — Sujets d'inquiétudes que lui donne la légèreté du prince. — Lettre de l'abbé qui réfute une odieuse calomnie. — Campagne du duc d'Orléans. — Il revient à Paris sur l'avis de Dubois. — Prise de Tortose par le duc d'Orléans (1708). — Nouvelles intrigues. — Disgrâce de Son Altesse Royale. — Retour au Palais-Royal. — Nouveaux embarras de Dubois.

Les armes de Philippe V n'avaient pas une meilleure fortune en Espagne. L'archiduc Charles, prétendant à la couronne, débarqué en Catalogne sous les auspices de l'Angleterre, exerçait l'autorité royale sur tout le littoral espagnol de la Méditerranée. Un coup de main hardi, de milord Galloway¹, lui avait ouvert les portes de Madrid. Le reste du royaume était encore resté sous l'obéissance de Philippe V ; mais cette fidélité menaçait de s'ébranler si d'heureux succès ne venaient relever bientôt les affaires du petit-fils de Louis XIV, et lui rendre un prestige qu'il avait perdu en se retirant de sa capitale, où son compétiteur venait de se faire proclamer Roi. Les généraux que le Roi de France avait envoyés en Espagne avaient amené cette situation par leurs fautes ou par leur faiblesse.

Dans cette conjoncture critique, Philippe songea à confier au duc d'Orléans le commandement de ses troupes ; mais on lui remontra qu'il blesserait l'orgueil de sa nation en appelant un prince étranger à la tête de l'armée espagnole. D'un autre côté, la princesse des Ursins, qui s'était acquis une influence sans bornes sur l'esprit du Roi et de la Reine, combattit les vues de Philippe par un motif différent. Elle n'aimait pas le duc d'Orléans, et redoutait pour son crédit l'arrivée de Son Altesse Royale, qui ne pouvait manquer de profiter des bonnes grâces de la Reine, afin de l'éclairer sur les intrigues dont la princesse tenait tous les fils. Dissimulant ses craintes personnelles sous les dehors d'une sollicitude attentive pour les intérêts de son maître, elle fit valoir, avec artifice, l'opiniâtreté que le duc d'Orléans avait montrée dans la poursuite de la reconnaissance de ses droits à la couronne, laissa soupçonner des projets ambitieux contre l'autorité de Philippe, et fit partager sans peine les alarmes qu'elle feignait d'éprouver elle-même.

Cependant Louis XIV, voulant faire oublier à son neveu les ordres secrets qui avaient causé le désastre devant Turin, avait résolu de lui fournir une occasion de se relever de cette défaite, et lui destinait le commandement de ses troupes en Espagne. Aussitôt que l'intention du Roi fut connue à la cour de Madrid, des réclamations arrivèrent à Versailles. Madame des Ursins savait qu'elle trouverait

¹ Lord Galloway, marquis de Ruvigny, réfugié français, avait pris du service pour l'Angleterre, et s'était distingué dans plusieurs campagnes contre la France. Il commandait en Espagne depuis 1704.

près de Madame de Maintenon un moyen sûr de faire écarter le duc d'Orléans, pourvu qu'elle mit en jeu ses affections ou ses répugnances ; elle se servit adroitement des unes et des autres.

Le comte de Toulouse¹, un des princes légitimés, et grand-amiral de France, avait eu peu de succès en Espagne. L'affection très-vive que Madame de Maintenon portait aux légitimés avait dû la rendre très-sensible à cet échec. Il s'agissait de lui faire sentir que le commandement réservé au duc d'Orléans pouvait donner à celui-ci des avantages sur le comte de Toulouse, pour intéresser Madame de Maintenon à faire jouer ses ressorts contre le prince. Mais le Roi avait pris des engagements envers son neveu, et il ne fut pas possible de le détourner de sa résolution.

La princesse des Ursins, forcée de subir la volonté de la cour de France, s'imagina qu'elle éviterait au moins en partie les dangers qu'elle appréhendait, si elle parvenait à éloigner de Son Altesse Royale l'abbé Dubois, dont elle craignait l'esprit et les conseils. Cette satisfaction lui fut accordée ; l'abbé fut averti qu'il ne serait pas du voyage. En tout autre circonstance, t'eût été une peine pour l'ancien précepteur de se séparer de son maître. Dans les circonstances actuelles, qui importaient tant à la gloire du prince, ce fut une véritable affliction, car il pressentait que Son Altesse Royale allait être environné de ennemis et d'obstacles.

Cette année (1707) fut une année fatale pour l'abbé Dubois. La maison qu'il avait reçue en don du duc d'Orléans venait d'être terminée. Il se disposait à s'y établir, lorsqu'un caprice du prince le força de renoncer au projet qu'il avait formé. La comtesse d'Argenton, dont les charmes subjuguèrent le cœur de Son Altesse Royale, trouva la maison de l'abbé à sa convenance ; c'en fut assez pour que le duc d'Orléans obligeât Dubois à se désister de la donation qu'il lui avait faite. Cet abandon ne fut pas tout à fait volontaire, et l'on a la preuve qu'il en coûta beaucoup à l'abbé de donner au prince cette marque de sa déférence.

A peine Madame d'Argenton fut-elle établie dans la maison de Dubois que la calomnie s'empara de cet événement pour nuire à la réputation de l'ancien précepteur. On habilla l'aventure de couleurs odieuses ; on accusa l'abbé d'une honteuse complaisance pour son maître, et on insinua que c'était par de semblables sacrifices et l'oubli de sa propre dignité qu'il se rendait agréable à Son Altesse Royale. Sur ces entrefaites, le duc d'Orléans partit pour l'Espagne, et laissa au Palais-loyal Dubois, qu'il chargea de lui mander les nouvelles courantes.

Le départ du prince livra l'abbé sans défense à la malveillance de ses ennemis. Les lettres qu'il écrivait à Son Altesse Royale parvenaient rarement jusqu'à elle ; les officiers de la maison avaient soin de les supprimer ; ils espéraient ainsi rompre les habitudes anciennes qui liaient le duc d'Orléans à son précepteur. De tous ces sujets de peine, Dubois ne semblait sensible qu'à un seul. Il ressentait vivement les soupçons qu'on avait répandus sur sa connivence dans les désordres de son maître. Le 6 mai 1707, il écrivait en Espagne au marquis de Nancre, capitaine des gardes de Son Altesse Royale : **Vous ne pourriez vous imaginer jusqu'où ont été le scandale et la flétrissure vaudrait mieux mourir que de porter longtemps cette tache.**

¹ Louis-Alexandre de Bourbon, fils de Madame de Montespan, frère du duc du Maine, né le 6 juin 1737.

Il n'est pas permis de soupçonner que Dubois, en tenant ce langage, essayât de tromper par une comédie vertueuse un des officiers de Son Altesse Royale, celui qui était le plus en possession de la confiance du prince, et qui le quittait le moins. Lorsqu'il adressait ces plaintes à M. de Nancre, l'abbé n'ignorait pas que le duc d'Orléans en aurait connaissance par son capitaine des gardes. Dans une autre lettre, écrite au même le 18 juin 1707, Dubois revient sur les mêmes griefs, et s'élève avec force contre les personnes de l'entourage du prince. On reste convaincu, en la lisant, de la droiture des sentiments de l'abbé et de la sincérité de ses intentions. L'homme qui aurait eu pour son maître les complaisances que l'on a reprochées à Dubois aurait certainement perdu le droit de parler avec autant de dignité, surtout quand il ne pouvait se flatter de faire illusion à celui à qui il écrivait, comme c'était le cas pour M. de Nancre, admis dans l'intimité du prince, et ami de l'abbé Dubois. Voici cette lettre :

Payez de contenance contre tous les maux d'esprit et de précautions contre ceux du corps. Tâchez de vous soutenir contre la présence, comme je tâche de le faire contre l'absence. Jusqu'à présent, je n'ai point cherché à me dissiper par des divertissements ; je n'ai point trouvé de consolations étrangères. Mais je ne laisse pas de supporter patiemment d'être hors d'une carrière où, avec de très-bonnes intentions et de l'application, et aucune vue que de servir un maître que j'adorais, je n'ai jamais pu parvenir à avoir du repos et un point fixe, victime éternelle de la malice et de l'intérêt des gens de la maison, et de l'estime et du respect que j'avais pour le maître. Tous les jours, le tableau des injures reçues et du respect non-reconnu et traité comme lâcheté me devient plus affreux, et me ferait estimer heureux d'y être moins exposé, et me console de deux choses, sur lesquelles je ne puis pas me vanter d'être guéri, dont l'une est d'être séparé de Monseigneur que j'aime naturellement, l'autre d'avoir reçu des marques publiques de son mépris et de ne voir pas de jour à être réhabilité et d'aimer mieux souffrir que de m'en plaindre.

Je vous avoue que je n'ai pu encore trouver de repos sur ces deux articles, à l'exception desquels je m'estime heureux sur tout le reste ; et bien loin de souhaiter des biens, de la faveur et de la considération au prix qu'il faut les acheter dans notre cour¹, je renoncerais à tout ce que j'ai au monde pour ne pas voir les noirceurs et les ravaudages qui y dominant, et surtout pour ne pas être témoin de l'impudence avec laquelle on abuse de la candeur et de la bonté de Monseigneur et on se veut faire honneur d'en abuser.

Des circonstances non seulement involontaires mais même malheureuses m'ont séparé de ce chaos, où la droiture et la gloire du maître sont comptées pour rien. J'espère que rien ne m'y rejettera, et il n'y a que le service que la reconnaissance exige de moi qui puisse m'en faire approcher.....

¹ La cour du Palais-Royal.

Ce découragement avait une cause. Tous ceux qui, dans la maison du prince, avaient été blessés du crédit de l'abbé Dubois, conspirèrent contre lui aussitôt qu'ils le crurent dans la défaveur. On ne lui épargna ni mécontentement ni dégoût. Les grâces les plus communes qu'il demandait devenaient dès lors impossibles. L'abbé avait jeté les yeux sur un logement au Palais-Royal. M. de Nancre le sollicitait pour lui, mais un concert de mauvaises volontés fit échouer ses espérances. Ces déboires, qui contrastaient avec les égards dont il avait été honoré jusque-là, lui rendirent insupportable l'habitation du Palais. Une lettre de Son Altesse Royale vint fort heureusement consoler l'abbé de ses chagrins, et lui faire prendre ses maux en patience ; elle était empreinte de la bonté que le prince avait toujours eue pour lui, et faisait entrevoir que ses sentiments étaient toujours les mêmes.

Vers la fin de juillet (1707), la mort de M. de Thésut rendit vacante la charge de secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Dubois vit dans cette vacance un moyen de s'établir d'une façon moins précaire près de Son Altesse Royale, et sollicita une place qui lui était promise depuis longtemps. Le prince lui répondit de Balaguer, le 27 août, et, après l'avoir entretenu des opérations de la guerre, il ajoutait de sa main : [Je ne puis rien déclarer de l'affaire en question que je n'aie parlé au Roi, mais comptez sur mon amitié.](#)

Quelques mois plus tard, Son Altesse Royale fut ramenée inopinément à Paris, comme on le verra, et un de ses premiers soins fut de remplir les vœux de l'abbé.

Dubois était animé, pour le service de son maître, d'un zèle trop vrai et trop clairvoyant en même temps, pour ne pas donner toute son attention à ce qui pouvait être préjudiciable au prince. Il commençait à se former à la cour un orage que l'abbé semblait avoir prévu. En effet, dès le 6 mai précédent, il avait écrit à M. de Nancre : [Je suis charmé que les Espagnols l'aiment](#) — M. le duc d'Orléans — ; [par la même raison, je crains qu'il ne plaise pas trop ici.](#)

Les répugnances auxquelles Dubois faisait allusion avaient gagné Versailles. Les moindres actions de Son Altesse Royale y étaient rapportées et commentées avec passion, et faisaient ombrage. On comptait pour peu le bien, et l'on s'appesantissait sur les fautes, souvent avec injustice.

Des retards calculés avaient empêché le duc d'Orléans d'arriver en Espagne assez à temps pour prendre part à la bataille d'Almanza, que le maréchal de Berwick¹ gagna le 25 avril. Cette victoire força les alliés à se replier et à évacuer Madrid. Après ce glorieux fait d'armes, l'armée marcha en Aragon, où l'archiduc Charles concentra ses forces ; Raguna fit sa soumission le 3 mai.

Dès le commencement des opérations, le duc d'Orléans s'aperçut qu'une volonté cachée paralysait tous ses mouvements. Il ne pouvait obtenir de la cour de Madrid ni les armements, ni les munitions qui lui étaient nécessaires. Berwick qu'il avait laissé devant Valence se plaignait de l'insuffisance de ses forces. Cette négligence prolongea le siège de cette ville plus qu'on ne s'y était attendu. On en fut instruit à Versailles, et on ne manqua pas d'attribuer au prince la lenteur du siège et les mauvaises dispositions qui faisaient perdre du temps à l'armée.

¹ Fitz-James, duc de Berwick, fils naturel de Jacques II et d'une sœur du duc de Malborough, passa en France avec son père et y prit du service. Nommé maréchal en 1706.

Dubois informa Son Altesse Royale des imputations dont on la chargeait à la cour. La justification du prince est tout entière dans Ce passage de la réponse qu'il fit à l'abbé le 24 juillet : Quant au reproche qu'on me fait sur le royaume de Valence, comme je n'y ai été que vingt-quatre heures, il faut s'en prendre à ceux qui n'ont pas mieux exécuté mes ordres là, que touchant ce qui regarde le reste de la campagne, et qui sont cause, pour n'avoir amené que la moitié de ce que j'avais demandé de troupes et aucun ponton, que nous restons quinze jours ici fort mal à propos.

Valence capitula le 8 mai, le duc d'Orléans reçut l'acte d'obéissance des jurats de la ville à Ceste del Campo. Il retourna ensuite à Madrid, et prit des mesures pour le siège de Lérida, qu'il avait résolu contre l'avis de Berwick. Le maréchal, qui craignait de compromettre par une entreprise téméraire les fruits de la bataille d'Almanza, écrivit à Louis XIV pour protester contre un projet qu'il désapprouvait, et sollicita de Sa Majesté des ordres qui devaient arriver trop tard au gré de Berwick. Pendant qu'on préparait les armements, le prince se rendit à Saragosse, qu'il dut attaquer sans artillerie, tant le gouvernement espagnol apportait de mauvaise grâce à favoriser ses plans. La ville se rendit, et les troupes françaises en prirent possession au nom de Philippe V.

La prise de la ville et du château de Lérida, qui furent forcés après onze jours de tranchée, termina cette campagne avec éclat. On peut dire que ce fut une victoire inattendue. Le grand Condé et le maréchal d'Harcourt avaient inutilement tenté autrefois de se rendre maîtres de cette ville¹. Il ne semblait pas que le duc d'Orléans dût être plus heureux. Le prince avait été servi dans ce siège avec la même incurie ou la même mauvaise volonté que dans les actions précédentes. Il dut suppléer à tout ce qui lui manquait par son intelligence et son audace. Par surcroît de difficulté, l'armée montrait peu de confiance ; les officiers prévoyant, d'après l'opinion de Berwick, un siège long et difficile, exprimaient tout haut leur mécontentement, et blâmaient les opérations. Pour mieux comprendre à quel point le prince engageait sa responsabilité, dans le cas d'un échec, il faut ajouter que, le jour même où ses troupes victorieuses entraient dans Lérida, un courrier de Versailles lui apportait l'ordre du Roi, inspiré par Berwick, d'arrêter le siège. Ainsi le duc d'Orléans venait de triompher malgré la cour de Madrid, malgré la cour de Versailles, et c'était à lui seul que revenait le mérite et l'honneur de cette victoire.

Le prince retourna à Madrid, et y assista aux fêtes qui furent données à l'occasion du baptême du prince des Asturies², dont il fut le parrain pour le Roi de France. Une lettre de Dubois, du 12 décembre 1707, vint troubler les plaisirs que Son Altesse Royale goûtait à la cour de Philippe V. L'abbé lui écrivait :

Je rencontre par hasard, Monseigneur, un courrier qui part pour l'Espagne. Votre Altesse Royale est attendue avec impatience par ceux qui s'intéressent à elle, et qui sont persuadés que sa présence est nécessaire. Elle doit arriver le plus tôt qu'elle pourra, pour demeurer le moins qu'il sera possible. Rien ne lui est plus précieux que le temps.

¹ Le siège de Lérida par le grand Condé, commencé le 12 mai 1617, fut levé le 17 juin suivant. Cette place avait déjà été fatale aux armes françaises. Trois ans avant la tentative de Condé, le maréchal de La Mothe Houdancourt avait été complètement défait devant Lérida.

² Né le 25 août 1707.

Cette lettre avait été précédée d'une première non moins pressante. L'abbé ne s'expliquait ni dans l'une ni dans l'autre sur les motifs du voyage, mais il laissait deviner un intérêt considérable pour le prince. Son Altesse Royale partit de Madrid le 18 décembre, et arriva à Paris à la fin du mois.

L'abbé Dubois révéla au prince ce qu'il n'avait pu lui mander. On était mécontent à la cour des propos blessants que Son Altesse Royale tenait avec une pleine liberté en Espagne sur le compte de Madame de Maintenon, qu'il traitait avec le dernier mépris. Des rapports avaient encore dénoncé au Roi les manœuvres prétendues du duc d'Orléans, dans le but de supplanter Philippe V et de régner à sa place. Enfin on avait essayé d'inspirer à Sa Majesté des doutes sur la capacité du prince, en le chargeant de toutes les fautes contre lesquelles Son Altesse Royale avait protesté. L'objet de ces dénonciations était de faire révoquer un commandement qui, dans ses mains, gênait la liberté de ceux qui auraient voulu conduire les affaires à leur guise. La présence du duc d'Orléans fit tomber les accusations qu'on avait imaginées contre lui. Il rendit compte au Roi des opérations de la campagne, et des difficultés qui lui avaient été suscitées. Il n'eut point à se justifier quant à Madame de Maintenon ; Sa Majesté affecta de ne demander aucune explication à ce sujet.

Un autre intérêt avait porté Dubois à presser le retour de Son Altesse Royale. En l'absence du duc d'Orléans, les princesses des maisons de Condé et de Conti, jugeant le moment propice pour faire revivre les prétentions de leurs familles, avaient réclamé la préséance sur les duchesses, filles du duc d'Orléans. Le Roi penchait à donner raison aux princesses : il importait à la maison d'Orléans de ne pas laisser s'établir un privilège qui aurait nui à sa considération. Son Altesse Royale pouvait seule défendre ses droits auprès de son oncle, et cet autre motif rendait sa présence nécessaire. La lutte fut très-vive. Le prince fit dresser par Dubois un mémoire appuyé sur les recherches que Madame la duchesse de Lesdiguières avait demandées à M. de Larroque, chargé des archives de France. Ses droits y étaient solidement démontrés par la proximité du sang. En effet, ses filles étaient arrière-petites-filles de Louis XIII, tandis que M. le Prince¹ ne pouvait retrouver de roi dans sa race qu'en remontant à la treizième et quatorzième génération. Le prince de Condé répliqua à ce mémoire, et s'attacha à établir dans sa réponse qu'il appartenait à la prérogative royale de régler les ordres. Le duc d'Orléans, dans un second mémoire, s'éleva avec force contre cet argument, qui devait plaire au Roi. La défense du duc d'Orléans révèle la science d'un historien et d'un légiste. Elle est un développement très-habile de cette maxime de Du Tillet : que les rangs sont à la vérité dans la pleine disposition du Roi, mais qu'il ne doit vouloir en cela que faire usage d'une puissance réglée, sans renverser les ordres gardés par ses prédécesseurs. Il est clair que si Sa Majesté avait été assez dégagée de préventions, elle eût été infailliblement convaincue par ces raisons ; mais elle n'était point disposée à favoriser son neveu, et décida que les princesses auraient le pas.

Le duc d'Orléans retourna en Espagne au mois de février 1708. Dubois demanda à l'accompagner. Le prince venait d'éprouver l'utilité d'avoir un homme sûr et dévoué pour surveiller les mines de ses ennemis, et préféra laisser l'abbé à Paris. Dubois s'en consola par la certitude d'avoir recouvré les bonnes grâces de son maître.

¹ Henri-Jules, prince de Condé, fils du grand Condé, mort en 1709.

En arrivant à Madrid, le duc d'Orléans trouva de grands changements. La Cour de Philippe V paraissait dans une sécurité, parfaite. Elle essayait de divertir le Roi par des comédies et des mascarades, et s'occupait peu de la guerre. Avant son départ pour Paris, le prince avait arrêté le projet de porter les armes en Portugal, afin de châtier le roi Jean de sa défection, et de l'assistance qu'il donnait aux alliés ; à son retour, rien n'étant prêt, il dut renoncer à cette expédition. L'accueil qu'il reçut des courtisans dévoués à la princesse des Ursins, la faiblesse du Roi, les basses intrigues dans lesquelles on enveloppait Sa Majesté Catholique, rebutèrent le duc d'Orléans, et lui firent prendre en dégoût le séjour de Madrid. Il se rendit à Saragosse, et y demeura quelque temps pour préparer le siège de Tortose, devenu le centre des opérations des alliés. Vers la fin de juin, l'armée se mit en marche pour la Catalogne, et s'empara des ports d'Alicante et de Denia, qui étaient au pouvoir des Anglais. Tortose fut investi, et le 11 juillet la place fut obligée de capituler après une belle défense.

Ces succès ne purent réconcilier la cour d'Espagne avec le duc d'Orléans. Le Roi, inquiet par les soupçons qu'on lui avait donnés, ne voyant plus dans le prince qu'un compétiteur dangereux, qui travaillait de tous ses efforts à lui ravir la couronne, aspirait impatientement à se débarrasser de Son Altesse Royale. Il fit demander à Versailles le rappel du duc d'Orléans, et exagéra ses griefs afin de toucher plus sûrement son grand-père. Le moment ne paraissait pas bien choisi ; Louis XIV hésita à frapper d'un ordre le vainqueur de Tortose le lendemain même de sa victoire. Il aima mieux attendre, persuadé que son neveu ne tarderait pas à lui fournir un sujet de le rappeler. L'occasion que Sa Majesté souhaitait se présenta bientôt.

Après la prise de Tortose, le duc d'Orléans ramena une partie de ses troupes à Lérida, et y séjourna quelque temps. Il profita de la suspension des hostilités pour reprendre ses poursuites au sujet de la reconnaissance authentique de ses droits héréditaires à la couronne d'Espagne. Ces démarches ne pouvaient manquer d'elles-mêmes de paraître suspectes à la cour mal intentionnée de Philippe V. Une circonstance prêta au dessein de Son Altesse Royale une gravité qu'il n'avait pas.

Deux aventuriers français, Regnault et Deslandes, venus à la suite de l'armée pour chercher en Espagne une occasion de fortune, s'imaginèrent qu'ils se rendraient agréables au prince en se faisant les prôneurs de ses mérites, et en s'efforçant de gagner à lui la faveur populaire. Ce zèle indiscret avait les apparences de la brigue ; il donna plus de force aux soupçons que la conduite du prince avait fait naître, et persuada que Son Altesse Royale ne s'efforçait de plaire aux Espagnols qu'afin de rendre ses desseins plus faciles. L'inquiétude s'empara des familiers de Philippe ; la peur fit voir un complot où il n'y avait pas l'ombre d'une intention criminelle, et on songea à s'emparer de la personne du duc d'Orléans comme coupable d'un crime d'État. Mais il n'est pas aisé d'arrêter un général à la tête de ses troupes victorieuses ; les conseillers de Sa Majesté Catholique résolurent de laisser à Louis XIV le soin de punir. On fit tenir à la Cour de Versailles, à l'appui des griefs de Philippe V, le résultat des enquêtes sommaires qui avaient été dirigées par des commissaires partiels, avec la volonté de perdre Son Altesse Royale. Le duc d'Orléans reçut de son oncle l'ordre de quitter l'Espagne.

Aussitôt après le départ du prince, on fit appréhender ses émissaires prétendus. On espérait ainsi donner plus de poids aux inculpations portées contre le duc d'Orléans, et fournir au Roi de France des preuves plus certaines de sa

culpabilité. Regnault et Deslandes furent écroués ; on commença contre eux une longue procédure, qui ne révéla aucun fait positif dont il fût possible de faire le fondement d'une accusation sérieuse. Leur détention n'en fut pas moins maintenue, et se prolongea assez de temps pour laisser croire qu'ils avaient été jugés coupables.

Le duc d'Orléans ne fut pas seulement reçu avec froideur à Versailles ; Sa Majesté, irritée contre lui, balançait, dit-on, un moment à le traduire devant des juges pour fait de trahison, et ne fut retenue que par les supplications du duc de Bourgogne. Son Altesse Royale n'en porta pas moins la peine des soupçons qu'on avait donnés au Roi.

Haï de son oncle et des personnes de son entourage, mal vu à la cour, ne pouvant espérer de fléchir des ressentiments qu'il savait contenus avec impatience, le prince prit le parti de la retraite, se retira au Palais-Royal, et y ramena les plaisirs.

L'abbé Dubois vit dans cette nouvelle disgrâce la ruine de toutes ses espérances. Il préjugait bien que le prince serait désormais tenu éloigné des armées, et n'aurait aucune part aux affaires. Il connaissait encore trop bien le prince pour ne pas savoir que, dans le cours de ses dissipations, il ne manquerait pas de se décréditer de plus en plus par la violence de ses passions, par l'excès de ses déportements, et donnerait par là, à ceux-mêmes qui lui étaient le plus dévoués et qui conservaient encore quelque pudeur, un motif de se retirer de lui. Dubois sentit d'ailleurs son importance diminuée dans la maison de Son Altesse Royale, du moment que le prince n'avait plus à traiter d'intérêts graves ou d'affaires qui requéraient une raison froide et des lumières. Jusque-là, il n'avait dû son crédit qu'à l'utilité de ses conseils, et tout lui annonçait que ces conseils étaient devenus inutiles. Il comprenait que ses ennemis personnels tireraient avantage de sa présence dans la demeure du prince devenue un théâtre de débauches, et tenteraient certainement de reprendre une calomnie qui l'avait si fort contristé, à propos de la rétrocession de sa maison. Tous ces motifs réunis déterminèrent l'abbé à quitter le service de Son Altesse Royale. Mais il fit dépendre cette résolution de l'agrément du prince, ne voulant pas s'exposer à paraître ingrat envers un maître pour lequel il conservait toujours le même fonds d'affection et de dévouement.

CHAPITRE DOUZIÈME

Mariage de duc de Berry et de la princesse Élisabeth d'Orléans. — Dubois se propose de passer dans la maison de la princesse. — État des affaires en Espagne. — Mouvement en faveur du duc d'Orléans. — Dubois se rend à son abbaye d'Airvaux. — Accusation calomnieuse contre l'abbé. — Mort du duc de Bourgogne. — Soupçons répandus contre le duc d'Orléans.

Le Palais-Royal se repeupla de ces mêmes libertins que Dubois avait sollicité le duc d'Orléans d'éconduire. Les uns tenaient à la personne de Son Altesse Royale par leurs charges ; les autres étaient des seigneurs décriés pour leurs mœurs, mal venus à la Cour, mettant une sorte d'arrogance dans leurs vices, à cause de l'honneur qu'ils avaient d'être les commensaux du prince. Parmi les premiers et à leur tête, le marquis de la Fare, capitaine des gardes de Son Altesse Royale, bel esprit, philosophe léger, ami du plaisir, très-aimé du prince, donnait le ton à cette société. L'émulation qui régnait parmi ces gentilshommes corrompus produisit une hideuse licence, dont le souvenir n'a pu être effacé, même par la dépravation des mœurs du règne suivant.

Dubois avait autant d'ennemis dans ce cercle qu'il y avait de membres. C'étaient en grande partie les mêmes hommes ayant toujours jaloué sa faveur, et qui, durant les dernières campagnes d'Espagne, avaient tenté par leurs tracasseries de le forcer à la retraite. Les autres supportaient mal que la bonté du prince eût élevé l'ancien précepteur sur un si grand pied dans sa maison, et faisaient expier à l'abbé, par leurs dédains, l'élévation du mérite au rang de la naissance.

La présence de ces libertins avait fait fuir du Palais-Royal tous ceux qui se respectaient. Madame la Palatine, Madame la duchesse d'Orléans et sa jeune famille, habitaient Versailles, et venaient fort rarement à Paris. Cet éloignement des princesses, dont Dubois avait éprouvé constamment la bienveillance et l'amitié, le rendit plus sensible encore à ses dégoûts, et lui faisait désirer plus vivement de se retirer.

Le Roi arrêta en 1709 le mariage du duc de Berry, troisième fils du Dauphin, avec la princesse Elisabeth¹, fille aînée de Monseigneur le duc d'Orléans. Cette alliance avait été très-ardemment recherchée par Madame la duchesse de Bourbon², laquelle mit en jeu tous les ressorts pour en pourvoir une de ses filles, et se croyait sûre de l'emporter sur sa sœur, à cause de l'attachement que lui marquait Monseigneur le Dauphin. Cette union était, pour la famille d'Orléans,

¹ Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, née le 20 août 1698. La princesse était alors âgée de quatorze ans, et le duc de Berry, né le 31 août 1686, de vingt-trois ans. — Le mariage fut célébré l'année suivante.

² Louise-Françoise de Bourbon, Mademoiselle de Nantes, fille légitimée de Madame de Montespan, et sœur de la duchesse d'Orléans, née le 17 septembre 1672, mariée à Louis, prince de Bourbon, nommé Monsieur le Duc.

d'une grande conséquence, en ce qu'elle devait, après la mort du Roi, la rattacher au trône par des liens plus proches, et qu'elle dotait une princesse de son sang d'un établissement considérable.

Il arriva, vers le même temps, que la charge de secrétaire des commandements du duc de Berry demeura vacante. L'abbé Dubois forma le projet de la demander ; mais il ne le pouvait sans l'assentiment et la participation de Son Altesse Royale. Il fit donc connaître au prince l'intention de passer dans la maison de la future duchesse de Berry, et lui exposa les raisons qui l'engageaient à chercher les moyens de le servir dans une nouvelle position. Quoique le duc d'Orléans aperçût quelques avantages à placer près de sa fille un homme dont la fidélité et le dévouement lui étaient connus, il ne put se résoudre à agir selon les vues de l'abbé, et le laissa le maître de se pousser comme il l'entendrait près du duc de Berry, l'assurant que, s'il ne parvenait pas à s'y placer, il n'en conserverait pas moins sa charge dans sa maison.

Dubois trouva dans Madame Douairière et Madame la duchesse d'Orléans l'appui que le duc d'Orléans lui refusait. La princesse Elisabeth, ainsi que tous les enfants du duc d'Orléans, avait une amitié très-grande pour l'abbé, qui s'était un peu mêlé de leur éducation, et, en particulier, de l'éducation de la princesse Elisabeth, à laquelle il avait montré la langue italienne. La princesse joignit ses instances à celles de sa mère et de sa grand-mère ; mais les sollicitations de ces dames n'eurent aucun effet. Le Roi, le Dauphin et Madame de Maintenon virent tout de suite qu'un choix tel que celui que l'on conseillait à Sa Majesté aurait pour résultat de faire dominer dans la maison du duc de Berry, prince faible, l'influence et peut-être les volontés du duc d'Orléans : cette considération seule fit écarter Dubois.

En restant dans la maison de Son Altesse Royale, l'abbé résolut de se borner strictement aux devoirs de sa charge. D'ailleurs, il put croire un moment que des événements prochains forceraient le prince à sortir de son oisiveté.

En effet, les résultats généraux de la guerre étaient défavorables à Louis XIV. Le Roi ne songeait plus qu'à négocier la paix, et proposait de l'acheter par les concessions les plus mortifiantes. Les alliés, ne jugeant pas la France assez abaissée, refusèrent tout accommodement. Il fallait continuer les hostilités avec des armées épuisées, des arsenaux vides, et un trésor qu'aucun expédient n'avait pu remplir. Dans cette position critique, on pressentait que Louis XIV, réduit à couvrir son territoire, ne tarderait pas à abandonner l'Espagne à ses vicissitudes, pour ne songer qu'à la conservation de son propre royaume. Les Espagnols entrevoyaient déjà l'effet de leur isolement. Depuis le départ du duc d'Orléans, les affaires avaient pris un autre cours. Les partisans de l'archiduc Charles s'étaient enhardis et montraient autant d'audace que Philippe V laissait voir d'insouciance et de pusillanimité. Incapable de défendre sa couronne, le petit-fils de Louis XIV semblait résigné à la perdre. Il ne recevait de la France aucun secours, et n'osait demander à son propre pays, divisé par les factions, les sacrifices généreux et les suprêmes efforts qui font le salut des empires menacés. Tout faisait craindre que la monarchie espagnole ne penchât vers sa ruine, car on savait que les alliés ne laisseraient pas aux mains de l'archiduc Charles l'héritage entier de Charles II.

Ces craintes contribuèrent à reformer le parti qui, en 1700, avait demandé la transmission de la couronne en faveur du duc de Chartres. Les qualités brillantes dont le prince avait fait preuve dans les dernières campagnes avaient accru beaucoup le nombre de ses partisans, et lorsque la cour de Madrid parlait des

cabales du duc d'Orléans, elle désignait l'agitation de ce parti qui comptait des grands d'Espagne, des hommes possédés de l'amour de la patrie.

Le prince apprit, au milieu des plaisirs, les tentatives auxquelles il était étranger. S'il eût été mil par quelque ambition personnelle, connue on le supposait, il ne pouvait être servi par des circonstances plus propices. Bientôt après, le marquis de Ray se faisait battre par les Anglais à Almenara (1710) ; Philippe V, défait à la bataille de Saragosse, était obligé d'abandonner Madrid pour la seconde fois, et de se retirer à Valladolid. Les moyens d'action n'auraient pas manqué au duc d'Orléans. Le souvenir qu'il avait laissé dans l'armée espagnole eût infailliblement rallié autour de sa personne les chefs et les soldats. Mais son indolence et le goût immodéré des jouissances sensuelles le rendaient incapable d'aspirer à la royauté ; sa facile philosophie lui faisait préférer la satisfaction de ses penchants à la gloire de régner. Dubois, qui connaissait mieux que personne le caractère du prince, comptait moins sur sa volonté que sur des complications imprévues pour la réalisation des vœux qui appelaient Son Altesse Royale au trône d'Espagne. Cet événement, qui semblait possible alors, fut détourné par les succès du duc de Vendôme ; Sa Majesté Catholique rentra dans sa capitale perdue pour la seconde fois, et la bataille de Villa-Viciosa (10 décembre 1710) raffermir sur la tête de Philippe la couronne un moment près de lui échapper.

Si l'abbé Dubois n'eût écouté que ses seuls intérêts, il avait tout sujet de se féliciter des loisirs que lui laissait la retraite de Son Altesse Royale. Il avait contracté dans la pratique d'une vie laborieuse des infirmités qui l'obligeaient à de grands ménagements¹. Les moindres fatigues lui étaient une aggravation de ses maux. Le repos lui était nécessaire ; ne pouvant le goûter au Palais-Royal, il fut contraint de le demander à la solitude.

Un peu après la célébration du mariage de la princesse Élisabeth d'Orléans avec le duc de Berry, Dubois se retira à son abbaye d'Airvaux, qu'il n'avait visitée que très-rarement depuis l'époque où il en était devenu titulaire. Sa bonne administration avait rendu cette maison très-florissante. L'abbé y trouva une tranquillité qu'il n'avait jamais connue. Séduit par les jouissances de cette vie solitaire, il retourna les années suivantes à Airvaux pour y séjourner quelque temps, et passa dans cette abbaye toute l'année 1713.

Cette époque de la vie de Dubois, qui fut remplie par des soins nécessaires et des occupations si respectables, est précisément celle que ses détracteurs ont choisie pour placer leurs plus violentes accusations ; c'est, en effet, celle qui se rapporte à la période la plus scandaleuse de la vie du duc d'Orléans. Des chroniqueurs imprudents n'ont pas craint d'associer l'ancien précepteur, comme proxénète, aux débauches de son maître, avec aussi peu de fondement qu'on l'avait tenté du vivant de Monsieur, et postérieurement à sa mort, malgré les témoignages d'estime et d'amitié que Madame, si attentive aux mœurs de son fils, accordait alors à Dubois avec tant d'effusion². On a vu par quelles raisons

¹ L'abbé Dubois était affecté dès ce temps-là d'une grave maladie de vessie, qui se compliqua par la suite, et fut pour lui une source de souffrances continues et la cause de sa mort. Elle l'astreignait à faire un usage régulier de certaines eaux minérales, et à suivre un régime sévère qui s'accordait d'ailleurs avec sa sobriété naturelle.

² Un document déjà imprimé contredit manifestement les suppositions outrageuses avancées contre Dubois. C'est une lettre de Fénelon, archevêque de Cambrai, datée du 14 octobre 1711, dans laquelle l'illustre et vertueux prélat déclare que l'abbé est son ami

spéciales l'abbé avait été forcé de rompre en quelque sorte ses relations intimes et familières avec le prince. Il est certain que s'il eût été porté à partager ses égarements, il eût rencontré un obstacle invincible dans les compagnons ordinaires de son Altesse Royale, qui le méprisaient pour sa naissance et le haïssaient pour son crédit.

Une réflexion réfute pleinement cette calomnie. On est forcé d'assigner un intérêt à une action aussi vile. Était-ce, comme on l'a dit, pour s'attirer la confiance de son prince ? il l'avait depuis longtemps. Que pouvait-il attendre du duc d'Orléans ? il pouvait tout au plus espérer par son entremise quelque abbaye plus considérable ; car il n'était pas vraisemblable alors que Son Altesse Royale dût être appelée à gouverner l'État. Mais ses services passés et l'affection du prince suffisaient pour lui procurer cet avantage. De plus, ce motif n'était pas assez touchant, et ne pouvait entrer en balance avec les dangers auxquels il se serait exposé, si le Roi avait découvert ses pratiques, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver. On a vu, au contraire, avec quelle confiance l'abbé avait sollicité de Sa Majesté, peu de temps auparavant, la charge de secrétaire des commandements de Monseigneur le duc de Berry. On tiendra certainement pour bonne cette preuve de la conduite irréprochable de Dubois. Il est vrai que, dès ce temps-là, on avait imbu le public de cette imposture, et la calomnie fut reçue d'autant plus facilement que les auteurs empruntaient les formes de la satire. C'est à cette source que des historiens trop crédules ont puisé les diffamations qu'ils ont imprimées. Si des esprits légers peuvent se laisser convaincre par l'autorité de ces témoignages, tout homme grave doit récuser l'authenticité d'histoires bâties sur des chansons.

Tout ce que la malignité avait jusque-là imaginé contre Dubois allait être surpassé en noirceur par les accusations dont, en ce temps-là, le duc d'Orléans lui-même fut l'objet, avec autant de prévention que de méchanceté.

Le 14 avril 1711, mourut le grand Dauphin, fils unique du Roi¹. La douleur que Sa Majesté éprouva de la perte d'un prince qu'elle avait préparé de longue main à prendre les rênes de l'État fut tempérée, du moins, par cette assurance que l'héritage du grand Dauphin serait recueilli par son fils. Le duc de Bourgogne, en effet, était cité comme l'assemblage des plus rares perfections. Ses vertus étaient prisées à l'égal de ses lumières. Tous ceux qui approchant de sa personne admiraient en lui quelque trait de cette, grandeur d'âme, de cette sagesse, dont Fénelon, son précepteur, avait cru tracer le modèle idéal dans le livre de *Télémaque*. Le Roi sembla reporter tout sa tendresse et sa sollicitude sur ce fils qui inspirait à tous une si grande estime, et à lui-même un légitime orgueil. On remarqua, comme un effet de cette disposition affectueuse du Roi, qu'après la mort de Monseigneur, le duc de Bourgogne fut appelé à prendre connaissance des affaires d'État ; ce qui indiquait que Sa Majesté comptait se reposer bientôt sur son petit-fils des soins de son gouvernement. Ce bonheur lui fut refusé.

depuis un grand nombre d'années, et loue son mérite en termes qui prouvent qu'il en faisait le plus grand cas.

¹ Louis Dauphin, nommé Monseigneur, né le 1er novembre 1661, marié le 8 mars 1680, à Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, décédée le 20 avril 1690. Il eut trois fils : le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou, roi d'Espagne et le duc de Berry. Après sa mort, le duc de Bourgogne prit le titre de Dauphin.

Le vendredi, 5 février 1712, Madame la Dauphine fut frappée d'une maladie dont les symptômes déroutèrent les médecins ; elle succomba le 12¹. Le duc de Bourgogne éprouva, le 13, les mêmes atteintes, et mourut le 18. Peu de jours après, le duc de Bretagne, leur fils aîné, les suivit dans le tombeau, emporté par le mal terrible qui avait moissonné le Dauphin et la Dauphine. Le duc d'Anjou seul, depuis Louis XV, deuxième fils du duc de Bourgogne, enfant de deux ans, fut épargné par miracle, dans cette hécatombe royale.

La déclaration des médecins égara les esprits sur la nature du mal. On voulut lui trouver une cause extraordinaire comme l'événement lui-même. La mort de Madame Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, la fin mystérieuse de la feuë reine d'Espagne, semblaient présenter des circonstances analogues. On ressuscita, au milieu de la terreur publique, les histoires d'empoisonnement. La clameur populaire, toujours prête à accuser et à condamner, désigna comme auteur d'un crime supposé le duc d'Orléans, auquel ce crime profitait. On savait que le prince s'occupait de chimie, qu'il avait un laboratoire au Palais-Royal ; on connaissait sa mésintelligence avec la cour, et les motifs qui l'avaient fait soupçonner de briguer l'autorité royale ; c'en fut assez pour donner créance à des accusations qui n'étaient confirmées par aucun indice positif. L'opinion publique, déchaînée contre le duc, lui prodigua le mépris et l'insulte. Le peuple, aveuglé par la prévention et la fureur, alla jusqu'à la cruauté ; il se porta à la demeure du prince, et menaça d'exécuter une de ces vengeances atroces que l'on appelle des actes de la justice populaire. Il fallut contenir ces excès par la force.

Le duc d'Orléans, éperdu au milieu de cette émotion, accourt auprès du Roi, et sollicite de Sa Majesté une instruction juridique ; il offre de se constituer prisonnier, avec le chimiste Homberg, qui l'assistait dans ses opérations de chimie. Le Roi le reçoit avec une extrême froideur, et, sans donner à son neveu la satisfaction de lui montrer qu'il croit à son innocence, refuse l'ordre de le traduire en justice. Homberg se présente à la Bastille, demande à passer aux enquêtes et ne peut obtenir d'être écroué. Le prince, de son côté, persiste à offrir sa liberté comme gage de la réparation qu'il poursuit. Mais Madame et les amis de Son Altesse Royale lui remontent le tort qu'il fait à sa dignité, en paraissant accorder quelque poids à des accusations outrageantes pour son honneur, et dont le bon sens devait bientôt démontrer la fausseté.

L'énormité même de l'injustice à laquelle le prince était en butte lui suscita un défenseur, dont le témoignage ne pouvait être suspecté de partialité, à cause de l'attachement singulier qu'il avait eu pour le duc de Bourgogne. L'abbé Dubois, à l'occasion de la mort du Dauphin, avait écrit à M. de Cambrai, son ami, une lettre de condoléance, toute remplie des regrets que devait inspirer la perte de ce grand prince, et de l'amertume qu'il éprouvait personnellement, au sujet des soupçons que la passion faisait injustement peser sur le duc d'Orléans. Fénelon fut touché d'une erreur contre laquelle les faits protestaient d'eux-mêmes, et il eut le courage de se déclarer contre l'opinion générale. Le vertueux prélat essaya de ramener les esprits par un écrit où il démontra que la mort des princes de la famille royale n'était pas le résultat d'un empoisonnement, mais l'effet d'une cause naturelle, qui avait trompé les médecins, ce qui fut constaté par un examen plus attentif.

¹ Marie-Adélaïde de Savoie avait épousé Louis, duc de Bourgogne, en septembre 1699 ; elle était sœur de la reine d'Espagne.

En effet, la maladie, sur laquelle on s'était d'abord mépris, continuant de sévir, fit à la cour et à la ville de nombreuses victimes ; elle fut mieux étudiée, et reconnue pour une rougeole pourprée. On pouvait penser que des faits aussi bien démontrés auraient dû amener l'évidence, et que la justification du duc d'Orléans ressortait de leur ensemble ; mais on verra bientôt que si le ressentiment populaire fut désarmé, la calomnie ne fut pas réduite au silence.

CHAPITRE TREIZIÈME

Traité d'Utrecht. — Renonciations réciproques de la France et de l'Espagne à la réunion des deux couronnes. — Mort du duc de Berry. — Empressement autour de la personne du duc d'Orléans. — Les princes légitimés sont déclarés capables de succéder à la couronne. — Testament de Louis XIV. — Dubois est rappelé de son abbaye d'Airvaux. — Intrigue du Roi d'Espagne au sujet de la Régence. — Ouvertures faites au duc d'Orléans par le Roi Georges Ier. — Voyage de Dubois en Angleterre. — Mort du Roi.

Louis XIV supporta avec une grande force d'âme un malheur domestique qui lui ravissait les espérances les plus chères au cœur d'un Roi et d'un père. La paix qu'il souhaitait si ardemment lui sembla plus désirable encore dans la situation où il se trouvait. Menacé par l'âge d'une fin prochaine, et forcé de laisser la couronne à un enfant de quatre ans, il entrevoyait les difficultés d'une Régence au milieu de l'état de guerre. Autour de lui, personne n'était capable de porter le fardeau sous lequel il se sentait fléchir, et le Roi savait que toute minorité traîne à sa suite des dissensions qui pouvaient compliquer d'une guerre intérieure celle qu'il soutenait avec tant de peine au dehors.

Les vœux de Louis XIV furent enfin comblés. Les négociations préliminaires, entamées à Londres le 29 janvier 1711, après être passées par des phases diverses, qui devaient inspirer peu de confiance dans leur résultat final, aboutirent au congrès d'Utrecht. Les conférences commencèrent l'année suivante sans que les hostilités fussent arrêtées. L'obstacle principal à la conclusion de la paix venait de l'hésitation de Louis XIV à garantir aux alliés la séparation absolue, dans l'avenir, des couronnes de France et d'Espagne.

L'Angleterre faisait de cette clause une condition essentielle du Traité, et proposait, comme moyen de la rendre solide, la voie des renonciations réciproques. Le Roi voyait de bonne foi, dans la renonciation exigée, une stipulation contraire aux maximes d'État, en vertu desquelles le Roi ne tient la couronne ni de son prédécesseur, ni du peuple, ni de la loi, mais de Dieu, à qui il appartient seul d'abolir un droit supérieur aux lois humaines.

On fit cependant entendre à Sa Majesté qu'en aliénant ce droit, qu'elle prétendait sauvegarder, elle ne le mettait pas en péril, précisément parce qu'il ne dépendait pas d'elle de le sanctionner ou de l'anéantir.

Cette argumentation, toute spécieuse qu'elle était, suffit pour apaiser les scrupules de Louis XIV ; en conséquence, il accepta une condition sur laquelle on pouvait revenir plus tard. Les alliés pensèrent qu'ils avaient une satisfaction complète des résistances du Roi, et consentirent, le 19 août 1712, à une suspension d'armes basée sur les renonciations dont les termes restaient à spécifier, tant du Roi d'Espagne que des princes de la famille royale de France.

Philippe V signa, le 5 novembre suivant, une renonciation de tous ses droits à la couronne de France¹. Cette déclaration fut approuvée et confirmée par les États généraux d'Espagne le 9 du même mois. Le duc de Berry fit une renonciation identique, par rapport à ses droits éventuels au trône d'Espagne, et le duc d'Orléans donna, le 19 novembre de la même année, un désistement formel des prétentions qu'il pouvait avoir par sa naissance à la succession de Charles II.

Louis XIV confirma, par lettres patentes du mois de mars 1713, les déclarations du Roi d'Espagne et des princes français, et rétracta expressément les lettres-patentes de 1701. Comme dernière sûreté, le ministre de la Reine Anne demanda l'enregistrement, par le Parlement de Paris, de tous ces actes, et le duc de Schrewsbury, ambassadeur extraordinaire, assista, le 15 du même mois, à leur entérinement en séance solennelle. Le gouvernement anglais ne se croyait pas assuré par trop de précautions contre la mauvaise foi qui avait fait éluder le premier traité de partage de la monarchie espagnole.

La paix, signée à Utrecht le 11 avril 1713, fut publiée à Paris le 25 mai suivant². Le Roi put se flatter un moment que tout souriait à ses vœux, et qu'après avoir débarrassé son peuple de la guerre, il jouirait avec tranquillité des restes d'une vie glorieuse. Ce fut un rêve de courte durée.

Il était réservé à Louis XIV d'expié, par une vieillesse infortunée, le cours de ses prospérités inouïes. Le 4 mai 1714, le duc de Berry mourut à l'âge de vingt-huit ans, sans laisser de postérité. Quoique le Roi ne fit pas un grand fond sur le caractère de son petit-fils, qu'il savait être timide et porté à se laisser dominer par l'ascendant de sa femme, il lui reconnaissait néanmoins des principes honnêtes, des sentiments de piété qui pouvaient rendre ses conseils utiles dans une Régence, dont le temps s'annonçait.

La mort prématurée du jeune prince privait ainsi l'héritier de la couronne de son appui le plus proche. De plus, elle faisait passer au duc d'Orléans les droits à l'exercice de la Régence, et, dans l'état d'excitation où se trouvait le Roi à l'égard de son neveu, cette idée lui rendit encore plus sensible la perte qu'il venait de faire.

Cet événement fit revivre les affreux soupçons que la mort du duc de Bourgogne avait répandus. Par un de ces retours singuliers, qui sont le jeu naturel de l'ambition des cours, au moment même où l'opinion publique se déclarait contre le duc d'Orléans, Son Altesse Royale voyait accourir les courtisans qui l'avaient fui dans les mauvais jours : ils attendaient d'un ordre nouveau une moisson de faveurs et de grâces. Dans la foule de ces adorateurs de la fortune, on remarqua par la ferveur de leur zèle la plupart des seigneurs qui avaient appartenu le plus étroitement à la cabale du grand Dauphin, et, à ce titre, avaient été les adversaires les plus prononcés du prince. C'est ainsi que le duc d'Antin, un des familiers de Meudon, ne rougit pas d'apporter au Palais-Royal l'hommage peu

¹ La renonciation du Roi d'Espagne annulait explicitement les lettres-patentes de Louis XIV, du mois de décembre 1700, par lesquelles le Roi conservait à son petit-fils et à ses descendants leur droit d'hérédité en France.

² La paix fut stipulée par cinq traités séparés avec l'Angleterre, le Portugal, le Roi de Prusse, le duc de Savoie et les États de Hollande. La guerre continua avec l'Empereur, et ne se termina que par les Traités de Rastadt (6 mars 1711), et de Bade, en Argovie (7 septembre de la même année).

sincère d'un dévouement qui n'étonna pas le duc d'Orléans, accoutumé à fouler aux pieds toutes les convenances morales, et à mépriser les hommes¹.

Tant de sujets de chagrins donnaient à Louis XIV des motifs d'envisager l'avenir avec inquiétude. L'espoir de la monarchie reposait sur la tête d'un enfant débile, dernier rejeton de la branche royale. Il pouvait arriver que cet héritier direct du trône fût aussi enlevé subitement à sa destinée ; la couronne revenait alors de plein droit au duc d'Orléans, en vertu de la renonciation de Philippe V. Mais il n'était pas probable que le Roi d'Espagne, en présence d'un événement qui aurait favorisé la maison d'Orléans, ne revint pas sur cette renonciation, qu'il savait infirmée, dans l'opinion du Roi, par des considérations supérieures à des conventions politiques. On avait pu voir le cas qu'il faisait des actes de désistement, lorsqu'à la mort du duc de Bourgogne, il écrivit à son aïeul pour réclamer ses droits successifs en France, au défaut du duc d'Anjou². Les mêmes prétentions devaient se produire de nouveau, selon toutes les apparences. Il importait, en conséquence, de fermer la porte à des rivalités qui auraient infailliblement compromis l'État et l'autorité royale ; ce fut le souci constant du Roi, et l'objet de tous ses efforts.

On a cru, et cette supposition n'était pas sans vraisemblance, que Louis XIV était d'accord avec Philippe V sur la légitimité des droits du Roi d'Espagne à la couronne de France, et qu'il les lui conserva par un acte secret, pour les faire valoir le cas échéant ; mais il n'a paru aucune trace d'un arrangement de cette sorte. Il est même certain que le Roi prit, dès ce temps-là, toutes ses mesures, comme si la succession de France était menacée de manquer d'héritiers.

En effet, un édit de juillet 1714, amplifiant les prérogatives accordées jusque-là aux princes légitimés, ordonna qu'en cas de défaillance des princes légitimes de la maison de Bourbon, la couronne serait dévolue de droit aux princes légitimés et à leurs enfants dans l'ordre de succession, et leur accorda entrée et séance au Parlement au même âge que les princes du sang. Il ne faut peut-être pas chercher d'autre cause à cette disposition extraordinaire que l'attachement excessif du Roi pour les légitimés, et le désir qu'il avait de complaire à Madame de Maintenon, à laquelle paraît appartenir la hardiesse de cette conception. Il semblerait cependant que le motif d'une élévation aussi peu mesurée était au moins autant dans les défiances et la rancune que Sa Majesté nourrissait contre son neveu, et qu'en grandissant les légitimés, elle ait voulu donner en quelque sorte un contrepoids à l'influence et mettre une barrière aux entreprises du duc d'Orléans.

En rapprochant l'édit du mois de juillet du testament de Louis XIV, qui fut signé à Marly le 2 août suivant, on acquiert la conviction que cette conjecture n'est pas sans quelque probabilité. Les importantes attributions dévolues au duc du Maine

¹ Le duc d'Antin, fils légitime du marquis et de la marquise de Montespan, et par conséquent frère utérin de la duchesse d'Orléans ; né en 1679, mort en 1736. Il avait le grade de lieutenant général. Sa conduite à la bataille de Ramillies lui attira des satires peu honorables. Il fut directeur général des bâtiments sous Louis XIV, et donna dans ces fonctions des preuves d'un goût délicat. Il était le courtisan le plus délié d'une époque où l'adulation était portée jusqu'à la bassesse. C'est ce même flatteur qui, pour se rendre agréable à Louis XIV, fit abattre la belle forêt de Petit-Bourg, qu'il savait déplaire au Roi.

² A cette époque, le duc d'Orléans, averti des démarches de Philippe V, demanda au Roi que la couronne d'Espagne lui fût attribuée au cas où Philippe monterait sur le trône de France. Le Roi refusa tout arrangement, parce qu'en effet il n'en pouvait prendre sans mécontenter les Espagnols.

par le testament confirment les véritables intentions du Roi, et donnent le secret des motifs de l'édit. Le fils légitimé de Madame de Montespan est chargé particulièrement, par les dernières volontés de Sa Majesté, de veiller à la sûreté, à la conservation et à l'éducation du Roi mineur ; tous les officiers de la maison royale sont placés sous son obéissance¹. Pour exercer avec autorité une aussi haute charge, à côté du duc d'Orléans investi d'un simple droit en quelque sorte honorifique, on comprend qu'il était nécessaire de donner au duc du Maine une considération qui l'égalât au premier prince du sang, auquel le Roi l'opposait ; l'édit de juillet lui avait conféré les prérogatives de prince du sang : une déclaration du 23 mai lui en accorda le titre.

Le Roi connaissait trop bien le duc du Maine pour ne pas sentir qu'il apprêtait à son fils un personnage hors de son caractère et au-dessus de ses forces. Doué d'un esprit agréable et de la plupart des qualités aimables que l'on recherche dans la société, le prince par malheur manquait de décision, et n'avait, disait-on, ni le sang-froid qui fait les hommes supérieurs dans les moments de danger, ni le courage bouillant qui fait les héros ; mais comme les plus grandes difficultés pouvaient naître de l'audace du duc d'Orléans, Sa Majesté, en bornant les droits de son neveu à la présidence du conseil de Régence, eut soin de ne faire entrer dans le conseil que des personnes dont la fidélité lui était assurée et qu'il savait éloignées du duc d'Orléans. Il fallait que Louis XIV fût bien prévenu de sa puissance, s'il crut qu'à sa mort, un acte de sa volonté écarterait les dissensions, après en avoir lui-même semé le germe dans les dispositions partiales au moyen desquelles il avait élevé le fils de Madame de Montespan aux honneurs et au rang des princes du sang royal.

Le duc d'Orléans fut instruit confidentiellement des clauses testamentaires par le chancelier Voisin, qui avait concouru à l'acte. Le chancelier était la créature de Madame de Maintenon. Il venait d'être pourvu des sceaux, laissés par Pontchartrain, qui n'avait pas voulu tremper dans les intrigues dont Voisin devint l'instrument. C'était, en outre, un homme peu prévenant, de façons fort rudes, et par ces raisons peu empressé de rompre le secret du Roi, uniquement pour être agréable au duc d'Orléans. S'il voulut sonder par cette indiscretion les sentiments de Son Altesse Royale, il dut rapporter à Louis XIV que le prince était mortifié de la préférence accordée au duc du Maine ; mais il ne put rien dire qui fit soupçonner des intentions arrêtées d'attaquer un jour les dernières volontés du Roi.

Toutefois, si le duc d'Orléans n'en eut pas d'abord la pensée, il aurait pu facilement en concevoir la possibilité, en recevant les protestations de dévouement de ceux mêmes qui semblaient avoir le plus à ménager le Roi. Il n'est que les règnes nouveaux pour apprendre tout ce qu'il y a dans l'Etat de conseils à vendre, de services à acquérir. Le duc d'Orléans eut l'adresse de ne rebuter personne, et laissa tous ces solliciteurs persuadés qu'ils étaient nécessaires. En même temps, il était trop perfectionné dans la ruse pour découvrir ses véritables desseins.

Dans une circonstance qui réclamait aussi nécessairement de la dextérité et une résolution hardie, le prince n'eut garde d'oublier Dubois. On se rappelle qu'une cabale de favoris de Son Altesse Royale avait forcé l'abbé de se retirer à Airvaux,

¹ Par un premier codicille, daté du 13 août 1715, Louis XIV révoqua cette dernière clause, et donna au maréchal de Villeroy, nommé gouverneur du Roi mineur, l'autorité sur les affaires et les troupes de la maison royale.

au commencement de 1713. Il y passa une année entière dans une espèce d'exil, et il a souvent avoué depuis que ce fut le temps le plus heureux de sa vie. Le duc d'Orléans le manda à Paris au mois de mai 1714, après la mort du duc de Berry. L'abbé trouva le prince livré à des conseils plus capables de le perdre que de l'éclairer. Tous ceux qui approchaient Son Altesse Royale cherchaient à exalter son orgueil et ses espérances, et ne lui montraient que des voies fausses ou dangereuses pour arriver aux fins qu'ils promettaient à son ambition. Le duc d'Orléans, les surpassant en pénétration, laissait dire, ne rejetait aucun avis, n'en adoptait aucun, et ne se fiait bien qu'à Dubois. L'abbé devint, pour ainsi dire, le ministre privé de son prince. Le temps de ses hautes destinées était venu. Sa position s'affermir, sa fortune ne fut plus sujette à des vicissitudes, parce qu'elle ne dépendit que de son mérite, de son génie, et personne ne pouvait lui rendre justice plus complètement que le duc d'Orléans, le meilleur juge de ses grands talents.

Dubois ne tarda pas à donner des preuves de cette intelligence vive, de cette fécondité de ressources, qui firent sa supériorité dans les affaires épineuses. Au mois de mai 1715, le prince de Cellamare fut accrédité près la Cour de Versailles, en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Catholique. Ses instructions lui prescrivaient de s'enquérir des dispositions arrêtées quant à la forme de la Régence, et, selon le cas, d'agir conformément aux réserves que Philippe V faisait, par rapport aux droits qu'il avait été contraint de relâcher, et qu'il comptait revendiquer à l'occasion. Mais le Roi avait de bonnes raisons de ne pas découvrir avant le temps les clauses du testament à son petit-fils, dont il connaissait les prétentions. Le prince de Cellamare ne faisait, d'ailleurs, aucun mystère des vues de son maître, qui étaient de se saisir de la Régence, qu'il aurait déléguée à un substitut, de manière à se trouver maître du gouvernement, si le jeune Roi venait à être enlevé à la couronne. Ce projet ne tendait à rien moins qu'à déchirer le traité d'Utrecht, et les engagements formels que l'Angleterre avait obtenus avec tant de peine. Le gouvernement anglais s'émut des prétentions de Philippe V, et donna toute son attention aux menées du Roi d'Espagne. Il faut dire les causes qui inspiraient à la cour de Madrid une confiance si grande, et à l'Angleterre des alarmes si vives.

Tout annonçait la fin du règne de Louis XIV. Les esprits étaient dans cette anxiété que donne l'attente d'un grand événement dont on pressent la gravité. Le moindre écart dans la politique suivie par le Roi menaçait de provoquer des troubles au-dedans, la guerre au dehors ; et tous les vœux, toutes les espérances étaient tournés au maintien de la paix. Mais on envisageait les choses d'un autre œil en Espagne. Albéroni, parvenu à la tête du gouvernement, disposait sous un maître faible d'une autorité sans bornes. Il agitait déjà dans son esprit hardi le vaste dessein d'opposer les États de l'Europe entre eux et de profiter des embarras qu'il aurait créés pour relever la splendeur de la monarchie espagnole au milieu d'une guerre générale. L'exécution de ce plan exigeait qu'il s'assurât d'abord de la France, et il ne voyait de moyen plus sûr que de faire donner la Régence à Philippe V. Il comptait plus sur ses intrigues que sur les droits de Sa Majesté Catholique et les sympathies des Français pour arriver au but qu'il se proposait. On verra comment le Régent et Dubois, après avoir déjoué d'abord ses calculs, par rapport à la Régence, arrêtaient ensuite son ambition et son audace.

Pendant que l'Espagne montrait si peu de souci pour la paix, et surtout pour le traité d'Utrecht, les Wighs¹ d'Angleterre, par une inconséquence bizarre, étaient réduits à s'appuyer sur ce traité qu'ils avaient attaqué, tandis que les Tories étaient au pouvoir, et sur la stabilité duquel ils allaient un peu plus tard marchander durement avec le Régent de France.

La reine Anne était morte le 12 août 1714. Georges de Brunswick², électeur de Hanovre, petit-fils de Jacques Ier, fut appelé à la couronne en vertu du nouvel ordre d'hérédité et d'un acte du Parlement. Son avènement ne donna lieu à aucune agitation ; mais les mesures violentes qu'il prit, en haine des Tories et pour intimider les Jacobites, ramenèrent la guerre civile. Le sang coulait en Ecosse pour la cause des Stuarts ; les Wighs remportaient sur les Jacobites, à Preston et à Dumblane (1715), des victoires qu'ils souillaient par d'impitoyables cruautés. Louis XIV, pressé par les partisans de Jacques III, et aussi, dit-on, par les secrètes recommandations de la feuë Reine, sœur du Prétendant, hésitait à appuyer de ses secours une descente en Angleterre du Chevalier de Saint-Georges, nom sous lequel on désignait le fils de Jacques II, depuis le traité d'Utrecht. Georges 1er, croyant voir dans l'insurrection jacobite la conséquence des encouragements qu'elle recevait de Versailles, adressa au Roi des représentations qui furent mal reçues.

Georges n'espérant pas obtenir de Louis XIV, déjà malade, et qui touchait au terme de la vie, la satisfaction qu'il demandait, imagina d'intéresser le duc d'Orléans à épouser ses ressentiments contre les Jacobites. Il lui fit un épouvantail des prétentions de Philippe V à la Régence de France. Lord Stairs, son ambassadeur à Paris, fut chargé de lui offrir secrètement l'assistance de l'Angleterre contre son compétiteur, sous la seule condition de tenir la clause du traité d'Utrecht, qui garantissait le nouvel ordre de succession en Angleterre, et d'en exécuter loyalement toutes les obligations ; c'est-à-dire de refuser au Prétendant un asile dans le royaume, et de surveiller les menées de ses partisans en France.

Le duc d'Orléans était trop habile pour donner légèrement dans ce piège. Le danger dont on le menaçait n'était pas assez proche ni assez alarmant pour l'engager à souscrire immédiatement un accord dont il ne connaissait pas toute la portée, et qu'il pouvait avoir lieu de regretter plus tard : il éluda de répondre catégoriquement à milord Stairs. Mais comme la démarche du Roi Georges était pleine de courtoisie, il voulut répondre à ses avances par un acte qui marquât sa reconnaissance et son respect. L'abbé Dubois fut chargé d'aller secrètement porter en Angleterre les remerciements de Son Altesse Royale. Il devait, en même temps, tâcher de pénétrer les sentiments du Roi, par rapport à la conservation de la paix, et s'assurer si les engagements qu'il venait de prendre

¹ Cette dénomination de Wighs et Tories n'avait plus, en ce temps la même signification que sous Charles II ; les Wighs avaient désigné autrefois le parti populaire, opposé au Roi, et les Tories les partisans du Roi, sous les nuances d'opinions religieuses qui distinguaient ces factions. Sous la reine Anne et sous Georges Ier, ces deux expressions n'avaient plus un sens déterminé ; les Wighs représentaient les partisans de la maison de Hanovre, c'est-à-dire la branche protestante, et les Tories les partisans des Stuarts, indépendamment de l'idée papiste. Aujourd'hui, elles ont encore beaucoup dégénéré et ne s'appliquent plus qu'à deux grandes fractions de l'opinion publique : le parti de la cour (les Tories) et l'opposition (les Wighs).

² Il était fils de l'électeur Palatin Frédéric V, et d'Elisabeth, fille de Jacques Ier.

avec les Wighs pouvaient aller jusqu'à leur sacrifier le traité d'Utrecht, objet de leur rancune.

Dubois s'acquitta de sa mission avec le tact, l'adresse que le duc d'Orléans pouvait attendre de son intelligence et de son habileté. Les précautions furent si bien prises que son voyage à Londres ne fut pas connu, même au Palais-Royal. Il revint à Paris satisfait sur tous les points, hors un seul, qui était le plus important. Le Roi Georges et ses ministres témoignaient pour la Régence de Son Altesse Royale des sympathies auxquelles il n'était pas difficile de croire ; ils désiraient très-sincèrement conserver les relations établies avec la France ; mais ils ne pouvaient promettre que les adversaires du traité d'Utrecht n'en poursuivissent la résolution devant le Parlement. On faisait pressentir comme un sujet d'attaques la façon dont ce traité était exécuté en France, tant à l'égard du Prétendant qu'à l'égard des garanties que l'Angleterre se proposait par la démolition des fortifications de Dunkerque, et qui se trouvaient éludées par les travaux entrepris pris au port de Mardick.

Cette déclaration révélait une situation difficile, de laquelle pouvait sortir une guerre, dans le moment même où l'Etat aurait le plus besoin de tranquillité pour asseoir le gouvernement de la Régence. Le duc d'Orléans devinait bien que le peuple, qui juge sur les apparences, ne manquerait pas d'imputer la rupture de la paix au Régent, quoiqu'elle fût la conséquence des fautes de Louis XIV. Il se promit de diriger tous ses efforts vers la conservation de la paix. Dubois lui en donna l'espérance, en lui montrant que la France avait contre l'Angleterre un auxiliaire bien plus redouté qu'il n'était redoutable, dans la personne et le parti du Prétendant. Mais c'était un moyen dont il fallait se servir pour inspirer des craintes de loin, nullement pour entreprendre des aventures en Angleterre.

Le 10 août 1715, le Roi tomba malade. Le 23, sa position sembla désespérée ; on lui administra les sacrements. Le 25, jour de la fête de saint Louis, il éprouva un peu de soulagement, et fit appeler le duc d'Orléans, avec lequel il s'entretint longuement des affaires du gouvernement. Parmi les recommandations qu'il fit à son neveu, il insista sur la nécessité de maintenir la paix, et laissa percer le regret d'avoir lui-même trop sacrifié à la guerre. Cet état s'étant maintenu quelques jours, le Roi en profita pour expédier des ordres. La faiblesse revint le 29 ; l'agonie commença presque en même temps, et se prolongea jusqu'au 31. Dans la nuit de ce jour, le Roi perdit entièrement connaissance ; il mourut le 1er septembre à huit heures du matin.

CHAPITRE QUATORZIÈME

État des esprits à la mort du Roi. — Mesures prises par le parti du duc d'Orléans pour faire casser le testament. — Séance du parlement. Dubois y assiste avec l'ambassadeur d'Angleterre. — Le duc d'Orléans est déclaré Régent. — Établissement des conseils. — Dubois est nommé conseiller d'État.

Au moment où Louis XIV rendait le dernier soupir, tout était déjà préparé pour que ses dernières volontés fussent annulées : le Roi le plus craint fut le plus vite désobéi.

Bien des causes conspiraient à affaiblir le respect que le feu Roi avait imposé de son vivant. Les dernières années de son règne avaient produit une lassitude extrême dans tous les ordres de l'État. Les grands, déprimés et éloignés des affaires, avaient dévoré leur humiliation en silence, et aspiraient à ressaisir leur importance. Les Parlements, qui se considéraient comme un élément essentiel de la puissance publique, avaient été dépouillés de leurs droits les plus chers, et supportaient leur abaissement avec impatience. Le peuple, accablé par les impositions et les levées d'hommes, ruiné par l'abandon de l'agriculture et du commerce, souhaitait un gouvernement qui, moins épris de la gloire et du faste, fit succéder l'économie à une prodigalité insensée. Enfin, il y avait chez tous l'attrait de la nouveauté, si puissant sur la nation française, et qui donne toujours à l'inconnu un charme que le présent n'a jamais.

Cet état des esprits créait au duc d'Orléans une force considérable pour attaquer le testament ; car on devait craindre que l'esprit de ses dispositions ne prolongeât un système politique dont les excès avaient chèrement payé la gloire du règne précédent. Les plus élevés de la Cour et les membres les plus accrédités du Parlement avaient été les premiers à se rattacher au duc d'Orléans : les uns, parce qu'ils en attendaient des grâces ; les autres, parce qu'ils cherchaient à se rendre influents. L'armée et le peuple de Paris, naguère si animés contre le prince, ne désiraient pas moins que la Régence lui fût confirmée, tant ils avaient eu à souffrir des abus du règne qui venait de finir.

A la faveur de ces ambitions et de ces mécontentements, il s'était formé près du duc d'Orléans, dans les derniers temps de la vie du Roi, une réunion d'hommes hardis, habiles, et fermement résolus à donner au prince la Régence sans partage. Voyer d'Argenson, lieutenant-général de police¹, l'homme qui connaissait le mieux le jeu des passions populaires, et qui joignait à l'art de disposer des trames obscures une activité et une vigueur propres à les faire réussir, était l'âme et la tête de cette conspiration. Ses affidés étaient le

¹ D'Argenson, nommé à cette place en 1697, en remplacement de La Reynie, pour lequel ces fonctions avaient été créées ; il avait alors dix-huit ans d'exercice.

maréchal de Villars, le duc de Noailles¹, le duc de Saint-Simon, le duc de Guiche, commandant des gardes françaises : tous se flattaient de conduire l'Etat sous un prince de qui ils attendaient peu d'application aux affaires et de grandes largesses.

A côté de ces transfuges de la Cour, les amis du duc d'Orléans ne manquaient pas de cabaler pour leur compte, et de se divertir. Le chevalier de Conflans, l'un de ces favoris, était, avec d'Argenson, le chef actif du complot ; Dubois, qui n'avait aucun titre à l'honneur de conspirer avec des seigneurs, relégué en apparence dans ses fonctions subalternes, dirigeait réellement tous les mouvements sans paraître, mais d'accord avec le prince.

Le dimanche 1er septembre, le Parlement fut averti, par lettre de cachet, qu'il avait à continuer ses fonctions. Le lendemain matin, à huit heures, le duc d'Orléans, accompagné des princes du sang, se rendit au Palais de Justice. Les gardes françaises du duc de Guiche et les suisses, dont le commandant était gagné, gardaient les avenues et la cour du Palais. La grande salle était remplie d'officiers armés sous leurs habits. On devinait, à cet appareil militaire, qu'il s'agissait de peser par la force et l'intimidation sur l'indépendance du Parlement.

Le duc d'Orléans se rendit d'abord à la Sainte-Chapelle, où il entendit la messe, et de là fut conduit en cérémonie à la grand'chambre. La Cour des Pairs y siégeait au complet ; l'importance turbulente de ses membres était contenue par l'embaras d'une situation équivoque. Les places réservées étaient garnies de personnes dévouées au prince. Aucun signe d'émotion ne trahissait dans l'assemblée l'incertitude ordinaire des esprits en présence d'une cour de justice qui délibère. Il semblait, en voyant le calme de l'auditoire, que l'arrêt fût prévu, et que le Parlement ne fût réuni que pour une simple formalité. On remarquait dans une des lanternes l'ambassadeur d'Angleterre et Dubois, et cette circonstance des plus futiles revêtait aux yeux des plus timides et des plus mutins le caractère d'une menace.

Le prince parut un moment déconcerté. Il remit au premier président de Mesme deux codicilles trouvés dans papiers du feu Roi, et prit ensuite la parole ; mais sa voix n'avait pas son assurance habituelle. Son discours, préparé avec art, ne contenait pas un mot qui rappelât l'existence du testament ; il se bornait à demander la Régence en vertu des droits de sa naissance. Son Altesse Royale exposa sur-le-champ les vues d'après lesquelles elle entendait exercer l'autorité pour le Roi mineur, s'attacha à flatter adroitement toutes les espérances, et énonça l'intention de rendre au Parlement le droit de remontrance, dont il avait été dépouillé sous le règne précédent.

Il n'était pas de promesse plus capable d'entraîner le Parlement. Quant à la pairie, elle eut aussi son appât. La formation du Conseil de Régence et les Conseils administratifs qui allaient remplacer les secrétaires d'État ouvraient à l'ambition des ducs et pairs une porte pour entrer dans les affaires du Roi, et participer à son gouvernement ; il n'en fallait pas davantage pour les rendre favorables au plan proposé par le duc d'Orléans.

On a sujet d'être étonné du silence gardé par ceux mêmes qu'un devoir d'honneur et de conscience aurait dû porter à protester. Le vieux parti de la Cour était terrifié, anéanti. Le duc du Maine, quoiqu'il eût tout à perdre à la cassation

¹ Fils d'Anne Jules de Noailles, maréchal de France, mort en 1708. Il fut lui-même élevé à cette dignité en 1734.

du testament, ne trouva pas, dans sa stupeur, une seule parole pour réclamer, au moins, contre l'oubli que l'on faisait des volontés de son père. Rien ne démontre mieux combien le feu Roi s'était mépris, lorsqu'il avait imaginé d'opposer l'autorité du duc comme une barrière aux usurpations de son neveu ; rien ne prouve mieux encore combien le testament était un acte inutile, puisque le plus intéressé à le faire respecter le laissait déchirer, sans essayer même de le défendre.

L'opinion du Parlement s'était formée de toutes ces considérations. Lorsqu'il s'agit de recueillir les avis, il y eut un assentiment unanime sur le droit du duc d'Orléans ; le prince fut déclaré Régent du royaume à la pluralité des voix. Il sembla au Parlement qu'il donnerait à cet acte discrétionnaire une plus grande force, en ôtant tout prétexte de revenir sur les dernières volontés du Roi. On fit donc l'ouverture du testament pour la forme. Un conseiller en donna lecture d'une voix si basse qu'il ne fut pas entendu. Le duc d'Orléans en attaqua les dispositions principales, et fit apercevoir leur incompatibilité avec l'autorité nécessaire du Régent. Il démontra l'erreur commise par le feu Roi, en séparant le commandement des troupes de l'exercice des pouvoirs de la Régence.

L'habileté dont Son Altesse Royale avait fait preuve jusque-là se démentit tout à coup, sous l'influence d'un mouvement d'humeur qu'elle ne sut pas réprimer, et qui risqua de lui faire perdre une partie des avantages de cette journée. Le prince, cédant au ressentiment de l'injure qu'impliquait cette disposition restrictive du testament, prit un air menaçant, en indiquant les obsessions et les défiances auxquelles le Roi avait obéi, lorsqu'il dépouillait le chef de la Régence du commandement militaire. Le duc du Maine se trouvait suffisamment désigné. Cette allusion produisit sur lui une irritation que n'auraient soulevé ni le soin de sa dignité, ni la violence faite aux volontés du Roi, dont il aurait dû être le défenseur, ni le tort souffert dans son propre droit. Il s'en suivit, devant la cour, une dispute regrettable entre les deux princes, et si vive qu'il parut nécessaire d'interrompre la séance, pour la remettre à l'après-midi.

Le Régent revint à la grand'chambre. Il avait l'assurance et la sérénité que donne la confiance du succès. La séance ayant été reprise, il développa les réformes qu'il jugeait indispensables, parla de l'établissement des Conseils, et chatouilla plus d'une fois encore l'amour-propre des parlementaires en leur laissant voir tout ce qu'il attendait, pour le bien public, du concours de leurs lumières et de leur sagesse. Après cette déclaration, l'incident du matin se trouvait effacé ; le Régent venait de ressaisir la faveur du Parlement.

La Cour rendit un arrêt qui n'avait aucune des formes juridiques, et ressemblait à un acte de la plénitude de la puissance publique. Le duc d'Orléans y était déclaré Régent du royaume, sans autres conditions ni limites de pouvoir que celles que le prince lui-même avait assignées. Le duc de Bourbon était reconnu en qualité de président du Conseil de Régence. Les autres princes du sang avaient entrée au Conseil à l'âge de vingt-trois ans. La surintendance de l'éducation du jeune Roi fut conservée au duc du Maine. Le commandement des troupes de la maison royale fut confié au Régent, auquel appartenait, en outre, la distribution des grâces, des bénéfices et des emplois. En un mot, le duc d'Orléans fut revêtu de tous les attributs de la puissance royale, sous la condition seulement de faire intervenir le nom du jeune Roi dans l'exercice de la souveraineté. Le Parlement ne s'était pas montré moins complaisant envers Marie de Médicis et Anne d'Autriche, en accordant à ces mères régentes l'administration du royaume avec toute puissance et autorité.

Le pouvoir extraordinaire que le Parlement s'arrogeait, dans des actes de cette importance, s'il concourait à prévenir des conflits, présentait aussi de réels dangers. Il rappelait trop directement que le Parlement s'était substitué aux États généraux, auxquels avait appartenu accidentellement le pouvoir de déclarer les Régences. C'était reconnaître cette usurpation, et accorder à cette compagnie un droit supérieur à celui qu'avaient eu les États généraux, que de paraître tenir d'elle un titre absolu de souveraineté. Dès l'introduction de cet usage¹, les reines régentes Marie de Médicis et Anne d'Autriche, jalouses de conserver la dignité et l'indépendance de l'autorité royale, avaient eu soin de marquer le vrai caractère des pouvoirs du Parlement en faisant sanctionner par le Roi, en lit de justice, l'arrêt qui leur conférait la Régence. Le duc d'Orléans imita leur exemple ; mais cette imitation n'était qu'une précaution. On pouvait, en effet, voir une collusion dans le premier arrêt de la Cour ; la confirmation de cet arrêt, dans les formes solennelles, lui restituait toute son autorité.

Un lit de justice fut indiqué pour le 7 septembre. Le Roi s'étant trouvé indisposé, la séance fut remise au 12 du même mois.

Le Régent n'avait rien négligé pour donner à cette cérémonie l'éclat et la pompe des plus belles montres royales, et frapper l'esprit de la multitude par un grand déploiement de puissance. Le Roi qui habitait Vincennes, selon le vœu exprimé par Louis XIV, arriva vers trois heures à Paris. Il était accompagné du duc d'Orléans et des autres princes du sang. Les troupes étaient échelonnées sur son passage depuis la porte Saint-Antoine jusqu'au Palais de Justice. Sa Majesté descendit à la Sainte-Chapelle, où elle fut reçue par les présidents Potier, Charron, de La Moignon, Portail, et six conseillers députés. Sa Majesté, alors âgée de cinq ans et demi, 'était habillée de velours violet. Elle fut portée à la grand'chambre dans les bras du duc de Tresme, premier gentilhomme de la chambre, soutenu, d'un côté, par le maréchal de Villeroi, capitaine des gardes en quartier, portant la queue du manteau royal, et de l'autre côté par la duchesse de Ventadour, sa gouvernante.

Le chancelier Voisin prit la parole, fit un bel éloge du Roi défunt, donna des louanges au Régent, et fonda sur ses grandes qualités l'espoir d'un règne brillant et prospère. Le premier président de Mesure parla ensuite. Il trouva des expressions nouvelles pour louer le duc d'Orléans après le chancelier. Le Régent avait précédemment sollicité les conseils du Parlement ; le premier président l'exhorta à travailler sans relâche au soulagement du peuple, et à défendre avec zèle les libertés Gallicanes, auxquelles le Parlement était fort dévoué comme on sait. Il suggéra enfin des idées pour l'éducation du jeune Roi.

Si le duc d'Orléans n'eût recherché dans la tenue du lit de justice qu'une satisfaction d'amour-propre, il n'aurait pu être mieux servi qu'il le fut par la servile complaisance des orateurs du Parlement. L'avocat général Joly de Fleury

1 Avant 1610, époque où le Parlement de Paris déclara Marie de Médicis Régente, il n'y eut aucune règle constante par rapport à l'établissement des Régences. Sous les Rois de la première race, la Régence fut réglée par la famille comme une question de patrimoine. Sous la seconde race, les grands en disposèrent à leur gré, ainsi que sous la troisième race, sauf quelques exceptions, où le Roi défunt attribua lui-même la Régence. Les États généraux, appelés à prononcer sur la Régence, après la mort de Charles le Bel, pendant la captivité du roi Jean et au décès de Louis XI, décidèrent uniquement comme des cours souveraines qui vident un litige, et non comme des assemblées politiques. Il nous a semblé nécessaire de rappeler ces faits, pour mieux faire sentir la distinction que nous voulons établir ici.

requit la confirmation de l'arrêt du 2 septembre ; dans les motifs qu'il donna à l'appui, il revint sur l'apologie du Régent, et dépassa tout ce qui avait été dit avant lui sur les qualités de Son Altesse Royale, avec des traits que dut envier le président de Mesure, depuis peu rallié au duc d'Orléans. L'avocat général félicita le Roi d'avoir à remettre l'autorité entre les mains d'un prince **né avec un génie composé de chaque sorte d'esprit que demandaient les différentes parties du gouvernement**. On est pressé de sortir de ces fades panégyriques, et d'oublier l'abaissement que le Parlement subit en cette occasion. Le Roi ayant donc confirmé l'arrêt dans toutes ses dispositions, ce fut l'arrêt confirmatif, rendu en lit de justice, qui fut publié et exécuté comme le seul et véritable titre de la Régence du duc d'Orléans.

Le Régent avait indiqué comment il entendait modérer la puissance que le Parlement lui avait dévolue. Il avait promis d'en partager les attributions avec des Conseils spéciaux, ne se réservant que **la liberté de faire le bien**.

L'établissement de ces Conseils suivit de près l'institution de la Régence. On attendait ce premier acte du gouvernement du Régent comme un indice de la direction que prendraient les affaires ; on fut charmé de voir que le prince ne se laissait point aller à des préférences exclusives dans le choix des hommes qui composaient ces commissions. Le Conseil de Régence fut formé des mêmes personnes que le feu Roi avait désignées dans son testament ; c'étaient les princes du sang, le chancelier, les maréchaux de Villeroi et d'Harcourt, M. de Torcy, auxquels le Régent adjoignit le duc de Saint-Simon, le maréchal Bezons, et Boutillac de Chavigny, évêque de Troyes¹. Il était difficile de montrer plus de grandeur d'âme ou un plus profond mépris pour ses adversaires. Les Conseils particuliers, qui devaient remplacer les secrétaires d'État, furent établis par une déclaration du 15 septembre ; ils étaient au nombre de six : le Conseil de Conscience, des Affaires-Étrangères, de la Guerre, des Finances, du dedans du Royaume et de la Marine. Chacun de ces Conseils avait un président. On y ajouta plus tard un septième Conseil pour le Commerce. Le Conseil privé fut maintenu. Il est aisé de comprendre combien le jeu d'une machine aussi compliquée devait être embarrassant dans la pratique. Le Régent eut bientôt pris le parti de se passer de leur assistance sans les blesser, et prépara tout doucement leur suppression².

Des mesures justes, humaines, firent d'abord éclater les intentions généreuses du Régent. Il s'appliqua à remédier aux abus qui avaient altéré si profondément la fortune publique et la sécurité des citoyens sous le dernier Roi. L'économie était une des réformes les plus nécessaires ; il réduisit la maison du Roi, et congédia 25,000 soldats. Dans sa compassion pour la misère du peuple, il accorda des remises sur les tailles en faveur de ceux qui n'en pouvaient soutenir tout le poids, et donna pour la levée des deniers publics des règlements qui

¹ Deux noms furent omis parmi les conseillers de la Régence désignés dans le testament de Louis XIV. Le maréchal d'Uxelles, que le Régent nomma président du Conseil des Affaires-Etrangères, et fut ensuite du Conseil de Régence, et le maréchal de Tallard. Celui-ci en conçut un si vif chagrin que le duc d'Orléans, en ayant été informé, l'appela l'année suivante au Conseil, quoiqu'il ne l'aimât pas.

² Le duc d'Antin, président du Conseil du Dedans, donne une idée aussi exacte qu'originale des réunions des Conseils, notamment du Conseil de Régence ; on les nommait *le jour de la liasse*. Tout le travail se bornait à la simple communication de quelques dépêches ou documents insignifiants ; occupation que le duc appelait : **une lecture de gazette prématurée**.

supprimaient les excès et les prévarications. La variation sur les monnaies avait été une cause de ruine pour les particuliers ; un arrêt du Conseil promit la fixité des valeurs monétaires. Le commerce reçut des règlements nouveaux. Le peuple, qui souffrait depuis longtemps, applaudissait à ces mesures.

Tandis que les Conseils s'agitaient dans une stérile activité, le Régent avait réuni près de lui quelques hommes vraiment laborieux et capables, avec lesquels il se concertait sur la marche des affaires. Cette espèce de Conseil privé, composé de personnes de la confiance du prince, examinait l'esprit des projets, qui étaient ensuite renvoyés au règlement des Conseils spéciaux. Il avait aussi ses importants. Plusieurs de ses membres, liés au prince par une amitié ancienne, s'étaient imaginé qu'ils pourraient devenir les arbitres du gouvernement, et, jaloux d'une influence qu'ils n'avaient pas, travaillaient sourdement à s'exclure mutuellement et à faire prévaloir leurs avis.

Au nombre de ces conseillers intimes était le duc de Saint-Simon, esprit ingénieux mais très-superficiel, qui cachait un orgueil intraitable sous une apparente austérité chrétienne. Enflé à l'excès de son duché-pairie, il souffrait à peine des égaux, et, dans sa morgue forcenée, affectait un mépris insultant pour le mérite déshérité de quartiers de noblesse. Il avait espéré qu'il influencerait dans les Conseils du Régent à la faveur d'une liaison commencée dans le jeune âge, et surtout par le poids de sa haute naissance ; mais il fut bien détrompé, car il eut la mortification de voir le duc d'Orléans partager toute sa confiance entre d'Argenson, Conflans¹ et l'abbé Dubois. Son orgueil en fut révolté, et lui inspira contre l'ancien précepteur du Régent une haine qui devait se répandre en calomnies. Saint-Simon se déclara donc l'adversaire implacable de Dubois. Prévoyant d'ailleurs l'élévation de l'abbé à l'engouement que le Régent montrait pour ses conseils, il mit tout en mouvement pour ruiner son crédit, et ne put parvenir à l'ébranler. Le duc d'Orléans connaissait les hommes et n'avait aucun préjugé ; il avait su promptement discerner dans Dubois le génie fécond et actif qui pouvait suppléer à son indolence naturelle, en lui épargnant les soucis du gouvernement. Il lui réservait en retour les plus grandes distinctions, sans s'inquiéter des ennemis que ses faveurs susciteraient à l'abbé et à lui-même.

Dubois reçut, en effet, bientôt une première marque de l'affection et de l'estime du Régent. Le 2 janvier 1716, le Roi lui accorda des lettres de conseiller ordinaire d'Église au Conseil d'État, à la place restée vacante par le décès de M. de la Hoguette, archevêque de Sens. Les motifs de cette nomination sont ainsi conçus : *En raison de votre intelligence et de votre savoir dans les affaires ecclésiastiques*. Ce dernier témoignage est précieux ; il prouve que Dubois n'était pas étranger, comme on l'a faussement prétendu, aux matières de son état. Tel fut le premier échelon d'une fortune qui devait conduire Dubois aux mêmes honneurs que Richelieu et Mazarin.

¹ Le marquis de Conflans, premier gentilhomme de la chambre du Régent, et l'un de ses roués ; il mourut le 2 décembre 1719.

CHAPITRE QUINZIÈME

Etat des finances. — Fausses mesures prises pour subvenir aux charges du gouvernement. — Banque de Law. — Craintes pour la paix. — Nécessité d'une alliance pour la France. — Dubois tourne les vues du Régent vers l'alliance anglaise. — Ouvertures d'un Traité faites par l'abbé. — Son voyage en Hollande (1716). — Négociations entre Dubois et Stanhope. L'abbé se rend à Hanovre. — Suite des négociations et signature d'une convention spéciale.

Malgré l'état satisfaisant en apparence que présentait le royaume au dedans, les esprits sages ne se méprenaient point sur la réalité de la situation.

Louis XIV avait légué à son petit-fils une succession insolvable et l'héritage de ses fautes. Les finances de l'État présentaient un gouffre que l'économie la plus rigoureuse ne pouvait combler de longtemps. A la mort du Roi, les dettes immédiatement exigibles s'élevaient à plus de dix-neuf cent millions de livres, indépendamment des arrérages, appointements et gages. Les recettes du trésor permettaient à peine d'acquitter la dépense journalière de la maison du Roi.

Par un effet des mauvaises mesures qui avaient été la ressource du gouvernement précédent, les affaires particulières n'étaient pas meilleures. La dépréciation des monnaies avait resserré la circulation du numéraire, et cette pénurie affectait d'une manière funeste les relations communes. Les billets de l'État ne s'escomptaient plus qu'à 80 pour cent de perte, et les prêts à intérêts avaient atteint des taux exorbitants. On trouvait à peine à emprunter à 25 et 30 pour cent, même sur dépôt de vaisselle d'argent.

Les nécessités du trésor devenaient chaque jour plus pressantes. Le Régent se trouva réduit à violer toutes les promesses qu'il avait faites. Le mode de la taille facultative était depuis longtemps reconnu mauvais ; sur l'avis du Conseil des Finances, on essaya de lui substituer une imposition proportionnelle, dont l'idée fut mal accueillie. Il fut décidé que les créanciers de l'État seraient immolés sans pitié à la gêne publique ; les rentes et les pensions subirent une réduction de moitié. Un grand nombre de contrats furent résiliés, et les offices créés en d'autres temps par l'esprit fiscal disparurent dans cette réforme.

La spoliation emprunta toutes les formes pour déguiser ses rigueurs arbitraires. Les assurances données au sujet des variations des monnaies ne tardèrent pas à être démenties. Un édit ordonna bientôt après une refonte générale, qui ne fut en réalité qu'une opération de faux monnayage, puisque la valeur monétaire fut élevée sans aucun changement dans l'aloi ou le poids des espèces. Le bénéfice de cette rapine qui devait, de l'avis du Conseil, donner un gain considérable au gouvernement, profita surtout à l'étranger, qui, après avoir soustrait de France

de grandes quantités d'anciennes monnaies, fit rentrer cet argent sous la nouvelle effigie, et sur le pied des nouveaux cours¹.

Le même esprit de rapacité appliqua un procédé analogue aux effets publics. Sous prétexte que la masse et la nature de ces effets n'étaient pas bien connues, on imagina un récolement général de ces valeurs, en les soumettant à un visa. Cette vérification fut suivie d'une déclaration qui réduisit des deux tiers environ le nombre des billets d'État. Ainsi toutes les sources de la fortune particulière furent tour à tour troublées ou taries, pour procurer un soulagement fictif au trésor.

Ce système de confiscation, après avoir consommé la ruine des citoyens peu aisés, s'attacha aux richesses des traitants et gens d'affaires du Roi. On emprunta aux temps les plus barbares une législation sanguinaire. Une chambre de justice fut instituée pour la recherche et la répression des malversations commises dans les finances de l'État ; mais le crime n'était qu'un prétexte, destiné à couvrir une monstrueuse extorsion. Cette juridiction exceptionnelle répandit la terreur, excita la pitié, et ses jugements la rendirent odieuse.

Ces mesures brutalement tyranniques étaient le fruit de l'incapacité des hommes préposés à l'administration des finances. Le Régent, qui les avait acceptées avec insouciance, les fit exécuter par nécessité. L'ensemble de toutes ces déprédations ne remédiait aucunement aux besoins du trésor.

Au fort de cette détresse apparut un homme doué d'un esprit aussi entreprenant que hardi, et qui joignait aux idées les plus avantageuses des notions positives sur les lois du crédit et de la circulation du numéraire. Jean Law, Écossais d'origine, avait d'abord rencontré peu de faveur dans les pays où il avait colporté ses projets ; éconduit de partout comme un rêveur, il tenta de séduire le Régent. Au demeurant, il avait des idées justes, et lui fit goûter sans peine le plan d'une banque générale, qui ne pouvait manquer de ranimer le commerce en facilitant la circulation de l'argent.

Ceux qui ont parlé de cette banque n'ont pas toujours fait suffisamment remarquer une condition très-importante de son privilège, qui devait restituer au commerce une garantie dont l'avaient souvent dépouillé l'ignorance et l'arbitraire. Law s'était réservé, par convention expresse, de baser toutes ses transactions sur une valeur monétaire invariable, qui était l'écu de banque placé à l'abri de toute loi rétroactive. L'écu de banque devenait ainsi le véritable étalon des monnaies pour le commerce, et affranchissait les échanges, à l'intérieur et au dehors, des fluctuations désastreuses qui résultaient d'une législation mobile.

Cet avantage, en particulier, frappa le Régent, qui, ayant embrassé avec ardeur le projet de Law, lui concéda le privilège de la banque générale par un édit du 5 mai 1776. Malheureusement, il se laissa séduire bientôt par d'autres chimères, sorties du fertile cerveau de Law, et donna dans les erreurs de ce charlatanisme fameux connu sous le nom de système, dont les malheurs égalèrent la vogue extravagante.

Les difficultés n'étaient pas moins grandes au dehors du royaume. La France avait un intérêt palpable à conserver la paix qu'elle avait chèrement achetée.

¹ A la mort de Louis XIV, l'ancien écu de 20 livres n'en représentait plus intrinsèquement que 3, et le louis d'or de 20 liv. seulement 14. Le nouvel édit reporta ces espèces à leur première valeur nominale, de sorte que le gouvernement frustra de toute cette différence les détenteurs de numéraire et ses créanciers.

Mais quelque attention qu'elle apportât dans l'observation des traités, elle pouvait craindre alors que quelque autre puissance ne fût tenue de les rompre, et ne l'obligeât à reprendre les armes, soit pour se défendre elle-même, soit pour maintenir l'équilibre de l'Europe. L'Angleterre, déchirée par les rivalités des Stuarts et de la branche de Hanovre, imputait ses dissensions à la protection accordée secrètement par la France au Prétendant, et laissait voir peu d'attachement pour le traité d'Utrecht. La Cour de Vienne, qui n'avait pris aucun engagement par rapport à ses prétentions sur l'Espagne, conservait toujours une arrière pensée de revendiquer ses droits. La Hollande, quoique les bénéfiques des guerres soutenues par elle n'eussent profité qu'à ses alliés, n'était pas découragée des alliances, et pouvait se déclarer contre les traités, séduite par la promesse de quelque avantage. Enfin l'Espagne, dont l'amitié aurait dû être solidement acquise à la France, épiait jalousement ses mouvements, toute prête à profiter des circonstances pour réclamer la Régence au profit de Philippe V ; ou bien, en cas de décès du Roi mineur, la couronne même de France. Albéroni, d'ailleurs, cherchait, par une politique imprudente, à brouiller son Roi avec le Régent.

Tout contribuait donc à inspirer des craintes pour la paix. L'Angleterre provoquait ouvertement à la guerre, et faisait retentir le Parlement de ses menaces contre la France. Le Roi Georges, plus modéré que son peuple, inclinait volontiers vers le duc d'Orléans, et ne désirant rien aussi vivement que l'éloignement du Chevalier de Saint-Georges, employait à ce but son ambassadeur près la Cour de France. Mais le Régent se contentait de répondre à ses insinuations qu'il se renfermerait dans l'exacte observation du Traité d'Utrecht, et refusait de prendre aucun engagement quant aux précautions que le Roi Georges réclamait de lui.

La descente du Prétendant en Écosse (27 janvier 1716) fournit à Georges une nouvelle occasion de faire des représentations. Il se plaignit de la tolérance du gouvernement français envers les réfugiés du parti des Stuarts, et des facilités qu'elle leur donnait pour l'exécution de leurs desseins. Ses plaintes furent, cette fois, d'autant plus vives que le danger fut plus grand ; Georges pénétrait d'ailleurs toutes les complications qui faisaient la faiblesse du Régent. Le Parlement, de son côté, poussait avec violence à la rupture de la paix.

Dans cette circonstance, il parut urgent au Conseil de Régence de demander au gouvernement anglais des explications nettes et catégoriques sur des intentions compromettantes pour la France. L'ambassadeur de France à Londres, M. d'Iberville, fut chargé de remettre à lord Stanhope un Mémoire qui répondait aux soupçons injustes de l'Angleterre sur la participation du gouvernement français dans la dernière expédition du Chevalier de Saint-Georges. En outre, l'ambassadeur avait ordre de proposer au cabinet anglais, comme un moyen d'affermir les dispositions franches et loyales des deux puissances, une alliance entre elles et la Hollande, basée sur la garantie réciproque du Traité d'Utrecht.

Une partie du Conseil de Régence, composée d'hommes imbus des vieux préjugés qui avaient longtemps divisé les deux peuples, voyait avec répugnance cette proposition d'alliance. Ces opposants ne se dissimulaient pas la nécessité d'une alliance pour la France ; mais ils auraient voulu qu'elle fût cimentée par une affinité de sang ou des rapports naturels, et, à ce point de vue, ils préféraient une alliance avec l'Espagne, sans tenir compte des obstacles qui rendaient un rapprochement difficile, et peut-être impossible.

Sans partager entièrement les motifs de cette opposition à l'alliance anglaise, le Régent, en négociant avec l'Angleterre, hésitait encore à conclure. Il voyait bien

que le sentiment qui s'était manifesté dans le Conseil existait avec non moins de force dans la nation, et que les meilleures intentions, les avantages les plus certains ne sauveraient pas le Traité de l'indignation publique.

L'abbé Dubois vint l'éclairer fort à propos. Ses conseils, en cette occasion, révélèrent la sûreté de son intelligence et la profondeur de ses vues. Il démontra d'abord au Régent l'impossibilité de rencontrer d'autres alliances. Les États de l'Europe s'étaient déjà groupés entre eux, selon la proximité de leurs intérêts. L'Empereur était attaché au Roi Georges, autant par les liens de l'amitié que par ceux de la politique. La Hollande venait de consolider ses rapports avec l'Empire par le traité de la Bavière¹, garanti par l'Angleterre, et ménageait cette dernière puissance, dans l'intérêt de son commerce. Au nord, la Suède, qui avait été pour Louis XIV un moyen de diversion, après avoir reçu longtemps des subsides de la France, n'était pas remise de l'épuisement où l'avaient laissée les entreprises téméraires de Charles XII. La Russie, malgré les victoires de Pierre Ier et les réformes commencées, n'occupait pas encore un rang assez élevé dans l'estime de l'Europe pour qu'elle fût une alliée à rechercher. Restait l'alliance de l'Espagne ; mais si beaucoup de motifs la faisaient souhaiter, on avait peu de raisons de l'espérer. Il n'était pas supposable qu'Alberoni se départit des desseins qu'il méditait, à l'égard des possessions de l'Empereur en Italie, et renonçât tout à coup aux projets de bouleversement sur lesquels il fondait l'espoir de la grandeur de l'Espagne et de sa propre gloire. Au sentiment de Dubois, tout se réduisait à mettre le gouvernement espagnol dans son tort, afin de lui enlever le droit de se plaindre, si la France cessait de s'intéresser au petit-fils de Louis XIV. Il suffisait, en conséquence, d'offrir à Philippe V de s'associer aux efforts du Régent, dans le but de maintenir la paix, sous la garantie du Traité d'Utrecht, dont Sa Majesté Catholique ne voulait pas plus que le Parlement d'Angleterre, pour que d'elle-même l'Espagne s'éloignât de la France.

L'abbé Dubois insista avec chaleur sur les avantages de l'alliance anglaise. Elle était, à ses yeux, le gage de l'accession prochaine des autres puissances ; mais, dans tous les cas, l'influence de l'Angleterre, réduite même à ses propres forces, suffirait pour assurer à la France ou les bienfaits de la paix ou l'alternative d'une guerre moins redoutable. La clause de l'éloignement du Prétendant, que le Roi Georges ne manquerait pas d'introduire dans les conventions, avait son équivalent et sa compensation dans l'engagement qu'il prendrait lui-même de garantir l'ordre de succession en France. L'engagement proposé donnerait, en réalité, à l'article 31 du traité d'Utrecht son entier effet, quant à la séparation absolue des deux couronnes et aux renonciations qui en étaient la suite. Le duc d'Orléans avait raison par là de toutes les prétentions de Philippe V.

Une note de Dubois répond avec force à la critique des motifs qu'il alléguait en faveur de l'alliance. Il y établit que les renonciations faites à Utrecht ne créaient pas un droit nouveau à la couronne de France en faveur du duc d'Orléans, mais, qu'au contraire, elles lui faisaient perdre ceux qu'il avait à la succession d'Espagne. Il conclut que le Régent est pleinement autorisé à ménager ses droits éventuels. Dubois ajoute : **Il se trouvera aussi des gens qui nous accuseront de nous être laissé séduire par Georges Ier, empressé d'enlever à son concurrent, le Prétendant, une protection aussi puissante que la France. Cette supposition**

¹ Ce traité, conclu le 95 novembre 1715, donnait à la Hollande le droit d'entretenir des garnisons de ses troupes dans certaines places des Pays-Bas autrichiens, et la faculté de fortifier ces places.

aurait, je l'avoue, quelque ombre de fondement si ce n'était pas nous qui avons fait les premières ouvertures ; démarches, il faut le dire, auxquelles il n'a d'abord été répondu qu'avec une extrême froideur. Je voudrais bien que Messieurs de Paris ne se figurassent pas que, dans tout ceci, les ministres de Georges ont été les plus fins, et moi, plus niais qu'un oison.

Il était impossible que le Régent ne fût pas persuadé par des arguments aussi bien fondés, et par une logique aussi solide. Il ne s'agissait donc plus que de négocier, selon le plan suggéré par l'abbé Dubois.

D'abord le duc d'Orléans, jaloux de son honneur comme prince, crut devoir faire connaître à la cour de Madrid les motifs qui le portaient à traiter, pour assurer la paix, et à solliciter Philippe V d'entrer dans l'alliance. Les ouvertures faites à Sa Majesté Catholique, au mois d'avril 1716, par M. de Saint-Aignan, ambassadeur de France, furent mal accueillies ; le Roi d'Espagne répondit avec hauteur à ces avances, sans trop dissimuler qu'il entendait maintenir ses droits à la couronne de France, malgré les renonciations. Le duc d'Orléans, voyant le Roi mal conseillé, tenta de lui ouvrir les yeux sur l'objet principal de l'alliance, et de le convaincre des bienfaits qu'il en pouvait retirer pour lui-même. A cet effet, il envoya à Madrid le marquis de Louville. Les instructions du plénipotentiaire s'étendaient à un autre objet, dont le succès devait avoir une grande importance pour le sort des négociations futures. M. de Louville avait été au service du Roi d'Espagne, en qualité de commandant de la compagnie des Mousquetaires de Sa Majesté, et en était personnellement connu. Il devait profiter de la bienveillance présumable du Roi, pour insinuer à Sa Majesté Catholique d'éloigner d'elle Albéroni, en lui remontrant qu'il compromettait la dignité de sa couronne et la sûreté de ses États. Mais telle était l'animosité de la Cour d'Espagne contre le Régent, que M. de Louville, arrivé à Madrid le 24 juillet, reçut de Sa Majesté Catholique l'ordre de repartir pour la France le même jour, sans avoir obtenu d'audience du Roi.

Tandis que Louville se rendait en Espagne, où sa mission devait avoir l'issue qu'on a vu, l'abbé Dubois nouait avec Stanhope, qu'il connaissait particulièrement, les premiers fils des négociations. L'expédition malheureuse du Prétendant était terminée par le retour du Chevalier de Saint-Georges. Le Régent voulut que Dubois profite de ces événements pour se mettre en communication directe avec le ministre favori de Georges Pr. En conséquence, Dubois écrit, le 12 mai 1716, à lord Stanhope pour le féliciter de l'heureuse conclusion des événements d'Écosse : J'ai été trop instruit, écrivait l'abbé, des anciennes liaisons d'estime et de confiance que vous avez eues avec Monseigneur le duc d'Orléans pour n'être pas charmé du prompt retour du Prétendant, parce que, d'une part, il vous est glorieux, et que, d'autre part, il vous désabuse des bruits qui s'étaient répandus d'une influence secrète de notre Cour pour cette entreprise, et vous fait voir qu'ils n'ont aucun fondement. Il se flatte ensuite que les bons rapports de leurs maîtres n'en seront pas altérés, et qu'au contraire, ils deviendraient plus étroits.

Lord Stanhope répondit le 19 mars à l'abbé Dubois. Il lui marque qu'après avoir été véritablement alarmé par les apparences, il est heureux d'être détrompé par les assurances positives qu'il reçoit, relativement aux bruits d'une participation directe de la France dans les tentatives du parti jacobite. Il proteste du désir sincère qui anime le Roi Georges de maintenir la paix. Vous savez ce qui nous blesse, ajoute Stanhope, et vous êtes les maîtres de faire cesser tous fondements de jalousie. Quand Monseigneur le Régent y aura bien fait attention,

je suis persuadé qu'éclairé comme il l'est, il trouvera que c'est une très-mauvaise politique et très-contraire à ses intérêts personnels, que de nous obliger d'être toujours dans un état plus violent que n'est celui d'une guerre ouverte.

Ce passage se rapportait au Prétendant. Le Régent était ainsi informé des conditions que le Roi Georges mettait à un traité avec la France. Le dernier échec des Jacobites venait de montrer le peu de fond qu'il fallait faire sur les forces de ce parti. La faction des Stuarts pouvait aspirer tout au plus à agiter encore son pays, mais devait renoncer à l'espoir de le conquérir à l'autorité de Jacques III. Il s'agissait donc de savoir si la France devait favoriser des agitations stériles, où le sang serait répandu en pure perte, ou bien s'assurer à elle-même une paix nécessaire. Il se pouvait que la cause du Prétendant émût encore les cœurs au souvenir de l'infortune des Stuarts ; ce sentiment, tout respectable qu'il fût, était une considération légère auprès des graves intérêts que le Régent avait à protéger.

Dubois fut d'avis de céder à l'impérieuse nécessité d'abandonner le parti Jacobite à sa fortune. **Donnez-vous au Prétendant, dit l'abbé au duc d'Orléans, une armée et des subsides ? Quel sera le prix de ces sacrifices ? Une guerre où vous trouverez en face de vous tous les anciens ennemis de la France, et à côté de vous une poignée de Jacobites, qui conspirent mieux qu'ils ne se battent. Le feu Roi ne vous a-t-il pas lui-même tracé votre devoir, en abandonnant pour la paix une cause perdue ? Souvenez-vous encore de l'exemple qu'il vous a donné : le jour où ses peuples furent en danger, il retira ses troupes d'Espagne, et ne balança pas à laisser son petit-fils livré au hasard des événements. Le Chevalier de Saint-Georges vous est-il plus proche que le duc d'Anjou ne l'était du feu Roi ? Sa cause a-t-elle plus de chances ? Résignez vous donc, Monseigneur, ou à secourir effectivement le parti jacobite et à vous attirer une guerre meurtrière, ou à renoncer ouvertement à le soutenir, pour n'être pas responsable de ses défaites. Mais de quelque façon que vous agissiez, attendez-vous à être blâmé : les uns vous reprocheront d'avoir abandonné un prince malheureux ; les autres, d'avoir fait passer ses intérêts avant ceux de la France.**

Pendant que l'ambassadeur de France à Londres essayait de faire agréer les propositions dont il était chargé, le Régent avait ordonné au ministre de France à La Haye de communiquer les mêmes propositions aux États-généraux. Le gouvernement anglais en fut instruit, et vit dans cette démarche un empressement à conclure qui lui permettait peut-être d'enchériser sur ses premières conditions. Il faut attribuer à ce calcul les hésitations et les retours qui apparurent dès-lors dans le cours des négociations. Le Régent pouvait s'y laisser tromper ; il dut croire que Roi Georges, tout en désirant l'alliance, était dominé par l'opinion de son pays, et qu'il n'osait se mettre en contradiction avec elle.

Un peu après que la proposition de la France eut été présentée aux États généraux, le Régent apprit que le grand pensionnaire de Hollande était fortement influencé par les ministres de l'Empereur et du Roi Georges, dans la vue de faire accéder la République à une alliance particulière. Appréhendant les suites d'une négociation qui se poursuivait sans lui, il fit faire de nouvelles démarches près des États généraux, afin de presser la conclusion de l'accommodement qu'il souhaitait. En retour de ces dispositions amicales, qui flattaient les Hollandais, le duc d'Orléans fut averti par son ministre à La Haye que le traité avec les Provinces-Unies serait signé indépendamment de la participation de l'Angleterre.

Ce résultat, qui était un succès pour le Régent, devait être une contrariété pour le Roi Georges. Celui-ci, craignant que la France ne substituât son influence à

l'influence anglaise, dans les conseils de la République, se hâta de faire rédiger un projet qui fut remis au ministre de Hollande à Londres, et à l'ambassadeur anglais à Paris. Ce projet n'était qu'un leurre. Aucune clause n'y rappelait le Traité d'Utrecht dont la confirmation était, pour le duc d'Orléans, le point capital, tandis qu'il stipulait expressément l'abandon absolu du Prétendant, et même la promesse réciproque de refuser asile et retraite aux sujets rebelles des puissances contractantes. Une stipulation toute nouvelle imposait à Sa Majesté Chrétienne l'obligation de raser et de combler l'ancien port de Dunkerque, et de mettre le canal de Mardick en tel état qu'il ne pût jamais recevoir que des bâtiments d'un tirant d'eau au-dessus de dix pieds.

On alléguait comme motif de l'omission du Traité d'Utrecht, que les ministres du Roi Georges étaient effrayés d'avoir à répondre devant le Parlement d'une convention où ce Traité serait sanctionné. Cette excuse, plus ou moins sincère, fit impression sur le Régent, et lui persuada qu'il aurait d'énormes préventions à combattre, des obstacles considérables à surmonter.

Il apprit, peu de temps après, que le Roi Georges se proposait de se rendre en Hanovre par la Hollande. Lord Stanhope devait accompagner le Roi : c'était une circonstance des plus favorables pour obtenir une explication, que le Régent désirait sans paraître la chercher. Il chargea Dubois de se rendre à La Haye sans caractère public. L'abbé, muni seulement d'une instruction qui l'autorisait à renouveler les assurances données précédemment, au sujet de l'expédition du Prétendant, devait s'attacher à dissiper les doutes que les précédentes protestations n'avaient pu faire évanouir. Dans l'opinion du Régent, Dubois devait tirer parti de cette première ouverture pour amener le ministre du Roi Georges à s'expliquer sur l'objet qu'il importait d'éclaircir, c'est-à-dire sur les intentions vraies du Roi au sujet de l'alliance. Le Régent remit à l'abbé la base des conditions, où toutes les clauses du projet de l'Angleterre se trouvaient reproduites sauf deux articles qui avaient été ajoutés : L'un qui garantissait la succession d'Angleterre dans la ligne protestante, et convenait d'une garantie pour le Traité d'Utrecht ; l'autre qui concernait les États généraux de Hollande, auxquels il était accordé, outre les avantages communs, une garantie de leur barrière des Pays-Bas.

Le maréchal d'Uxelles, président du Conseil des Affaires étrangères, se montra fortement opposé à l'envoi de Dubois en Hollande : mais ses objections maladroites ou frivoles pour empêcher le voyage laissaient apercevoir qu'il redoutait moins l'échec que la réussite de cette mission. La suite en donna la preuve.

Dubois partit de Paris le 2 juillet 1716. En arrivant à La Haye, il couvrit son voyage d'un prétexte de curiosité, et en justifia le motif par les apparences. S'occupant activement de rechercher les livres rares, les belles peintures, il fit pendant son séjour des acquisitions précieuses en ouvrages et en tableaux ; pour n'en donner qu'un remarquable exemple, on peut citer les *Sept Sacrements* du Poussin, qu'il acheta de marchands juifs.

Le 20 juillet, le Roi Georges débarqua à Helvoet-Sluys. Dubois écrivit sur-le-champ à lord Stanhope pour le complimenter, et le pria, sous un prétexte de civilité, de lui ménager un entretien. Le lendemain, 21 juillet, Stanhope reçut l'abbé à La Haye dans la maison de Walpole, ministre d'Angleterre. L'entretien, engagé d'abord sur des sujets étrangers à l'affaire principale, fut enfin amené par l'abbé en un point où l'objet de son instruction vint se placer comme incidemment. Ce qui fut dit au sujet du Chevalier de Saint-Georges n'avança pas

beaucoup les deux interlocuteurs. Stanhope, après avoir énuméré toutes les circonstances qui avaient dû faire penser que la France était mêlée à l'intrigue du Prétendant, convint que les faits avaient laissé une impression profonde dans l'esprit du Roi, et que cette prévention était le principal obstacle à l'union proposée par le Régent. Tout en ne niant pas que la plus grande partie des allégations de l'abbé, pour justifier la conduite du Régent, ne pût paraître vraie, le diplomate anglais voyait cependant une grande difficulté à le faire entendre au Roi et à ses ministres ; sur ce point, il croyait que le temps et une expérience contraire pouvaient seuls dissiper complètement les soupçons de Sa Majesté Britannique.

L'abbé Dubois saisit avec une grande prestesse les dernières paroles de lord Stanhope. Il fit observer avec raison qu'il y avait un moyen de recourir à l'expérience, c'était la signature du Traité ; que l'empressement témoigné par le Régent pour la conclusion de cet acte le mettait pleinement à l'abri de toute accusation de déloyauté et de perfidie. Il opposa enfin, à la constante volonté du duc d'Orléans, la volonté mobile de l'Angleterre. A chaque pas que l'on faisait dans les négociations, il se produisait, en effet, quelque exigence nouvelle. Le ministre anglais, depuis l'arrivée de Dubois en Hollande, avait ordonné à l'ambassadeur d'Angleterre, à La Haye, de n'entrer dans aucune démarche avant que le Chevalier de Saint-Georges n'eût quitté la France, et ne se fût retiré de l'autre côté des Alpes. Dubois rappela, à ce sujet, la conduite plus noble de Cromwell, qui, traitant avec Louis XIV, s'était contenté de la promesse faite de vive voix d'éloigner Charles II et le duc d'York.

— Si vous désirez connaître, répondit lord Stanhope, le point véritablement difficile dans la négociation de l'alliance que vous nous proposez, je ne vous en ferai pas un mystère. Vous voulez prendre pour base les Traités d'Utrecht : eh bien ! jamais le Roi, mon maître, ne se départira de la résolution qu'il a prise de ne pas conclure avec votre Cour une alliance où les Traités d'Utrecht soient rappelés.

Stanhope donna pour motif de cette répugnance l'attention que le Roi mettait en cela à ne pas choquer la maison d'Autriche, qui avait toujours vu d'un mauvais œil le traité d'Utrecht. A ces mots, Dubois lit mine de se retirer et dit pour mettre fin à la discussion, que devant une déclaration aussi formelle, le Régent n'avait rien à faire qu'à s'en remettre au temps.

Stanhope promit à l'abbé qu'il irait prendre congé de lui dans la soirée. Dubois le reçut au milieu d'un amas de livres et d'objets d'art. Rien, dans l'attitude de l'abbé, ne témoignait qu'il fût affecté par le souvenir de la première entrevue. Il adjura Stanhope de lui déclarer franchement si les explications données touchant la conduite du Régent, dans l'affaire du Chevalier de Saint-Georges, l'avaient personnellement éclairé sur la sincérité du duc d'Orléans. Le ministre protesta d'une grande considération pour les qualités et les talents du Régent ; mais il ne croyait pas que son sentiment personnel fût d'un grand secours pour former l'opinion de Georges. Quelque difficulté qu'il y eût, d'après son avis, à faire partager au Roi la bonne opinion qu'il avait lui-même, et à effacer des préventions conçues, il considérait comme bien plus difficile encore de lui faire agréer un projet d'alliance presque inconciliable avec la susceptibilité des deux nations.

Le Roi Georges, disait encore Stanhope, était convaincu des avantages de l'alliance et la désirait. Il pensait que l'Angleterre n'avait rien à gagner dans une guerre, même heureuse, contre la France, et qu'au contraire les deux puissances

étroitement unies ensemble pouvaient pacifier et gouverner l'Europe ; mais ces dispositions étaient paralysées par les défiances. Il promit de travailler à éclairer son maître ; néanmoins, il pensait que des explications loyales du Régent produiraient plus d'effet sur l'esprit du Roi, et engagea l'abbé à conseiller au duc d'Orléans d'entrer en rapport direct avec Georges Ier.

Il y eut, le lendemain, une troisième entrevue de Stanhope et de l'abbé Dubois. On y récapitula tout ce qui avait été dit dans la conférence de la veille. Chacun des deux négociateurs promit d'employer tous ses efforts au rapprochement des deux princes, et par suite à la conclusion de l'alliance.

L'abbé avait tiré d'utiles lumières de la conversation du ministre anglais. Sa sagacité lui avait fait deviner tout ce que Stanhope avait habilement déguisé sous un air de naturel et d'abandon. Il était évident pour lui que le Roi Georges avait envie du Traité autant que le Régent, et qu'il cherchait à assurer à l'Angleterre les plus grands avantages possibles, afin d'ôter au Parlement le moyen d'attaquer l'alliance. Il était persuadé d'ailleurs que le Roi se relâcherait à l'égard du Chevalier de Saint-Georges, et qu'il finirait par accepter la base proposée par le Régent, dès qu'il verrait la ferme résolution de ne rien accorder au-delà.

Dubois partit le lendemain de La Haye, et fut de retour à Paris le 31 juillet. Ayant eu soin d'écrire la relation fidèle de ses conférences avec Stanhope, il en donna connaissance au Régent et au maréchal d'Uxelles. Les archives diplomatiques d'aucun pays n'offrent pas certainement de documents plus curieux. Jamais l'art de la discussion ne fournit à des adversaires des formes plus subtiles, des traits plus déliés, avec un esprit aussi vif et un langage aussi brillant.

Le Régent fut extrêmement satisfait de l'intelligence que l'abbé avait montrée dans l'accomplissement de sa mission, et partagea toutes les vues que Dubois avait rapportées des conférences de La Haye.

Aussitôt qu'il fut bien éclairé sur les sentiments du Roi Georges, le Régent établit les conditions qu'il convenait de lui offrir. Le canal de Mardick était un sujet de jalousie pour les Anglais, et le principal motif de leur irritation contre la France. Lorsque Louis XIV avait ordonné l'établissement de ce port, situé dans le voisinage de Dunkerque, il avait voulu échapper aux conséquences de l'article 9 du Traité, qui l'obligeait à combler le port de cette dernière ville. On pouvait donc considérer les travaux qui se poursuivaient à Mardick comme une infraction à l'esprit de ce Traité. Mais il y avait une autre raison qui engageait le Régent à paraître sacrifier l'établissement de Mardick. Les estimations portaient à 35 millions la dépense nécessaire à l'achèvement de ce port, et, dans la gêne où était le trésor, le gouvernement ne pouvait songer de longtemps à continuer les travaux. En conséquence, la question se réduisit à savoir s'il convenait de maintenir, au prix d'une guerre, un projet jugé presque inexécutable. Le Régent ne balança pas, et se décida à réduire les proportions de Mardick. Il modifia dans ce sens les premières propositions, qui portaient seulement que l'ouverture du canal serait resserrée de façon à ne pouvoir donner passage à des vaisseaux de guerre. Ce fut le seul changement apporté à la base primitivement proposée et remise à Dubois.

Une fois arrêté à ces résolutions, le duc d'Orléans estima qu'il serait dangereux de faire languir les négociations, et décida que Dubois se rendrait à Hanovre. Mais, dans la crainte qu'un voyage aussi précipité ne laissât voir un trop grand

empressement, il fut convenu que lord Stanhope serait prévenu par une lettre de l'arrivée du négociateur français.

Le 10 août, l'abbé écrivit au ministre anglais pour lui annoncer que, contre l'avis du Conseil, il avait obtenu du Régent l'interruption des conférences de l'Ambassadeur de France à La Haye avec les États, et que, dans son extrême désir de convaincre le Roi Georges de la sincérité de ses intentions, Son Altesse Royale avait étendu les concessions relatives au canal de Mardick. Afin de colorer son voyage, Dubois ajoutait : N'ayant pas caché à Monseigneur le Régent qu'on lui avait imputé d'avoir voulu éloigner du Roi la négociation de l'alliance, il a été si piqué de ce reproche qu'il n'a pas mérité, que pour persuader à Sa Majesté Britannique que rien n'est plus contraire à ses intentions, et qu'il sera ravi de ne la devoir qu'à son amitié, il m'a demandé comme une marque d'attachement, quoiqu'il ait tout droit de m'ordonner, de vous porter moi-même sa résolution touchant le canal de Mardick. Comme il ne doute pas qu'elle ne soit au goût du Roi, il veut que je voie en même temps avec vous le reste de ce qui peut regarder le traité, afin qu'il ne soit plus douteux qu'il en veut déférer l'honneur et en avoir l'obligation au Roi, et qu'il ne reste plus qu'à signer à La Haye.

Dubois partit de Paris le 10 août, et arriva à Hanovre le 19 du même mois. Stanhope le reçut avec des marques particulières d'amitié, et voulut qu'il logeât chez lui. L'abbé trouva le ministre du Roi Georges dans les mêmes incertitudes apparentes, et sans aucun parti pris sur les difficultés qu'il avait lui-même signalées. Dubois lui communiqua les dernières résolutions du Régent. Stanhope persista dans la résistance qu'il avait faite d'abord à la confirmation expresse du traité d'Utrecht. Il proposa un projet d'article séparé pour la garantie des successions de France et d'Angleterre, et offrit même d'y ajouter toutes les stipulations qu'il plairait au duc d'Orléans, pour assurer ses droits à la couronne, conformément à la renonciation du Roi d'Espagne. Quoique cette condition changeât l'essence même du traité, Dubois répondit qu'il en référerait au duc d'Orléans, persuadé d'avance que cette clause serait rejetée par le Régent, qui, dans l'impossibilité de tenir la convention secrète, s'exposerait à l'accusation d'avoir négocié pour son avantage personnel. Il n'ignorait pas d'ailleurs l'intention du Régent de convier le Roi d'Espagne à accéder à l'alliance, et ce n'était pas le moyen de la rendre acceptable, que de la lui présenter avec l'annexe d'une condition toute au profit du duc d'Orléans.

A l'égard du Chevalier de Saint-Georges, Stanhope laissa voir des exigences moins absolues, et Dubois augura qu'il serait facile de s'entendre sur cet article.

La proposition relative au canal de Mardick parut à lord Stanhope peu satisfaisante. Il aurait voulu l'abandon entier de ce port. Il rappela à ce sujet que Mazarin, lorsqu'il traita avec Cromwell, ne marchandait point aussi chèrement les avantages qu'il faisait au Protecteur, et lui donna Dunkerque avec toutes ses fortifications. Il concluait de cet exemple que le Régent aurait mauvaise grâce à faire des façons pour l'insignifiant canal de Mardick. Stanhope proposa, sur ce point, d'adopter l'avis des ingénieurs anglais, qui avaient été appelés à s'expliquer sur cette matière devant le Conseil privé du Roi.

Dubois manda au Régent le résultat de cette première conférence, et réclama des instructions supplémentaires, quant à l'article que Stanhope offrait de traiter séparément. Pendant que l'abbé attendait les réponses de Paris, un revirement fit écarter la proposition de l'article séparé. Georges, après en avoir délibéré avec son Conseil, revint à la confirmation du Traité d'Utrecht dans le Traité même d'alliance. Dubois se hâta d'informer le Régent d'un changement aussi important.

Il demanda au prince, en même temps, d'envoyer sur le champ à Londres M. d'Iberville et un ingénieur au fait de l'affaire de Mardick, afin de s'entendre avec le ministre anglais, sur les concessions mutuelles qui pouvaient aplanir les difficultés. L'abbé terminait ainsi sa lettre :

Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai une impatience incroyable que M. le maréchal d'Uxelles vous porte le traité signé. Vous pourrez alors écouter avec tranquillité les balivernes qui se peuvent dire sur ce que, dans le Traité, il sera fait mention de la succession à la couronne. Que pouvez-vous faire de plus important pour le Roi que d'assurer la paix dans son royaume, et de le lui rendre tranquille et muni de bonnes alliances ? Si on vous impose la condition de garantir la succession de l'Angleterre, et que cela attire nécessairement de faire mention de celle de la France, il faut vous remercier d'avoir fait cette alliance à si bon compte, et votre intérêt n'a aucune part à cette disposition. Mais si ce traité vient à bonne fin, il me paraît, par tout ce que j'apprends ici, que le bruit qu'il fera en Europe fera taire celui des bourgeois de Paris, parmi lesquels je compte nos plus merveilleux seigneurs. Je soutiens qu'il est plus honnête et plus utile que la clause qui regarde la succession soit dans le traité, que si on cherchait à la cacher dans un article secret, qui ne peut pas même l'être, ni en Hollande, où pour quelques pistoles on voit tout ce que l'on veut, ni en Angleterre, où le Parlement fait porter sur le bureau, quand il lui plaît, les papiers les plus secrets.

La confiance que l'abbé Dubois exprime dans cette lettre était fondée bien moins sur les explications obtenues que sur les dispositions qu'il discernait au milieu des variations de Stanhope. Il lui sembla qu'il était temps de faire cesser l'indécision, et de fixer le ministre du Roi Georges à une résolution définitive. L'abbé lui proposa de coucher en écrit les points convenus et de les signer en forme de préliminaires. Stanhope ayant accédé à cette proposition, on arrêta quatre articles, dont voici la substance : 1° Garantie de la succession d'Angleterre ; convention de la garantie des traités d'Utrecht en leur entier ; 2° Obligation de renvoyer le Chevalier de Saint-Georges, sous l'un des trois modes suivants, au gré de Sa Majesté Britannique : ce renvoi devait être effectué immédiatement après la signature du traité avec les États-Généraux, et avant la signature du traité avec l'Angleterre ; ou à la suite d'un acte particulier du ministre anglais, promettant la signature du Roi immédiatement après que le Chevalier de Saint-Georges aurait passé les Alpes ; 3° Refus d'asile aux rebelles de la Grande-Bretagne ; 4° Accommodement au sujet du canal de Mardick, d'après l'avis qui serait arrêté à Londres, avec les envoyés du Régent.

Immédiatement après la réception de la lettre de l'abbé Dubois, le Régent ordonna à M. d'Iberville de se rendre à Londres, accompagné d'un ingénieur, pour régler avec les ministres de Sa Majesté Britannique la convention relative à Mardick. Il recommanda à son envoyé de conserver, des travaux exécutés, le plus qu'il pourrait, et de céder sur le reste, lui enjoignant, en outre, une grande diligence dans le règlement de cette affaire. M. d'Iberville ne perdit pas de temps. Peu de jours après son arrivée, il signa, le 19 septembre, à Hampton-Court, un Mémoire délibéré, où étaient arrêtées toutes les mesures concernant le canal de Mardick.

La convention signée d'après ce Mémoire fut remise au Régent, dans les premiers jours d'octobre, revêtue de l'approbation du Roi. Dubois en reçut une copie en Hanovre, pour servir à la rédaction des conventions. En même temps, le Régent lui transmit l'ordre de se rendre à La Haye, pour y poursuivre la négociation avec les États généraux. Déjà le dur, d'Orléans avait mis Dubois en

situation de traiter les affaires du Roi non plus comme un agent obscur, mais comme un ministre revêtu d'un caractère public. Le 16 septembre 1718, l'abbé avait reçu des lettres qui l'accréditaient en qualité d'ambassadeur et plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, et lui confirmaient un plein pouvoir pour traiter de la conservation de la paix avec l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Avant quitter Hanovre, l'abbé, craignant que l'édifice qu'il avait si péniblement édifié ne fut renversé par un retour de volonté, invita lord Stanhope à signer conjointement une convention spéciale, contenant les articles du Traité dans leur forme définitive. Stanhope se prêta à cette convention, qui fut signée le 9 octobre, sous une dernière clause, portant que le Traité serait conclu à La Haye dès l'arrivée de Dubois.

On put apprécier bientôt à Paris les heureux effets de cette alliance, dont les fondements venaient d'être signés à Hanovre. Dès que la convention préparatoire fut connue, il y eut un cri de surprise dans toute l'Europe. On regardait comme un phénomène dans l'ordre politique l'amitié qui s'était établie entre deux nations aussi anciennement divisées. Les conséquences de ce rapprochement inespéré frappaient tous les esprits : l'union de la France et de l'Angleterre fondait une puissance redoutable, capable, selon l'expression de lord Stanhope, *de maintenir la tranquillité de l'Europe, et même de la gouverner*. Les craintes de guerre s'évanouirent ; la confiance ramena le calme. Cette révolution était le fruit d'une inspiration du Régent, et l'œuvre du génie de Dubois.

FIN DU PREMIER VOLUME

TOME SECOND

CHAPITRE PREMIER.

Continuation des négociations de Dubois pour le Traité. — Nouveaux incidents. — Signature du traité de la triple alliance (à janvier 1717). — Honneurs rendus à Dubois à La Haye. — Son retour à Paris. — Dubois est nommé au Conseil des affaires étrangères et reçoit une charge de secrétaire du Roi.

CHAPITRE II.

Troubles intérieurs. — Querelles jansénistes. — Débats de la Pairie. — Déchéance des Princes légitimés. — Agitation de la noblesse de province. — Proposition d'Etats Généraux. — Dubois en écarte l'idée.

CHAPITRE III.

Connivence d'Albéroni dans les troubles de France. — Lettre de Georges Ier au Régent. — Reprise des négociations pour le traité de la quadruple alliance. — Dubois passe en Angleterre. — Difficultés du Traité. — Hésitations du Régent. — Signature de la quadruple alliance (2 aout 1718). — Hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre.

CHAPITRE IV.

Agitation des mécontents. — Hostilité du Parlement. — Dubois et d'Argenson conseillent des mesures vigoureuses. — Lit de justice. — Arrêt contre le Parlement et les Princes légitimés. — Suppression des Conseils. — Dubois est nommé secrétaire d'État aux affaires étrangères. — Réjouissances à Drives à l'occasion de cette nomination. — Vigueur qu'il déploie contre Albéroni. — Premiers indices de la conspiration de Cellamare.

CHAPITRE V.

Conspiration de Cellamare. — Circulaire de l'abbé Dubois aux Ministres étrangers. — Plans des conspirateurs. — Arrestations. — Albéroni renvoie de Madrid l'Ambassadeur de France. — Déclaration de guerre par les alliés.

CHAPITRE VI.

L'abbé Dubois signe l'accession du Roi de Sicile et des Etats-Généraux à la quadruple alliance. — Albéroni favorise une nouvelle tentative du chevalier de Saint-Georges contre le Roi Georges Ier. — Troubles dans la province de Bretagne. — Albéroni prend part à cette révolte. — Campagne d'Espagne sous le maréchal de Berwick. — Echecs des Espagnols. — Trahison d'Alberoni contre Philippe V. — Sa disgrâce. — Dubois refuse de le livrer au Pape. — Paix avec l'Espagne. — L'abbé s'emploie avec ardeur aux affaires générales dans le conseil de Régence. — Pleins pouvoirs donnés à Dubois pour traiter de la délimitation de la baie d'Hudson. — Il négocie des mariages pour les filles du Régent.

CHAPITRE VII.

Dubois entre dans les ordres sacrés. — Il est nommé à l'archevêché de Cambrai (14 avril 1720). — Mesures énergiques contre les constitutionnaires et les appelants. — Le Pape menace de retrancher de l'Eglise les opposants. — Fermeté de Dubois à l'égard de la Cour de Rome. — Il obtient le rappel du nonce apostolique. — Projet d'accommodement dressé par Massillon. — Dubois le fait revêtir de la signature des évêques. Le Parlement enregistre la déclaration du Roi qui porte que la bulle sera reçue par tout le royaume.

CHAPITRE VIII.

Progrès et popularité du Système. — Law est nommé contrôleur général. — Fausses mesures. — Déclin de l'agiotage. — Attentat et procédure du comte de Horn. — Le commerce du papier s'établit à l'hôtel de Soissons. — Law est renvoyé du contrôle. — Dubois cherche à retarder la chute du Système pour sauver une partie de la fortune des citoyens. — Lutte sourde du Parlement contre la Régence. — Dubois fait exiler le Parlement à Pontoise. — Chute du Système. — Fin malheureuse de Law. — Ses erreurs et ses fautes. — Liquidation du Système. — Visa. — Dubois fait frapper une contribution extraordinaire sur les enrichis de l'agiotage.

CHAPITRE IX.

Motifs qui portent Dubois à solliciter le chapeau de cardinal. — Lafitteau, évêque de Sisteron, est chargé de négocier cette affaire à Rome. — Dubois ronde le ministère anglais au sujet de son projet. — Appui qu'il reçoit du roi Georges. — Le Régent écrit au Pape pour lui demander le chapeau. — Le Pape résiste et fait demander un secours pour le Prétendant d'Angleterre. — Embarras de Dubois. — Le Régent accorde au chevalier de Saint-Georges le secours demandé. — Preuves que cette grâce n'a pas été le prix du chapeau.

CHAPITRE X.

Continuation des négociations pour le chapeau de cardinal. — Le Pape promet de nommer Dubois. — Il demande les bons offices de la France pour le Saint-Siège. — Dubois refuse de donner un engagement qui lie la Régence. — Nouvelle lettre du duc d'Orléans au Saint-Père pour presser la grâce demandée. — On négocie un tour de faveur avec l'Empereur et le Roi d'Espagne. Lettre de Georges d'Angleterre à Charles VI — Lafitteau conseille au Régent de peser sur la cour de Rome. — Dubois place les devoirs de sa charge au-dessus de ses intérêts. — Le chevalier de Saint-Georges obtient du Pape un engagement écrit de nommer Dubois. Mort de Clément XI. — Secours accordé au cardinal Albani. — Quel en était l'objet.

CHAPITRE XI.

Conclave pour l'élection du successeur de Clément XI. — Influence que la France y exerce. — Exaltation du cardinal Conti au pontificat. — Dubois est nommé cardinal. — Lettre de Joseph Dubois pour la cérémonie de la remise de la calotte par le Roi. — Haine violente et injuste de madame la Palatine contre le cardinal. — Dubois est revêtu de la charge de surintendant des postes.

CHAPITRE XII.

Influence que la paix donne à la France sur les affaires de l'Europe. — Médiation entre le Danemark et la Suède, entre la Russie et la Suède. — Ambassade ottomane à Paris. Motifs qui encouragent Dubois à refuser les ouvertures de la Porte. — Congrès de Cambrai ; raison qui en empêche la réunion. Dubois négocie les mariages espagnols. — Saint-Simon est nommé ambassadeur extraordinaire à Madrid. — Conclusion des mariages. — Remise de l'Infante et de Mademoiselle de Montpensier. — Compensation demandée par l'Angleterre. — Dubois n'a pas favorisé les prétentions du gouvernement anglais.

CHAPITRE XIII.

Dubois obtient les grandes entrées chez le Roi. — Il prend rang dans le Conseil de Régence immédiatement après les Princes du sang. — Cabales des ducs. — Institution d'une commission royale pour la recherche des malversations. — Nomination du confesseur du Roi. — Démêlés avec le cardinal de Noailles au sujet du confesseur. — Exils. — Le Roi va à Versailles. — Arrestation du maréchal de Villeroi. — Le duc de Charost est nommé gouverneur du Roi. — Le Régent déclare Dubois Ministre Principal. — Congratulations adressées au cardinal.

CHAPITRE XIV.

Concentration du gouvernement dans les mains de Dubois. — Sacre de Louis XV. — Nomination de cardinal à l'Académie française — Il est élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Dubois refuse une garde pour sa personne. — Mariage de Mlle de Beaujolais. — Mort de madame la princesse Palatine. — Eloge du cardinal Dubois par Massillon.

CHAPITRE XV.

Soins de Dubois pour son diocèse. — Il tombe malade. — Majorité du Roi et lit de justice. — Dubois est confirmé par Louis XV dans la charge de Premier Ministre. — Travaux du Cardinal. — Il réorganise l'administration. — Il s'attache à favoriser le commerce et s'occupe de la réformation des mœurs. — Les princes légitimés sont rétablis dans leurs anciens droits. — Dubois poursuit les malversations dans les finances publiques. — Estime du clergé pour Dubois. — Le Cardinal est nommé Président de l'assemblée du clergé. — Maladie et mort du Premier Ministre. — Ses funérailles. — Rectification des erreurs commises dans l'appréciation de la fortune du Cardinal. — Causes de l'impopularité de Dubois. — Son caractère et ses mœurs injustement diffamés.

CHAPITRE PREMIER

Continuation des négociations de Dubois pour le Traité. — Nouveaux incidents. — Signature du traité de la triple alliance (4 janvier 1717). — Honneurs rendus à Dubois à La Haye. — Son retour à Paris. — Dubois est nommé au Conseil des affaires étrangères et reçoit une charge de secrétaire du Roi.

L'abbé Dubois n'était pas au bout des efforts que devait lui coûter cette paix si chère à tout le monde. Il partit de Hanovre comblé d'attentions et honoré des marques d'une distinction bien flatteuse. Le Roi Georges fit au modeste abbé, devenu plénipotentiaire par une grâce de son maître, l'honneur de l'inviter à sa table, et de le faire dîner avec la Reine de Prusse, sa fille.

Dubois arriva à La Haye vers la fin d'octobre ; de nouveaux retards lui rendirent les soucis dont il s'était cru débarrassé par la signature de la convention spéciale. Les ministres d'Angleterre en Hollande n'étaient pas munis de pouvoirs pour conclure avec la France sans les États. Ce contre-temps, que l'abbé n'avait pu prévoir, le jeta dans une perplexité extrême. Il appréhendait que la conclusion étant ajournée, le Parlement anglais n'eût le temps de s'assembler, et que les ennemis de la France ne profitassent de ces délais pour attaquer et faire rompre les conventions. D'un autre côté, le ministre de l'Empereur à La Haye se donnait beaucoup de mouvements près des États, et cherchait à leur imposer à la faveur du prestige que son maître venait d'acquérir par ses victoires récentes sur les Turcs.

L'abbé écrivit au Régent pour l'informer de ses mécomptes et de ses craintes. Le maréchal d'Uxelles ne manqua pas de voir dans ces retours l'effet d'une imprévoyante légèreté, et inspira au Régent de l'humeur contre le plénipotentiaire. Le duc d'Orléans, par les conseils du maréchal, fit expédier à Dubois des ordres inconsiderés, et qui contrariaient la marche de la négociation ; le tout était accompagné d'une critique et de reproches mal justifiés.

Sans être aveuglé en faveur de lui-même, l'abbé estimait trop peu les lumières des conseillers du Régent pour accepter d'eux une direction dans une négociation dont ils n'appréciaient même pas les difficultés. Il écrivit au marquis de Nocé, un des confidents du duc d'Orléans, pour se plaindre de la facilité de Son Altesse Royale à écouter des avis peu sûrs.

Dans le temps, Monsieur, écrivait Dubois, où tout ce que l'on a pu désirer tourne entre mes mains au delà de toute espérance, on m'écrit des lettres désobligeantes, où l'on me reproche, sans rime ni raison, des variations, et sans savoir l'état présent des choses. Sur d'anciennes idées et de vieux lieux communs, on m'envoie des lettres qui dérangent tout mon système et qui me font enrager, et Son Altesse Royale a la facilité de souscrire à tout cela ! ce qui m'oblige de lui écrire pour la supplier de révoquer ses ordres ou de me révoquer moi-même.

Les ordres auxquels l'abbé répondait avec cette fierté prescrivait de ne rien conclure avec l'Angleterre séparément, et d'attendre l'adhésion de la Hollande. On désirait, en effet, subordonner le départ du prétendant à la signature de cette dernière puissance : faute énorme, qui pouvait exposer à perdre, le bénéfice des conventions arrêtées ; préoccupation singulière, qui dénotait combien peu les conseillers du Régent se doutaient du prix de l'alliance avec l'Angleterre, et leur erreur par rapport à l'importance des États-Généraux.

Cependant, le 30 octobre, Dubois reçut du Régent une lettre qui l'autorisait à signer en particulier avec l'Angleterre. Mais au même moment, Stanhope réclamait avec instance un délai de huit jours avant la signature du Traité, parce qu'il désirait ne pas donner aux États l'idée que l'on essayait de finir sans eux ; de plus, c'était l'avis du Conseil d'Angleterre que l'on devait terminer simultanément avec les États.

Le Régent et Georges semblaient ignorer toutes les difficultés que devaient présenter les négociations avec les Hollandais. Dès son arrivée à La Haye, l'abbé avait fait remettre aux États une copie de la convention spéciale signée à Hanovre. Les articles de cette convention semblèrent aux États devoir être examinés avec une attention minutieuse, à cause des ménagements qu'ils croyaient utile de prendre à l'égard de l'Empereur devenu puissant. Dubois parvint à éclairer et à gagner le grand pensionnaire Hensius ; il devait se flatter d'avoir rendu facile par cette adhésion l'acquiescement des députés des provinces ; mais il n'en fut pas plus avancé. Il lui fallut négocier avec chaque province en particulier pour obtenir son suffrage, et il rencontra dans ces négociations privées, des difficultés toujours embarrassantes, qui l'obligeaient à prendre continuellement des ordres nouveaux du Régent,

La conclusion même avec l'Angleterre se faisait attendre d'une façon désespérante. Cependant les pleins pouvoirs du ministre d'Angleterre arrivèrent ; ces pouvoirs étaient limités à un Traité avec la France, tandis qu'il s'agissait de traiter conjointement avec la Hollande. La signature fut encore différée. Dubois commença à craindre que ces lenteurs ne fussent le calcul d'une intrigue du gouvernement anglais, et en informa le Régent. Il s'en plaignit également à lord Stanhope, et lui remontra que ces retardements montraient peu d'empressement de la part de l'Angleterre, dans une affaire où le Régent n'avait rien négligé pour donner au Roi Georges des marques du zèle qui le portait à s'assurer de son amitié¹. Stanhope ne pouvait inspirer de confiance au négociateur français, que dans ses propres sentiments touchant les intentions du Roi, et n'avait aucun moyen de répondre des secrètes influences du conseil des ministres ni des dispositions du Parlement.

Des pouvoirs plus complets furent expédiés du cabinet de Londres On s'aperçut, à l'examen, que ces pouvoirs étaient informés : la signature du régent d'Angleterre, chargé du gouvernement en l'absence du Roi, y était omise. Quelque grave que fût cette omission, Dubois, dans son ardeur à conclure, offrit au ministre anglais de signer le Traité, sous une déclaration de ce ministre garantissant la validité des pouvoirs ; il ne put obtenir cette reconnaissance. Il

¹ Il est important de se souvenir que le Régent était cousin germain du Roi d'Angleterre, par Madame la Palatine, sa mère, qui était sœur de la princesse Sophie de Brunswick, mère de Georges. Si l'on perdait de vue cette parenté, on s'exposerait à interpréter mal quelquefois la facilité et l'abandon que le duc d'Orléans apporta à l'égard d'un prince qui tenait à lui par des liens très-proches.

fallut alors recourir aux avis du Régent de France et du Roi Georges, pour savoir si l'on admettrait les pouvoirs dans leur forme présente. La réponse fut affirmative.

Tout conspirait contre l'impatience du ministre de France. Dans le préambule de la convention, Sa Majesté Britannique prenait le titre de Roi de France, ainsi que la Reine Anne avait pris dans le Traité d'Utrecht le titre de Reine de France. Dubois ne manqua pas de faire observer l'inconséquence d'une qualification blessante dans un acte destiné à cimenter l'amitié des deux Rois, des deux peuples, surtout lorsque cette qualification, contraire à l'usage ancien, n'avait été admise qu'exceptionnellement dans le traité d'Utrecht. Mais le ministre d'Angleterre, tout en reconnaissant combien était vaine la qualité donnée à son maître, n'en persista pas moins à la maintenir, déclarant que le Traité encourrait les plus vives censures du Parlement, par le fait de cette seule omission.

Enfin, le 28 novembre, la convention préliminaire entre la France et l'Angleterre fut signée. Dubois s'occupait tout entier, dès ce jour, de terminer avec la Hollande. Il se trouva alors en face d'obstacles qui auraient lassé le négociateur le plus patient et le plus modéré. L'ambassadeur de l'Empire pesait sur les États-Généraux, et s'efforçait de les détourner de l'alliance française. Il y avait une lutte d'émulation entre ce ministre et le plénipotentiaire de France ; l'avantage passait alternativement de l'un à l'autre. Un moment, le ministre de l'Empereur se crut si bien le maître du terrain qu'il ne balança pas à écrire à la cour de Vienne qu'il répondait du succès de ses efforts. Les variations des États appelaient une fin ; il n'était pas de la dignité de la France de souffrir les temporisations de la petite République hollandaise sur des propositions présentées par le Régent. Le maréchal d'Uxelles rappela au plénipotentiaire du Roi à La Haye les obligations que lui imposait la dignité méconnue de la France, et le chargea de demander nettement aux États un terme à leur longue incertitude, lui ordonnant de l'informer du résultat de sa démarche, afin que le Régent fût en mesure de prendre les résolutions qui conviendraient.

La fermeté du cabinet de Paris produisit son effet ; il était clair que les Provinces-Unies, sentant toute leur faiblesse, obéiraient au premier qui prendrait un ton tranchant. Les États se réunirent le 27 décembre. L'assemblée, après avoir délibéré sur la communication de l'ambassadeur de France, fit déclarer que le Traité serait signé le 31 du même mois, ou pour dernier délai, le 1^{er} janvier, s'excusant sur la nécessité pour les États de faire autoriser un cinquième député à signer avec les quatre députés d'abord chargés de la signature. Cette mesure était jugée nécessaire pour empêcher le mécontentement de quelques provinces.

Le lundi, janvier 1717, les signatures furent échangées à La Haye entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Le Traité, renfermé en sept articles et un article séparé, stipulait une alliance défensive. Les quatre conditions contenues dans la convention préliminaire y étaient comprises sans autres changements que ceux qui avaient été indiqués pour Mardick. Les sixième et septième articles réglaient les secours que les alliés se devaient mutuellement dans les troubles où chacun d'eux pourrait se trouver engagé au dedans ou au dehors. Quant à l'article séparé, qui s'appliquait exclusivement à la France et aux États-Généraux, il restreignait les garanties et les secours réciproques de ces deux puissances à leurs seules possessions d'Europe.

L'abbé Dubois, dans la joie d'un succès qui lui avait coûté tant de fatigues et d'inquiétudes, se hâta d'annoncer au Régent le Traité de triple alliance. Il lui en donna la nouvelle dans le billet suivant, qui suggère beaucoup de réflexions, sous

sa forme laconique : J'ai signé à minuit ; vous voilà hors de pages, et moi hors de peur.

La conclusion du Traité fut suivie de grandes réjouissances à La Haye. Les ministres qui avaient concouru aux négociations, ainsi que les États, célébrèrent l'événement par des fêtes et s'accordèrent à faire à l'abbé Dubois les honneurs de l'alliance. Ceux qui ont lu la volumineuse correspondance de l'abbé, peuvent dire si cette opinion était méritée. A chaque page, dans ces dépêches, on découvre un génie doué d'une rare perspicacité, aussi prompt à résoudre les difficultés qu'à les comprendre, rempli de ressources, patient malgré sa vivacité naturelle, et au milieu des saillies d'un esprit ardent non moins difficile à pénétrer qu'habile à pénétrer les autres. Tel se montra Dubois, dans le cours de ces négociations, qui consumèrent ses forces et sa santé, sans amoindrir un seul instant l'activité ni la netteté de sa vive intelligence.

Le Régent ne voulut pas tarder à témoigner à son ambassadeur la haute satisfaction qu'il avait de ses services. Il lui marqua, par un billet de sa main, la joie qu'il éprouvait d'une réussite où ses talents avaient eu tant de part, et le remercia de son zèle en des termes qui traduisaient sa gratitude et son affection. Le duc d'Orléans engageait l'abbé à revenir promptement, pour se reposer de ses fatigues ; mais Dubois séjourna encore quelque temps à La Haye. Il sut se rencontrer sur le chemin du Roi Georges à Utrecht, au retour de ce prince en Angleterre, et fut honoré par lui d'une bienveillance toute particulière.

Dès que le Régent eut reçu le traité de La Haye, il prit ses mesures pour exécuter la clause relative au chevalier de Saint-Georges, alors retiré à Avignon. Les ménagements qu'il mit dans l'accomplissement d'une rigueur nécessaire, qui coûtait à sa générosité, en adoucirent beau coup la sévérité pour le Prétendant. Le chevalier de Saint-Georges eût tout le temps de disposer sa sortie du royaume. Vers le milieu de février, il quitta la France, et traversa les Alpes. La clause suspensive de l'alliance étant ainsi accomplie, le duc d'Orléans signa sans retard le Traité, et le fit tenir à La Haye, où les ratifications furent définitivement échangées le 25 février 1717.

Dubois avait quitté La Haye le 3 février. Les États-Généraux manifestèrent, à cette occasion, la grande idée qu'ils avaient de ses mérites, et lui décernèrent une distinction particulière. Par ordre de l'assemblée, le yacht des États fut mis à la disposition de l'ambassadeur pour retourner en France. Dubois s'embarqua au son des fanfares, au bruit de l'artillerie, et prit terre à Mardick avec les mêmes honneurs.

Ces témoignages flatteurs, qui élevaient si haut les talents et les services de l'abbé devaient nécessairement irriter la haine des ennemis qu'il avait à Paris. A peine de retour, il fut nommé au Conseil des Affaires-Étrangères pour prix de ses services. Le 26 mars 1717, il reçut du Roi ses lettres de conseiller ; elles portaient :

Monsieur l'abbé Dubois, la confiance que j'ai en votre capacité et expérience au fait des affaires étrangères et en votre fidélité et affection à mon service, me portent à vous employer. Je vous écris cette lettre pour vous dire que je vous ai choisi pour remplir une des places de conseiller dans mon Conseil des Affaires-Étrangères ; voulant que vous y soyez dorénavant admis, pour y avoir une voix délibérative, et ce, pendant le temps qu'il me plaira, me persuadant que

vous vous en acquitterez à ma satisfaction, et au bien de mon service. Sur ce, je prie Dieu, etc.

(Signé) LOUIS.

Le 2 avril suivant, le Régent délivra à Dubois l'ordre de se trouver au Conseil, par la lettre suivante :

J'ai envoyé à M. l'archevêque de Cambrai, le comte de Chiverny¹ et le marquis de Canillac des brevets d'expectative pour le titre et la place de conseiller d'État ; ainsi, je compte, Monsieur l'abbé, que vous irez incessamment remplir la vôtre, suivant la lettre du Roi qui vous a été délivrée par mon ordre.

(Signé) Philippe D'ORLÉANS.

Par une grâce nouvelle, le Régent donna à Dubois, le 11 d'avril suivant, la charge de secrétaire du cabinet du Roi, vacante par la mort de M. de Caillières². Il y avait sur cette place un brevet de retenue de 60,000 livres, en faveur de l'ancien titulaire ; le prince voulut l'acquitter de ses fonds, et accorda à l'abbé une retenue de la même somme³.

¹ Chiverny, gouverneur du duc de Chartres, fils du Régent.

² François de Caillières, négociateur habile ; il fut chargé par Louis XIV de négocier la paix générale, et fut l'un des plénipotentiaires qui signèrent le traité de Ryswick en 1697.

³ Saint-Simon définit cet emploi avec sa malignité habituelle. *Avoir la plume*, dit le duc, c'est être faussaire public, et faire par charge ce qui contera la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si bien l'écriture du Roi, qu'on ne puisse distinguer la copie de l'original, et à écrire de cette sorte toutes les lettres que le Roi doit et veut écrire de sa main, sans en prendre la peine. Caillières, auquel Dubois succédait, avait eu la plume à la mort de Rose, dont Saint-Simon fait un grand éloge à propos des fonctions dont il donne une idée si peu flatteuse.

CHAPITRE DEUXIÈME

Troubles intérieurs. — Querelles jansénistes. — Débats de la Pairie. — Déchéance des Princes légitimés. — Agitation de la noblesse de province. — Proposition d'États-Généraux. — Dubois en écarte l'idée.

Au moment où la France aurait pu goûter les douceurs de la paix, elle se vit plongée à l'intérieur dans la confusion et la discorde. L'esprit turbulent de la nation, contenu sous le règne précédent, retrouva toute sa fougue dès que le gouvernement parut s'affaiblir. Les passions refoulées reprirent leur cours aussitôt qu'il y eut moins de danger à désobéir. Tous les germes de divisions laissés par Louis XIV, devaient se développer sous la Régence du duc d'Orléans.

Les querelles de la Bulle *Unigenitus* avaient été le fruit du Jansénisme. Louis XIV s'était imaginé qu'il avait terminé la dispute parce qu'il supprima la discussion, en faisant enregistrer la Bulle en Parlement, comme une loi de l'État (1716). Mais il avait à peine fermé les yeux que les dissentiments éclatèrent avec plus de fureur.

On connaît mieux le nom que les causes de cette dispute ; il faut en dire les motifs pour faire comprendre la gravité de la querelle. Les questions obscures de la grâce et du pouvoir de Dieu dans les causes libres étaient déjà oubliées, lorsque le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, par le P. Quesnel, vint réchauffer ces idées. Cent une propositions tirées de ce livre furent condamnées à Rome comme fausses, captieuses, impies, séditeuses et blasphématoires. Elles donnèrent lieu à la Constitution *Unigenitus*, publiée le 8 septembre 1713, par le Pape Clément XI, et qui fut reçue en France au nombre des lois du royaume. Le mécontentement que cette Bulle excita dans le public n'eut peut-être pas de cause plus active que son enregistrement au Parlement. Bien des gens s'intéressaient moins aux doctrines de Quesnel qu'aux libertés gallicanes, en faveur desquelles le Parlement avait cru devoir faire des réserves ; et pour ceux qui étaient indifférents aux unes et aux autres, il y avait l'attrait d'appartenir à la faction du Parlement contre l'autorité royale. On peut voir tout de suite de quel fond se formait l'opposition contre la Bulle.

Une faute du duc d'Orléans prépara le retour de la discorde au commencement de la Régence. La violence faite aux consciences jansénistes avait laissé le souvenir de ses rigueurs. Cette persécution très-modérée transforma les adhérents de Quesnel en martyrs. On sait la faveur populaire qui s'attache en général aux partis opprimés. Le Jansénisme apparut d'abord au Régent escorté de cet intérêt¹. Sans prétendre jusqu'à réhabiliter des opinions qui le touchaient

¹ La dénomination de Jansénisme ne présentait plus le sens précis qu'elle avait eu au temps d'Arnaud et de Pascal ; elle avait été conservée abusivement à des doctrines qui semblaient la conséquence de l'hérésie de Jansénius, et appliquée d'une manière générale à tous ceux qui étaient opposés à la bulle.

peu, le duc d'Orléans eut l'attention intéressée de réserver aux confesseurs de la foi janséniste toutes les places du Conseil de Conscience. Cette glorification inattendue fit admirer son zèle au Parlement. Le crédit accordé tout-à-coup aux adversaires de la Bulle produisit des défections dans les rangs des acceptants ; quelques évêques rétractèrent honteusement l'adhésion qu'ils avaient donnée à la Constitution. Le clergé fut bientôt divisé, et le public, à son exemple, se partagea entre des doctrines peu intelligibles pour la masse, mais dont le sens lui était traduit par ces deux termes, qui résumaient le fond et l'intérêt de la dispute : suprématie de Rome, liberté de l'Eglise gallicane.

Le Régent comprit alors les fautes qu'il avait faites en accordant tant d'importance aux Jansénistes. Les constitutionnaires avaient répondu aux premiers défis du Jansénisme, en essayant de s'appuyer sur l'armée, comme leurs adversaires s'appuyaient sur le gouvernement. Dans ce dessein, ils multiplièrent les associations parmi les troupes du Roi, et tels furent les progrès de cette propagande que le Régent, effrayé de ses conséquences, dut recourir à une déclaration royale pour les faire cesser.

Entre ces deux camps, tout prêts à s'ébranler et à s'entrechoquer, le gouvernement de la Régence était réduit à supplier pour la concorde. Il était condamné par sa faiblesse à voir les coups qui allaient être portés, sans pouvoir les détourner. Le Régent avait d'abord proposé un accommodement, basé sur un corps de doctrine où toutes les opinions devaient être fondues ; entreprise chimérique, qui tendait à concilier ce qui est le plus inconciliable, l'humilité et l'orgueil, la dépendance et la liberté. Des conférences qui eurent lieu au Palais-Royal, en présence du Régent, n'amenèrent pas le rapprochement désiré. Le gouvernement ne tarda pas à porter la peine de ses complaisances.

Lassés par ces tempéraments, les Jansénistes avaient résolu d'en finir par un coup d'éclat : le 5 mars, les évêques appelants, au nombre de quatre, se rendirent à la Sorbonne, et déposèrent, dans les formes authentiques, entre les mains du doyen de la Faculté de Théologie, un acte d'appel devant un futur Concile général. Les motifs de leur protestation énoncent clairement les griefs du parti janséniste : la Bulle est accusée d'ébranler la hiérarchie, les droits des évêques et les libertés du royaume ; dans les matières du dogme, de renverser les fondements de la morale chrétienne ; telles étaient les accusations que quatre prélats osaient avancer contre le chef de l'Église, sans crainte de porter le trouble dans les consciences catholiques et de les provoquer à la révolte.

La bannière était levée ; le Jansénisme fit en public la revue de ses troupes. L'esprit d'imitation ne pouvant manquer de donner des adhérents aux quatre évêques, entraîna d'abord la Faculté de Théologie de Paris, ensuite le clergé du second ordre en masse, et un grand nombre de congrégations religieuses. Les adhésions se déclarèrent tumultueusement. Une querelle religieuse dégénéra en guerre de faction.

Il est rare qu'un gouvernement faible, lorsqu'il est déterminé à sévir, ne fasse pas un usage inconsidéré de la puissance publique. L'appel des quatre évêques dérangerait le plan de pacification. Le Régent en conçut des craintes pour le corps de doctrine auquel on continuait de travailler avec la même candeur. Décidé à maintenir la paix, il se vit dans l'obligation de frapper, et fit retomber ses coups sur les Jansénistes. Il renvoya de Paris les évêques appelants, jeta à la Bastille le notaire qui avait reçu l'acte d'appel, expédia à la Faculté de Théologie une lettre de cachet, pour avoir à effacer de ses registres la mention de l'appel, défendit les adhésions, blâma le cardinal de Noailles et les évêques qui vinrent lui présenter

un mémoire en faveur des quatre appelants, et enjoignit au Parlement de ne pas se mêler de la Constitution. Après avoir tout fait pour imposer l'audace aux Jansénistes, il essayait de les intimider. Rien n'arrêta l'élan des signataires de l'appel. Toute l'autorité du duc d'Orléans ne put retenir ceux qu'il avait d'abord enhardis, et le gouvernement fit sentir sa faiblesse jusque dans ses menaces.

Le 18 juillet 1727, le Régent, voulant de nouveau contenir l'ardeur des Jansénistes, écrivit aux évêques pour les assurer des efforts qu'il apportait à rétablir la concorde, et les informer qu'il envoyait à Rome le duc de la Feuillade, pour se concerter à cet effet avec le Saint-Père. *Au surplus, ajoutait le Régent, s'il se trouve quelqu'un dans votre diocèse qui voulût en-troubler le repos, et le soulever contre votre autorité, ou traverser par des actes d'appel au futur Concile sans nécessité, ou contrarier les mesures que je prends pour parvenir à la paix, vous n'avez qu'à vous adresser à moi, et j'emploierai le pouvoir souverain dont je suis dépositaire pour les supprimer et les punir.* Cette lettre avait été rédigée par le cardinal de Rohan et le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, constitutionnaires zélés. Une altération du texte primitif changea l'esprit et la portée de cette circulaire. Le cardinal de Bissy crut devoir réclamer contre ces mots : sans nécessité, qui ne se trouvaient point dans la minute, et qui ôtaient à la lettre toute sa force.

Il était impossible de ne pas apercevoir dans ce fait la mollesse avec laquelle le Régent conduisait les affaires de la Bulle. Il manquait au duc d'Orléans quelque chose de plus effectif que la fermeté : c'était le sentiment religieux, qui pouvait l'intéresser sincèrement à la paix de l'Église. Par son système de composition, il montra la crainte qu'il avait des deux partis. Il se crut habile en temporisant, juste en ne décidant rien, heureux en retirant d'une politique lente et incertaine, le triste avantage d'ajourner des difficultés qu'il n'avait pas la force de résoudre.

Si l'on s'est bien pénétré de la gravité de la lutte janséniste, on croira difficilement qu'elle dût laisser à l'attention publique assez de liberté pour s'occuper d'une question de rang et de prérogative. Mais si l'on omettait de tenir compte d'une lutte d'ambition, qui s'éleva, dans ce temps, on négligerait certainement une des causes les plus influentes de l'agitation générale dont nous parlions, et un effet singulier de cet esprit de dissension qui semble naturel au peuple français.

Il suffit de rappeler les diminutions de rang et de crédit que Richelieu et Louis XIV avaient fait subir à la noblesse française, pour concevoir la satisfaction qu'elle dut éprouver, au commencement de la Régence, en voyant quelques-uns de ses membres les plus considérables recouvrer une importance politique que son ordre avait perdu. Les ducs et pairs en particulier furent enorgueillis de cette restitution d'influence. A peine rentrés en faveur, ils révèrent des privilèges plus grands, et se mirent à les poursuivre avec ardeur et opiniâtreté.

Les ducs et pairs avaient toujours affecté une supériorité méprisante à l'égard du Parlement, avec lequel ils faisaient corps sans se mêler à lui : conjonction bizarre, qui représente à l'esprit le cours de deux rivières coulant dans le même lit, sans confondre leurs eaux. Dans leur orgueil, les pairs avaient toujours supporté avec humeur le cérémonial de la cour, qui ne marquait pas assez, à leur gré, la distance d'un pair à un parlementaire. Ils demandèrent un règlement nouveau, où leur dignité fût mieux traitée, et répandirent beaucoup d'encre pour en prouver la nécessité. Saint-Simon tint la plume pour les ducs, et rendit la guerre piquante. Le Parlement resta 'calme, autant que la pairie se montra remuante ; il ne répondit point aux requêtes. Cet affront provoqua l'héroïsme :

les pairs annoncèrent qu'ils se porteraient de leurs personnes contre le Parlement, et lui arracheraient par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir de sa justice. Le Régent, craignant le ridicule de cette expédition, se dépêcha d'accorder les fins de la requête des pairs. A la vérité, quelques jours après, il fut obligé de révoquer un arrêt qui avait indisposé le Parlement et diverti le public.

On a tout dit de ce démêlé quand on en a fait connaître le nom : on l'appela la *querelle du bonnet*¹. Tout futile qu'il fût, il répandit quelques vérités sur ces possesseurs de fiefs qui étaient en même temps des officiers de la couronne, et continuaient seulement en fiction et sans utilité l'office des grands vassaux de nos premiers Rois.

Un écrit attribué au président Novion, et qui fut lancé dans le public pour venger le Parlement, peint en des termes peu ménagés ces ducs, si fiers de leur rang : Les pairs, disait cet écrit, veulent se donner pour redoutables. Serait-ce par leurs grands biens ? Ils n'en ont point, la plupart, autant qu'il en fallait pour être chevalier romain, et ils ne se maintiennent que par des alliances peu sortables. Ils servent mal dans l'armée ; il semble que l'exercice de la justice leur aille mieux... Ces pairs cabalent pour remettre les princes légitimés au rang de leur pairie, traitent le Parlement avec mépris, veulent faire marcher la noblesse à leur suite, exigent le titre de Monseigneur, prétendent entrer au Parlement l'épée au côté, comme les princes du sang, et refusent de mesurer leur épée avec des gentilshommes². On voit que le Parlement était loin d'avoir de la pairie la bonne opinion que celle-ci avait d'elle-même.

Ce procès, jugé ridicule, eut des côtés sérieux : il servit à ameuter la noblesse du royaume, et à lui faire embrasser avec chaleur tous les partis contraires aux ducs et pairs. On verra, dans l'année suivante, les passions nées de cet antagonisme conspirer contre la Régence, et menacer l'État d'un effroyable bouleversement.

On n'aurait pas la clef des événements qui suivront, si on ne prenait une idée sommaire d'un autre procès plus fameux, et qui touchait à de plus hautes prérogatives que celles des pairs. On sait avec quelle résignation le duc du Maine s'était restreint au rôle peu apparent que le Régent avait bien voulu lui laisser. Il semble que, dans sa position décréditée, il n'y eût rien qui dût exciter l'envie et la haine. Le prince vit se dresser contre lui l'une et l'autre. Réduit à une charge qui ne lui donnait aucune autorité, il passait encore pour un ennemi dangereux. Les personnes qui entouraient le Régent lui représentaient le prince occupé de complots ; Madame la Palatine, troublée d'une inquiétude vague, avouait naïvement qu'elle redoutait M. du Maine comme le diable, et lui attribuait la responsabilité d'une bonne partie des libelles qui se répandaient déjà contre son fils. On essayait ainsi de donner au duc d'Orléans des rancunes, et de l'exciter contre le duc du Maine. Si l'insouciance du Régent, unie à sa générosité, le

¹ Le fond de la querelle portait sur le mode d'opiner, il s'agissait de savoir si les pairs se découvrirait en donnant leur avis.

² Le mémoire attribué au président Novion est intitulé : *Requête du Parlement au Régent, contre les pairs de France et leurs privilèges*. L'auteur y donne la généalogie des pairs les plus marquants et rabaisse beaucoup leur ancienneté et l'excellence de leur noblesse. Il y a quelques vérités parmi beaucoup d'erreurs. Voici, par exemple, ce que l'auteur dit de Saint-Simon : *Sa fortune est si récente que tout le monde en est instruit. Jamais il n'y eut de si mince noblesse. Un de ses cousins était, sous Louis XIV, écuyer de Madame Chalemborg*. On sait que Saint-Simon prétendait descendre d'une princesse de Vermandois.

disposait à l'oubli des torts de son beau-frère, son inconcevable faiblesse devait le rendre l'instrument des jalousies intéressées à la perte des légitimés.

Le duc de Bourbon, jeune homme d'un caractère dur et méchant, nourrissait contre son oncle, le duc du Maine, un ressentiment profond, puisé dans les mauvaises impressions de son enfance. Cette haine avait dans son cœur la ténacité et la violence d'une haine héréditaire¹. Mu par ces détestables sentiments, et la secrète ambition de remplacer le duc près du Roi, il présenta, conjointement avec les princes de sa famille, une requête aux fins de déclarer les légitimés déchus des droits de princes du sang. Le Régent fut assez malheureux pour écouter le duc de Bourbon, et assez faible pour ne pas résister à ses conseillers. Le 2 juillet 1707, le Conseil de Régence rendit un arrêt annulant l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, qui avaient élevé les légitimés au rang et aux droits des princes du sang.

Cette inique décision fut reçue par les princes dépossédés avec une morne stupeur, et par le public avec cette généreuse indignation que l'infortune a le privilège d'exciter. Au milieu de l'abattement des princes, une femme délicate et faible, trempée au moral dans le sang des Condés, singulièrement active, encline à la faction, et ayant dans l'esprit toutes les aptitudes, la duchesse du Maine se relève fièrement sous l'arrêt, pour défendre les droits de son époux ; elle s'attaque à tout et dépose, dans les mémoires qu'elle rédige ou qu'elle fait rédiger, toutes les vivacités de son caractère et les passions qui l'animent.

Les espérances que les princes légitimés avaient fondées sur ces moyens de défense furent déçues ; le Parlement enregistra l'arrêt sans opposition. Ces rigueurs ne sont que le début d'une persécution qui ne doit s'arrêter qu'après l'abaissement du duc du Maine au-dessous des pairs.

Si le duc d'Orléans eût été plus attentif, il aurait pu distinguer, dans les dispositions du public, les tristes effets d'un acte qui s'éloignait de la noblesse de son caractère. Environné des clameurs populaires, il n'en saisissait que le bruit, et restait sourd aux plaintes qu'elles lui apportaient. Il fallut, pour lui découvrir la vérité, des actes de sédition ouverte. A la nouvelle de l'attentat médité contre les droits des princes, la noblesse de province, irritée déjà des prétentions des ducs et pairs, s'indigna des injustes entreprises des princes du sang, et confondit les griefs des légitimés dans les siens. De toutes parts des mémoires ou des protestations furent signés, et ce mouvement de l'opinion fut si énergique que le Régent dut recourir à son autorité pour le réprimer. Une déclaration porte défense à la noblesse, à peine de désobéissance, de s'assembler ou de délibérer des mémoires et de les colporter. Malgré cette injonction, quelques nobles ont l'audace de signifier au Parlement un acte protestant contre la nullité de toute décision concernant les légitimés, dont la cause, disaient-ils, intéressait le corps de l'État qui ne pouvait être représenté que par l'assemblée des États Généraux. Le Parlement effrayé de la hardiesse de cette proposition, casse la protestation. Le duc du Maine, voyant ces inquiétudes et ces frayeurs, fait ses réserves, et appelle du Conseil de Régence au Roi majeur ou mil États. Ce recours à des assemblées tombées en désuétude apparaissait comme une idée neuve, et fit fortune. Le cri de ralliement des mécontents devint bientôt le cri de la nation.

¹ Le duc du Maine avait épousé, le 19 mars 1692, Louise-Anne-Bénédictte de Bourbon, fille de celui qu'on nommait Monsieur le Prince, mort en 1709, et sœur du duc de Bourbon, communément Monsieur le Duc, père du prince dont il est parlé ici.

Chacun entrevoyait dans une tenue des États-Généraux un remède aux calamités publiques, et la fin des désordres qui avaient envahi le royaume.

Étrange pouvoir de la nouveauté ! La convocation des États-Généraux, qui était pour les uns un rempart contre les actes du Régent, pour les autres un moyen de démasquer ses fautes, pour tous une espérance de limiter les pouvoirs du duc d'Orléans et peut-être de les anéantir ; la convocation des États-Généraux avait aussi ses partisans dans les conseils de la Régence. Des politiques à courte vue, des conseillers d'une fidélité douteuse, et jusqu'à des amis du Régent, tous le pressaient de réunir les ordres de la nation.

Le duc d'Orléans lui-même, amoureux de l'extraordinaire, partageait l'engouement qui s'était déclaré. Seul, au milieu des illusions nées de cette prévention générale, l'abbé Dubois résistait au courant qui emportait l'opinion. Dominé par deux intérêts, l'intégrité de la puissance royale et la considération de son maître, il les voyait atteintes l'une et l'autre par les États-Généraux, et s'efforçait d'en éloigner le Régent. Il n'ignorait pas que l'empire du nouveau est passager ; et se confiant à l'inconstance de la nation, il ne désespérait pas d'un retour prochain de l'opinion. Son esprit juste lui montrait au dedans du royaume les mêmes dangers qu'il avait si heureusement prévenus au dehors, c'est-à-dire des intérêts divers pouvant, par une ligue, allumer une guerre intérieure. L'art des négociations difficiles qu'il possédait à un suprême degré, lui donna le secret de traiter avec les partis hostiles de l'État. On verra par quel prodige d'adresse il apaisa le Jansénisme, rabattit la pairie, maîtrisa le Parlement, déconcerta l'opposition des princes légitimés, refoula toutes les causes de trouble, et fonda la paix de l'État sur l'obéissance absolue de tous les ordres.

CHAPITRE TROISIÈME

Connivence d'Albéroni dans les troubles de France. — Lettre de Georges Ier au Régent. — Reprise des négociations pour le traité de la quadruple alliance. — Dubois passe en Angleterre. — Difficultés du Traité. — Hésitations du Régent. — Signature de la quadruple alliance (2 août 1718). — Hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre.

A ces causes de trouble venait s'ajouter la secrète influence de l'Espagne, qui soufflait la révolte et en préparait l'explosion. Albéroni n'avait pas tardé à nouer des intelligences avec les chefs principaux de la noblesse, et en leur promettant des secours excitait leur confiance. Il se flattait, à l'aide des mécontents, d'enlever la Régence au duc d'Orléans. Ses machinations étaient à peine couvertes, et le peu de déguisement qu'il mettait à ses intrigues marque avec quelle assurance il en attendait le succès. Cette intervention frauduleuse du gouvernement espagnol dans les affaires intérieures du royaume n'avait pas des dangers seulement pour le duc d'Orléans ; elle menaçait encore la stabilité des traités garantis par la triple Alliance, car on savait que le but de Philippe V était de s'emparer du gouvernement de la France, par lui-même ou par un substitut. Elle constituait un cas prévu au Traité, et donnait ainsi à l'Angleterre le droit de s'opposer aux vues d'Albéroni, en même temps qu'elle lui imposait l'obligation d'intervenir en faveur du Régent, son allié.

Dès le commencement des troubles, et avant même que le duc d'Orléans eût songé à requérir les bénéfices de l'alliance, le Roi Georges avait fait tenir au Régent, par son ambassadeur à Paris, les assurances d'une coopération active dans la guerre sourde qui lui était déclarée par l'Espagne. Ces offres, qui n'avaient pas un objet pressant alors, furent toujours écartées. Mais lorsque, au mois de mai, le procès des princes vint donner au mécontentement une plus grande force, le Roi Georges écrivit de sa main au Régent :

Mon frère et cousin,

Quoique milord comte de Stairs ait ordre de vous assurer, de ma part, de ma sincère amitié, et de la confiance que j'ai en vous, comme aussi de mon intention à poursuivre toutes les mesures qui peuvent avancer vos intérêts, je ne puis m'empêcher de vous donner les mêmes assurances de ma propre main. C'est avec beaucoup de plaisir que, j'apprends dudit comte les obligeantes dispositions que vous avez fait paraître à maintenir les engagements où nous sommes entrés, et à en donner des preuves convenables dans les occasions. Comme il connaît très-bien mes, sentiments, il pourra vous faire savoir avec combien d'estime je suis,

Mon frère et cousin,

Votre bon frère et cousin,

GEORGES, ROI.

A Saint-James, le 2/12 mai 1717.

La protestation du Roi d'Angleterre ne laissait pas d'embarrasser le Régent. Il ne pouvait se dissimuler que l'intervention qui lui était promise serait, vue en France d'un mauvais œil. Dubois lui fit apercevoir le parti qu'on en pouvait tirer pour porter l'alarme à Ma Cour de Madrid, et l'amener, en lui inspirant des inquiétudes, à se retirer des cabales qu'elle entretenait dans le royaume. Ce plan offrait à l'abbé une occasion de reprendre les négociations, et de compléter l'œuvre qu'il s'était proposée par la triple Alliance.

Aucune paix n'avait réconcilié l'Empereur et l'Espagne ; - la rivalité des deux couronnes subsistait toujours au fond d'une trêve. Alberoni, par une politique ambitieuse, travaillait dans l'obscurité à rallumer la guerre avec l'Empire, tandis que Charles VII, enivré de ses prospérités en Hongrie, aspirait secrètement à ressaisir au moins quelques parties de la couronne d'Espagne. L'ambition des cours de Vienne et de Madrid mettait ainsi chaque jour en péril la tranquillité générale. Afin de prévenir un embrasement qui pouvait envelopper l'Europe, le Roi d'Angleterre et le Régent songèrent à demander à Philippe V et à l'Empereur d'accéder à l'alliance ; l'accession de l'un d'eux devait suffire pour réduire l'autre à l'impuissance de troubler la paix. Georges, porté par ses préférences vers l'Empereur, se chargea des ouvertures de ce côté. Dans l'état de ses rapports avec l'Espagne, le Régent ne se sentait pas très-disposé à renouveler des démarches près de Philippe V. Immédiatement après la conclusion du traité de La Haye, il s'était empressé de faire remettre une copie des conventions à Sa Majesté Catholique, qui ne donna aucune attention à cette communication. Ces circonstances réunies laissaient peu, au duc d'Orléans, l'envie de s'exposer aux mêmes rebuts, quoiqu'il fût très-sincèrement porté pour une alliance avec Philippe V.

Il était affermi dans ses répugnances par les pressantes-remonstrances de Dubois. L'abbé ne voyait aucun bon résultat à attendre, pour le Régent, d'un mouvement généreux que l'ingratitude de Philippe lui ferait promptement oublier. D'ailleurs, instruit des projets d'Albéroni, dont le dessein était de former en Italie un État en faveur de l'un des enfants de son maître, il savait très-bien qu'on ne ferait pas goûter au cardinal la triple Alliance, qui contrariait ses vues. Une partie du Conseil, au contraire, composé des adversaires de l'abbé, penchait pour un rapprochement, et proposait d'y employer la médiation du duc de Parme¹.

Le duc d'Orléans flotta longtemps, combattu tour à tour par les raisons de Dubois et l'inclination qu'il avait à être utile à l'Espagne. Il fut surpris dans son indécision par un événement qui vint le forcer à prendre un parti.

Au milieu du calme des grandes puissances, pendant que Charles VI était occupé avec les Turcs en Servie, on apprend que des troupes espagnoles, parties de Barcelone, venaient de débarquer à l'improviste en Sardaigne (22 août 1717), et

¹ Philippe V avait épousé en secondes noces Elisabeth Farnèse, duchesse de Parme. L'idée de recourir à la médiation de son beau-père dut s'offrir tout naturellement dans un moment où le Duc réclamait les bons offices de la cour de France. Il s'agissait pour lui d'empêcher que, selon la prétention de l'Empereur, ses États ne devinssent des fiefs de l'Empire.

d'enlever la conquête de cette île, en représailles du traitement fait au grand Inquisiteur d'Espagne, arrêté à Milan, où il était mort en prison. Albéroni avait abusé les puissances sur le but de l'expédition partie de Cadix. Tandis qu'il annonçait que son objet était de secourir les Vénitiens menacés par les Turcs, il trompait le Pape, et obtenait de Sa Sainteté la permission de lever une contribution sur le clergé espagnol pour les frais d'une guerre qu'il préparait contre l'Empereur. Celui-ci fit des reproches au Pape, de l'aide qu'il croyait avoir été donnée volontairement au cardinal, et cette équivoque faillit brouiller le Saint-Siège et l'Empire.

L'agression hypocrite d'Albéroni précipita les déterminations des alliés, et amena l'ouverture d'une conférence à Londres. L'abbé Dubois fut désigné pour y assister. Il partit de Paris le 20 septembre 1717, en qualité de simple commissaire, accompagné de Destouches, chargé des fonctions de secrétaire¹. L'objet de son voyage était de préparer les bases de l'accession de l'Empereur et de Philippe à l'alliance.

Dubois arriva à Londres le 28 septembre. Les événements de Sardaigne y avaient produit l'étonnement et l'indignation ; il en augura qu'il trouverait le Roi et ses ministres mal disposés à l'égard de l'Espagne, dont le Régent lui avait prescrit de ménager les intérêts. Les premiers jours de son arrivée furent donnés aux cérémonies. Quoiqu'il ne fût pas accrédité publiquement, l'abbé reçut les visites des ministres du Roi, des ministres étrangers et des premiers personnages de la cour. Le 5 octobre, il eut, à Hampton-Court, une première audience du Roi, en fut gracieusement traité et dîna avec Sa Majesté. Il avait été chargé par Madame la Palatine, tante du Roi, de lui offrir les compliments de Son Altesse Royale. A cette occasion, Georges Pr, donna à l'abbé des témoignages touchants de l'affection sincère qu'il portait à la princesse, au Régent et à sa famille.

Il nous a semblé qu'il n'était pas inutile d'insister sur les circonstances de cet accueil cordial, quelque indifférentes qu'elles paraissent, parce qu'elles fournissent une induction concluante contre l'accusation calomnieuse qui reprochait à Dubois de recevoir une pension de l'Angleterre. Personne ne croira que l'homme auquel on rendait publiquement de semblables honneurs fut un ministre vénal. Certainement le Roi Georges n'aurait pas admis à sa table celui qu'il aurait honteusement pensionné².

La conférence ouvrit le mardi 10 octobre avec les ministres d'État. On y tomba d'accord, dans la première réunion, sur la nécessité d'arrêter les hostilités commencées par Albéroni, et d'appeler l'attention de l'Espagne sur les conséquences sérieuses de la guerre qu'elle venait de déclarer. Déjà des remontrances à ce sujet étaient parties de Paris pour Madrid ; elles restèrent sans effet.

¹ Néricault-Destouches, poète comique, auteur du *Glorieux* ; il fut depuis chargé des affaires du Roi à Londres et reçu à l'Académie française en 1723.

² Il y a une preuve meilleure à donner de la fausseté de cette supposition : dans les circonstances où le traité de la Triple-Alliance a été négocié, on a vu que l'Angleterre s'était mise dans le cas de vendre son agrément et non d'acheter une acceptation que la France offrait si bénévolement. Au surplus, l'infâme calomnie qu'on a essayé d'attacher à la mémoire de Dubois est aujourd'hui radicalement détruite par les témoignages les plus graves ; et il n'est pas un historien respectable qui ne se soit fait un devoir de la démentir.

Sur quelle base asseoir une réconciliation entre deux puissances qui se jalouaient avec tant de passion et dont les prétentions se combattaient aussi violemment ? Les conférences se poursuivaient et les conventions n'avançaient pas. Mais on avait acquis assez de lumières pour croire qu'il n'était pas impossible de former un projet acceptable.

Un accident arrivé au Régent, au mois de novembre, causa de vives inquiétudes aux amis du Prince¹, et ramena brusquement Dubois à Paris (29 novembre). Dès que le duc d'Orléans put reprendre les affaires, l'abbé lui exposa l'état des négociations et les difficultés qu'elles présentaient. Il eut le chagrin de trouver le prince aliéné à la quadruple-Alliance, et complètement dominé par la fraction du conseil de Régence qui travaillait de concert avec le maréchal d'Uxelles à faire manquer le Traité. Dubois fut consterné. Dans son dépit, il ne trouva à répondre que par un sarcasme : *Monseigneur, dit-il au Régent, puisque vous hésitez à parler un langage ferme à l'Espagne, et à montrer au Roi Philippe de quel poids vous pouvez peser sur ses États, préparez un ton suppliant, car vous aurez bientôt à demander la paix au cardinal Alberoni.*

Le Régent sentit le trait et convint que le parti proposé, par l'abbé était le plus raisonnable. La difficulté de satisfaire équitablement le Roi, d'Espagne lui faisait douter de la possibilité d'un accommodement. Il importait que Philippe ne parût pas être immolé. Dubois avait songé à cet embarras. Dans cette prévision, il avait demandé et, obtenu de Stanhope une sorte de promesse de la remise de Gibraltar à l'Espagne, en échange des renonciations qu'on exigeait d'elle en Italie. Dans ces termes, qui agréaient au Régent, le Traité devenait praticable. L'abbé fut chargé de poursuivre l'exécution de la promesse de lord Stanhope, et reçut l'ordre de retourner à Londres. Le duc d'Orléans lui délivra le 17 décembre les pleins pouvoirs du Roi pour traiter en qualité d'ambassadeur et de plénipotentiaire avec l'Empereur, le Roi d'Espagne, le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux. Les motifs de la mission étaient ainsi spécifiés : *Comme nous voulons autant qu'il est en nous contribuer au maintien de la tranquillité publique, rétablie par les traités d'Utrecht et de Bade, et à l'affermissement de la paix nécessaire à toute l'Europe ; que nous désirons d'ailleurs de répondre aux ouvertures de la part du Roi de la Grande-Bretagne ; dans la vue de prévenir l'embrassement qui menace de s'élever à l'occasion des différends qui subsistent entre l'Empereur des Romains et le Roi d'Espagne, nous confiant dans la capacité, etc.*

En subordonnant ainsi son action aux ouvertures de l'Angleterre, en acceptant un rôle intermédiaire, le Régent désirait amoindrir, en apparence, sa participation au projet d'alliance, afin de ne pas laisser voir l'intérêt de la France, et de rendre plus facile l'accession de Philippe V.

Dubois partit de Paris le 25 décembre. La fatigue et une extrême application au travail avaient miné ses forces ; il tomba malade en arrivant à Londres. Les conférences arrêtées furent reprises seulement dans le courant du mois de janvier. Stanhope désirait contenter le duc d'Orléans ; mais il ne voyait aucun moyen de satisfaire Alberoni qui demandait que la Sardaigne et la Sicile restassent à l'Espagne, moyennant un équivalent que l'Empereur donnerait, pour la Sicile, au duc de Savoie, dans le Milanais ; cette proposition annonçait la

¹ Le Régent, dans une partie de paume, avait été grièvement blessé à l'œil d'un coup de raquette et fut menacé de perdre la vue.

mauvaise foi du ministre de Philippe V. Les dépêches de M. de Nancre témoignaient, en effet, combien peu Albéroni espérait conserver même la Sicile.

Stanhope, en renouvelant la promesse de remettre Gibraltar aux Espagnols, à titre de compensation, prenait un engagement qui devait soulever une opposition formidable en Angleterre ; en conséquence, il exigeait que cette clause demeurât secrète jusqu'à la fin des négociations.

Dubois avait trop appris à connaître le caractère vacillant de son maître, pour l'abandonner librement à lui-même. Sa correspondance avec le Régent devint plus fréquente. Toutes ses lettres portaient invariablement les mêmes recommandations et les mêmes supplications. Il répétait sur tous les tons : *Défiez-vous des flatteurs ; gardez-vous du parti espagnol qui délibère dans vos conseils...* Les lettres qu'il recevait lui-même du maréchal d'Uxelles, président du Conseil des Affaires-Étrangères, lui traduisaient le succès de ses avis particuliers. Le maréchal traitait avec lui en supérieur bourru dont l'autorité est dépassée, et qui se plaît à faire sentir le pouvoir qu'il a retenu.

Les dissentiments qui se révélaient par cette mauvaise humeur, rendaient plus sensible l'incompatibilité des Conseils avec la pleine autorité, que Dubois était jaloux de conserver au chef de la Régence, dût-il en conserver seulement les apparences. Il en développa les inconvénients dans un mémoire détaillé envoyé au Régent. L'abbé y faisait une critique amère de l'indolence et de la lenteur de ces petites assemblées, où la mobilité des suffrages rompait l'unité de vue nécessaire à un gouvernement. Il appuyait sur l'ignorance de la plupart de ceux qui les composaient, sur la dépendance en laquelle le Régent était tenu par ces conseils infatués de la supériorité que suppose le droit de donner des avis qui doivent être suivis. Les Conseils, ajoutait Dubois, *agissent moins qu'ils ne parlent ; c'est le contraire qui serait nécessaire pour la célérité des affaires. Avec Débagnet¹ seul et de la fermeté, je répons à Son Altesse Royale qu'elle serait plus respectée, mieux obéie qu'avec une multitude de conseillers prêts à la flatter, si elle leur montre de la complaisance, à la trahir s'ils la trouvent ferme.*

Au moment où l'abbé se flattait d'avoir fixé l'irrésolution du Régent, la volonté du Prince recevait à Paris de nouveaux assauts et flottait dans les mêmes incertitudes. Les conditions arrêtées du Traité lui semblaient inégales à l'égard de l'Espagne, bien qu'il reconnût que son intérêt personnel s'accommodât de cette inégalité ; il écrivit à Dubois : *Je suis Régent de France, et je dois me conduire de façon qu'on ne puisse pas me reprocher de n'avoir songé qu'à moi. Je dois aussi des ménagements aux Espagnols que je révolterais par un traitement inégal avec l'Empereur, auquel leur gloire et l'honneur de leur monarchie les rendraient très-sensibles. Par là, je les réunirais à Alberoni, au lieu que, s'il fallait une guerre pour l'amener à notre point, il faudrait que l'on pût dire ce que le comte de Grammont disait au Roi : *Dans le temps que nous servions votre Majesté contre le cardinal Mazarin ; alors les Espagnols même nous aideraient.**

Dubois ne partageait pas les idées de son maître. Quels que fussent les avantages faits à Philippe V, l'abbé prévoyait qu'ils ne le réconcilieraient pas franchement avec le duc d'Orléans, et que le Roi d'Espagne n'en poursuivrait pas moins, à l'ombre du Traité, ses espérances à l'égard de la France, et peut-être ses projets cachés. Quoi qu'il en soit, le sort des négociations semblait désespéré. Le maréchal d'Uxelles avait interrompu toute correspondance, et

¹ Débagnet, nom du concierge du Palais-Royal.

protestait par son silence contre les actes du plénipotentiaire. Le Régent, autant par lassitude que par faiblesse ne montrait plus aucun souci du Traité. Dubois, poussé par une anxiété extrême, vint à Paris et employa les plus vives instances pour décider Son Altesse Royale à accepter des conditions qui ne pouvaient être meilleures. Le Régent persista dans son opposition. La remise de Gibraltar que l'Angleterre promettait ne reposait sur aucune convention expresse ; le Régent désirait au moins des garanties de cette promesse. L'abbé retourna à Londres ; mais il ne put obtenir de lord Stanhope aucune assurance écrite de remettre Gibraltar, le ministre anglais ne voulant pas, avant d'être certain de l'acceptation de l'Espagne, se compromettre par un engagement qui serait réprouvé en Angleterre. Dubois voyait le fruit de ses efforts lui échapper par la difficulté d'accorder le différend, et gémissait d'une obstination qui servait à souhait la politique d'Alberoni.

En effet, pendant qu'on négociait lentement à Londres, pendant que M. de Nancreé essayait inutilement à Madrid de persuader Philippe V des bons sentiments du Régent et des avantages du Traité, Albéroni mit à profit le temps, et brava les négociateurs par un nouveau coup d'audace. Le 1er juillet, une flotte espagnole, forte de 400 voiles, se présenta sur les côtes de Sicile, et s'empara de cette île avec la même facilité que les troupes de Philippe V, l'année précédente, avaient eue à se rendre maîtresses de la Sardaigne. Les hostilités changèrent la face des choses. D'après l'avis de Dubois, Stanhope se rendit à Paris pour conférer avec le Régent des mesures que les circonstances réclamaient. Le ministre s'aperçut bien vite que le duc d'Orléans était circonvenu par les partisans de l'Espagne. Il déclara au Régent que le Roi Georges était résolu à une médiation armée, et que des représentations coercitives seraient faites à Albéroni de la part de la Grande-Bretagne.

Au moment où Stanhope s'exprimait ainsi, l'effet des menaces de Georges lui était déjà produit. Dès le milieu de juin, une escadre, aux ordres de l'amiral Byng, avait quitté l'Angleterre pour aller appuyer la mission du colonel Stanhope, cousin du ministre anglais, chargé de disposer Albéroni à la paix. L'escadre anglaise arrivait devant Cadix, comme l'invasion de Sicile était connue. Cet événement ne laissait plus d'utilité aux instructions du colonel Stanhope. De nouveaux ordres venus de Londres lui prescrivirent d'assurer, par l'emploi de ses forces, la neutralité de l'Italie, stipulée dans le Traité d'Utrecht, si Albéroni refusait d'observer les conventions.

Ces faits, annoncés de Madrid par le marquis de Nancreé, et confirmés par lord Stanhope, firent plus d'impression sur l'esprit du Régent que tous les raisonnements de ses conseillers. Les sacrifices consentis pour le maintien des Traités qu'Alberoni venait de fouler appelaient un nouvel acte de résignation : le Régent se vit forcé de remplir les obligations de la Triple-Alliance.

Le 18 juillet 1718. Une convention préparatoire fut signée à Paris ; les articles portaient : renonciation de l'Empereur à ses prétentions sur l'Espagne et les Indes ; réunion de la Sicile au royaume de Naples ; remise de la Sardaigne au duc de Savoie ; érection en fiefs impériaux des États de Parme et de Toscane, avec clauses de retour aux enfants de la Reine d'Espagne. Un délai de trois mois était laissé à Philippe V pour accéder au Traité ; à son refus, il devait être contraint par les armes.

Une particularité se rattache à la conclusion de cette convention : Stanhope avait concerté avec Dubois d'exiger que le maréchal d'Uxelles et le Conseil de Régence signeraient l'acte ; le ministre anglais affectait de regarder cette garantie comme

nécessaire, à cause de l'instabilité que l'état de trouble faisait présager dans les affaires de la France. Au fond, ils comptaient embarrasser le maréchal et quelques membres du Conseil ; ils voulaient ainsi les mettre dans le cas de se démasquer par une démission ou au moins par une protestation. M. d'Uxelles vint au piège. Le Président des Affaires-Étrangères était animé contre Dubois d'une telle passion qu'il refusa sa signature, quoiqu'il eût tout approuvé des négociations, à l'exclusion du négociateur. Il offrit sa démission qui fut acceptée, et la retira ensuite, à la persuasion de quelques amis qui s'entremirent pour un accommodement avec le Régent.

Immédiatement après la signature de la convention préparatoire, Stanhope partit pour Madrid, muni d'un passeport délivré par Alberoni. Le ministre de Georges, désireux autant que le Régent de conserver la paix, se proposait d'appuyer des conseils de l'Angleterre les sollicitations stériles de M. de Nancre. L'obstination du cardinal réservait à cette démarche le même accueil qu'aux propositions de la France, et bientôt les événements devaient faire ressortir la pénétration et la prudence qui avaient préparé la Quadruple-Alliance.

Le 2 août 1718, Dubois signa à Londres l'acte définitif dont les préliminaires avaient été arrêtés à Paris.

Aux termes du Traité, l'Espagne devait remettre la Sardaigne à l'Empereur. Sa Majesté Impériale acceptait les renonciations relatives à la succession de France et d'Espagne, contenues au Traité d'Utrecht, et renonçait pour elle et ses descendants à toutes les parties de la monarchie espagnole, reconnaissant le Roi Catholique comme légitime possesseur des Espagnes et des Indes. Philippe V, à son tour, abandonnait tous les droits appartenant à l'Empereur en Italie et en Flandre, et renonçait au droit de réversion qu'il avait conservé sur le royaume de Sicile. L'article V du Traité donnait à don Carlos, fils de la Reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse, l'investiture éventuelle des duchés de Toscane et Plaisance, restés fiefs impériaux, stipulait la franchise du port de Livourne, et déterminait les forces qui seraient employées dans les duchés.

Telles étaient les clauses de ce Traité qui avait coûté tant de peine, et qui devait encore donner beaucoup de souci à Dubois. L'Espagne y était sans doute peu favorablement traitée et ne pouvait s'en prendre qu'à elle-même. Si Philippe se fût montré intimement uni à la France, il eût infailliblement donné pour défendre ses intérêts une plus grande force au duc d'Orléans. Néanmoins, le Traité n'avait rien que d'équitable, les renonciations imposées à l'Espagne étant fondées en droit. A un autre point de vue, il y avait des avantages pour elle, puisque le Traité lui assurait la paix par les renonciations de Charles VI, et de plus une expectative en Italie. Ces profits n'étaient rien auprès du déplaisir que devait causer à Philippe V la confirmation solennelle des Traités d'Utrecht et de Bade. Le Roi d'Espagne avait laissé percer ses regrets et son découragement dans ces mots qu'il écrivait au Régent : *Je ne savais pas que le Roi, mon aïeul, eût conclu sans solidité à Utrecht et qu'il fût nécessaire de confirmer des Traités faits par lui.* Cette raillerie prévenait des dispositions de la Cour de Madrid à l'égard des invitations de la France. Les supplications du marquis de Nancre ne purent vaincre la résistance de Philippe V. En vain l'envoyé du Régent employa les représentations les plus touchantes ; il remontra au Roi d'Espagne combien il serait honorable pour lui d'acquitter la dette qu'il avait envers la France, qui l'avait placé sur le trône, en lui donnant la paix. Rien ne put émouvoir Philippe V ni son ministre.

Un autre sujet vint encore aigrir les rapports des Cours de France et d'Espagne. Le 11 août, l'escadre de Byng rencontra la flotte espagnole à la hauteur de Messine et la détruisit en quelques heures. Obligé de justifier une attaque qui n'avait été précédée d'aucune déclaration de guerre, le gouvernement anglais essaya de présenter le combat de Messine comme un événement fortuit, auquel les Espagnols avaient eux-mêmes donné lieu en ouvrant le feu les premiers. On avait, au contraire, des motifs de penser que la rencontre était méditée. L'Espagne était alors engagée avec Pierre le Grand et Charles XII dans des négociations dont le but était de favoriser une nouvelle entreprise du Chevalier de Saint-Georges ; il est probable que l'Angleterre, instruite de ces trames d'Alberoni, se proposa, en balayant la marine espagnole, d'empêcher le secours que le Prétendant pouvait tirer des forces de l'Espagne. Par malheur, Albéroni fit excuser ces représailles par les hostilités commencées en Italie, et, en violant les Traités, il donna aux Anglais une raison spécieuse de les défendre.

Dans la voie où Albéroni avait fait entrer la politique espagnole, celle-ci ne pouvait se soutenir que par la fourberie et la violence. A la nouvelle du désastre arrivé en Sicile, le cardinal ne sut garder aucune mesure. Les sujets anglais établis en Espagne, devinrent les victimes de ses vengeances ; ils furent dépouillés et chassés du royaume, au mépris des conventions qui leur garantissaient un délai pour se mettre à couvert.

Le gouvernement espagnol qui avait déchaîné l'indignation publique ne put contenir les fureurs populaires. Le colonel Stanhope ministre d'Angleterre, fut contraint de se réfugier aux environs de Madrid, pour se dérober aux fureurs populaires. Cette haine se tourna contre la France ; un domestique de M. de Nancre, surpris par des gens du peuple, fut massacré. Des actes de cette nature étaient bien propres à diminuer les scrupules que le Régent pouvait conserver encore à rompre ouvertement avec la Cour de Madrid. Il n'en continua pas moins de s'efforcer de soustraire Philippe V aux conseils d'Albéroni.

Dubois revint de Londres, le 16 août 1718. Il n'ignorait pas les obstacles nombreux qu'il rencontrerait à Paris, pour assurer les effets de la Quadruple-Alliance. Le Traité de Londres avait mécontenté les amis de l'Espagne et les ennemis de l'Angleterre. On accusait l'abbé d'avoir entraîné le Régent dans une faute irréparable, de s'être fait l'instrument des calculs intéressés du Roi Georges, et d'avoir ainsi trahi les intérêts de la France. Indifférent à ces accusations, plein de dédain pour ses accusateurs, Dubois s'applaudissait d'un traité qui armait le Régent contre ses ennemis au dedans et au dehors du Royaume ; et cette confiance lui inspirait la fermeté nécessaire pour en poursuivre l'exécution.

CHAPITRE QUATRIÈME

Agitation des mécontents. — Hostilité du Parlement. — Dubois et d'Argenson conseillent des mesures vigoureuses. — Lit de justice. — Arrêt contre le Parlement et les Princes légitimés. — Suppression des Conseils. — Dubois est nommé secrétaire d'État aux affaires étrangères. — Réjouissances à Brive à l'occasion de cette nomination. — Vigueur qu'il déploie contre Albéroni. — Premiers indices de la conspiration Cellamare.

Il est nécessaire de reprendre brièvement les événements qui s'étaient passés à l'intérieur depuis le commencement de l'année 1718.

Le silence recommandé sur les affaires de la Bulle n'avait pas été observé ; la lutte recommença avec plus de vivacité entre les constitutionnaires et les appelants. Le corps de doctrine envoyé à l'approbation du Pape ne revenait pas de Rome. Des avis secrets avertissaient le maréchal d'Uxelles des vraies causes de ce retard ; l'accommodement n'était nullement du goût de Clément XI, qui cherchait à gagner du temps. Le Régent, qui n'avait contenu jusque-là les appelants que par la promesse d'un arrangement, se vit tout-à-coup trompé dans son attente.

Le Parlement, de son côté, était pressé d'en finir avec la Bulle, au moins autant que les plus purs Jansénistes. Sa hardiesse d'ailleurs augmentait à mesure que les embarras de la Régence devenaient plus grands. D'autres causes de désaffection l'avaient tourné contre le Régent. Les censures qu'il avait portées contre plusieurs édits monétaires avaient déterminé le duc d'Orléans à soustraire à sa juridiction les lois sur cette matière, pour les soumettre à la Cour des monnaies. La disgrâce du chancelier d'Aguesseau fut encore pour cette compagnie un coup sensible. A la mort de Voisin, le duc d'Orléans avait cru plaire au Parlement en donnant les Sceaux à une des plus grandes lumières de ce corps ; mais il s'assura bientôt que d'Aguesseau n'avait ni le nerf ni la fermeté que comportaient les fonctions de chancelier, et que l'ancien procureur-général au Parlement éprouvait des faiblesses en face de sa compagnie. Conduit par le duc de Noailles, d'Aguesseau partageait l'antipathie du président du Conseil des Finances contre les projets de Law, et les contrecarrait plus qu'il ne convenait au Régent. Par tous ces motifs, le 28 janvier, le duc d'Orléans lui avait fait redemander les Sceaux pour les donner à d'Argenson, dont le caractère plus énergique devait imposer davantage au Parlement. Celui-ci s'offensa de cette destitution comme d'une injure ; mais d'Aguesseau ne montra pas la même susceptibilité. On peut en juger par la lettre suivante, qu'il remit à la Vrillière avec les Sceaux :

À MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, RÉGENT.

Monseigneur,

Je vous remets les Sceaux avec plus de facilité que je n'ai eue à les accepter. Je conserverai le reste de mes jours une reconnaissance pour votre personne, et un attachement inaltérable pour l'État. Ma seule peine est de me voir privé de faire ma cour à Votre Altesse Royale. Personne n'est, au reste, plus sincèrement, Monseigneur,

de Votre Altesse Royale, etc.

D'AGUESSEAU.

Cette lettre où respire la modération aurait peut-être tempéré l'aigreur du Parlement, s'il l'eût connue. Mais comme elle ne fut pas rendue publique, il profita de cette circonstance pour faire croire que d'Aguesseau était tombé de sa place en victime, et refusa d'enregistrer l'édit portant érection de l'état et office de Garde des Sceaux en faveur du marquis d'Argenson.

Dans les dispositions chagrines où se trouvait le Parlement, tous les mécontents devenaient ses clients. La cause des princes légitimés, quoiqu'elle fût perdue, appela son attention sans beaucoup l'intéresser. Le duc du Maine, avec ses mémoires judiciaires, faisait assez de bruit pour être à lui seul une cause de trouble. Il ne cessait d'ailleurs d'en appeler aux États-Généraux, et devenait par là un embarras pour le Régent ; c'était pour le Parlement le côté vraiment attachant de cette cause.

Il y avait un sujet de sollicitude plus intéressant. Les édits monétaires avaient frappé de discrédit toutes les espèces. Les fraudes pratiquées pour en hausser ou baisser la valeur numéraire introduisaient le désordre dans les relations de commerce, et ruinaient les citoyens. Une dernière refonte ordonnée en 1718 excita des plaintes très-vives. Au taux où étaient les nouvelles espèces, un particulier qui portait à la monnaie 125 marcs d'argent représentant une somme de 5.000 livres, à raison de 40 livres le marc, et 2.000 livres en billets de l'État, recevait 7.000 livres en espèces nouvelles du poids total de cent seize marcs ; il perdait par conséquent neuf marcs sur les cent-vingt-cinq, plus la totalité des billets. Cette opération causait un immense préjudice à la fortune des citoyens. Le Parlement lit à ce sujet des remontrances le 19 juin. Le Régent répondit, le même jour, qu'il avait senti et pesé les inconvénients signalés, mais qu'il n'avait pu se dispenser de donner l'édit, et assura qu'il le ferait examiner à nouveau pour y remédier ; il alléguait que l'inconvénient des particuliers se trouvait compensé par des avantages publics qui ne permettaient pas de retirer l'édit. La Cour des Aides et la Chambre des Comptes protestèrent à leur tour, et le Parlement, soutenu dans son opposition adressa le 26 juillet des remontrances pour la révocation de l'édit des monnaies. Le 12 août suivant, il rendit un arrêt qui ordonnait la garantie et la responsabilité personnelle des officiers comptables, et faisait défense à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer dans l'administration des derniers royaux.

Ce dernier arrêt indique d'où venait le mal. Les dépréciations successives avaient fait la prospérité de la Banque générale. D'accord avec Law, le Régent méditait de tourner au profit de l'État les bénéfices de cette institution, en la déclarant Banque Royale, et en agrandissant ses privilèges. Le succès des premières opérations avait procuré à Law un crédit sans bornes dans l'esprit du Régent. Cette faveur annonçait que le directeur de la Banque serait bientôt maître des finances de l'État. Le Parlement avait cru qu'il prévendrait, par son arrêt du 12

août, des abus nouveaux. S'il avait toujours su, comme en cette occasion, borner sa sollicitude à des objets d'un intérêt public, il aurait pu se rendre redoutable. Il mêla ses passions aux inspirations d'un zèle louable, et ne retira d'une opposition qui pouvait être utile, que la satisfaction vaine de contrarier le gouvernement. Dans son désir de fronder, il s'en prenait aux actes mêmes sur lesquels il n'avait pas d'avis à émettre. Des conseillers imprudents revendiquaient dans leurs discours le droit du Parlement à s'entremettre dans toutes les affaires, comme tuteur-né de la royauté. Le danger que ces délibérations séditeuses faisaient courir à la paix publique était accru par l'état des esprits. De toutes parts, on demandait la tenue des États-Généraux avec plus de force ; ce cri universel était un signe de l'affaiblissement du pouvoir royal. Le Régent était de lui-même incapable de relever, par un acte de vigueur, l'autorité qu'il avait laissé tomber au milieu des dissensions.

Deux hommes réunissant au même degré la hardiesse et l'énergie qui manquaient au Régent, d'Argenson et Dubois, conçurent l'idée de sauver la puissance Royale, par un de ces coups d'autorité qui ne demandent pour réussir, qu'une résolution ferme et de l'adresse.

Dubois s'empara d'abord de l'esprit du duc d'Orléans, en lui exposant, dans un mémoire plein de force, les raisons qui lui commandaient de réprimer les usurpations du Parlement et d'écarter les États-Généraux. Il lui fit voir les dangers d'un pouvoir partagé avec des assemblées d'où peuvent s'élever des volontés trop hardies, et indiqua la marche à suivre pour briser la résistance du Parlement. Les moyens qu'il proposa sont un lit de justice ; l'exil des chefs de faction, si la mutinerie persiste, et, au besoin, l'exil du corps du Parlement tout entier à Pontoise, si son opiniâtreté le rend nécessaire. A l'égard d'une assemblée nationale, les difficultés sont plus grandes ; on n'exile point la nation pour se faire obéir : **Le Roi, écrivait Dubois, est assuré de ses troupes contre le Parlement ; le serait-il contre la France assemblée ? Où frapperait donc le soldat, le général, sans frapper contre ses compatriotes, ses amis, ses parents ou ses frères ? N'oublions jamais que le dernier malheur des Rois est de ne pas jouir de l'obéissance aveugle du soldat ; que compromettre ce genre d'autorité, qui est la seule ressource des Rois, c'est s'exposer aux plus grands dangers ; c'est véritablement la partie douteuse du monarque qu'il ne faut pas montrer au peuple, même dans les plus grands maux de l'État.**

De son côté, d'Argenson pressait avec toute l'inflexibilité de son caractère, pour des mesures rigoureuses contre le Parlement qu'il n'aimait pas, persuadé qu'on rabattrait la turbulence des mécontents en réduisant les parlementaires au silence. Mais, en retirant brusquement au Parlement les concessions qui lui avaient été faites par nécessité au commencement de la Régence, on s'exposait à paraître l'avoir dupé. Il ne convenait pas au caractère du Régent d'être accusé d'un manque de franchise. Dubois, plus souple que d'Argenson, imagina divers moyens pour atteindre le but que se proposait le chancelier, sans que le duc d'Orléans eût à se rétracter. Le succès des coups hardis est dans leur soudaineté ; ils doivent surprendre ceux qu'ils frappent. Tout était préparé contre le Parlement, lorsque le 25 août, celui-ci fut convoqué pour le lendemain au lit de justice que le Roi devait tenir.

Le 26, à onze heures du matin, la Cour représentée par cent soixante-cinq membres, en robe rouge et précédée du président de Novion, se rendit à pied au Palais du Louvre. D'Argenson n'avait pas oublié l'appareil militaire. Le Roi, accompagné des princes du sang et des grands dignitaires de la couronne, se

rendit à la chapelle et reçut la députation du Parlement. Après la réception, il fit son entrée dans la salle où devait se tenir le lit de justice ; les préparatifs en avaient été faits pendant la nuit.

D'Argenson prit d'abord la parole au nom du Roi, et dans un discours très-vif, s'éleva contre l'esprit hostile des derniers arrêts. Sa harangue finie, il lut une déclaration portant enregistrement en lit de justice de l'édit de création de l'office de Garde des Sceaux, enregistrement qui avait été refusé. Il prononça ensuite un arrêt de Sa Majesté qui cassa plusieurs résolutions de la Cour. Enfin, il présenta des lettres-patentes qui restreignaient le droit de remontrance, et limitaient à huit jours le temps dans lequel l'enregistrement des actes royaux devait s'exécuter ; déclarant que, passé ce temps, les actes seraient considérés comme enregistrés. Enfin, il était fait défense au Parlement d'interpréter à l'avenir les édits et autres actes de l'autorité royale, de s'assembler et de délibérer au sujet de l'administration des finances.

Le président de Mesmes, un genou sur sa banquette, supplia le Roi de permettre que le Parlement prit connaissance des actes avant qu'il fût arrêté une résolution. Le chancelier, ayant reçu les ordres du Régent, dit d'un ton ferme : **Sa Majesté veut être obéie et obéie à l'instant.** La Cour garda le silence, et l'édit fut enregistré.

Après qu'il en eut fini avec le Parlement, le Chancelier commença un autre discours sur les prérogatives des princes légitimés. Il y développa les motifs d'un arrêt qui remettait, à leur égard, les choses en l'état naturel, et les faisait redescendre dans l'ordre de la pairie à leur rang d'ancienneté. Et, attendu que, par le rang de sa pairie, le duc du Maine devenait inférieur aux autres pairs, il était déclaré déchargé de la surintendance de l'éducation du Roi. Par une disposition que le Régent s'était plu à ménager en faveur du comte de Toulouse, dont la conduite avait toujours été pleine de mesure, ce prince fut excepté dans l'édit, et conserva, sans pouvoir les transmettre, les prérogatives et le rang qui lui avaient été accordés.

L'enregistrement de ce dernier édit ayant été ordonné, le duc de Bourbon présenta une requête pour solliciter la place qui venait d'être enlevée au duc du Maine. Le Régent se leva et demanda que cet honneur fût accordé au duc, ce qui fut en effet concédé par le Roi. Le duc du Maine et le comte de Toulouse n'assistèrent pas à la séance ; La Vrillière les avait invités à s'abstenir de paraître au lit de justice.

On a vu avec quelle humilité le Parlement dut s'incliner devant l'arrêt qui le dégradait. Les têtes chaudes de la compagnie ne cachèrent point leur indignation, et enflammèrent les plus timides par leurs excitations.

La Cour s'assembla le lendemain. A la suite d'une courte délibération, elle ordonna qu'il serait couché sur ses registres qu'elle n'avait pu ni dû entendre avoir aucune part aux actes de la veille, et protesta en termes d'une excessive et tardive vivacité contre les arrêts qui avaient été pris. Une tactique habile donna à la protestation une grande publicité, et le public, généralement hostile aux excès de pouvoir, ne manqua pas de se déclarer pour le Parlement. Cet éclat inquiétait moins la Régence que les dispositions mêmes de la Cour. On savait qu'à l'incitation des membres les plus remuants, il s'organisait une véritable révolte des Parlements du royaume. Le Régent se décida à prévenir le danger. Dans la nuit du 28 au 29 août, des mousquetaires enlevèrent, par ordre du Roi, le président de Blamont, Feydeau de Galande, président des enquêtes et Saint-

Martin, conseiller, qui furent exilés. Le Parlement réclama contre cette arrestation, menaçant d'interrompre le cours de la justice. Le Régent signifia aux récalcitrants qu'ils eussent à continuer leurs séances, sous peine d'être transférés en corps à Pontoise. La crainte ne rendit le Parlement qu'en apparence plus docile ; ces hostilités n'étaient que le commencement d'une lutte qui devait se ranimer bientôt avec plus de violence, et se prolonger avec tous les caractères d'une guerre de parti.

Sans doute l'apologie d'un coup d'autorité ne dépend pas du succès qui l'a couronné. Le triomphe de quelques intérêts particuliers ne suffit point pour légitimer une mesure violente. Nous attachons donc peu d'importance à constater, qu'après l'ordre d'exil, les actions de la Banque générale montèrent rapidement de dix-huit pour cent. Mais ce qui tendrait à faire absoudre le Régent, ce sont les avantages qu'il sut tirer de la prépondérance qu'il venait d'acquérir, pour dominer les factions. La compression du Parlement fut un exemple salutaire. Les mécontents, accoutumés à considérer cette Cour comme le refuge de leurs espérances, se sentirent découragés.

A la faveur de la surprise qui suivit cet acte de vigueur, le Régent songea à concentrer davantage l'action du gouvernement en supprimant les Conseils. Leurs attributions furent transmises à des secrétaires d'État dont le nombre, réduit à trois par l'édit de janvier 1716, se trouva porté à cinq. Au comte de Maurepas échut à la fois la Maison du Roi et le Clergé ; La Vrillière fut chargé des Affaires générales de la religion réformée, des bénéfices, dons et brevets militaires ; d'Armenonville eut en partage le Commerce maritime et les Colonies ; Leblanc, la Guerre ; l'abbé Dubois, les Affaires-Étrangères. L'administration des Finances resta confiée à un Conseil dont le Régent fut le chef, et d'Argenson, qui avait succédé au duc de Noailles dans la présidence des Finances, l'un des membres. On savait que le duc d'Orléans réservait ce département à Law, qui le dirigeait déjà par ses conseils.

L'élévation de Dubois à une place aussi importante ne manqua pas de déchaîner toutes les jalousies. Ceux, surtout, qui avaient la secrète ambition d'exercer quelque empire sur le Régent, maudirent une faveur qui ouvrait à l'abbé le chemin d'un crédit sans bornes.

Pendant que Dubois surexcitait l'envie à Paris, ses concitoyens de Brive lui réservaient une marque éclatante de leur considération et de leur respect. Son avènement au ministère fut célébré par de brillantes démonstrations dans la ville qui l'avait vu naître. Le 14 octobre 1718, la communauté de Brive et les habitants les plus considérables s'assemblèrent dans la maison consulaire au son de la trompette et de la grande cloche. Sur la proposition d'un des consuls, M. de Fonteneil, ils arrêterent des réjouissances publiques à l'occasion d'une nomination dont l'honneur rejaillissait sur leur cité. Le même jour, les consuls, barons et co-seigneurs de Brive, accompagnés des syndics de la communauté et des principaux de la bourgeoisie, se rendirent en corps dans la maison de Joseph Dubois, lieutenant général de police, frère aîné du secrétaire d'État¹, pour lui

¹ Joseph Dubois jouissait non-seulement dans sa ville, mais dans toute la province, d'une considération justifiée par les services publics qu'il avait rendus dans l'exercice des nombreuses fonctions dont il avait été revêtu. En 1692 et 1693, d fut chargé 'de la distribution des blés envoyés par le Roi à l'élection de Brive. Il reçut, le 7 janvier 1693, des provisions de Maire et de Lieutenant de police et. fut nommé subdélégué de l'intendance provinciale. Nous avons eu sous les yeux les attestations des divers

offrir les félicitations de ses concitoyens. Il y eut le 15 et le 16 des fêtes d'une grande magnificence, auxquelles s'associèrent avec le même élan de joie les autorités, la bourgeoisie, les corporations et les habitants les plus éloignés de l'élection. L'allégresse publique fit éclater le sentiment d'orgueil qui transportait les habitants de Brive ; aucune ville n'a jamais décerné à ses plus grands citoyens un triomphe plus flatteur et plus populaire¹.

Dubois établit son ministère au Palais-Royal. D'abord il s'éleva des difficultés de forme au sujet de la commission qui venait de lui être délivrée. Comme il n'était pas pourvu d'une charge de conseiller-secrétaire du Roi, on lui contesta le droit de signer les expéditions de son département. Le Régent y remédia provisoirement, le 30 septembre, par un brevet du Roi, qui donnait à l'abbé la signature, en attendant qu'il fût en charge de conseiller du Roi. Dans les premiers jours d'octobre, Dubois traita de la charge de M. Godemel de Bourdrille, et entra immédiatement dans le plein exercice de sa place.

Aussitôt que la nomination de l'abbé fut connue à Londres, il lui arriva des félicitations des nombreux amis qu'il avait en Angleterre. Les ministres du Roi Georges Ier et lord Stanhope avaient témoigné à plusieurs reprises le plaisir qu'ils auraient à le voir chargé des Affaires-Étrangères, parce que cette nomination était pour eux un gage de la bonne harmonie qu'ils souhaitaient établir entre les deux couronnes. Aussi, en répondant à M. Craggs, ministre des Affaires-Étrangères d'Angleterre, Dubois ne manqua pas de donner au choix du Régent une couleur qui devait flatter la Cour de Londres, et présenta son élévation comme une sorte de déférence pour les vues du Roi. Il lui écrivait dans l'effusion de sa joie : [C'est maintenant que l'Alliance va fleurir !](#)

Toute l'ambition de l'abbé était en effet de donner la paix à la France et à l'Europe, en s'appuyant sur le Traité de Londres. Il était fermement persuadé que rien n'était plus capable de contenir les puissances remuantes que l'union des deux peuples, et, à ce sujet, il écrivait à lord Stanhope, le 14 octobre 1718 :

intendants qui ont administré le Limousin jusqu'en 1719, époque à laquelle Joseph Dubois fut appelé à Paris par son frère ; elles sont unanimes à louer les mérites qu'il apporta dans les devoirs de sa charge. Une de ces lettres d'honneur s'exprime ainsi : [Les gentilshommes et les taillables s'en rapportaient à lui de leurs différends, de sorte qu'il entretenait la paix et l'union dans toute son élection. Son désintéressement, sa douceur, lui ont acquis le cœur de la province \(1710\).](#)

Le 23 juin 1716, Joseph Dubois avait réuni à ses fonctions celle d'inspecteur des Finances pour le recouvrement et la distribution des deniers royaux de la province.

De son mariage avec Anne David de Laplagne il eut deux fils, dont l'un, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, fut chanoine de la Collégiale de Saint-Honoré à Paris et se rendit recommandable par sa piété et son désintéressement. Il n'aspira à aucune dignité ecclésiastique, même dans le temps de la plus grande élévation de son oncle, et à la mort de celui-ci, abandonna à sa ville natale l'héritage du Cardinal et refusa la pension que le Roi lui fit offrir en reconnaissance des services rendus par Dubois. Il fut un des appelants de la bulle les plus décidés. Le second fils de Joseph Dubois, connu sous le nom de chevalier Dubois, travailla quelque temps près de son oncle et mourut jeune vers 1721. Joseph eut aussi une fille nommée Catherine, mariée à Messire Guillaume Sahuguet d'Amarzit, seigneur de Puymaret et de Vialard. Il n'y eut de ce mariage qu'une fille morte sans être mariée.

¹ La relation de cette ovation populaire a été conservée dans les registres de la ville de Brive. Elle contient une description très-détaillée des fêtes et donne une idée très-exacte de leur magnificence. Cette pièce nous a semblé un monument fort curieux pour l'étude des mœurs et des usages du dix-huitième siècle.

Nous avons cru avec raison que ce point était le plus puissant et le plus sage moyen que nous puissions employer pour ébranler le cardinal Albéroni. Nous venons en dernier lieu encore de continuer à le mettre en usage en ordonnant au duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur, de se plaindre de la saisie de vos effets, et si l'on ne donne pas une prompte satisfaction à Son Altesse Royale, et que le Roi Catholique laisse passer le deux novembre sans accéder, — de se retirer et de revenir en France.

Afin de ne laisser aucun doute sur l'intimité des deux cabinets, le duc de Saint-Aignan recevait des instructions qui lui prescrivaient d'agir d'accord avec le ministre d'Angleterre. M. de Nancre, resté à Madrid, avait également reçu des avis exprès de prendre son audience de congé aussitôt que le terme laissé à Philippe V serait expiré.

Alberoni se riait secrètement de la confiance que le gouvernement du Régent montrait dans sa force et dans les secours de l'Angleterre, et se croyait déjà sûr de renverser la Régence du duc d'Orléans et la royauté de Georges Pr. Mais Dubois avait saisi quelques-uns des fils de la conspiration que le ministre de Philippe tramait en France. Le 25 août 1718, une lettre écrite par un avocat au Parlement, nommé Taphinon, fut interceptée, et donna la preuve des intelligences qu'Alberoni entretenait avec les mécontents. Taphinon, d'accord avec Portas, colonel au régiment d'Infanterie-Dauphin, Privat, capitaine de cavalerie, et Pichon, prêtre du diocèse de Bordeaux, offraient au cardinal de l'informer de l'état des affaires, et protestaient, au nom des associés, de leur dévouement au Roi d'Espagne.

L'abbé Dubois était en outre informé que Cellamare, ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Paris, entretenait des rapports avec des mécontents de France. Il profita de ces découvertes pour tâcher de persuader à la Cour de Madrid de se désister de ses mauvais desseins. Le 25 octobre, il écrivit à M. de Nancre pour qu'il dénonçât au Roi d'Espagne les brigues souterraines de son principal ministre, et la conduite déloyale de son ambassadeur. Ces plaintes étaient reçues comme un signe de faiblesse à la Cour de Philippe, où on avait l'orgueil de croire que le Régent de France en était réduit à implorer la modération de l'Espagne comme une grâce.

Des faits plus graves vinrent bientôt éclairer le gouvernement du Régent sur les secrètes menées de l'ambassadeur espagnol à Paris. Un écrivain de la bibliothèque du Roi, du nom de Buvat, employé comme copiste par le prince de Cellamare, révéla à Dubois des circonstances qui prouvaient l'existence d'un complot¹. Ces révélations apprirent que l'ambassadeur avait fait passer en Espagne divers projets d'actes qui devaient en revenir avec la signature du Roi, pour exciter à la révolte les Parlements et les différents ordres de l'État. Muni de ces renseignements, l'abbé s'appliqua à rechercher les traces de la conspiration, et en eut bientôt tous les fils. Il lui était facile de confondre Albéroni, au moyen des indices qu'il avait recueillis de sa fourberie. Mais il fallait justifier publiquement aux yeux de la France et de l'Espagne les mesures énergiques que

¹ Voltaire et presque tous les historiens du dix-huitième siècle ont attribué la découverte de La conspiration Cellamare à une courtisane célèbre nommée la Filhon. Il était fort connu cependant, en ce temps-là, que Buvat avait reçu, en FM, du roi Louis XV, une pension de gratification pour ses révélations ; les preuves en ont été rendues publiques. Si donc, des écrivains contemporains ont paru ignorer un fait aussi notoire, c'est parce que l'opinion contraire avait l'avantage de prêter à la singularité et au scandale.

la trahison d'Albéroni rendait nécessaires ; il fallait enfin des preuves évidentes de la conspiration. Dubois parvint à les saisir, et renversa, comme en se jouant, une conspiration à laquelle il n'avait manqué que des conspirateurs habiles.

CHAPITRE CINQUIÈME

Conspiration Cellamare. — Circulaire de l'abbé Dubois aux Ministres étrangers. — Plans des conspirateurs. — Arrestations. — Alberoni renvoie de Madrid l'Ambassadeur de France. — Déclaration de guerre par les alliés.

Dubois fit éclater la conspiration juste au moment où il convenait à ses vues. Le délai accordé à l'Espagne pour accéder était passé. M. de Nancre avait quitté la Cour de Philippe V, et le duc de Saint-Aignan, qui avait reçu son audience de congé, n'était resté à Madrid que pour pousser à bout la patience d'Albéroni. Stanhope insistait vivement auprès du Régent pour une déclaration de guerre immédiate ; mais l'abbé ne croyait pas le public en France suffisamment préparé, et différant une rupture dont il redoutait les conséquences. Il fallut pourtant prendre un parti, et ce fut alors qu'il se décida à démasquer la conspiration.

Un avis de Buvat l'avertit que le prince de Cellamare avait confié des dépêches importantes pour Albéroni à l'abbé Porto-Carrero, qui se rendait en Espagne avec le marquis Monteleone et le chevalier Mira.

Dubois expédia à leur poursuite un officier nommé Dumesnil, porteur d'un ordre du Roi contre le chevalier Mira, qui avait quitté Paris sans acquitter entièrement ses dettes. L'émissaire devait s'assurer des papiers du fugitif, et était autorisé à les rechercher, même parmi les effets de ses compagnons de voyage. Il rejoignit les voyageurs à Poitiers, le 5 décembre 1718, et se présenta à eux à la tête d'une compagnie de grenadiers. Tous les papiers en leur possession furent saisis ; dans le nombre, se trouvèrent les dépêches de Cellamare, qui avaient été cachées dans une garniture de selle. Porto-Carrero, arrêté d'une façon si imprévue, ne perdit pas son sang-froid ; il écrivit à Cellamare l'événement en toute hâte, et expédia son domestique à Paris, avant que Dumesnil eût pris aucune mesure pour retenir les voyageurs à Poitiers.

L'ambassadeur espagnol fut prévenu de l'arrestation de son courrier avant Dubois. Il demanda au ministre des Affaires-Étrangères des explications, ainsi que l'ordre de relâcher Porto-Carrero, et de restituer les dépêches. Dubois répondit qu'il n'avait pas été informé, et qu'il attendrait, avant d'expédier les ordres que l'ambassadeur réclamait.

Quelques heures après la visite de Cellamare, un émissaire de Dumesnil apporta au ministre des affaires Étrangères les papiers saisis à Poitiers. L'abbé courut chez le Régent, et fit le dépouillement des pièces, en présence de Son Altesse Royale, et de Leblanc, ministre de la Guerre. Le plan de la conspiration y était expliqué tout au long, et afin qu'il n'y manquât aucun éclaircissement, l'imprudent Cellamare avait eu soin de joindre à ces documents une liste des principaux conspirateurs. Le lendemain, Dubois informa l'ambassadeur espagnol que M. Leblanc avait ordre de lui rendre la correspondance saisie. Cellamare envoya un de ses secrétaires au Ministère de la Guerre ; Leblanc déclara qu'il ne pouvait remettre les papiers qu'à l'ambassadeur seul, à raison de leur

importance. Cellamare vint donc en personne chez le ministre, et Dubois, qui l'y attendait, fut présent à l'entrevue. Il avoua au prince que les pièces saisies avaient été lues, et témoigna d'ailleurs à l'ambassadeur les plus grands égards. Après l'audience, Leblanc reconduisit Cellamare à son hôtel ; déjà un détachement de mousquetaires de la maison du Roi avait cerné la demeure de l'ambassadeur et en gardait les issues. Des perquisitions dans l'hôtel ne firent découvrir aucun document nouveau de quelque importance, si ce n'est la correspondance secrète d' Albéroni avec l'ambassadeur, laquelle fut saisie. Cellamare fut mis en état d'arrestation, et sa personne confiée à la garde d'un officier. Enfin, le 13 décembre, il fut renvoyé de Paris sous une bonne escorte, qui ne devait le quitter qu'à son entrée en Espagne.

Dès qu'il se vit découvert, Cellamare chercha à intéresser à sa mésaventure les autres ministres étrangers. Il leur adressa une lettre, où il les invitait à protester contre la violence qui lui était faite personnellement. Il se plaignit avec amertume des mesures extraordinaires dont il était l'objet, et de l'atteinte portée à son caractère public par l'ordre d'arrestation. *Je vous invite, ajoutait le ministre espagnol, à rendre au plus tôt compte de ces faits au Roi votre maître, afin qu'un spectacle si étrange, si injuste et si scandaleux ne s'autorise pas dans le monde par un pernicieux silence.*

Dubois répliqua à la lettre de Cellamare par une circulaire adressée aux ministres étrangers, le 10 décembre 1718. Elle était ainsi conçue :

Comme tout ce qui se passa hier, Monsieur, à l'égard de M. le prince de Cellamare, excite sans doute l'attention du public, et que le Roi veut faire connaître le motif de ses résolutions, lorsqu'elles peuvent intéresser les puissances ;

Sa Majesté m'a ordonné de vous marquer que ce n'est qu'après que, par un événement inattendu, l'on a trouvé dans un paquet que M. le prince de Cellamare avait confié à une personne qui passait en Espagne des preuves de la propre main de cet ambassadeur de l'abus qu'il faisait du caractère dont il était revêtu pour porter les sujets du Roi à la révolte, le plan de la conspiration qu'il avait formée pour renverser l'ordre et la tranquillité de son royaume, qu'elle s'est portée à prendre la résolution de mettre un des gentilshommes de sa maison auprès de lui, et de l'engager à cacheter de son cachet conjointement avec celui de Son Altesse Royale les papiers de son ambassade, pour empêcher qu'ils ne soient détournés. C'est ce que Sa Majesté m'a prescrit de vous faire savoir, afin que vous veuillez en informer votre Cour, en attendant que ce qui a rapport à cette découverte importante soit mis dans fi son jour. de puis vous assurer en même temps que la nécessité indispensable de pourvoir dans cette occasion à la tranquillité des peuples était le seul motif qui puisse être capable de porter Sa Majesté à s'assurer, par les mesures qu'elle a prises, des trames dangereuses de M. le prince de Cellamare ; que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elle s'est portée à prendre cette résolution, quoique accompagnée de tous égards et de toutes les marques de considération possibles à l'égard de l'ambassadeur d'un

prince dont l'amitié lui sera toujours chère, et qui est incapable d'entrer dans des desseins aussi pernicieux.

DUBOIS.

Les pièces saisies offrent dans leur ensemble les motifs, le plan et l'objet du complot. Une lettre originale de Philippe V, datée du monastère royal de Saint-Laurent, le 3 décembre 1718, et qui devait être remise au Roi Louis XV, contient les plaintes de Sa Majesté Catholique au sujet du traité de Londres, qu'elle prétend avoir été signé contre elle et contre le Roi de France lui-même. Philippe V représente à Sa Majesté Très-Chrétienne que des gens se prévalent de sa minorité pour augmenter leur fortune par la violence et l'injustice, engagent le Régent à se liguier avec l'ennemi le plus redoutable de la France et de l'Espagne, et à faire la guerre dans un moment où les finances sont épuisées, où la gêne des particuliers est excessive.

Par une lettre circulaire, destinée aux Parlements, et portant la date du 4 septembre, Philippe V flattait les Cours souveraines ; il leur marquait les causes qui l'empêchaient d'accéder au traité de Londres, et donnait à son refus le prétexte d'un grand amour pour la France. [Abandonner la Sicile à l'Archiduc](#), disait le Roi, [c'est absolument la perte du commerce français et de la considération de la France dans la Méditerranée](#). Philippe V terminait en engageant les Parlements à employer tous leurs soins à obtenir du Roi l'assemblée des États-Généraux.

Un troisième écrit, sous la forme d'un manifeste aux trois ordres de France, devait être distribué dans les provinces. Les griefs du Roi Catholique contre le Traité de Londres y sont exposés comme dans les deux pièces précédentes. Sa Majesté se répand en reproches contre le duc d'Orléans, qu'elle accuse de se prévaloir de l'autorité royale pour se liguier avec les ennemis des deux nations, sans avoir consulté ni la nation française ni les Parlements, et sans avoir donné au Conseil de Régence le temps d'examiner la matière pour en délibérer mûrement. Philippe V l'accuse encore d'opprimer le Roi, d'aspirer à lui succéder, et de faire circuler dans le public des écrits infâmes, qui annonçaient la mort prochaine du Roi.

Ce sentiment d'animosité contre le Régent est exprimé d'une façon plus injurieuse dans une prétendue requête des trois ordres de France, qui devait être présentée au Roi Philippe V ; on y lit : [Il semble que le premier soin du duc d'Orléans ait été de se faire honneur de son irréligion ; cette irréligion l'a plongé dans des excès de licence dont les siècles les plus corrompus n'offrent point d'exemple](#). Les signataires de la requête supplient Philippe, comme oncle du Roi, de convoquer les États-Généraux. Ainsi, le but des conjurés était d'avilir le Régent, et de le faire dépouiller de son autorité par les États de la nation.

C'était le seul point sur lequel on s'accordât unanimement ; sur tout le reste, les sentiments étaient divisés. Les uns auraient voulu que Philippe V fût chargé de la Régence, sauf à la déléguer ; d'autres inclinaient pour le duc du Maine. Mais Albéroni regardait ces deux projets comme impossibles, ou du moins il affectait de le dire à Cellamare, peut-être afin d'écarter les prétentions du duc du Maine. Les mécontents de France, n'écoutant que leur impatience, étaient pressés de provoquer un soulèvement général, tandis qu'Albéroni, qui sentait qu'un mouvement devait être aidé par des troupes étrangères, et qui voyait les forces de l'Espagne engagées dans la guerre de Sicile, insistait pour que l'on attendit la

fin de cette guerre. L'hôtel Cellamare et l'Arsenal, demeure du duc et de la duchesse du Maine, étaient des foyers d'intrigues sans cesse en activité. Dubois avait saisi chez l'ambassadeur les preuves du complot ; il en trouva les principaux complices à l'Arsenal.

On est pris d'un sentiment de pitié en voyant quelles mains dirigeaient la conspiration. Madame', la duchesse du Maine était le grand ressort de l'intrigue. Tous ceux qu'elle employait sous ses ordres étaient moins des conjurés que les instruments serviles de ses volontés ; c'étaient le cardinal de Polignac, le marquis de Pompadour, le comte de Laval, un prêtre du diocèse de Lyon, nommé Louis Brigault, et M. de Malézieu, chancelier de la principauté de Dombes¹. Au premier bruit de la découverte du complot, la plupart des conjurés prirent la fuite. Brigault fut arrêté à Chartres, et révéla les secrets de la conspiration. Le Régent signala sa générosité en épargnant à un grand nombre de personnes de marque la honte d'un procès public. Le prince de Conti, les cardinaux de Rohan et de Bissy, furent soupçonnés d'avoir trempé dans la cabale. Le duc de Richelieu, commandant à Bayonne, avait fait promettre à Philippe V de lui livrer cette place ; on eut la preuve de sa trahison : il fut enfermé à la Bastille et ensuite relâché sans procédure.

Le Régent aurait voulu étouffer l'affaire afin de n'avoir pas à sévir contre des conspirateurs plus légers que coupables. Il ne fut pas le maître de régler sa conduite sur ses dispositions généreuses. La duchesse du Maine ne manqua pas de faire tout le bruit que peut une femme dépitée, et qui croit avoir des droits à l'impunité par son rang et sa faiblesse. Tout disposé qu'il était à pardonner à des imprudents, le Régent ne pouvait cependant consentir à se laisser braver publiquement par des audacieux. Le 29 décembre, le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés ; le prince fut conduit à la citadelle de Douvens, et la princesse au château de Dijon. Une courte retraite calma les emportements de la duchesse, la disposa à une confession générale de ses fautes et au repentir. Quant au duc du Maine, le Régent ne le craignait pas assez pour le traiter avec rigueur. Il l'eût probablement ménagé davantage, s'il n'eût été obligé de l'associer, pour son honneur, à la disgrâce de sa femme, afin de laisser supposer qu'il avait partagé avec elle le danger d'une folle entreprise. Le cardinal de Polignac fut exilé à son abbaye d'Anchin. M. de Pompadour, enfermé d'abord à la Bastille, fut redevable de son élargissement à la reconnaissance de Dubois, lié à sa famille par le souvenir du bienfait qu'il en avait reçu dans sa jeunesse.

Au moyen de ces grâces qui furent accordées sans bruit, il ne resta bientôt plus à la Bastille, pour répondre de la conspiration, que Brigault et sa servante, un avocat au Parlement, un avocat général au Parlement de Toulouse et son secrétaire, un bénédictin, un colonel de cavalerie, un jacobin, un écuyer de l'envoyé de Toscane, un prêtre, un quincaillier et un capitaine des dragons de Flavancourt au service d'Espagne. Albéroni dut concevoir une mince opinion de Cellamare, s'il connut les complices qui devaient l'aider à soulever la France. Toutefois le Régent ne fut pas inflexible à l'égard des conspirateurs incarcérés.

¹ Nicolas de Malézieu, mathématicien et poète, membre de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française. Il avait été employé dans l'éducation du duc du Maine et avait montré les mathématiques au duc de Bourgogne. Il remplaça d'Aguesseau comme chef des conseils du duc du Maine et fut nommé chancelier de Dombes, emploi qui constituait la première magistrature de cette petite souveraineté. Il était un des hôtes du château de Sceaux et employait son talent poétique aux l'ôtes dont cette demeure fut le théâtre en ce temps-là. Né à Paris en 1650, mort le 4 mars 1727.

Tous recouvrèrent leur liberté, lorsque la paix définitive fut signée avec l'Espagne.

Albéroni put encore reconnaître à un autre signe à quel point il avait été trompé par les rapports de Cellamare. Il y eut en France un cri de réprobation générale contre les trames du gouvernement espagnol. L'indignation publique se manifesta sur la route de Cellamare avec une violence qu'il fallut contenir. Albéroni venait en outre de fournir un autre sujet de rupture. Le 13 décembre, il faisait enlever par des gardes du Roi M. de Saint-Aignan, ambassadeur de France, et l'expulsait de Madrid, sans motif apparent. A la même heure, Cellamare quittait Paris, mais aucune raison ne pouvait encore faire prévoir cette circonstance au cardinal.

Le moment était donc venu pour Dubois de frapper un coup dont il s'était effrayé jusque-là, et de distraire Alberoni des affaires de France en le forçant de s'occuper de l'Espagne. Stanhope ne cessait de presser la déclaration de guerre de la France. L'abbé, en annonçant au cabinet de Londres la découverte de la conspiration, donna l'assurance que la déclaration serait rendue publique dès que M. de Saint-Aignan serait rentré en France. L'ambassadeur fut de retour à Paris le 23 décembre ; Dubois notifia au gouvernement du roi Georges qu'il était prêt à agir, promettant que la déclaration de la France suivrait, à quinze jours d'intervalle, le manifeste du gouvernement anglais.

Enfin, le 28 décembre 1718, l'Angleterre proclama la guerre contre l'Espagne. En France, l'esprit public, préparé à une rupture, vit éclater les hostilités sans émotion. A la faveur de ces dispositions, le Régent publia une déclaration du Roi, du 9 janvier 1719, portant que la paix était rompue avec Philippe V. Dans le préambule de cette déclaration, Dubois exposait les motifs qui avaient conduit la Régence à négocier pour la paix générale ; il retraçait les longues et infructueuses tentatives que la France avait faites près de l'Espagne, pour la déterminer à entrer dans l'alliance des peuples qui ne voulaient plus de la guerre ; il faisait ressortir la conduite ingrate du gouvernement espagnol, après tant de preuves de condescendance et de modération données par le Régent.

Alberoni, fasciné par son ambition, exclusivement occupé de ses projets, s'exagérait follement la force du parti espagnol en France. Il se figura qu'il dépendait de lui de prévenir par l'astuce, une guerre qu'il avait rendue inévitable. Le 25 décembre 1718, il fit donner par Philippe V une déclaration où Sa Majesté Catholique se plaignait au sujet des préparatifs de guerre que le Régent disposait à la frontière espagnole, et dégageait artificieusement la responsabilité personnelle du Roi mineur. Par une de ces perfidies italiennes qui étaient dans le caractère d'Albéroni ; ce ministre faisait dire au Roi qu'il recevrait à bras ouverts les Français sur la frontière de ses États, comme ses alliés et ses bons amis ; et que les officiers qui déserteraient l'armée du Régent recevraient des emplois dans les troupes de Sa Majesté Catholique. Cette pièce, répandue en France, fut supprimée par arrêt du Parlement le 16 janvier 1719.

Le 27 avril 1719, parut une nouvelle déclaration de Philippe. Sa Majesté Catholique annonçait la résolution qu'elle avait prise de se mettre à la tête de ses troupes, afin de favoriser les intérêts de Sa Majesté Très-Chrétienne et de la nation française, contre les parties signataires du Traité de la Quadruple-Alliance. Le Parlement supprima de même cette déclaration, par un arrêt du 22 mai.

En vain Albéroni essayait encore de cacher ses vues ambitieuses sous les dehors d'une amitié trompeuse pour la France. Dans une lettre adressée le 17 au nom

du Roi au maréchal de Berwick, en lui remettant le commandement des troupes qui devaient opérer en Espagne, le Régent a soin de marquer le caractère de la guerre qui allait commencer ; il spécifie que ce n'est pas à Philippe V que la guerre est déclarée, mais au seul ministre de Sa Majesté Catholique, ennemi du repos de l'Europe, et auquel doivent être imputées les résistances du Roi. Au point où Dubois avait si heureusement amené les choses, Albéroni, enveloppé dans les intrigues tramées sous ses ordres, allait être perdu par ses propres artifices. Le ministre du Régent préparait au ministre Espagnol, pour châtement de son opposition, la honte de succomber dans cette guerre imprudemment provoquée.

CHAPITRE SIXIÈME

L'abbé Dubois signe l'accession du Roi de Sicile et des Etats-Généraux à la quadruple alliance. — Alberoni favorise une nouvelle tentative du chevalier de St-Georges contre le Roi Georges Ier. — Troubles dans la province de Bretagne. — Alberoni prend part à cette révolte. — Campagne d'Espagne sous le maréchal de Berwick. — Echecs des Espagnols. — Trahison d'Alberoni contre Philippe V. — Sa disgrâce. — Dubois refuse de le livrer au Pape. — Paix avec l'Espagne. — L'abbé s'emploie avec ardeur aux affaires générales dans le conseil de Régence. — Pleins pouvoirs donnés à Dubois pour traiter de la délimitation de la baie d'Hudson. — Il négocie des mariages pour les filles du Régent.

Le moment approchait où Albéroni allait être écrasé sous le poids de l'alliance qu'il avait dédaignée. Toutes les puissances de l'Europe devaient enfin se trouver réunies dans le traité de la Quadruple-Alliance.

Le 25 octobre 1718, l'abbé Dubois fut revêtu de pleins pouvoirs nouveaux, pour recevoir l'accession demandée par le Roi de Sicile, qui s'était décidé tout à coup à accepter la Sardaigne, en échange de son royaume, d'où les troupes espagnoles l'avaient chassé. Cette accession fut reçue par un acte séparé, le 8 novembre de la même année. Les Etats-Généraux de Hollande, abusés par les manèges du ministre d'Espagne, avaient longtemps éludé l'acceptation du Traité de Londres ; ils déclarèrent, le 16 janvier 1719, leur adhésion pleine et entière au Traité. Dubois attachait un grand prix à s'assurer des États-Généraux dans l'alliance, afin de rendre plus tranché l'isolement absolu de l'Espagne au milieu de l'Europe ; il espérait ébranler ainsi l'obstination de Philippe V. Mais Alberoni, toujours séduit par les mêmes illusions, poursuivait son rêve, qui était d'opposer les États entre eux. Il attira facilement le chevalier de Saint-Georges à ses vues, et par des secours qu'il lui accorda pour tenter une autre expédition en Ecosse, il s'imagina avoir trouvé un puissant moyen de diversion pour retenir l'Angleterre chez elle.

A l'égard de la France, le ministre espagnol n'avait pas abandonné le projet d'y exciter la guerre civile, et malgré l'issue peu satisfaisante de la conspiration Cellamare, il se flattait de réunir tous les mécontents autour du nom de Philippe V. L'extrême agitation qui régnait dans la province de Bretagne lui sembla comme le commencement d'un incendie qu'il suffisait d'attiser pour en propager sûrement les ravages. La noblesse bretonne, mécontente de l'arrangement qui avait terminé la querelle des ducs et pairs, avait porté aux assemblées générales de la province, tenues en 1718, des sentiments peu favorables à la Cour. Elle chicana les finances du Roi autant qu'elle put, et s'autorisa d'un arrêt du Conseil, qui venait de modifier les droits d'entrée, pour protester avec éclat. Le Parlement de Bretagne, uni aux mécontents, enregistra la protestation. Il y eut des lettres de cachet délivrées contre les mutins. De ce conflit sortit une vaste insurrection,

qui commença par des désordres et finit par des brigandages. Albéroni entretenait avec soin ce foyer de révolte. Dans la lutte qu'il avait maintenant à soutenir contre la France, ce parti de révoltés était devenu le nerf de ses espérances. Il avait fait promettre aux insurgés un renfort de troupes espagnoles ; ces promesses, qui ne devaient point s'exécuter, ne servirent qu'à aggraver la rébellion, et conduisirent les révoltés à une guerre de brigands.

Un hasard fit échouer les calculs d'Albéroni. Le Prétendant, arrivé en Espagne vers le commencement du mois de mars 1719, en était reparti peu de temps après emmenant avec les Jacobites qu'il avait pu ramasser, quelques troupes espagnoles qui devaient seconder son expédition. Le duc d'Ormond avait le commandement de ces forces. La flotte qui portait les soldats du Prétendant, devait en même temps jeter une petite armée espagnole sur les côtes de Bretagne. Mais une violente tempête dispersa les bâtiments à la hauteur du cap Finistère ; un grand nombre périrent, aucun ne put rallier, et l'expédition ne put toucher ni en Bretagne ni en Ecosse. Deux ou trois bâtiments, jetés sur les côtes de ce dernier pays, furent très-mal reçus, et ce fut à grand'peine que le duc d'Ormond, qui avait abordé, parvint à se sauver.

Quant aux insurgés de la province de Bretagne, privés des secours qu'ils attendaient d'Albéroni, ils tentèrent de soutenir avec leurs propres forces la lutte dans laquelle ils s'étaient engagés témérement, et s'attirèrent une sévère répression de leur faute. Nous anticipons les événements pour ne plus revenir sur cette affaire. Le 3 octobre suivant, une chambre de justice fut établie à Nantes, à l'effet d'informer des complots et cabales formés en Bretagne. Cent quarante-huit accusés étaient cités devant cette juridiction ; sur ce nombre, soixante-quatorze personnes seulement furent arrêtées. Quatre accusés condamnés à la peine de mort subirent leur arrêt. Seize autres furent exécutés par contumace à Nantes, le 29 mars 1720. Une amnistie déchargea les autres, des peines prononcées contre eux.

Toutes ces fautes accumulées annonçaient l'imprévoyance et la légèreté d'Albéroni. Il s'embarrassait dans ses subtilités et ne savait pas faire usage de la force. L'abbé Dubois, au contraire, non moins délié que lui, apportait dans ses combinaisons un jugement plus sûr, une volonté plus énergique et une prodigieuse activité dans l'exécution. Le temps, que le ministre de Philippe V avait dépensé en intrigues malheureuses, le ministre du Régent l'avait employé à pousser la guerre avec vigueur et à s'assurer du succès. Rien n'était prêt en Espagne, lorsque les hostilités furent déclarées. Jusqu'au moment de sa chute, Albéroni se flatta d'introduire la défection dans l'armée française, et de ramener les déserteurs en France, sous les couleurs espagnoles. Cette illusion causa sa perte.

Le 20 avril 1710, le lieutenant-général marquis de Silly traversa la Bidassoa à la tête de vingt mille hommes, et s'empara le lendemain du château de Béhobie. Le 29, le fort du Passage, attaqué du côté de la terre par les troupes françaises, était battu du côté de la mer par une escadre anglaise. Tout fut brûlé ; la garnison se rendit prisonnière. L'armée se porta, de là, sur Fontarabie, qui fut pris le 20 juin suivant. Dans le même moment cinq frégates anglaises se présentaient devant Saint-Sébastien, et une partie des troupes françaises mettait le siège devant cette place qui capitula le 17 août suivant.

Pendant que les alliés opéraient ensemble dans le Nord de l'Espagne, à l'Est, un autre corps d'armée entra en Catalogne et s'emparait d'Urgel. Le maréchal de Berwick quitta brusquement le Guipuscoa pour aller diriger le siège de Roses ;

mais les convois destinés au siège périrent en partie dans une tempête et forcèrent de suspendre le projet du maréchal. A l'Ouest, la flotte anglaise se portait sur les côtes de la Galice, forçait la Corogne et le port de Vigo. En Sicile, les Espagnols étaient aux prises avec les impériaux et perdirent la ville et la citadelle de Messine. Tous ces désastres ne purent arracher à Albéroni une résolution courageuse ni un sage retour. Il continuait à entretenir les espérances qu'il avait données à son maître, et lui promettait que la fidélité de l'année française ne tarderait pas à s'ébranler.

Le succès des armes alliées ne faisait pas oublier à Dubois qu'il n'avait entrepris la guerre que pour arriver à la paix. Il espérait que ces défaites successives instruirait Philippe et le porteraient à sacrifier Albéroni à la tranquillité de ses peuples. Depuis le commencement de la campagne, il ne cessait de proposer à la cour de Madrid d'arrêter les hostilités sous la condition du renvoi d'Albéroni ; mais, tel était l'empire du Cardinal sur son maître, que Philippe préférait braver son sort jusqu'à la fin, plutôt que d'accorder aux prières de la France un sacrifice juste et salutaire.

Dans la position critique où Albéroni avait placé l'Espagne et son roi, on a vu que ce ministre n'avait imaginé que la ruse pour les dégager. Son caractère vindicatif lui suggéra contre la France une dernière trahison qui devait le perdre lui-même. Il essaya de rompre la Quadruple-Alliance et offrit à l'Empereur et à l'Angleterre de reformer l'ancienne ligue, promettant au premier le mariage du fils aîné de Philippe V avec une Archiduchesse d'Autriche, et à la seconde la cession du Mexique. Le Régent, informé de la négociation, se sentit faiblir sous le coup qui Albéroni lui portait. Dubois, au contraire, trouva dans cette perfidie un moyen de renverser le Cardinal. Il se saisit des preuves de la trahison du ministre Espagnol, et intéressa le duc de Parme à les mettre sous les yeux de Philippe V, ainsi que des lettres d'Albéroni où Sa Majesté Catholique était accusée d'avoir attiré sur l'Espagne les malheurs de la guerre, par la haine violente qu'elle portait à la France. Philippe comprit seulement alors son aveuglement. Le Cardinal, qui depuis longtemps se voyait perdu, n'essaya pas même de se justifier. Il reçut sans colère ni faiblesse l'ordre qui lui fut donné, le 6 décembre, de sortir d'Espagne. Sa disgrâce ne surprit personne, tant il avait donné de motifs de la désirer et de l'attendre. Admis en Espagne par la faveur, il n'avait pas su s'attacher la nation et était toujours resté un étranger dans sa place. Ceux-mêmes qu'il avait d'abord éblouis, par la hardiesse de ses conceptions, finirent par s'apercevoir qu'il n'était qu'un brouillon dangereux. Il gouverna toujours par des saillies, et n'apporta dans ses actes, ni la gravité ni la noblesse qui recommandent l'autorité. Il suffit de dire qu'il tomba sans faire de bruit, pour montrer combien peu il sut s'attacher de partisans, dans une haute position où il lui était si facile d'avoir beaucoup d'amis.

Albéroni disgracié trouva dans le Régent et l'abbé Dubois des adversaires généreux. Il traversa la France sous la protection d'un commissaire du Roi qui ne le quitta qu'au moment où il s'embarqua pour se rendre à Gènes. Un trait fit ressortir, avec éclat, la loyauté du gouvernement du Régent. Le Pape Clément XI n'avait pas oublié ses griefs contre le Cardinal Albéroni et désirait fortement faire un exemple, en traduisant le ministre tombé devant un Tribunal romain. A son instigation, Albéroni qui s'était retiré près de Gènes fut arrêté et retenu en prison dans cette ville. Mais quelque vives que fussent les instances du Pape, le sénat Génois ne voulut pas consentir à lui livrer le Cardinal sans l'assentiment des grandes puissances. Dubois fut vivement pressé par la Cour de Rome d'aider le Pape à obtenir du sénat l'extradition d'Albéroni.

Les motifs que l'abbé avait alors de complaire au gouvernement pontifical, ne purent le décider à accéder aux désirs de Clément XI, et il refusa noblement de se prêter à une action qui, disait-il, devait infailliblement soulever l'opinion publique.

Mais le turbulent Cardinal se rendit indigne de cette générosité. On apprit bientôt qu'il avait tenté de soulever par ses intrigues le conseil de Gênes contre le doge, et de semer la discorde dans la république. Cette tentative faisait craindre qu'Alberoni n'essayât de s'emparer de l'esprit des Génois et de liguier l'Italie contre l'Empire. Dubois représenta au Régent ce danger comme une raison sérieuse de revenir sur une générosité qu'Alberoni reconnaissait si mal. Il obtint la permission de prescrire à l'envoyé de France à Gènes d'aider le Pape à se saisir du Cardinal.

Le renvoi d'Alberoni préparait la route au rétablissement de la paix. Philippe V trahi, humilié, trouva le duc d'Orléans tout disposé à l'oubli de ses torts. Sa Majesté Catholique déclara enfin qu'elle était prête à entrer dans la Quadruple-Alliance. Mais elle demandait que, suivant la promesse qu'on lui avait faite, la cession de la Sicile fût compensée par la remise de Gibraltar. Il était facile de prévoir qu'une condition jetée sous la forme d'une proposition verbale dans le cours des négociations, préparatoires, au moment où l'Angleterre s'efforçait d'attirer à elle le roi d'Espagne, aurait peu de chances d'être tenue après la guerre, lorsque le roi d'Espagne avait besoin de se rendre les alliés favorables. Cependant le Régent désirait donner à Philippe la satisfaction qu'il demandait, car il se considérait comme engagé envers lui, par les ouvertures que M. de Nancre lui avait faites au sujet de Gibraltar. Il ordonna à Dubois de rappeler à Stanhope les termes précis dans lesquels la restitution de cette place avait été promise, et d'insister avec force près du ministre de Georges Ier, afin d'obtenir du Roi la confirmation des engagements qu'il avait pris.

L'abbé écrivit donc à Stanhope, le 17 février 1720, le jour même où les plénipotentiaires de Sa Majesté Catholique signaient à La Haye l'acceptation des Traités, et, lui peignant le vif chagrin que le Régent éprouvait de fausser la parole qu'il avait donnée au roi d'Espagne, conjurait le ministre anglais de tenir l'engagement qu'il avait lui-même proposé ; mais ses instances ne produisirent aucun effet. Le Régent prit le parti de s'adresser au roi d'Angleterre lui-même, et ne fut pas plus heureux. Dubois, ne pouvant donner à l'Espagne une satisfaction réelle, lui offrit du moins une consolation. Plusieurs des puissances signataires du traité de Londres avaient accompagné leur adhésion de réserves sur lesquelles il était nécessaire de se prononcer. L'abbé avait proposé un congrès où seraient examinées ces réclamations. Il fit entendre à la cour de Madrid la possibilité de venir à bout du refus de l'Angleterre dans le congrès, et s'engagea à appuyer les plénipotentiaires espagnols au sujet de la remise de Gibraltar. Par cet accommodement qui fut accepté, le Régent put honorablement dégager la parole qu'il avait donnée à Philippe V, et la paix fut définitivement rétablie entre la France et l'Espagne.

Tout souriait à Dubois. L'accession du roi d'Espagne scella la tranquillité générale. Libre des soucis qu'il avait eus jusque-là pour la paix, l'abbé porta toute son attention sur les affaires du dedans. Sa charge lui avait donné l'entrée du Conseil de Régence, il devint dès lors, avec d'Argenson et Law, nommé contrôleur général des finances, un des trois grands ressorts du gouvernement du Régent. Mais tandis que le chancelier et le contrôleur étaient exclusivement occupés de surveiller le mécanisme du fameux système, Dubois poursuivait des

projets plus utiles. Il contribua pour une grande part à l'arrêt du Conseil du 14 avril 1719 qui établit l'instruction gratuite et assigna pour les dépenses de cet enseignement le vingt-huitième du prix des Fermes. La vénalité des charges de judicature avait déconsidéré l'administration de la justice et transformé la magistrature en un corps politique. L'abbé forma le projet de racheter tous les offices, au moyen de la banque royale, qui était alors dans une phase de prospérité extraordinaire, et de substituer à des juges irresponsables, des juges amovibles, par conséquent dépendant de l'autorité royale. Le Régent, en ce moment aux prises avec le Parlement de Paris, qui avait déclaré au système une guerre à outrance, goûtait fort ce projet ; mais effrayé d'une mesure qui tendait à une révolution profonde, il en fut détourné par les membres du Conseil de Régence opposés à l'abbé et parmi lesquels était le duc de Saint-Simon. Il eut bientôt à se repentir d'avoir écouté des conseillers timides, et fut obligé d'en venir à des rigueurs extrêmes contre le Parlement, qu'il avait voulu épargner.

En même temps qu'il donnait ses soins aux affaires générales dans le Conseil de Régence, Dubois s'occupait des affaires de son ministère avec une activité inusitée dans la marche de ce département. Les articles 10, 11, 12 et 13 du traité d'Utrecht, entre la France et l'Angleterre, avaient stipulé la restitution, à cette dernière puissance, de la baie et du détroit d'Hudson, la cession des Iles Saint-Christophe et de Terre-Neuve ; mais ils avaient laissé à déterminer les limites séparatives entre quelques-uns des territoires cédés et les colonies françaises en ces parages. Cette délimitation, qui aurait dû être faite un an, au plus tard, après la signature du traité, n'avait jamais été exécutée ; aussi l'ajournement de cette clause ouvrait le champ à de fréquentes contestations entre les compagnies rivales des deux pays. Dubois fit cesser cette cause de querelle. Le 24 octobre 1719, il fut nommé plénipotentiaire du Roi, conjointement avec le maréchal d'Estrées, pour traiter avec Pulteney et Bladen, commissaires du gouverneur anglais, les différents points restés en suspens dans le traité d'Utrecht.

L'abbé s'occupa également de négocier des alliances pour la famille du Régent. Des cinq filles du duc d'Orléans, l'aînée, Marie-Louise-Elisabeth, duchesse douairière de Berry, venait de terminer (21 juillet 1719) une vie dont le scandale accusait les tristes exemples de son père. La seconde, Louise-Adélaïde d'Orléans, échappée à la contagion des vices de sa famille, s'était réfugiée dans la religion ; elle prononça ses vœux à l'abbaye de Chelles, au mois de septembre de la même année, et se fit estimer par sa piété et un zèle sincère. Une seule princesse d'Orléans était alors nubile, Mademoiselle de Valois (Charlotte-Aglée)¹. Elle possédait, avec une beauté remarquable, un esprit très-vif, mais elle déparait ces dons heureux par un caractère violent, indocile, et une imagination désordonnée qui la livrait à toutes les passions. Dubois avait en vue d'établir cette jeune princesse avec le prince héréditaire de Savoie ; mais Madame la Palatine, dont il sollicita l'agrément et qui avait une insurmontable aversion pour la maison de Savoie, s'opposa à ce mariage. L'envoyé du duc de Modène à Paris demanda la jeune princesse pour le fils aîné de son maître.

Les fiançailles furent célébrées au Palais-Royal le 11 février 1720, dans une brillante cérémonie. Les circonstances singulières qui accompagnèrent cette union firent regretter que le premier avis de Dubois n'eût pas été suivi. Un procès mortifiant pour le prince héréditaire de Modène, et des aventures

¹ Née le 28 octobre 1700.

scandaleuses furent la suite du choix inconsidéré que l'on fit pour la princesse¹. L'abbé affligé d'un scandale qui 'ne pouvait atteindre la réputation de la princesse sans rejaillir sur ses jeunes sœurs, mit en œuvre tout son talent de négociateur, afin d'entretenir la paix du ménage et de conserver la dignité de la petite cour de Modène. Mais son habileté ne parvint qu'à sauver les apparences, et ne rendit pas le bonheur aux époux, qui en vinrent à une séparation quelque temps après.

Vers la même époque, c'est-à-dire au moment des premières ouvertures de paix avec Philippe V, Dubois conçut l'idée de réconcilier les maisons de France et d'Espagne au moyen d'un triple mariage entre le roi Louis XV et l'infante, fille de Philippe ; entre le prince des Asturies, héritier présomptif de la couronne et mademoiselle de Montpensier, quatrième fille du Régent ; enfin entre l'infant don Carlos, roi de Sicile, et mademoiselle de Beaujolais, cinquième fille du duc d'Orléans². Cet arrangement, devait se conclure à l'insu et au déplaisir de l'Angleterre. Ainsi Dubois, tout en restant strictement fidèle aux obligations de la Quadruple-Alliance, n'était pas, comme on s'est plu à le dire, tellement enchaîné au gouvernement anglais, qu'il lui sacrifiât l'intérêt de son pays et la gloire de son maître, dans une circonstance où il ne pouvait ignorer qu'il exciterait la susceptibilité du Roi Georges et de ses ministres.

¹ Le mariage ne fut pas consommé ; ce qui porta la princesse à en demander la nullité. Il fallut employer toute l'autorité du Régent pour la contraindre à accepter une position qui lui semblait ridicule. Dubois négociait en ce temps-là les mariages espagnols dont il sera parlé, et attachait par conséquent un grand prix à ce qu'il n'y dit aucun éclat.

² Ces alliances étaient des mariages précoces. Louis XV avait alors neuf ans et l'Infante quatre ans ; le prince des Asturies était âgé de douze ans et mademoiselle de Montpensier de dix ans ; l'Infant don Carlos de sept ans et la princesse qui lui était destinée de cinq ans. On ne peut citer qu'un seul exemple d'une plus grande précocité. Marguerite d'Autriche, tille de Maximilien d'Autriche et de Marguerite de Bourgogne, fut mariée à l'âge de deux ans au dauphin Charles, depuis Charles VIII, fils de Louis XI. La princesse vint en France à l'âge de trois ans et y fut élevée sous le titre de Dauphine, sous la régence d'Anne de Beaujeu et renvoyée dix ans après, lors du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne. Le traité d'Arras (1462), qui avait stipulé le mariage de Marguerite d'Autriche avait prévu le cas où il ne plairait plus au dauphin de vouloir procéder au parfait mariage, clause qui ne fut pas stipulée dans l'acte de mariage de Louis XV, et dont l'omission donna, quelques années plus tard, le caractère d'une offense à la répudiation de la jeune princesse.

CHAPITRE SEPTIÈME

Dubois entre dans les ordres sacrés. — Il est nommé à l'archevêché de Cambrai (14 avril 1720). — Mesures énergiques contre les constitutionnaires et les appelants. — Le Pape menace de retrancher de l'Eglise les opposants. — Fermeté de Dubois à l'égard de la Cour de Rome. — Il obtient le rappel du nonce apostolique. — Projet d'accommodement dressé par Massillon. — Dubois le fait revêtir de la signature des évêques. Le Parlement enregistre la déclaration du Roi qui porte que la bulle sera reçue par tout le royaume.

Tout le poids des affaires était supporté par trois hommes qui avaient en eux les ressources nécessaires pour asseoir le gouvernement de la Régence sur une base solide : d'Argenson, Law et Dubois. Le premier, sous le titre de chancelier, continuait en réalité les attributions de la police générale qu'il avait précédemment exercées ; Law tenait dans ses mains le sort de la fortune publique, et l'abbé Dubois s'efforçait de reconstituer le principe d'autorité sur le fondement de l'ordre et de l'obéissance. Animés tous trois des mêmes vues pour le bien de l'État, ils réussirent diversement dans leurs efforts. D'Argenson manqua le but pour n'avoir pas su modérer son despotisme ; Law pour n'avoir pu surmonter les faiblesses de son caractère timide ; tandis que Dubois, conciliant et ferme, habile à ménager les intérêts opposés, à tourner les contradictions sans les heurter, inflexible seulement contre l'esprit de révolte, vit s'accomplir heureusement tout ce qu'il entreprit, et sauva la Régence à lui seul.

Cependant l'abbé rencontra devant lui des obstacles qui n'existaient ni pour Law ni pour d'Argenson. L'un favorisé par ses immenses richesses, l'autre par sa naissance, se firent tous deux des amis dans leur place. Dubois n'eut que des ennemis malgré son mérite. La plupart de ceux qui approchaient le Régent avaient connu l'abbé dans une position subalterne et ne pouvaient lui pardonner la tache de son origine plébéienne. Ce préjugé ne le blessait point ; mais en déconsidérant sa personne ce mépris affaiblissait le nerf de son autorité ; de là lui vint l'ambition de s'élever pour s'affermir.

Le cardinal de la Trémoille, archevêque de Cambrai, ambassadeur de France à Rome, mourut dans cette ville le 10 janvier 1720. Depuis quelque temps Dubois aspirait secrètement aux dignités ecclésiastiques, parce qu'elles avaient le privilège de suppléer la naissance. Il sentait, pour l'autorité qu'il exerçait, la nécessité d'imposer à ses ennemis par un caractère qui le mit au-dessus de leurs railleries et de leurs dédains. L'archevêché de Cambrai pouvait lui donner tout d'un coup un titre à cette considération qu'il jugeait nécessaire ; mais il lui répugnait en même temps de s'ouvrir au Régent d'un désir qui avait l'air de marquer de l'orgueil. Ce sentiment fut toujours étranger à Dubois. Le moment n'était pas d'ailleurs favorable ; l'abbé venait d'être gratifié par son maître de la riche abbaye de Bourgueil, et il devait craindre de faire abus des grâces du

Régent. Dans son embarras, il eut recours à lord Stanhope. Son ami Destouches, représentant de France à Londres, fut chargé de prendre l'avis du ministre de Georges Ier. Dans le cas où celui-ci ne désapprouverait pas le projet Destouches devait prier le ministre de s'entremettre en faveur de Dubois près du Régent. Stanhope accepta la commission de grand cœur et adressa à ce sujet de très-vives sollicitations à Paris.

Les courtisans du Régent, qui avaient des raisons de redouter un ecclésiastique dans un ministère important, tentèrent de contrarier la nomination de Dubois. Ils crurent ébranler la bonne volonté du duc d'Orléans en lui rappelant la réponse de Louis XIV à M. de Torcy, qui le pressait de faire entrer au ministère le cardinal Janson, au retour de son ambassade de Rome : *Pas d'ecclésiastiques dans mes conseils, disait le feu roi, et des cardinaux moins encore ; je m'en suis bien trouvé, je ne changerai pas.*

D'autres, se proposant le même objet, engageaient le Régent à réserver le siège de Cambrai au jeune chevalier de Saint-Albin, son fils naturel, qu'ils auraient voulu pourvoir de cet archevêché au moyen d'une dispense d'âge. Ces insinuations ne changèrent point les déterminations du duc d'Orléans. Depuis longtemps il destinait son ancien précepteur aux dignités ecclésiastiques et il avait coutume de lui donner, par anticipation, le titre de prélat dans les relations familières.

Le 6 février 1720 le Régent fit demander au Pape, par le chargé d'affaires à Rome, l'indult pour la nomination à l'archevêché de Cambrai¹. Il est utile de rappeler les termes de la lettre qu'il écrivait à ce sujet, parce qu'ils réfutent tout ce qu'on a osé dire du peu de dispositions que le Régent avait montré à accorder cette dignité ecclésiastique à son ministre : *Je vous confirme, disait le duc d'Orléans au Père Lafitteau, et vous pouvez dire au Pape qu'ayant considéré de quelle importance il est, dans cette circonstance, que l'Église de Cambrai soit remplie d'un sujet qui joigne aux autres qualités nécessaires dans cette place, des sentiments qui ne puissent pas être suspects, j'ai pris la résolution de donner à l'abbé Dubois la nomination du Roi à cette Église. Vous connaissez par vous-même quelles sont ses dispositions par rapport à la bulle *Unigenitus* ; l'application qu'il apporte sous mes ordres à la faire recevoir dans tout le royaume d'une manière solide et convenable à la dignité de l'autorité du Saint-Siège est un bon garant de la conduite qu'il tiendra dans cette importante place.*

Ainsi, pendant que les ennemis de Dubois se flattaient d'arrêter une grâce qu'ils craignaient de lui voir conférer, la bienveillance du Régent la lui assurait d'avance. Le 1er février de cette année, l'abbé reçut des lettres démissaires de M. de Limoges, son évêque d'origine, pour la réception des ordres sacrés. Le Régent désirait que l'ordination eût lieu dans la chapelle du Palais-Royal ; mais il fallait une autorisation du cardinal de Noailles. Dubois n'était pas très-porté à la demander. Il voulait recevoir les ordres *per saltum* ; c'est-à-dire sans les intervalles de règle entre les différents ordres. On lui faisait apercevoir que le Cardinal, observateur rigide des canons de l'Église, aurait peut-être de la peine à se départir des règles et que, s'il faisait des difficultés, cela pourrait, dans les dispositions où étaient les esprits, donner lieu à bien des méchants propos. Massillon, évêque de Clermont, depuis longtemps l'ami de l'abbé Dubois, se

¹ La métropolitaine de Cambrai, située en pays conquis, était restée soumise au Concordat du corps germanique ; il fallait, par conséquent, une autorisation spéciale du Saint-Père pour nommer à ce siège.

chargea d'obtenir le *licet* de l'archevêque de Paris. Il eût été difficile de faire un choix qui fût plus désagréable au Cardinal. M. de Clermont était un constitutionnaire zélé et l'un des évêques que Dubois mettait en mouvement pour gagner des adhérents à l'accommodement. Le cardinal de Noailles refusa le *licet*, mais il alla expliquer au Régent les causes de son refus. Il représenta à Son Altesse Royale que l'ordination surprendrait le public, parce que tout le monde croyait l'abbé revêtu depuis longtemps de la prêtrise. Il conseilla d'éviter la publicité et de procéder d'une façon tout à fait privée et même assez secrètement, pour que le public ne fût pas instruit de la précipitation dont on usait. Cette mesure semblait désirable au Cardinal, afin de ne pas nuire à la gravité du saint ministère dans la personne de Dubois. D'après cet avis, l'ordination se fit dans la chapelle de Canteleu, près de Triel, dépendante du vicariat de Pontoise, au diocèse de Rouen, avec l'autorisation de M. de Bezons, archevêque de cette ville. Le samedi 24 février, Dubois reçut les quatre ordres mineurs ; le lendemain, deuxième dimanche de carême, le diaconat, et le dimanche suivant, la prêtrise, des mains de M. de Tressan, évêque de Nantes.

Dans les premiers jours de mars, l'indult arriva de Rome ; le Pape l'avait accordé spécialement pour la nomination de Dubois, et avec les marques d'une condescendance flatteuse pour l'abbé. Cette restriction fâcha le Régent, qui renvoya l'indult à Rome, faisant observer au Pape qu'il semblait convenable que l'autorisation de nommer fût accordée au Roi au moins sa vie durant. Clément XI, mécontent du moyen terme adopté par le gouvernement du Régent à propos de l'affaire de la Bulle, apportait peu d'empressement dans ses rapports avec la cour de France. Après quelques hésitations, le Pape se décida à accorder l'indult dans les termes où il était demandé. Dubois lui-même réclama cette extension de l'indult, au risque de s'aliéner la bonne volonté du Saint-Siège, dont il avait alors besoin, comme on le verra.

L'abbé Dubois fut nommé à l'archevêché de Cambrai le 14 avril 1720. Tout ce que la malice la plus noire peut mettre en œuvre pour perdre la réputation d'un ministre peu aimé, Dubois l'éprouva en cette occasion. Des calomnies atroces, contre lesquelles les amis les plus respectables de l'abbé avaient toujours protesté en lui conservant leur attachement, se répandirent de nouveau. On accusa l'abbé d'être engagé dans le mariage, et, comme on n'en pouvait rapporter la preuve, on imagina une intrigue romanesque pour expliquer comment cette preuve avait été anéantie par M. de Breteuil, intendant de la province de Limoges, en enivrant le curé d'une petite paroisse du Limousin, où le mariage avait été célébré. Nous avons démenti ailleurs le sujet de cette fable, en rapportant que Dubois, parti de sa ville natale à quinze ans et avec la tonsure, n'était jamais revenu dans son pays depuis cette époque.

Au milieu du scandale produit par ces dénonciations calomnieuses, l'honneur de l'épiscopat était intéressé à vérifier des faits aussi graves et à repousser de la prélature un ministre indigne. Dubois s'était fait, parmi les évêques, des adversaires nombreux au sujet de la Bulle ; il y avait par conséquent dans cette opposition des éléments de contradiction qui rendaient impossible une enquête partielle. M. de Gesvres, archevêque de Bourges, promu depuis peu au cardinalat, fut chargé de l'information ordinaire de vie et mœurs ; MM. de Nantes — de Tressan — et de Clermont — Massillon — l'assistèrent comme témoins. Mais telle était la passion qui emportait les ennemis de l'abbé Dubois, que des libelles infâmes furent répandus, dans lesquels on essayait de dénigrer ces prélats, surtout l'évêque de Clermont. Dubois, résigné pour son compte à ces noires méchancetés, ne pouvait se consoler d'avoir enveloppé, dans les effets de

la haine qui le poursuivait, un évêque aussi universellement respecté que Massillon. Il écrivait quelque temps après à M. de Tencin, envoyé de France à Rome : Depuis que le pauvre M. de Clermont m'a si généreusement accordé les secours de son ministère, vous ne pouvez vous figurer à combien d'outrages publics et de satires clandestines il est journellement en butte. Dernièrement — la chose est digne de remarque — nous avons reçu l'un et l'autre une pancarte de la même écriture. Par un raffinement de malice diabolique, ce sont précisément des passages des sermons de ce digne prélat que l'on a choisis pour nous *donner notre paquet* à tous deux, selon les termes de la lettre d'envoi. Dans le paquet donc de M. de Clermont, l'*arrogant* lui reproche d'être un flatteur à la Cour et de chercher à séduire par les *apparences de la vertu*¹. Dans le mien, conformément à la vieille routine, on me reproche de n'être pas fils d'un duc et pair ; ce qu'ils appellent être né dans la boue²..... Pour moi, je suis bon cheval de trompette, le bruit ne m'épouvante pas. Ils croient me désoler avec leur éternel refrain de *Brive-la-Gaillarde* et d'*Apothicaire*. Je les y enverrai un jour en exil, pour qu'ils puissent y contempler à leur aise la boutique de mon père.

Le dimanche 9 juin, Dubois fut sacré dans la chapelle royale du Val-de-Grâce par le grand aumônier de France, cardinal de Rohan, assisté des évêques de Nantes et de Clermont. A cette occasion il fut déployé une pompe extraordinaire : le Régent et le duc de Chartres, les principaux personnages de la Cour et un grand nombre de prélats assistèrent à la cérémonie. Après le sacre, Dubois réunit à un repas splendide, au Palais-Royal, dans la salle des appartements d'été du Régent, tous les évêques présents à Paris, les maréchaux de Villeroi, Tallard et Berwick, les secrétaires d'État et le ministre de l'Empereur à Paris. Cent gardes suisses portaient les plats ; une magnificence royale marqua tous les détails du dîner. Le Régent avait voulu témoigner par cette considération particulière, qu'il entendait que les plus fiers s'inclinassent devant le ministre qui avait toute sa confiance.

L'élévation de l'abbé ne fut pas moins avantageuse pour l'Église de France que pour l'État ; et dès qu'il fut promu à l'archevêché de Cambrai, Dubois, recommandé par un caractère nouveau, devint l'arbitre de la paix de l'Église, comme il l'avait été de la paix de l'Europe. Jusque-là l'art du Régent avait consisté, pour arriver à pacifier les affaires de la Bulle, à former un tiers parti dont l'opinion ménageait un compromis entre les deux partis extrêmes. On a vu plus haut le peu de sympathie que le Saint-Siège manifestait pour un accommodement qui porterait nécessairement atteinte à l'autorité souveraine de ses actes.

Clément XI songea à faire cesser une opposition qui ébranlait chaque jour la hiérarchie et la discipline. Le 8 septembre 1718, il lança contre le clergé insoumis de France un bref adressé à tous les fidèles, par lequel il menaçait de séparer de l'Église tous ceux qui persisteraient dans leur indocilité. Ces lettres vinrent traverser les démarches du Régent et de l'abbé Dubois pour amener l'union des évêques sur un projet d'explication qui devait faire passer la Bulle. La trêve que le gouvernement de la Régence avait eu tant de peine à obtenir au mois d'octobre 1717 et à maintenir depuis, fut tout à coup rompue. On vit éclater immédiatement le mécontentement des évêques. Dubois écrivit à Rome pour

¹ Expression tirée d'un passage d'un sermon du *Petit Carême*, sur la dignité du saint ministère. (1er dimanche de carême, 1re partie.)

² Autre expression du *Petit Carême*. (2e dimanche de carême, 1re partie.)

remontrent le tort que l'impatience de la cour romaine venait de faire au plan d'accommodement, et suppliait le Pape de suspendre ses foudres, afin de prévenir un schisme qui s'annonçait par l'opposition des évêques anti-constitutionnaires. Le bref de Sa Sainteté déchaîna le zèle des gallicans. Les appels se renouvelèrent avec un ensemble qui ressemblait à un concert. Les Parlements se mirent de la partie et reçurent les appels. A Paris, le procureur général du Parlement se porta appelant comme d'abus des lettres pontificales, et, au mois de janvier 1710, après de nombreux ajournements, la Cour délibéra un arrêt qui les déclarait abusives. L'irritation des constitutionnaires s'accrut par l'intervention des Parlements, et les évêques les plus influents de ce parti poussèrent le Pape à des mesures extrêmes. Pour punir les congrégations qui avaient donné leur adhésion à l'appel, le Saint-Père signifia aux procureurs généraux de ces congrégations à Rome, qu'ils eussent à rétracter l'appel de leurs religieux ou à sortir des États pontificaux.

Dans l'état où étaient les esprits en France, une nouvelle rigueur du Pape pouvait compromettre la paix de l'Église. Dubois supplia le Saint-Père de rester neutre et d'attendre avec confiance le résultat des tempéraments qu'il employait pour pacifier les deux partis. Afin de décider plus sûrement le Pape à se prêter à un plan de conduite dont le succès lui paraissait certain, il crut devoir recourir à une mesure rigoureuse. L'abbé fit déclarer à Sa Sainteté que si un seul Français était expulsé de Rome pour les affaires de la Bulle, un ordre du Roi en ferait sortir sur-le-champ tous les nationaux. Cette contenance ferme donna à réfléchir au Saint-Père, et l'expulsion dont il avait menacé les chefs d'ordres ne fut pas exécutée.

Dubois n'ignorait pas que le Pape était inspiré dans ses résolutions par Bentivoglio, nonce apostolique à Paris, esprit ferme et d'une grande droiture d'intention sans doute, mais prévenu contre le duc d'Orléans et opposé à la Régence. Les pièces saisies chez les agents de Cellamare ne laissèrent pas de doute sur sa participation active dans le complot du ministre d'Espagne. Le Régent lui épargna le chagrin de figurer en public parmi les complices de cette intrigue, mais Bentivoglio n'en fut pas mieux disposé pour la cour de France. L'abbé Dubois, contrarié dans ses vues par le nonce, demanda son rappel et donna des raisons si concluantes que le Saint-Père, après avoir un peu hésité, se décida à accorder cette satisfaction au Régent. Bentivoglio, comblé de présents, quitta Paris au mois de novembre 1710. Ces concessions indiquaient que le Pape avait fait un retour sur lui-même et que Dubois avait su mériter toute sa confiance.

En France, le mécontentement des jansénistes et des gallicans touchait à la révolte. Il fallait déployer contre eux une sévérité que leur indocilité rendait nécessaire. Des lettres de cachet imposèrent silence aux plus mutins. Dubois montra une égale fermeté contre le parti des constitutionnaires, et par son énergie parvint à rétablir l'autorité du Régent.

Au commencement de janvier 1720, il arriva de Rome un projet d'accommodement basé sur des explications de la Bulle rédigées par le cardinal de Trémoille, avec le concours de plusieurs prélats romains. Le plan consistait à faire accepter ces explications par la majorité des prélats français, et à présenter ensuite une déclaration d'obéissance à la Bulle, en se prévalant de l'acceptation des évêques. Dubois avait fort approuvé cette idée, et malgré la difficulté de faire accepter généralement les termes des explications, il ne doutait point qu'il fût possible d'y arriver. Cependant cet acte d'accommodement, qui avait reçu l'approbation du Pape, fut désavoué bientôt après par le Saint-Père. Ce fût

encore une espérance déçue. Toutes ces tentatives infructueuses devaient inspirer de sérieuses inquiétudes à ceux qui désiraient sincèrement terminer cette longue querelle. Mais Dubois, qui voyait que le prolongement de la dispute avait conduit bon nombre d'évêques à une extrême lassitude, comprit que le moment était opportun pour faire un dernier effort en faveur de la paix. Il se tourna alors vers l'évêque de Clermont (Massillon) et l'engagea à préparer un projet d'accommodement qui devait concilier les opinions divergentes en modérant ce qu'elles avaient de trop absolu. Quoique cet acte fût de tout point conforme à une saine doctrine et de l'aveu de la plupart des évêques, conçu dans les sentiments les plus équitables, il ne laissa pas de soulever d'immenses difficultés. Il fallut user de précautions infinies pour obtenir l'adhésion des évêques. L'abbé employa à cette tâche difficile son génie patient et son infatigable activité. Il écrivit en particulier à chaque évêque, conféra avec les plus opiniâtres, usa avec tous d'une grande bienveillance et persuada le plus grand nombre. Quatre-vingt-quinze archevêques ou évêques signèrent l'acte d'approbation au mois de mars 1720. Le cardinal de Noailles refusa son adhésion ; il avait été regardé jusque-là comme le chef des opposants et son exemple produisit un soulèvement des jansénistes obstinés. Des protestations contre l'accommodement, des libelles violents furent publiés. On saisit les écrits, et les auteurs furent appréhendés, afin d'intimider les opposants.

Tandis que Dubois travaillait avec ardeur à la pacification, il apprit de Rome que le Pape, cédant aux conseils de quelques cardinaux, s'apprêtait à rompre ses mesures et préparait un décret contre le cardinal de Noailles. Il conféra avec l'archevêque de Paris et l'adjura, au nom de la paix de l'Église, de conjurer l'orage qui se formait à Rome en s'unissant étroitement aux évêques de France. Il lui remontra les conséquences désastreuses qu'un refus prolongé pourrait avoir, s'il arrivait que le décret dont le Pape menaçait fût rendu avant que l'accommodement eût été signé. Le cardinal fut touché, et moyennant quelques modifications dans deux ou trois termes qui semblaient trop absolus, déclara qu'il consentait à donner son acceptation.

Dès que l'adhésion du cardinal de Noailles fut connue, des évêques qui n'avaient pas encore adhéré s'empressèrent de donner leur signature ; d'autres demandèrent des explications nouvelles. A la vérité, l'approbation de l'archevêque de Paris pouvait présenter un sens douteux. Quelques évêques la regardèrent comme *relative* ; d'autres soutenaient au contraire qu'elle était *pure* et *simple* ; enfin, par un étrange abus des mots, quelques-uns essayant d'accorder ces opinions, disaient qu'elle était *pure* et *simple* et *relative* tout ensemble. Ces subtilités caractérisent le fond de cette singulière question. Au point de confusion où quelques esprits raisonnables avaient conduit la discussion, on aurait pu croire assister à la dispute de sophistes grecs plutôt qu'à un examen de vérités dogmatiques. Tous ceux que le bon sens et la raison pouvaient encore éclairer s'unirent dans une déclaration en faveur de la paix. Les quatre évêques appelants de 1718 restèrent seuls pour protester contre la Bulle et l'accommodement. Dubois s'empressa d'annoncer à la cour de Rome une conclusion aussi inattendue et reçut l'assurance que le Pape s'était montré satisfait de ses efforts, avant même de connaître les termes de l'accommodement, Sa Sainteté, voulant témoigner toute la joie qu'elle éprouvait d'un événement aussi heureux, fit présent d'une médaille d'or au courrier qui lui en apporta la nouvelle.

Il était impossible qu'une affaire aussi compliquée et dont le dénouement avait si souvent trompé tous les calculs se terminât d'une manière aussi simple et aussi

prompte. Divers incidents en retardèrent encore l'achèvement. Lorsque tout fut à peu près arrangé du côté des évêques, il fallut s'attaquer au Parlement pour le forcer à se relâcher un peu de ses opinions gallicanes, ainsi que les évêques s'étaient relâchés de leurs opinions jansénistes. Une déclaration du Roi du 4 août 1720 ordonna que la Bulle reçue par les évêques serait observée dans tout le royaume. Les Parlements de province enregistrèrent presque unanimement et sans restriction cette déclaration. Le Parlement de Paris fut moins facile. Il souleva des objections, proposa des modifications et fit des difficultés de toute sorte, jusqu'au jour où il dut enregistrer purement et simplement la déclaration du Roi, en vertu de lettres de jussion (4 décembre 1720).

Cet arrêt du Parlement ne put terminer la querelle. Les tergiversations du cardinal de Noailles en paralysèrent les effets. Jusque-là, la lutte avait eu le caractère d'une guerre, elle ne fut plus qu'une contradiction et le jansénisme un entêtement. Dubois poursuivit jusqu'à sa mort les restes de cette opinion hétérodoxe. Il aurait pu sans inconvénient l'abandonner à son sort. Le discrédit des opposants fut complet, le jour où la majorité des évêques se rangea sous l'autorité du chef de l'Église. Il importait peu que quelques-uns conservassent au fond du cœur un levain janséniste ; c'était beaucoup de les avoir forcés à le renfermer en eux-mêmes, de les avoir désarmés pour le maintien de la paix.

Néanmoins Dubois ne se flattait point que l'accommodement serait reçu à Rome avec de grandes démonstrations de joie. Il écrivait au ministre de France avant la publication de l'acte : *Si bon et si agréable que soit à Sa Sainteté cet accommodement, il ne peut jamais être tel que le Pape puisse donner des marques publiques d'approbation.*

Quoiqu'il eût désiré une satisfaction plus complète que celle qui résultait d'une sorte de compromis, Clément XI avait un motif très-réel de s'applaudir en secret du service que Dubois venait de lui rendre. Le ministre du Régent avait prévenu dès son origine, un schisme qui se formait lentement mais sûrement au sein du jansénisme et du gallicanisme. On a prétendu que Dubois fut dirigé dans sa conduite par des vues humaines plus que par le sentiment religieux : nous démontrerons à quel point ses ennemis ont défigurés la vérité pour avoir un sujet de l'accuser d'ambition mondaine.

CHAPITRE HUITIÈME

Progrès et popularité du système. — Law est nommé contrôleur général. — Fausses mesures. — Déclin de l'agiotage. — Attentat et procédure du comte de Horn. — Le commerce du papier s'établit à l'hôtel de Soissons. — Law est renvoyé du contrôle. — Dubois cherche à retarder la chute du système pour sauver une partie de la fortune des citoyens. — Lutte sourde du Parlement contre la Régence. — Dubois fait exiler le Parlement à Pontoise. — Chute du système. — Fin malheureuse de Law. — Ses erreurs et ses fautes. — Liquidation du système. — Visa. — Dubois fait frapper une contribution extraordinaire sur les enrichis de l'agiotage.

La vogue du système de Law servit puissamment les projets de l'abbé Dubois ; l'accommodement passa d'autant plus aisément, que le public avait déserté la controverse pour l'agiotage. On ne peut comparer qu'à du délire, l'entraînement qui précipita subitement toutes les classes de la société dans le tourbillon d'une trompeuse spéculation. Nous avons dit par quels artifices les billets de la banque royale avaient atteint une valeur supérieure au numéraire : cette faveur dura peu. La multiplication infinie de ces billets discrédita vite cette nouvelle monnaie. On ne tarda pas à s'apercevoir, d'un autre côté, que ces billets n'avaient qu'une valeur idéale et problématique. Law fut obligé de recourir à des expédients pour rendre quelque crédit à cette masse de papier. Il avait ajouté successivement aux privilèges de la Banque une foule de monopoles : la recette générale du royaume, la Compagnie du Mississipi, le commerce du Sénégal, les Fermes Générales du Roi, le privilège du Commerce des Indes, la Fabrication des monnaies, les Gabelles des Trois-Evêchés et le Domaine de Franche-Comté. Ces accroissements n'étaient qu'une amorce, pour faire rechercher les actions de la Compagnie. Grâce aux habiles manœuvres de l'auteur, le succès dépassa toutes ses espérances.

Depuis la paix de Ryswick, époque où la pénurie de l'Etat força de mettre en circulation une énorme quantité de billets royaux, la rue Quincampoix, à Paris, avait été le principal comptoir du commerce de ces effets. Elle était habitée, en grande partie, par des négociants juifs et des courtiers qui rachetaient les billets d'Etat à vil prix. Ce fut là que l'on vit fleurir l'agiotage, vers le mois de septembre 1719. Des aventuriers de toutes les parties de l'Europe, vinrent s'abattre sur ce marché. Toutes les conditions y furent confondues ; les femmes mêmes ne rougirent point de se mêler à cette cohue.

Un grand nombre de spéculateurs adroits, profitant des mouvements que leurs manœuvres déterminaient dans le cours des actions, firent des fortunes Moulés. Un certain André, fameux dans les fastes du système, gagna trente millions de livres dans le seul mois de septembre 1719. Un nommé Leblanc, devenu par son industrie ténébreuse l'arbitre de ces coups de hasard, acquit d'immenses richesses avec la même rapidité. On citait des hommes de néant enrichis en

quelques jours, et qui pouvaient écraser de leur luxe les plus gros traitants. Ces exemples enflammèrent les imaginations et mirent le système en faveur, plus sûrement que tous les calculs de Law.

Le désenchantement succéda bientôt à cette ivresse. Dans son opposition au système, le Parlement avait décrété de prise de corps le fabricant de ces prodigieuses fortunes ; mais Law, soutenu par le Régent que ses combinaisons avaient fasciné, par le public que l'attrait des grandes richesses éblouissait, se riait du Parlement et de ses arrêts, au milieu de l'enthousiasme général. Nommé contrôleur général des finances le 5 janvier 1720, après avoir abjuré la religion réformée et pris des lettres de naturalité, il fut un moment le conseiller le plus influent de la Régence. Jamais ministre ne fut plus admiré ni plus adulé. On voyait en tous lieux le portrait de l'heureux contrôleur général ; la poésie lui dédia les devises les plus élogieuses : cette idolâtrie, qui avait gagné jusqu'aux grands de l'Etat, fut poussée aux dernières limites de l'abjection.

Quelques hommes pénétrants voyaient avec effroi les calamités qui ne pouvaient manquer de sortir de cette crise délirante, tandis que les amis privés du Régent, désignés sous le nom injurieux de roués, dissipateurs effrénés, parasites de la grandeur, se vautraient dans les fanges de la spéculation et encensaient l'idole du jour. Dubois déplorait les saturnales de l'agiotage et s'efforçait d'arracher le duc d'Orléans à ses illusions. Il était affligé de l'élévation de Law, parce qu'à ses yeux elle rendait le Régent complice des erreurs et des fautes du contrôleur général. Mais le duc d'Orléans qui venait de recevoir de la compagnie des Indes un prêt de cent millions de livres pour le remboursement de quatre millions de rentes, et qui voyait dans le système une source intarissable où il avait la faculté de puiser à pleines mains, le duc d'Orléans recevait mal les avis qui tendaient à discréditer un homme, dont le génie créait des ressources inépuisables aux finances publiques.

L'espérance d'acquitter les dettes de l'Etat avec les profits des opérations de Law, soutenait donc la confiance du Régent dans le système, mais la facilité qu'avait le gouvernement de puiser dans les trésors toujours ouverts de la Compagnie devait être la ruine des actionnaires. Ces emprunts étaient toujours couverts par des émissions nouvelles de papier. A un moment, la masse des effets de toute nature jetés dans le public, dépassa le numéraire en circulation. L'industrie des faussaires, encouragée par l'appât des gros bénéfices, augmenta encore beaucoup la quantité de papier. La répression la plus active et la plus sévère ne put arrêter les falsifications, et les innombrables négociations frauduleuses furent une autre cause de perturbation dans le système. L'augmentation indéfinie de papier devait nécessairement produire une dépréciation de ces valeurs. Mais telle était la passion qui entraînait le public, que, séduit par les stratagèmes de l'agiotage, il ne s'attachait qu'aux chances du jeu, et n'apercevait que le beau côté de la spéculation, c'est-à-dire les bénéfices immédiats qu'on pouvait retirer des actions par la négociation.

Lorsque Law prit le contrôle, le système succombait déjà à l'excès de sa prospérité comme on succombe quelquefois à la plénitude de la santé. Les actions habilement ballottées avaient atteint un prix supérieur de vingt fois à leur prix primitif. Tous ceux que les chances avaient favorisés, se dépêchèrent de convertir leurs actions en valeurs plus positives que la monnaie de banque. Il était naturel, d'ailleurs, que ces nouveaux enrichis songeassent à jouir de leur fortune. La classe des parvenus voulut à son tour, goûter des jouissances du luxe. Pour jouir, il fallait réaliser, et la masse des réalisations commença la

défaveur des actions. De plus, l'essor des fortunes nouvelles fit hausser d'une manière exorbitante le prix des denrées et des articles de commerce ; en sorte qu'une gêne très-grande vint s'ajouter à toutes les difficultés du système.

Law ne vit pas de meilleur moyen, pour prévenir la désertion des agioteurs, que de proscrire les valeurs qui pouvaient fournir un moyen d'échange et de réprimer le luxe. De même qu'il avait avili les espèces afin de les mettre hors d'usage, il défendit de porter des diamants et des pierres précieuses, de posséder de la vaisselle d'argent, voulant, disait le préambule de l'ordonnance, **empêcher les sujets de dissiper leur bien et arrêter le désordre des fortunes**¹.

Ces signes annoncèrent clairement que le système était ébranlé sur sa base, et que sa chute serait prochaine. Dès ce moment Law ressemble à un homme uniquement occupé de sauver le plus qu'il peut d'une maison qui commence à brûler.

Le 27 février 1720, parut une déclaration portant défense à tout particulier de conserver chez soi plus de cinq cents livres en espèces, sous peine de confiscation du surplus. Une déclaration du 11 mars de la même année vint compléter cette législation inique par une dernière disposition, qui devait être la plus efficace au sentiment de Law, l'abolition absolue de l'usage des espèces d'or et d'argent. Ces mesures extrêmes, au moyen desquelles on espérait continuer le jeu furent le coup de grâce du système.

Rien ne pouvait coûter à Law, après avoir montré un si grand mépris de la justice. Il était, d'ailleurs, dans une position à tout oser. Mais au lieu de rétablir la confiance, ces mesures violentes ne firent que propager l'alarme, et au milieu de ce désarroi, les actions fléchirent. Law imagina qu'il pourrait encore parer à ce décri par une dernière audace : il crut qu'il relèverait la fortune de la Compagnie en restant maître des négociations ; de telle sorte, qu'il pût à son gré régler les cours des actions. Il fallait supprimer les assemblées de la rue Quincampoix, ce qui pouvait mécontenter le public et provoquer des troubles. Un événement lui en fournit l'occasion et le prétexte.

La rue Quincampoix était devenue le réceptacle des plus hardis voleurs de Paris. Une compagnie d'archers, y surveillait le bon ordre. Malgré cette garde, des vols nombreux étaient commis journellement au préjudice de ceux que la cupidité ou la curiosité attiraient dans cet étroit passage. Le 23 mars 1720, un crime accompli avec des circonstances extraordinaires jeta l'épouvante parmi les agioteurs. Un officier réformé, Antoine-Joseph comte de Horn, d'une illustre famille de Flandre, allié à plusieurs maisons souveraines et à la princesse Palatine mère du Régent, jeune homme perdu de mœurs et de dettes, fut un des auteurs de cet attentat, dont le souvenir est lié à l'histoire du système.

Le comte de Horn avait formé le complot, avec deux de ses compagnons, le chevalier de Mille capitaine réformé comme lui, et un batteur d'estrade du nom de l'Estang, de se procurer une grosse somme par un guet-apens. Les trois complices s'étant rendus dans la Rue — dénomination populaire sous laquelle on

¹ Comme toutes les lois somptuaires, celles-ci furent éludées sans peine. Le duc de la Force, pair de France, un des actionnaires les plus considérables et les plus heureux de la Banque, réalisa ses profits d'une façon très-ingénieuse : il fit d'immenses achats d'épicerie et autres denrées, qu'il accumula dans de vastes magasins. Il eut à soutenir à ce sujet un procès fameux, dans lequel on brocha beaucoup de mémoires. Cette procédure originale est une des singularités de ce temps-là.

désignait le théâtre fameux de l'agiotage — s'adressèrent à un courtier de change, tapissier de son premier état, qui s'entremettait pour le négoce des actions. Sous prétexte de négociier du papier, ils l'attirèrent dans une taverne de la petite rue de Venise, voisine de la rue Quincampoix, l'assassinèrent à coups de baïonnette, et s'emparèrent d'un portefeuille contenant cent cinquante mille livres en billets de banque. Au bruit que fit la victime en se débattant, on accourut. De l'Estang resté dans l'escalier pour faire le guet, parvint à s'évader ; de Mille sauta par une fenêtre et tenta de s'échapper à travers la foule, il fut bientôt saisi. Quant au comte de Horn, il fut arrêté sous la fenêtre qu'il venait de franchir, à l'exemple de Mille. Livré à la justice, une sentence du 22 mars le condamna à être rompu vif et à rester exposé sur la roue, la face tournée vers le ciel, tant qu'il plairait à Dieu de lui conserver la vie.

Des parents et des amis du comte intercédèrent auprès du Régent pour obtenir la grâce du coupable. Dans le conseil, quelques membres dont l'orgueil s'indignait de voir un gentilhomme subir un supplice infamant, et qui croyaient se rendre agréables au Régent en l'invitant à pardonner à un de ses proches, opinèrent pour la clémence. D'Argenson, Law et Dubois furent inflexibles ; les deux premiers parce qu'ils jugeaient l'exemple nécessaire à la sécurité des agioteurs ; l'abbé, le plus humain des hommes et qui n'avait rien à démêler avec le système, parce que la justice était intéressée à un châtement éclatant.

Le Régent montra une grande force de caractère en cette circonstance. Pressé par la famille du comte de Horn d'accorder un pardon, par ce motif que la honte du supplice rejaillirait sur les parents du coupable, il répondit avec autant de noblesse que de fermeté :

Pour moi, je ne le crains point ; mais quand il serait vrai, je ne saurais détourner un malheur par une injustice.

Le comte de Horn et de Mille furent rompus vifs en place de Grève, le 26 mars, et après une heure d'exposition sur la roue, étranglés en vertu d'une délibération du conseil : ce fut la seule grâce que le Régent accorda.

La consternation que cet attentat avait répandue parmi les agioteurs, servit les desseins de Law. Une ordonnance royale, dont la date rappelle le crime de *Horn* (22 mars) rendue publique quelques jours après, portait défense de s'assembler rue Quincampoix, et instituait à la Banque, un bureau spécial pour la conversion des actions de la Compagnie des Indes en billets de Banque et *vice versa*. Afin d'amener le public à ses vues, qui étaient de s'emparer de toutes les négociations. Law s'attachait dans cette ordonnance, à déprécier l'office des courtiers. Le roi, disait-il, informé qu'un grand nombre de domestiques et d'artisans ont abandonné leurs maîtres et leurs professions, soit pour négocier eux-mêmes, soit pour servir de courtiers à d'autres personnes, leur fait défense de s'assembler rue Quincampoix.

En fermant le marché aux actions, on paralysait l'agiotage qui faisait l'activité de ce commerce ; mais le public n'était nullement disposé à laisser tomber le jeu. Chassé de la rue Quincampoix, il se réfugia à la place Vendôme, et y continua les opérations au milieu des divertissements de toutes sortes, de la musique et des exercices des bateleurs. Une nouvelle ordonnance étendit les premières défenses, et prohiba de s'assembler en aucun lieu ni quartier, et de tenir bureau pour les négociations du papier. Une disposition exceptait les agents de change, dont le nombre était insuffisant pour la masse des transactions.

Cette nouvelle prohibition n'eut pas plus d'effet que la précédente ; Law, convaincu de l'impuissance des ordonnances, prit le parti de tolérer les assemblées qu'il ne pouvait empêcher. Cependant comme le chancelier dont l'hôtel était situé sur la place Vendôme, se plaignait du tumulte, on dut transférer le marché ailleurs.

Le prince de Carignan offrit de l'établir dans les beaux jardins de son hôtel de Soissons¹, et en obtint la permission. Il fit construire un grand nombre de petites baraques qu'il loua à des spéculateurs, chacune au prix de cinq cents livres par mois, et retira d'immenses bénéfices de ce privilège. Le 1^{er} août, le commerce du papier s'installa à l'hôtel de Soissons.

Au point où tant de secousses violentes avaient poussé le système, l'habileté la plus consommée n'aurait pu le préserver de sa ruine. Law s'était perdu dans l'opinion publique par ses mesures arbitraires ; Le Régent lui-même commençait à n'avoir plus une foi aussi robuste dans les conceptions du contrôleur général et écoutait les avis qui lui étaient contraires. Quelque animé que fût l'abbé Dubois contre l'homme qui avait si imprudemment bouleversé toutes les fortunes, et compromis par son imprévoyance l'autorité du Régent, il ne lui semblait plus possible d'arracher Law à ses fonctions, il croyait nécessaire de le laisser tomber avec le système. Il entrevoyait avec inquiétude les conséquences funestes des chimères qu'il avait combattues et en redoutait les résultats pour la tranquillité publique.

Les détenteurs d'actions qui les avaient achetées aux prix les plus élevés ne pouvant plus les vendre, à cause des entraves de toute nature apportées à la liberté des négociations, commençaient déjà à murmurer. Tout faisait prévoir les pertes énormes qu'ils auraient à subir à la chute du papier. Dubois fut un de ceux qui remontrèrent avec force au Régent, la nécessité de sauver aux dépens de la Banque, les actionnaires imprudents, et lui en offrit les moyens : il s'agissait de soutenir le cours des actions et de forcer la compagnie elle-même à les racheter à dix mille livres. Par ce moyen on retirait de la circulation un grand nombre de titres, et, pour le surplus, en ralentissant la baisse on pouvait arriver à répartir les pertes, de façon à diminuer les chances mauvaises d'une liquidation, qui, sans cette précaution, devait infailliblement aboutir à un désastre général. Law se récria contre cette mesure, fit entendre les plaintes les plus vives dans l'intérêt de la compagnie, et ne put arrêter le coup qu'il redoutait.

Le Régent lui ôta, au mois de mai 1720, le contrôle des finances et lui laissa seulement la direction de la Banque. Déjà ses fautes l'avaient rendu tellement impopulaire qu'il n'osait plus se montrer en public.

Dubois et ceux qui, dans le conseil, avaient espéré qu'ils pourraient modérer la chute du système et en atténuer les effets ne tardèrent pas à être déçus. Afin de mettre la Banque en état de faire des rachats, il fallut l'autoriser à créer de

1 L'hôtel de Soissons et ses jardins étaient situés sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle au blé. Ils étaient bornés par les rues des Deux-Enns, de Grenelle, Saint-Honoré et du Four, où était l'entrée principale. Ils avaient appartenu sous le nom de l'Hôtel de la Reine à Catherine de Médicis qui y résida jusqu'à sa mort et passèrent ensuite à Charles de Bourbon, lits du prince de Condé. L'hôtel agrandi et réparé reçut le nom de Soissons qu'il conserva jusqu'en 1763, époque où fut commencée la construction de la Halle au blé. Il n'est resté des anciens bâtiments que la belle colonne dorique qui servait d'observatoire à Catherine de Médicis.

nouveaux billets. Cette ressource fut bientôt épuisée, et la Banque allait se trouver dans l'impossibilité de racheter, si l'on ne mettait un frein aux réalisations. Or, suspendre les rachats, c'était arrêter court le système. Law crut se tirer d'embaras en faisant rendre (21 mai) par le conseil, un arrêt qui réduisit de moitié la valeur des actions et des billets de la Banque. Il y eut un soulèvement général contre cette spoliation. A la vérité, les espèces étaient réduites dans la même proportion ; mais personne ne fut dupe de cette manœuvre. On devinait qu'après avoir racheté les actions, il serait facile à la Banque, en opérant alternativement sur les monnaies et les billets, comme elle l'avait fait jusque-là, de ramener ceux-ci à leur valeur primitive. Chacun pressentait que l'application de l'arrêt introduirait d'effroyables désordres, et tremblait pour sa fortune.

Le Parlement, de son côté, pensa qu'il était de son devoir de sortir de la réserve dans laquelle il se tenait depuis quelque temps. Le mal était trop grave pour qu'il restât indifférent à l'émotion populaire. Il s'apprêtait à dresser des remontrances, lorsque la Régence effrayée de l'exaspération, révoqua, le 27 mai, l'arrêt malheureux qu'elle n'aurait pas dû publier : satisfaction tardive, qui ne pouvait remédier à la défiance inspirée au public. A partir de ce moment le système fut perdu sans retour. On vit se succéder à de très-courts intervalles, les ordonnances et les arrêts les plus contradictoires. Chaque jour les dispositions de la veille étaient remplacées par d'autres qui devaient être abrogées le lendemain. Au milieu de cette confusion, la détresse des citoyens était à son comble.

Law, en butte à l'animadversion publique, vit se ranimer avec plus d'énergie l'esprit hostile du Parlement. Dans cette situation critique, il s'avisa de demander au Régent le rappel de d'Aguesseau ; il espérait restituer la confiance au public en rendant les Sceaux à l'ancien chancelier. D'Argenson était accusé par la voix publique d'avoir trempé dans les trafics du système, au mépris des devoirs de sa charge. Haï déjà du peuple, pour la dureté de son caractère, il s'en était fait mépriser par son avidité. Le Régent se laissa persuader facilement qu'il plairait à la multitude en sacrifiant un ministre impopulaire. Dubois fut chargé d'aller prendre les Sceaux chez d'Argenson, et Law courut les offrir à d'Aguesseau, dans la retraite ou celui-ci s'était renfermé depuis sa disgrâce.

D'Aguesseau rentra au ministère au commencement de juin. Le peuple accueillit son retour avec des transports de joie ; il semblait que sa présence devait conjurer tous les périls, et que l'ordre allait régner dans l'État, sous la protection de la justice. Le Parlement que l'on avait cru caresser par cette nomination, sut mauvais gré à d'Aguesseau de s'être commis dans une cause désespérée. Il rejeta la transaction dont l'élévation du nouveau chancelier devait être le gage, et continua de refuser l'enregistrement des arrêts du conseil, dont on voulait étayer le système.

Dans un moment où la Régence était occupée à sauver du naufrage le plus qu'elle pouvait de la fortune des citoyens, cette lutte systématique était inopportune et dangereuse. Law engagea le Régent à sévir contre les parlementaires. Accoutumé à corrompre ceux qu'il voulait se rendre favorables, il aurait volontiers employé les moyens de séduction pour réduire le Parlement, mais il n'était pas aisé de gagner une compagnie nombreuse, composée d'hommes indépendants, pour la plupart, du côté de la fortune. Pour rendre la corruption plus facile, il eut la hardiesse de proposer le remboursement des charges du Parlement, où tout au moins de diminuer le nombre des titulaires par des évictions.

Dubois traversa ce projet. On a vu qu'il n'était pas tendre envers le Parlement, dont il ne pouvait supporter les airs arrogants et les façons souveraines ; néanmoins en cette circonstance, il eut la sagesse de résister à ses entraînements et à ses idées, car lui-même avait eu dans un autre temps, la pensée de racheter les charges de magistrature. Il sentit qu'amoindrir cette compagnie, au moment où les embarras des finances lui faisaient un parti de tous ceux qui haïssaient Law, c'était aggraver une situation déjà pleine de périls. Le Parlement flatté de l'assentiment populaire, aigri par l'état d'infériorité dans lequel il était tenu n'en fut que plus porté à la sédition. Croyant le gouvernement trop affaibli pour oser entreprendre contre lui, il se montra plus rétif et se posa fièrement en censeur de l'autorité.

Il n'était que trop vrai ; la Régence sentait toute sa faiblesse et le témoignait par sa conduite vacillante. Contrainte de défaire ses actes et de composer avec l'opinion publique, elle avait dû, après la retraite de Law, révoquer les arrêts du conseil qui avaient indisposé le peuple. Le 1er juin, on rendit aux particuliers la faculté de posséder en espèces toutes les sommes qu'il leur plairait ; concession illusoire, car le numéraire avait à peu près disparu. Par suite de la législation qui avait tourmenté les espèces, les monnaies étaient passées à l'étranger ; le 20 juin, une ordonnance Royale enjoignit de faire rentrer en France les fonds qui en étaient sortis. Mais elle n'eut aucun effet et n'en pouvait avoir : des décrets n'atteignent pas des absents. La rareté du numéraire faisait éprouver au commerce une gêne fort grande, les échanges mêmes les plus nécessaires étaient arrêtés ; la Banque reçut l'ordre de rembourser les billets de dix livres ; et bientôt elle ne put suffire au grand nombre des remboursements. Le public accourut en foule pour échanger les billets ; ce fut un véritable tumulte : deux hommes sont étouffés dans la presse ; le peuple en fureur, porte au Palais-Royal les deux cadavres, en proférant des malédictions contre Law.

Depuis quelques jours des avis secrets avaient révélé au Régent des projets contre sa personne. Il était prévenu qu'on devait tenter de mettre le feu à sa demeure ; son intrépidité lui fit mépriser le danger, et il dédaigna toute précaution. Calme malgré les alarmes qu'il voyait autour de lui, il se montra aussi libre d'esprit, aussi insouciant en présence de la populace ameutée, qu'il l'aurait été sur un champ de bataille. Il fit ouvrir la porte du palais, se présenta sur le balcon à la multitude, et désarma la fureur populaire par sa contenance. En ce moment le carrosse de Law attendait dans la cour du palais ; le peuple s'empara de la voiture, la mit en pièces et se retira, laissant au palais les cadavres qu'il avait apportés. Le Régent les fit enterrer sans bruit. Ainsi se termina cette agitation dont les conséquences auraient pu être fatales à l'ordre. Pour prévenir le retour des scènes tumultueuses, une ordonnance Royale du 17 juillet suspendit le paiement des billets dans les bureaux de la Banque, confia le soin de faire ces paiements aux commissaires des quartiers, et porta des défenses sévères contre les attroupements.

Le Parlement eut l'imprudence de triompher de la démonstration populaire qui avait eu lieu contre Law¹. A défaut de remontrances bruyantes qu'il n'osait plus

¹ Après les excès commis au Palais-Royal, le premier président de Mesmes, témoin de l'attentat, courut en informer la cour du parlement en un distique ridicule ; il s'écria en entrant dans la grande salle :

Messieurs, Messieurs, bonne nouvelle !
Le carrosse de Law est réduit en cannelle.

se permettre, il s'abandonnait en particulier à une opposition mesquine, tracassière. S'il ressentait les malheurs publics, il était encore plus touché de la perte de son influence, et cherchait à la recouvrer, en attirant le peuple à son parti. Le dépit l'excitait à l'opposition.

Emporté par sa légèreté, distrait par ses plaisirs, le Régent ne s'occupait guère des intrigues du Parlement, persuadé qu'il n'avait ni assez de crédit ni assez d'audace pour se mettre à la tête d'une révolte. Au contraire, Dubois plus défiant et qui savait que dans les mouvements séditionnels, le peuple est porté à prendre pour chefs ceux qui s'agitent le plus, conseillait de s'assurer la neutralité du Parlement en l'envoyant en exil. L'exemple de Mazarin l'avertissait du danger. Il se souvenait des commencements de la Fronde et voyait dans ces événements les signes des plus grandes calamités publiques. Mazarin avait commis la faute de paraître craindre le Parlement. Lorsqu'en 1648, il fit remise de la Paulette¹, le ministre avait cru capter ses bonnes grâces, en le traitant plus favorablement que les autres cours supérieures ; il le rendit plus vain de ses prérogatives et enhardit seps entreprises contre l'autorité royale.

Si Mazarin n'avait pas montré cette faiblesse vis-à-vis du Parlement, il aurait pu faire enlever, comme il le fit le 26 août 1648, quelques meneurs de cette compagnie, peut-être même la compagnie tout entière, sans que le peuple s'en émût. Mais en attaquant le Parlement qu'il avait flatté et fortifié, en tolérant ses prétentions, il devait infailliblement soulever la multitude qui regardait les parlementaires comme les pères de la patrie : ce fut la cause de la sanglante *journée des barricades*.

Dubois n'était pas d'avis de commettre l'autorité du Régent dans les mêmes aventures. Si le Parlement n'avait plus dans son sein des hommes d'un grand caractère, capables de commander la confiance du peuple, un préjugé populaire et le souvenir de ses, anciennes luttes le désignaient aux mécontents comme leur chef. L'abbé sentait que les révoltés pouvaient tirer une grande force morale de l'appui de la première magistrature du royaume. Il insista sur la nécessité d'éloigner le Parlement, et détermina le Régent à sortir de son indifférence à l'égard de ce corps.

Le 20 juillet, des lettres de cachet furent expédiées à tous les membres de la cour, pour leur signifier l'ordre de se rendre à Pontoise. L'exécution de cet ordre fut conduite avec toute la vigueur nécessaire, pour éviter que le Parlement ne se réunisse et n'essayât de résister. Des détachements de gardes-françaises et suisses s'emparèrent des portes du palais ; en même temps des mousquetaires envahissaient les chambres, s'établissaient sur les sièges vacants, et par cette occupation empêchaient la réunion de la cour. Ce déploiement de forces avertit les magistrats qu'ils devaient se résigner au silence. Le Parlement se laissa exiler sans qu'un seul de ses membres retrouvât en lui ce courage civil dont le

Et le Parlement accueillit par des applaudissements indécents cette plaisanterie de mauvais goût.

1 Droit annuel frappé sur les charges de judicature au temps d'Henri IV et dont l'inventeur fut un certain chevalier Paulet. Au moyen de cette redevance, les offices qui, depuis Louis XII, étaient transmissibles à titre véral, devinrent héréditaires. Le roi se dépouilla du droit de vendre les charges qui n'étaient pas aliénées à la mort des titulaires. Mazarin abolit cette taxe qu'il compensa par une retenue de quelques années de gages sur les membres des cours supérieures. Par une faveur particulière, il exempta le parlement de cette retenue.

président Matthieu Molé avait fait preuve, lorsqu'il répondit au Roi qui le menaçait de l'envoyer à Montargis : **Je suis président du Parlement de Paris, non du Parlement de Montargis.**

Dubois ne doutait pas que l'exil ne rendit la Cour plus maniable. Il supposait bien que dans l'espoir d'être rétablie à Paris, elle finirait par devenir plus accommodante. La constance qu'elle montra dans les premiers temps, en refusant au mois d'août, ainsi qu'on l'a vu, l'enregistrement de la bulle, et ensuite de divers édits de finances, ne se soutint pas. Ces hommes habitués aux distractions de la capitale, à toutes les commodités de la vie, regrettèrent bientôt les jouissances que Paris seul pouvait leur offrir. Sous l'influence de ces regrets, les parlementaires se sentirent mollir ; après cinq mois d'épreuve, leur obstination céda aux volontés de la Régence, et l'enregistrement de la déclaration relative à la bulle, précédemment refusé, fut accordé en vertu des ordres du Roi. Cet acte de soumission valut au Parlement sa grâce ; le 16 décembre, il fut rappelé à Paris.

En l'absence du Parlement, la chute du système avait été consommée. Le cours des papiers avait fléchi presque sans gradation, et il s'ensuivit la ruine complète des détenteurs de ces valeurs. Les actions de la Compagnie des Indes étaient tombées de 18.000 livres à 2.000. Les actions, les fortunes engagées dans le commerce furent renversées, et des gens qui nageaient dans l'opulence furent subitement plongés dans la misère. Dans ce revirement de fortune, Law précipité du faite de la grandeur devint l'objet de l'exécration publique et se vit réduit à trembler pour ses jours. Le peuple, dont il avait été l'idole, le poursuivit de ses colères. Destitué de la direction de la Banque, qui fut confiée au duc d'Antin ; dépouillé de ses immenses richesses ; ses revers ne purent désarmer ses ennemis. Le Régent ne l'abandonna pas dans le malheur, et lui donna asile au Palais-Royal. Law resta caché quelque temps dans cette retraite et quitta Paris le 14 décembre 1720, pour se rendre à sa terre de Guérande, dans la Brie. Quelques jours après, ayant appris le retour à Paris du Parlement, dont il redoutait l'animosité, il prit le parti de sortir du royaume et se retira plus tard à Venise, où il vécut des chances du jeu et des libéralités que lui faisaient quelques seigneurs enrichis par le système. Telle était la vivacité du ressentiment public, que la disgrâce et les malheurs de Law furent reçus comme une consolation¹.

Ainsi finit ce vertige qui avait fait tourner toutes les têtes. On aurait portant une fausse idée du génie et du système de Law, si l'on jugeait l'un par ses erreurs, l'autre par ses abus. Il ne manqua peut-être à la réussite de cette immense combinaison, qu'une force de caractère assez grande, qui eût rendu Law indépendant des influences auxquelles était soumise la marche du système. Il y eut de vraiment judicieux, de véritablement utile dans la gigantesque entreprise de l'Écossais, l'institution de la Banque générale, et la compagnie des Indes, qui subsistèrent après la ruine des actionnaires. Tout le reste ne fut qu'un leurre.

Law avait certainement des idées trop justes sur le mécanisme des finances, pour ignorer que le vaste monopole qu'il voulait établir, loin de répandre le commerce, le restreindrait, et qu'il ne pouvait supprimer la concurrence commerciale sans étouffer les industries. Il n'ignorait pas non plus, que l'émission illimitée du papier, produirait nécessairement le discrédit de cette monnaie ; mais il fut contraint de multiplier les billets, afin de procurer au gouvernement des fonds pour liquider les dettes de l'Etat ; d'augmenter les

¹ Law mourut en 1729.

privilèges de la Banque pour accroître la faveur des billets et donner au jeu des actions une plus grande impulsion. La faute de Law consista à rechercher l'avantage de l'Etat aux dépens des particuliers, et l'intérêt de quelques riches actionnaires au détriment du plus grand nombre. S'il avait pu borner son entreprise à son objet pratique, nul doute qu'il n'eût rendu un véritable service au royaume ; il eût mérité peut-être un jour de partager les honneurs et la gloire de Colbert. Il voulut trop embrasser ; ce fut une faute. Voyant la fortune sourire à ses desseins, il crut qu'il pouvait tout oser. Cet excès de présomption le perdit, en l'aveuglant sur l'injustice et le danger des fausses mesures, au moyen desquelles il chercha à fortifier son système.

Le bouleversement des fortunes ouvrit un abîme sous les pieds du Régent. Il fallait ou déclarer la banqueroute, et l'on réduisait à la misère d'innombrables victimes ; ou porter résolument la cognée dans cette forêt d'abus, et sacrifier une foule d'intérêts pour sauver une faible partie des fortunes compromises : dans ce cas, la Régence restait encore exposée aux plaintes et aux murmures.

Ce dernier parti, le plus juste, le plus humain offrait d'inextricables difficultés dans l'exécution. Pour en faciliter l'application, on imagina la formalité du visa, espèce de contrôle public qui assujettit tous les porteurs de papiers royaux et d'effets de la compagnie, à venir déclarer devant une commission l'origine de leur possession. Les détenteurs furent tenus de prouver que l'acquisition des titres qu'ils possédaient avait été faite du prix d'héritages vendus, ou sur l'acquittement de contrats de créances authentiques. L'objet de cette sorte d'inquisition, était d'annuler tous les titres qui n'auraient pas été un remplacement d'immeubles vendus, ou de contrats certains, et en même temps, de réformer l'énorme quantité de papier falsifié qui était en circulation. De cette vérification résulta une réduction de papier. La masse des effets de toute nature, qui s'élevait à environ huit milliards de livres à la fin du système, sans compter les effets falsifiés, se trouva réduite à deux cents millions après l'opération du visa.

Quelque arbitraire que pût parer cette forme de spoliation, comme elle reposait au fond sur une intention honnête, elle fut reçue avec assez de modération. Si l'on pouvait plaindre des citoyens qui, sur la foi de promesses trompeuses, avaient aliéné leur patrimoine pour se procurer du papier, il était difficile de s'intéresser à des joueurs qui ne perdaient que les produits du jeu.

Il y avait une inconséquence réelle et une injustice à imposer les pertes de l'agiotage exclusivement sur une classe de joueurs, pendant que des enrichis du système jouissaient paisiblement du fruit de leurs spéculations. Dubois vit un bénéfice pour l'Etat et une satisfaction pour les victimes du visa à faire rendre gorge à ceux qui avaient notoirement bénéficié des opérations de l'agiotage. Il les fit comprendre dans un rôle de capitation extraordinaire, proportionnellement aux gains qu'ils déclarèrent. Le montant de cette contribution forcée s'éleva à près de deux cent millions de livres. Lorsqu'on songe que cette taxe frappa principalement sur des princes, des grands seigneurs et des particuliers devenus considérables par leurs richesses, on est tenté d'oublier ce qu'elle eut de violent, d'excessif, et d'applaudir à l'énergie du ministre qui, sans craindre de s'exposer au ressentiment d'hommes puissants, n'hésitait pas à les signaler comme des publicains avides, et à venger, en quelque sorte, la morale par un exemple.

CHAPITRE NEUVIÈME

Motifs qui portent Dubois à solliciter le chapeau de cardinal. — Lafitteau, évêque de Sisteron, est chargé de négocier cette affaire à Rome. — Dubois sonde le ministère anglais au sujet de son projet. — Appui qu'il reçoit du roi Georges. — Le Régent écrit au Pape pour lui demander le chapeau. — Le Pape résiste et fait demander un secours pour le Prétendant d'Angleterre. — Embarras de Dubois. — Le Régent accorde au chevalier de Saint-Georges le secours demandé. — Preuves que cette grâce n'a pas été le prix du chapeau.

Il ne fallait pas moins qu'une politique habile, une rare fermeté de caractère et un grand amour du bien public, pour triompher de tant d'embarras qui avaient troublé l'État depuis le commencement de la Régence. Les ennemis eux-mêmes de l'abbé Dubois étaient forcés de reconnaître les services qu'il avait rendus, en comprimant les mauvaises passions qui tendaient à bouleverser l'ordre ; mais l'envie ne pouvait pardonner à un homme de rien de s'être acquis le crédit d'un ministre principal, de gouverner presque d'une manière absolue et de disposer de l'autorité du Régent. Peu de ministres, peu d'hommes marquants furent en butte autant que l'abbé aux traits de la malveillance et de la satire. On composerait plusieurs volumes des diatribes dirigées contre lui et, ce qui est triste, ce qui donnera une idée peu avantageuse de l'esprit de ce temps ; ce fut le moment même où Dubois s'employait le plus efficacement au bien public, que ses détracteurs choisirent pour déchirer sa réputation.

On a vu avec quelle sollicitude et quelle impartialité il s'était étudié, dès son entrée au ministère, à réconcilier, par un accommodement plein de sagesse, les constitutionnaires et les appelants de la bulle. Ses ennemis ne craignirent pas d'insinuer que sous les apparences d'un zèle hypocrite pour la religion, il aspirait en secret à la pourpre romaine, et qu'il s'efforçait de mériter les faveurs du Saint-Siège par des complaisances accordées en prévarication des devoirs de sa charge. Cette accusation où la dignité de la cour de Rome est impliquée, a été si souvent reproduite, qu'il importe de s'y arrêter, et de démontrer par des témoignages irrécusables, que l'élévation de Dubois à la plus haute dignité de l'Église n'a été le prix d'aucune faiblesse coupable, ni la conséquence d'aucun marché sordide, ainsi que les historiens se sont attachés à le faire croire.

Dans l'état de faiblesse où se trouvait l'autorité Royale, sous un Roi mineur qui ne pouvait avoir de volonté, sous un Régent indolent et voluptueux, pour qui les affaires publiques étaient une fatigue, un ministre habile et hardi, devait être tenté de jouer le rôle de Richelieu ou de Mazarin. Dubois, qui avait des traits nombreux de ces deux ministres, put sans trop de présomption se croire appelé à leur haute position. La confiance entière du Régent lui permettait de s'immiscer dans toutes les parties du gouvernement, d'imprimer à la marche de l'administration, sinon l'action directe de sa volonté, du moins l'influence de ses conseils, d'être, en un mot, un premier ministre irresponsable. Mais il ne se dissimulait pas que cette faveur était passagère, qu'elle pouvait durer, au plus,

autant que la Régence, et finirait avec elle. Il préjugait avec raison, qu'à la majorité du roi, les courtisans chercheraient à s'emparer de l'esprit du Prince, et à remplacer, par une politique nouvelle, celle qu'il avait fait prévaloir contre leur gré.

La perspective de ces changements fit sentir à l'abbé la nécessité d'assurer l'autorité suprême qui pesait aux mains du duc d'Orléans, afin de consolider son œuvre et d'en assurer la continuation. Pour un si vaste dessein, c'était peu que d'avoir des talents supérieurs, il fallait encore imposer par un air de grandeur qui marquât que le pouvoir n'était pas déchu en passant aux mains d'un abbé sans naissance. Sous l'empire de cette ambition, si Dubois tourna ses espérances vers la cour de Rome, il y fut encouragé par un concours de sympathies honorables ; il put sans le moindre scrupule de modestie, rechercher une dignité que les Princes de l'Europe sollicitèrent du Pape en sa faveur.

Ce fut de Rome même que l'abbé reçut les premières ouvertures relativement à sa promotion au cardinalat. Nommé secrétaire d'Etat (septembre 1718), il manda à Paris, au mois de novembre suivant, l'abbé Lafitteau¹, qui faisait alors son noviciat de jésuite à Rome. Le cardinal de la Trémoille, ambassadeur du Roi, avait signalé à Dubois le jeune jésuite, comme un homme de grandes ressources, et qui plaisait beaucoup au Pape par ses saillies gasconnes.

Lafitteau arriva à Paris dans les derniers jours de décembre de la même année. Le ministre, alors en lutte avec la cour de Madrid, avait eu l'idée de réclamer la médiation du Pape, dans le but d'obtenir de Philippe V l'éloignement d'Albéroni, et désirait se servir de Lafitteau pour disposer Sa Sainteté à accorder ce bon office à la France. Mais Clément XI, mécontent des ménagements dont le Régent usait envers les appelants, n'était pas très-porté à lui être agréable. Lafitteau, qui connaissait les sentiments du gouvernement pontifical, s'efforça de persuader à Dubois que le meilleur moyen de rendre le Pape favorable à ses vœux, était de terminer les difficultés de la bulle par un accommodement dont il lui proposait les termes. Il faisait entrevoir à l'abbé, pour activer son zèle, que le Saint-Père serait aisément porté à lui accorder le chapeau de cardinal qu'il avait dessein (le reprendre à l'archevêque de Paris. Nous avons déjà dit avec quelle dignité Dubois rejeta cette proposition.

A près un tel refus, qui semblait une résistance aux vœux du Saint-Père, Dubois ne pouvait donner suite à ses projets. Il retint le père Lafitteau à Paris, et déterminé de travailler résolument à l'accommodement de la bulle, examina avec lui les différents plans de conciliation que le jésuite avait proposés à Rome. Les idées répandues dans ces mémoires révélaient un esprit souple et des connaissances profondes sur la matière, que Dubois fut bien aise de mettre à profit. En retenant Lafitteau, le ministre avait un motif plus sérieux ; il savait que le Pape, impatient de fulminer contre les opposants de France, attendait pour agir le résultat des démarches qu'il avait confiées au jésuite. Dubois gagna du temps et tâcha d'avancer l'accommodement.

Dans cet intervalle, Lafitteau fit connaître au Pape les dispositions de Dubois au sujet de la bulle, et l'intérêt qu'avait la cour de Rome à s'assurer d'un ministre déjà assez puissant pour faire accepter l'accommodement. En même temps, il

¹ Pierre-François Lafitteau, né à Bordeaux en 1685. Il n'avait pas fait ses derniers vœux de jésuite, lorsqu'il fut nommé évêque de Sisteron, en 1719. Mort à son siège le 5 avril 1764.

flattait Dubois, lui promettant de solliciter la reconnaissance du Pape et d'employer tous ses efforts pour obtenir du Saint-Père le chapeau de cardinal, comme une juste récompense de la sollicitude de l'abbé pour la paix de l'Église. De ces relations entre Dubois et Lafitteau était née une confiance réciproque et un attachement dont témoignent l'abandon avec lequel le premier se livra au jésuite, et le dévouement que celui-ci apporta à servir le ministre. Lafitteau retourna à Rome au mois de juillet 1719, avec la promesse de l'évêché de Sisteron.

A ce sujet, on accusa Dubois d'avoir par cette grâce cherché à stimuler le dévouement de son confident pour ses intérêts personnels, mais, outre les raisons d'affection qui avaient dirigé l'abbé, une raison plus forte justifiait cette faveur. Le cardinal de la Trémoille, ambassadeur de France près la cour Pontificale, était depuis longtemps pressé de venir prendre possession du siège de Cambrai, et avait même reçu des lettres du ministre, qui l'autorisaient à revenir ; l'attrait du séjour de Rome lui faisait traîner son retour en longueur. Dès que l'accommodement serait en bonne voie, Dubois projetait de rappeler le cardinal, auquel on reprochait dans ses fonctions des étourderies sans nombre et de lui donner pour successeur Lafitteau, qui joignait à l'intelligence des affaires l'art de conduire les négociations les plus délicates. Pour mettre la position du futur chargé d'affaires au niveau des fonctions qu'il lui destinait, il lui fit accorder l'assurance d'un brevet d'évêque ; voilà la vérité sur cette nomination.

Il pouvait arriver, cependant, qu'en recherchant les bonnes grâces de Rome, le ministre se rendît suspect aux signataires de la quadruple alliance ; son ambition pouvait sembler un moyen d'agrandir l'influence de la France. Dubois se proposa de sonder sur son projet les sentiments des ministres du roi Georges. Il chargea Néricault-Destouches, alors représentant de la France à Londres, de s'ouvrir à Stanhope des motifs qui le portaient à briguer la pourpre romaine ; dans le cas où le ministre anglais accueillerait favorablement cette ouverture, Destouches devait l'inviter à rendre facile à l'abbé un projet qu'il croyait utile à la solidité de l'alliance avec l'Angleterre.

Stanhope reçut cette communication avec bienveillance, et assura à Destouches que le cabinet anglais était porté à agir près du Régent et près du Pape pour seconder les vues de Dubois. Il écrivit en effet à lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre à Paris, et lui prescrivit de faire connaître au duc d'Orléans les intentions du gouvernement du roi Georges, au sujet de l'élévation de Dubois au cardinalat, lui recommandant de conduire l'affaire à l'insu de l'abbé, de manière à ne pas embarrasser sa modestie et sa délicatesse. Le 27 juin 1719, Stanhope adressa au Régent une lettre qui confirmait la communication de lord Stairs. Il lui demandait son assentiment à une démarche que le roi d'Angleterre se proposait de faire près de l'Empereur, dont il voulait avoir l'agrément, afin de donner plus de poids aux sollicitations près la cour de Rome. Le Régent agréa cette démarche et fit remercier Georges, de l'intérêt qu'il daignait prendre à l'élévation d'un ministre qu'il aimait.

Cette réponse ne permettait pas de douter que le duc d'Orléans ne vit avec plaisir la promotion de l'abbé Dubois. Mais elle faisait supposer aussi que le Régent désirait se tenir à l'écart, et qu'avant de rien demander au Pape, il voulait s'assurer que sa demande serait accueillie sans hésitation et sans conditions : le duc d'Orléans était forcé par les circonstances d'en agir avec cette circonspection. Il n'ignorait pas que le Pape était mal disposé pour lui : il venait d'en avoir la preuve par la promotion au cardinalat, de l'archevêque de Reims, de

Mailly, promotion faite sans la présentation du Roi et contre le gré même du Régent¹. Il craignait que le Pape s'autorisât de la grâce qu'il accorderait, pour obtenir des concessions refusées jusque-là par rapport à la Bulle. Georges Ier jugeant que la réserve du gouvernement français pouvait être mal interprétée à Rome, écrivit le 14 novembre suivant au Régent. Dans cette lettre, il exprimait le désir très-vif d'être agréable à l'abbé Dubois, en contribuant à lui faire accorder le chapeau de cardinal, et invitait le duc d'Orléans à se prêter à ce désir en écrivant au Pape : **Nous devons, disait le Roi d'Angleterre, cette reconnaissance à la personne dont il s'agit et cette mortification à nos ennemis.**

Le duc d'Orléans se rendit facilement aux vœux de Sa Majesté Britannique. Il écrivit au Pape, le 29 novembre 1719, et lui demanda le chapeau pour Dubois, comme une grâce à laquelle il attachait un grand prix.

Cette lettre fut remise à Sa Sainteté, en audience particulière par le cardinal de la Trémoille. En prévision des objections que le Pape aurait pu élever, l'ambassadeur alléguait l'accommodement sur la constitution, auquel Dubois travaillait avec ardeur, comme une raison plausible, qui éloignerait tout soupçon de préférence envers la cour de France, et répondrait aux prétentions des autres puissances. Mais déjà Clément XI avait pris un parti sur cette nomination. Vivement pressé par les sollicitations de l'ambassadeur, retenu d'un autre côté par une arrière-pensée, il esquiva une réponse positive, prétextant qu'il devait des chapeaux aux Cours de Vienne et de Madrid, et se contenta de donner l'expectative à Dubois.

Lafitteau de retour à Rome, avait saisi Clément XI de la demande relative au chapeau. Il fit valoir avec adresse les services que le Pape devait attendre d'un ministre de France, devenu Prince Romain. Le Saint-Père était trop avisé pour se contenter d'avantages lointains, lorsqu'il entrevoyait la possibilité d'obtenir des gages immédiats de la France. Dans le cours de ces négociations, Lafitteau avait tiré du Pape une réponse moins évasive que celle qui avait été donnée au cardinal de la Trémoille. Le jésuite écrivit à Dubois, à la date du 27 novembre 1719, c'est-à-dire antérieurement à l'envoi de la lettre du Régent au Pape, et lui fit connaître que le Prétendant d'Angleterre réfugié à Rome où il ne se soutenait que par les secours du Pape, offrait de s'entremettre en sa faveur. La condition était de rétablir la pension que le chevalier de Saint-Georges touchait autrefois, et qui avait été arrêtée depuis la quadruple alliance.

Il est difficile de savoir si cette proposition vint de Lafitteau seul, ou s'il avait pouvoir de faire ces offres de la part du Pape, ou du Prétendant. Quoi qu'il en soit, plus tard, le Saint-Père fit prier Lafitteau de solliciter l'assentiment du Régent au profit du chevalier de Saint-Georges, qu'il ne pouvait plus soutenir. Le cardinal Gualterio, ancien nonce à Paris, lié d'amitié avec Dubois et que celui-ci avait prié de se concerter avec Lafitteau, confirma à l'abbé la proposition faite

1 Le Régent, blessé de ce chou, avait fait signifier à l'archevêque de Reims, par une lettre de cachet, défense de prendre les insignes de la dignité qui venait de lui être accordée, considérant comme nulle une nomination faite au mépris des droits du roi. Cette défense plaçait la cour de Rome et l'archevêque dans une très-fausse position, et fut levée à la sollicitation de l'abbé Dubois, qui craignait qu'une question de simple prérogative ne devint le sujet d'une querelle plus grave. Le Pape regretta, depuis une nomination qui lui avait été arrachée et que le mérite médiocre de l'archevêque de Reims ne pouvait justifier.

par le jésuite. Il lui marqua, qu'en accordant ses bons offices au Prétendant, il se rendrait agréable au Pape, et préparerait ainsi, sûrement, les voies au cardinalat.

La situation était embarrassante pour Dubois. La lettre du cardinal Gualterio indiquait assez clairement que Clément XI, sans faire de conditions formelles, désirait un secours pour le chevalier de Saint-Georges. Mais les engagements que l'abbé avait pris pour la France, dans le Traité de la quadruple-alliance, lui rendaient impossible de condescendre au désir du Saint-Père. Dubois écrivit, en conséquence, à Lafitteau le 6 février 1720, qu'il ne pouvait accepter l'offre du Prétendant sans s'exposer à perdre la confiance des grandes puissances et à manquer aux obligations qui liaient le Régent. Néanmoins ne voulant pas que le Pape pût croire qu'on montrait peu d'empressement à une faveur qu'il souhaitait, il le fit assurer qu'avec le temps il ne désespérait pas de réveiller la bonne volonté du Régent à l'égard du Prétendant. De plus, il faisait informer Sa Sainteté que le roi d'Espagne, en envoyant son acceptation du traité d'alliance, avait laissé en quelque sorte le Régent maître d'arbitrer, les clauses supplémentaires du traité de Londres. Dubois donnait à entendre que cette latitude de pouvoir permettrait au duc d'Orléans de rendre des services essentiels à Sa Sainteté. Des prétentions opposaient, en effet, la cour de Rome et Sa Majesté Catholique, relativement à quelques portions de territoire en Italie.

A la vérité, dans cette lettre confidentielle, l'abbé laisse percer ses secrets désirs. Dans la lutte qui s'établit entre ses craintes et ses espérances, entre ses devoirs et son ambition, on voit qu'il n'est pas toujours maître de lui-même, et il se laisse égarer à des subtilités pour couvrir les sentiments qu'il ne peut cacher. Il avait appris que le Saint-Père se proposait d'élever à la dignité de cardinal son neveu Alexandre Albani. Il tâcha de profiter de cette circonstance, pour tourner la difficulté et demanda à Lafitteau s'il ne serait pas possible de reporter sur Albani la nomination que le Pape concédait au Prétendant, de telle sorte que la nomination du plein mouvement du Saint-Père lui fût réservée. Moyennant ce subterfuge et à condition que le désir du Régent soit accueilli, Dubois autorise son mandataire à promettre au chevalier de Saint-Georges un secours actuel de 50.000 écus romains, que le Régent accorderait comme de lui-même et de ses propres fonds. Cette combinaison n'eut pas de succès. Le 4 mars suivant, le Prétendant écrit directement à l'abbé pour lui apprendre qu'il a commencé d'actives démarches près du Saint-Père ; le Prince fait valoir les mérites du ministre comme les véritables motifs de l'intérêt qu'il lui porte.

Malgré ces avances, Dubois ne put se résoudre à accepter ouvertement les offices du chevalier de Saint-Georges. Il regretta l'offre qu'il avait faite d'un secours pécuniaire, qui constituait un engagement capable de le compromettre près des alliés. Dans une dépêche du 14 mars, il mandait à Lafitteau d'examiner si la somme promise étant distribuée dans la famille du Pape au lieu d'être donnée au Prince, la conclusion de l'affaire n'en serait pas rendue plus facile.

On s'est autorisé de ce passage de la dépêche du 14 mars, pour induire que le secours accordé au Prétendant, avait été converti en libéralité qui donnait tous les caractères d'une grâce vénale à la faveur poursuivie avec tant d'ardeur par Dubois. La fausseté de cette allégation est prouvée par les faits.

Au mois d'avril 1720, le chevalier de Chavigny, envoyé de France à Gênes, reçut ordre de Dubois de faire tenir à Lafitteau, sur les fonds de la compagnie des Indes, une somme de 50.000 écus romains. En vue de dérober l'objet de cette remise, il était spécifié dans l'avis que cette somme était destinée à acquitter à la chancellerie Romaine, le prix des bulles de l'archevêché de Cambrai. On verra

plus loin, dans une lettre de l'évêque de Sisteron, que cette destination était supposée. Les comptes de la compagnie des Indes et le reçu de Lafitteau font foi que cette somme a été comptée à celui-ci, en plusieurs traites sur Rome. Le montant en fut remis au cardinal Gualterio, qui en disposa suivant les intentions de l'abbé¹.

On a soutenu, pour faire ressortir un fait de corruption à la charge de la cour de Rome, que cette somme n'avait pas été comptée au Prétendant, se fondant sur les lettres publiques du conseil de Régence, qui défendaient expressément à l'évêque de Sisteron d'entretenir aucune relation avec le chevalier de Saint-Georges. Mais une dépêche de Dubois adressée à Lafitteau, à la date du 24 mars, contient un article décisif, quant à la destination des 50.000 écus romains en faveur du roi d'Angleterre. Voici les termes de ce passage :

Vous verrez par un mémoire envoyé à M. le cardinal Gualterio que je n'ai pas borné à tous ces soins l'envie que j'ai de plaire à Sa Sainteté ; et, sur la prière qu'il vous a fait faire de solliciter du secours pour une personne qu'il ne peut soulager, j'ai obtenu pour lui cinquante mille écus Romains, quittes de change, qui nous coûtent ici six mille livres², et je vous prie de faire remarquer au Pape ce prompt service.

Une preuve bien plus convaincante de la remise faite au Prétendant, est inscrite dans les registres des Affaires Etrangères, qui constatent en effet que les 50.000 écus romains envoyés à Rome étaient un secours fourni secrètement au chevalier de Saint-Georges, pour lui tenir lieu des arrérages de pension qu'on avait discontinué de lui payer et qu'on lui a payée depuis fort régulièrement, à raison de vingt-quatre mille écus — environ 150.000 livres par an —. A la vérité ce secours lui a été toujours servi en cachette, à cause des engagements extérieurs, pris par le Traité de la quadruple alliance. C'est ce qui explique les détours dont on usa pour dérober à l'attention de l'Angleterre le payement fait par le cardinal Gualterio.

Enfin le témoignage de l'évêque de Sisteron ne laisse aucun doute de l'emploi des cinquante mille écus. Lorsqu'en 1728, cinq ans après la mort de Dubois, la compagnie des Indes réclama de sa succession la somme qu'elle avait fournie à M. de Chavigny, pour faire tenir à M. de Sisteron, elle fonda cette réclamation sur la déclaration même de l'abbé qui avait indiqué comme destination de cette somme le payement des bulles de l'archevêché de Cambrai. Si cet emploi eût été vrai, la compagnie aurait eu raison de revenir sur la succession, mais on lui fit sentir que ces bulles ayant été accordées gratis à Dubois, en sa qualité de ministre, cette déclaration n'était qu'un prétexte pour déguiser le secours envoyé au Prétendant. On supposa alors que l'argent qui avait passé à Rome pouvait être

¹ Nous avons retrouvé deux reçus du cardinal Gualterio, le premier est ainsi conçu :
J'ai reçu de M. l'évêque de Sisteron, par les mains du frère Aubry, jésuite, une cédule de neuf mille huit cent vingt-six écus romains, cinquante deux baïoques. A Rome, le dernier avril 1720.
Pour 9.826 écus, 22 baïoques.

LE CARDINAL GUALTERIO.

Le second, daté du 2 mai suivant, est de 13.890 écus, 15 baïoques. Ces deux reçus concordent parfaitement, par leur date et le montant des sommes, avec les premières traites touchées par Lafitteau.

² Dubois a exagéré beaucoup le prix du change. Il est probable qu'il ignorait alors le prix réel, qui est porté dans le compte fourni plus tard par la Compagnie des Indes à 287.500 livres.

le prix du chapeau de cardinal. Sur cette conjecture, le contrôleur, M. Desforts, fit arrêter au Trésor Royal le paiement des appointements du premier ministre décédé, jusqu'à ce qu'on fût exactement informé de la vérité, tant de la part de l'évêque de Sisteron, à qui la Compagnie des Indes écrivit, que de la part du Bureau des Affaires Étrangères, où l'on fit toutes les recherches nécessaires.

Voici la réponse de M. de Sisteron aux directeurs de la Compagnie, à la date du 23 juillet 1728.

Il est vrai que le cardinal Dubois, pour lors abbé et pourvu de l'archevêché de Cambrai, me fit remettre à Rome cinquante mille écus Romains ; mais il n'est pas également vrai, comme vous paraissez le supposer par votre lettre, que cette somme ait été employée ni dû être employée au paiement de ses bulles, car en qualité de ministre des Affaires Étrangères, il devait pleinement compter que je lui en obtiendrais le gratis, et je l'obtins en entier. J'eus l'ordre de remettre les cinquante mille écus romains à un cardinal qui m'a donné sa quittance signée de lui, et que je conserve encore. Quant à la destination de cette somme, comme c'est *le secret du Roi*, vous jugez bien, Messieurs, que je ne vous le dirai pas, sans un ordre exprès de Sa Majesté.

Si c'était le secret du Roi, comme Monsieur de Sisteron le déclarait nettement dans cette lettre, il n'est pas vrai que les cinquante mille écus aient servi à acquitter une obligation personnelle de l'abbé Dubois. Au surplus, M. Desforts ne se rendit pas d'abord à la lettre de M. l'évêque de Sisteron ; il fit chercher les preuves au Bureau des Affaires Étrangères. On reconnut que cette somme ne serait pas entrée dans les comptes arrêtés entre la compagnie des Indes et le Roi, si elle eût regardé personnellement l'abbé Dubois. Enfin le contrôleur général fit continuer et achever les paiements réglés aux héritiers du cardinal Dubois ; ce qu'il n'aurait pas fait s'il fût resté la moindre incertitude sur l'objet de cette dépense¹.

Il est donc hors de discussion que les cinquante mille écus sont un secours que le Roi envoya au Prétendant. Si l'on s'appuyait sur le silence des lettres publiques du conseil de Régence à cet égard, pour dire que Dubois accorda ce secours de sa seule autorité, dans son propre intérêt, et qu'il trahit son ministère en agissant à l'insu du Régent, il suffirait d'opposer des lettres du ministre pour prouver qu'il se conduisit d'après les ordres secrets du Régent, et que le secours avait été obtenu, ainsi que ces lettres le disent expressément, par les sollicitations de l'abbé. Il est évident que si Dubois avait agi sans ordre, il se serait donné garde de laisser des traces de sa prévarication dans les registres de son ministère. Il est bien vrai que profitant de l'avis de l'évêque de Sisteron, du cardinal Gualterio et même de ceux du cardinal Albani, neveu du Pape, qui s'était trouvé mêlé à cette négociation, Dubois fit tout ce qu'il put pour que cette libéralité en faveur du Prétendant déterminât le Saint-Père à accorder le chapeau

¹ Le neveu de l'abbé Dubois, chanoine de Saint-Honoré, à Paris, écrivait à ce sujet en 1729

Certaines nouvelles que la Compagnie des Indes a reçues touchant les 50.000 écus, semblent diminuer leurs espérances et augmenter les nôtres. Cependant, le contrôleur général ne se trouve pas battu là-dessus, et il fait de nouvelles perquisitions pour voir s'il ne pourrait pas, par quelque endroit, nous trouver redevables de la somme. Nous verrons ce qu'il en sera, mais en attendant, il tient nos deniers en arrêt.

Le résultat de cette enquête fut favorable, ainsi que nous l'avons dit, puisque les sommes dues par le Trésor à la succession de l'abbé Dubois furent intégralement acquittées.

tant désiré ; il est bien vrai que l'on délibéra même pour savoir si l'on compterait la somme avant que l'affaire ne fût conclue, ainsi que le conseillait le cardinal Albani ; mais l'abbé Dubois n'était pas sûr que l'expédient fût praticable, et il est intéressant de lire la lettre qu'il écrivit, a ce sujet, à Lafitteau, à la date du 17 avril.

Tout porte à croire qu'on n'essaya pas de vaincre l'irrésolution de Clément XI par un moyen aussi peu convenable et que le cardinal Gualterio, grand ami du Prétendant, ne jugea pas à propos de faire dépendre l'assistance envers le chevalier de Saint-Georges, de la détermination du Pape en faveur de Dubois. L'argent fut délivré au Prétendant, par le cardinal, dès qu'il fut arrivé à Rome. La suite de l'affaire prouve que cette gracieuseté même n'influa aucunement sur les volontés du Pape, car Dubois ne fût pas nommé, quoiqu'il pressât beaucoup le Saint-Père d'accorder une prompte conclusion. C'est donc sans raison et très-injustement qu'on a prétendu que les 50.000 écus étaient le prix du chapeau.

Mais si le secours accordé au Prétendant était l'acquittement d'une dette juste, et on a vu qu'il tenait lieu des arrérages de la pension accordée par Louis XIV au chevalier de Saint-Georges ; s'il fut concédé par le Régent, comme le prouve le peu de mystère dont on s'entoura ; — lors même qu'il aurait été sollicité par le Ministre en vue de plaire au Pape, que peut-on reprocher à Dubois ? Il faut reconnaître qu'on aperçoit dans ses dépêches, un grand désir de parvenir au cardinalat et une attention continuelle à profiter de tous les moyens qu'il croyait pouvoir porter le Saint-Père à lui accorder cette dignité ; mais à la Cour on ne regarde pas l'ambition comme un crime. Qui en est exempt près d'un Roi ? Les ministres ont toujours cru qu'il leur était permis, sans se rendre coupables, d'avancer leur fortune. Combien se sont poussés, sans qu'on les accusât de prévariquer, par des complaisances outrées, auprès desquelles les prévenances de Dubois envers le Pape ne sont que des actes de pure courtoisie ! Est-ce parce que dans ses lettres il s'attache avec intention à faire sentir le soulagement que le Pape recevra des cinquante mille écus romains accordés au Prétendant, que la nature de ce don est changée ? Le présent du roi est il moins réel parce que Dubois qui l'a obtenu, représente ce service comme un motif de lui accorder le chapeau demandé par le Régent ?

Le seul article des quatre dépêches que nous avons citées, qui pourrait paraître grave, est contenu dans la lettre du 14 mars, où il est proposé de distribuer à la famille du Pape la somme destinée d'abord au Prétendant. Il ne faut voir dans ce paragraphe qu'un biais imaginé pour effacer la personne du Prétendant. On substituait, pour les apparences, des personnes de la confiance du Pape, des mains desquelles on pouvait faire retourner secrètement l'argent au chevalier de Saint-Georges. C'était un stratagème du même tour que celui qui consistait à reporter sur le neveu du Pape la nomination du Prétendant. Au reste on remarquera que Dubois indique l'expédient comme une idée à examiner, et le paiement, fait directement au chevalier de Saint-Georges, prouve qu'il n'eut pas de suite.

CHAPITRE DIXIÈME

Continuation des négociations pour le chapeau de cardinal. — Le Pape promet de nommer Dubois. — Il demande les bons offices de la France pour le Saint-Siège. — Dubois refuse de donner un engagement qui lie la Régence. — Nouvelle lettre du duc d'Orléans au Saint-Père pour presser la grâce demandée. — On négocie un tour de faveur avec l'Empereur et le Roi d'Espagne. — Lettre de Georges d'Angleterre à Charles VI. — Lafitteau conseille au Régent de peser sur la cour de Rome. — Dubois place les devoirs de sa charge au-dessus de ses intérêts. — Le chevalier de Saint-Georges obtient du Pape un engagement écrit de nommer Dubois. Mort de Clément XI. — Secours accordé au cardinal Albani. — Quel en était l'objet.

Il est difficile, toutefois, de croire que Dubois trompait le ministre anglais, sur un secret qui était partagé par tant de personnes. Il connaissait, au juste, les sentiments du roi Georges, et savait que Sa Majesté Britannique, satisfaite d'avoir obtenu l'éloignement du Prétendant, s'inquiétait peu qu'on assistât un Prince malheureux, pourvu qu'il restât à Rome. Mais les égards dus à l'Angleterre et la prudence, commandaient que l'on cachât aux partisans des Stuarts une protection qui pouvait les encourager. Dubois avait donc une raison politique de ne pas ébruiter ses rapports avec le Prétendant ; il importait, d'ailleurs, de déguiser au Régent, plus facile à tromper, la résolution arrêtée par le Pape de n'accorder le chapeau qu'aux sollicitations du chevalier de Saint-Georges. Cette préférence pouvait blesser le duc d'Orléans ; Dubois voulait à tout prix lui épargner cette mortification, et à lui-même les conséquences du dépit qu'il en pouvait concevoir. Aussi l'abbé, dans sa correspondance avec Lafitteau, insiste sur l'intérêt qu'a le Saint-Père à ménager le Régent en raison de l'importance que la paix lui donne en Europe. **Il ne faut pas, écrivait le ministre, avoir recours à la nomination du Roi — le Prétendant — et la joindre à la recommandation de son Altesse Royale ; la grâce personnelle sera plus agréable à son Altesse Royale et sera plus de l'intérêt du Pape.** Dubois revient sans cesse sur cette idée et reporte toujours au Régent le mérite de la faveur qu'il attend ; il fait remonter au Pape, qu'en n'accordant pas, sans délai, une grâce qu'il ne peut refuser au Régent, il donnerait au Prince une marque de mauvais vouloir que celui-ci n'oublierait jamais.

De son côté Clément XI était un politique trop délié, pour méconnaître les avantages que pourrait procurer au Saint-Siège le crédit d'un ministre revêtu de la pourpre romaine. Au début de la négociation, circonvenu par tant de solliciteurs à la fois, le Pape avait dit au cardinal Gualterio : **Si vous avez un peu de patience, je vous répons que vous aurez ce chapeau pour l'abbé Dubois ;**

mais si vous pressez davantage, vous me ferez mourir de chagrin et vous me mettez par ma mort hors d'état de le lui donner¹.

Dubois pénétra sans peine les causes de cet ajournement. Le Pape avait alors besoin des services de la cour de France, et malgré les assurances qu'il recevait des émissaires de l'abbé, il cherchait à se garantir contre les dispositions variables du Régent. La protection accordée au Prétendant, charge écrasante pour les finances du Saint-Père, était un devoir dicté par les intérêts de la foi, en faveur d'un Prince catholique, qui pouvait, dans des circonstances données, relever la religion en Angleterre. Le chevalier de Saint-Georges suivait, depuis longtemps, le rétablissement de la pension que lui avait concédée Louis XIV, et avait employé vainement, le crédit de Law, du maréchal de Villars et du duc de Noailles. Le Pape avait fort à cœur, en cette occasion, de fixer le sort du chevalier de Saint-Georges autrement que par des secours passagers, d'ailleurs incertains, que Dubois faisait promettre ; et quoique Sa Sainteté ne fît aucune condition expresse, elle laissait voir qu'avant de rien accorder, elle désirait obtenir une satisfaction complète sur ce qu'elle souhaitait.

Outre ce premier point, sur lequel Dubois refusait d'engager la régence, le Pape demandait que dans la Révision des articles de la Quadruple alliance qui devaient être discutés au congrès de Cambrai, la France se déclarât contre l'inféodation de Parme et Plaisance à l'Empire, et qu'elle fit reconnaître ce duché comme fief du Saint-Siège. Les droits du Pape étaient incontestables et reposaient sur une longue possession. En 15115, le pape Paul III avait donné l'investiture à Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme, et jusqu'en 1622, la souveraineté des Papes fut reconnue des ducs de Milan. C'est seulement à partir de cette époque, que les rois d'Espagne et les Empereurs ont réclamé la mouvance des Etats de Parme, en leur qualité des successeurs des ducs de Milan. A la vérité, depuis Ranua II, il n'y avait pas eu d'exemple d'investiture du duché par le Pape, mais le droit n'en était pas moins bien établi par les exemples anciens. La clause qui dans la Quadruple alliance, attribuait la souveraineté de Parme à l'Empereur, avait été combattue avec beaucoup de force et d'opiniâtreté par l'abbé Dubois, dans les conférences de Londres en 1718. A la suite d'une négociation particulière, elle fut résolue par des plénipotentiaires spéciaux qui traitèrent la question à Paris, avec le maréchal d'Uxelles alors ministre des Affaires Étrangères. Il semble qu'il devait coûter peu à Dubois de garantir à Clément XI l'appui de la France sur un point où les droits du Pape lui avaient paru si bien fondés. Cependant il écrivait à Lafitteau (17 avril) : **Quoique le Pape puisse tirer de moi de grands services, vous ne devez accepter aucune condition, surtout sur les affaires qui doivent se traiter au congrès.**

Le Pape avait aussi des intérêts à débattre avec la cour de Madrid, au sujet du duché de Castro et du comté de Ronciglione. Ces deux fiefs compris dans l'investiture donnée à Pierre-Louis Farnèse, furent engagés en 1622, par le duc Odoard, au Mont-de-Piété de Rome : l'hypothèque n'avait pas été levée par ses successeurs ; le Pape libéra les fiefs en 1661, et en retint la possession. Philippe V marié à Elisabeth, fille du dernier duc de Parme et nièce du duc régnant, prétendait faire revivre les droits de la maison Farnèse sur ces fiefs en remboursant l'hypothèque, et les réunir au duché de Parme, dont la souveraineté était assurée éventuellement à son fils, par le traité de Londres. Dubois était d'avis qu'il ne fût apporté aucun changement aux droits du Pape ; d'autant qu'en

¹ Lettre de Gualterio à Dubois.

167d, Louis XIV avait obtenu du Saint-Père une prolongation de huit années, pour le rachat de l'hypothèque, et ce rachat n'ayant pas été effectué, le gage devait être considéré comme définitivement acquis au Saint-Siège. Néanmoins, il refusait de prendre aucun engagement sur cette question et se bornait à protester qu'il ferait tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme zélé pour la cour de Rome.

Sa Sainteté demandait encore la confirmation d'Avignon. Depuis le quatorzième siècle, époque où Clément V avait transféré le Saint-Siège dans cette ville, qui appartenait alors au Roi de Naples en sa qualité de comte de Provence (1309), son successeur avait toujours poursuivi l'idée de s'en assurer la propriété. En 1548, Clément VI eut occasion d'exiger de Jeanne de Naples la cession d'Avignon, moyennant 80.000 florins d'or ; mais comme toute aliénation du domaine de Provence était interdite par une capitulation avec les États du pays, le roi de France substitué aux droits des anciens comtes de Provence, avait déclaré la réunion d'Avignon à la couronne, tout en laissant le vice-légat y continuer le gouvernement du Pape. Enfin Clément XI réclamait l'admission du cardinal Albani, son neveu, au prochain congrès, pour y soutenir les droits du Saint-Siège.

Dubois excédé par les lenteurs calculées de la cour de Rome, rebuté par ses exigences, laisse percer son impatience, et retrouve sa dignité. Il déclare à Lafitteau qu'il est prêt à renoncer à la grâce qu'il sollicite, si les protestations de dévouement et de zèle ne suffisent pas au Pape, si elles ne produisent que des promesses vagues et des espérances lointaines :

Je reconnais, dit-il, dans le langage du Souverain Pontife la voix de Dieu et que la Providence ne me destine qu'au repos et à l'inaction, ou du moins aux seuls devoirs du diocèse que son Altesse Royale veut me confier et du ministère dont il plait au roi et à son Altesse de me laisser chargé.

Découragé par l'attente, il écrit à l'évêque de Sisteron (17 avril) : Toutes les raisons que j'ai d'espérer la destination que son Altesse Royale veut me procurer, ne me donneraient que des promesses de là où vous êtes, et un labyrinthe d'où nous ne sortirions de longtemps, ni peut-être jamais. On y a honte d'accepter les services les plus essentiels, on y compte pour rien ceux qu'on a rendus, on ne promet que pour tirer de nouvelles assurances, on oblige à des garanties impossibles. Si on consume la vie des aspirants en espérances frivoles et en démarches indécentes, il n'est ni d'homme sensé, ni d'homme d'honneur de passer sa vie dans ce purgatoire. J'ai assez fait et je sais assez faire pour les intérêts du Saint-Siège et du Pape pour obtenir une décision. Si elle ne peut m'être favorable, j'aime mieux encore l'avoir que d'en avoir aucune. C'est le propre d'une ambition impatiente de mêler des découragements profonds aux illusions de l'espérance. Dans les âmes ardentes, ces défaillances sont passagères, et les obstacles mêmes qui les produisent ne font que ranimer la lutte. Dubois était trop attaché à l'objet qu'il poursuivait pour ne pas éprouver ces alternatives d'espoir et de crainte ; chez lui, l'audace devait succéder promptement à l'abattement.

Loin de renoncer comme il le disait, il résolut de rompre les fils de l'intrigue où il s'était laissé envelopper, et d'amener le Pape à s'expliquer nettement. Il sollicita le Régent d'écrire de nouveau au Saint-Père, voulant marquer par là que c'était sous ses auspices seuls qu'il se présentait au suffrage de Sa Sainteté. La lettre du duc d'Orléans arriva à Rome en même temps que la nouvelle de la nomination de Dubois en qualité de premier plénipotentiaire de la France au congrès. L'abbé

avait sans doute compté sur l'effet que cette nomination produirait à la cour pontificale. Clément XI éluda, encore une fois, de répondre d'une manière décisive, et continua de s'en tenir à des promesses vagues. Dans cette situation, Dubois voyant que la volonté du Pape était immuable, céda à un mouvement de dépit et prescrivit à Lafitteau d'arrêter des démarches inutiles et qui compromettaient la dignité du Régent.

Si Dubois crut donner à réfléchir au Saint-Père par cet acte de vivacité, il se trompa : Clément XI n'en fut nullement touché ; il ne doutait pas que l'abbé ne saisisse la première occasion pour reprendre une négociation dont le résultat l'intéressait au plus haut degré. Le Prétendant au contraire fut fort alarmé, en apprenant que le ministre du Régent se désistait de ses poursuites, et témoigna à Lafitteau une vive contrariété ; il voyait s'évanouir des espérances fondées sur la nomination qui lui était promise, et il tenta de renouer l'intrigue. La bonté avec laquelle le Saint-Père le traitait, l'enhardissait jusqu'à être exigeant sur les grâces que Sa Sainteté pouvait lui accorder. Il se plaignit au Pape de l'attitude prise vis-à-vis de l'abbé Dubois, le pressa très-vivement de conclure et fit valoir le tort qu'un refus ou un ajournement indéfini faisaient à ses vues. Le Prétendant suivait de nouveau, près du Régent, par l'entremise du maréchal Villeroi, le rétablissement de la pension supprimée, et avait lieu d'espérer que sa réclamation serait accueillie. Clément XI fut inébranlable et persista plus fortement à attendre que la cour de France se montrât plus condescendante à son égard. Il éconduisit doucement le chevalier en invoquant encore une fois les compensations que les cours de Vienne et de Madrid étaient en droit de réclamer, comme une raison de retarder la nomination sollicitée par le Régent.

Le roi Georges était entré si complètement dans les vues de Dubois, qu'en apprenant le motif sur lequel le Pape s'appuyait pour différer, il écrivit à l'Empereur Charles VI, la lettre suivante :

Monsieur mon frère,

Ayant appris que le Pape était indisposé et que le mauvais état de sa santé pouvait avancer une promotion de cardinaux, je ne puis que communiquer confidemment à Votre Majesté Impériale une idée qui me paraît essentielle pour l'avancement de nos intérêts communs, afin que si Votre Majesté Impériale la goûte, elle puisse sans perdre de temps contribuer par ses offices, à Rome, à la faire réussir. Il est à présumer que le Roi de France recommandera l'abbé Dubois au cardinalat. Or cette dignité ayant enhardi Albéroni à entreprendre et à pousser avec tant d'opiniâtreté ses desseins pernicioeux, il me semble qu'il serait juste et prudent d'en récompenser et soutenir le courage d'un autre ecclésiastique dont le ministère a si fort contribué à l'union formée par la quadruple alliance, et par conséquent aux succès heureux qui en ont résulté, tant pour la cause commune que pour les intérêts de Votre Majesté Impériale en particulier. Si elle pensait là-dessus comme moi, j'espère qu'elle ferait connaître au Pape que la promotion de l'abbé Dubois lui sera agréable. Je regarderai cette démarche de Votre Majesté comme une nouvelle marque de son amitié pour moi.

C'était prendre Charles VI par son faible que de lui demander de s'unir à ses alliés, dans un acte de protestation contre Albéroni. Mais Sa Majesté Impériale était alors en instance près des principales cours, auxquelles elle demandait de garantir la pragmatique sanction qui assurait, à défaut de mâles, la succession de ses États à sa fille Marie-Thérèse. Elle avait dans son intérêt personnel un motif bien plus puissant de complaire au roi d'Angleterre, au Régent et même à l'abbé Dubois, dont l'autorité était considérable dans les conseils de son maître. L'Empereur, mû par ces deux considérations, envoya à son ministre à Rome, l'ordre de joindre ses sollicitations à celles du Régent, et d'assurer le Pape qu'il renonçait à toute compensation qui serait un motif d'ajourner la nomination de l'abbé Dubois.

En même temps, le duc de Parme et le père d'Aubenton, confesseur du roi d'Espagne, faisaient près de Sa Majesté Catholique des démarches actives, pour le disposer à céder la priorité que Clément XI lui réservait dans l'ordre des nominations au Sacré Collège. Comme les convenances exigeaient que Dubois demandât lui-même la faveur que Sa Majesté Catholique sollicitait pour lui, il dépêcha à Madrid l'Archevêque de Besançon, Mornay de Montchevreuil, avec une mission spéciale. Le résultat de cette ambassade répondit aux vœux de Dubois ; Sa Majesté Catholique chargea le cardinal Acquaviva de faire savoir au Pape qu'il cédaient le tour de l'Espagne, et recommanda particulièrement l'abbé Dubois à la bienveillance de Sa Sainteté.

C'était forcer Clément XI dans ses derniers retranchements ; un tel procédé ressemblait à une violence. Le Saint-Père en ressentit une certaine aigreur, et fit connaître à Lafitteau qu'il ne souffrirait pas que l'on pesât sur sa résolution. L'évêque de Sisteron crut discerner sous cet étalage de dignité offensée, bien moins les effets de l'impatience que la crainte d'une pression plus forte, qui aurait placé le Pape dans l'alternative d'accorder contre son gré ce qu'on lui demandait, ou de s'exposer par la résistance à nuire aux droits du Saint-Siège, dont la France pouvait disposer dans les congrès.

Sous cette impression, Lafitteau écrit au Régent pour lui représenter la nécessité de tenir au Pape un langage plus ferme. Dans une dépêche particulière au ministre des Affaires Étrangères de France, il trace la conduite qu'il conviendrait de tenir, afin de surmonter l'opposition du Pape. Ce plan de conduite est naturellement le contre-pied de la conduite pleine de soumission et d'égards que Dubois avait suivie jusque-là. Lafitteau mande qu'il est important pour le succès des affaires, que le Régent prenne un ton hautain et même menaçant avec le Saint-Père ; que Sa Majesté doit se plaindre amèrement de l'injure faite à la cour de France par la criante nomination du cardinal de Mailly, et témoigner un sentiment qui dispose le Saint-Père à une réparation. Il suggère de donner au Pape des inquiétudes au sujet des duchés de Castro et de Ronciglione. Il engage encore à exclure du congrès Alexandre Albani, que Clément XI désirait accréditer.

Quant à l'accommodement sur lequel le Pape montrait une grande irrésolution, l'évêque de Sisteron conseillait d'affecter une indifférence absolue sur le jugement de la cour Pontificale, et de déclarer que tout acte de nature à troubler la paix de l'Église de France serait repoussé comme un attentat contre la tranquillité du royaume.

Pour tenir au Pape le langage que Lafitteau conseillait, il fallait être plus désintéressé dans le différend que ne l'était le ministre du Régent. Après tant d'assurances de dévouement que l'abbé avait données à Sa Sainteté, il ne

pouvait revenir sur ses sentiments sans laisser voir le dépit d'une ambition déçue et encourir le reproche de faire servir son autorité à ses propres avantages ; aussi, Dubois rejette avec dignité les insinuations de l'évêque de Sisteron. *Nulle considération qui regarde mon intérêt, écrivait-il à Lafitteau, ne peut me détourner un moment des devoirs de mon ministère et des intérêts de l'Etat, qui sont tous déterminés par le cours général des affaires de l'Europe ; mais il ne faut pas s'attendre que le public me rende cette justice.* Ce dernier trait répond aux calomnies répandues alors contre l'abbé, que ses ennemis accusaient hautement de trafiquer de ses fonctions, pour se rendre la cour de Rome favorable.

Tandis que Dubois s'exerçait à la résignation et s'efforçait de modérer les bouillonnements de son ambition, le chevalier de Saint-Georges, que rien ne rebutait, poursuivait opiniâtrement la confirmation de la promesse que le Pape lui avait faite. Au mois de décembre 1720, Clément XI lui renouvela l'assurance de faire un cardinal sur sa présentation. Lafitteau se hâte d'en informer Dubois et puise dans cette gracieuseté du Saint-Père le sujet d'une nouvelle libéralité envers le Prétendant, pour lequel il promet un secours supplémentaire de vingt-mille écus romains.

Au mois de janvier 1721, Dubois ratifie cet engagement et témoigne de nouveau le déplaisir que lui fait éprouver l'intervention directe du chevalier de Saint-Georges. Il se voyait, renfermer dans le même cercle de gênes et de difficultés. Malgré la confiance de son négociateur, il sentait que les services accordés par le Régent au Prétendant ne compenseraient pas, dans l'esprit du Pape, les autres bons offices que Sa Sainteté attendait de la France.

Depuis longtemps la santé du Saint-Père inspirait de vives inquiétudes : le chevalier appréhendait que la mort ne vint enlever le Pape avant qu'il eût tenu sa promesse. Dans cette prévision, il avait à cœur d'obtenir de Sa Sainteté, une assurance écrite qui pût lui servir de titre, près du successeur de Clément XI. Ce fut le sujet de longs pourparlers et d'importunités poussées à l'excès, à la suite desquelles Sa Sainteté, le 14 janvier, accorda au chevalier de Saint-Georges l'engagement souhaité. Le bref que le Pape expédia au Prétendant pour lui confirmer sa bonne volonté, écrit en italien, et entièrement de la main de Sa Sainteté, montre une attention minutieuse de la part de Clément XI à limiter l'usage que le Prétendant devait faire de cette faveur, et cette attention elle-même prouve à quel point le Pape s'était butté contre la France. Il s'attache, avec un soin excessif, à bien établir que son intention est de faire une grâce personnelle au chevalier, et à se mettre en garde même contre les surprises dans lesquelles celui-ci pourrait tomber. *Il est bien entendu, disait le Saint-Père, qu'alors — c'est-à-dire lorsqu'il y aura lieu de nommer Dubois — Votre Majesté persévérera dans les mêmes dispositions favorables où elle est pour l'Archevêque de Cambrai et non autrement.*

Dubois dépité par ce bref qui subordonne irrévocablement sa promotion au bon plaisir du chevalier de Saint-Georges, ne trouve qu'un sarcasme pour caractériser l'esprit qui l'a dicté. *Il est, dit-il à Lafitteau, écrit d'un style de notaire et ne respire pas cet air de grandeur qui convient à un souverain.* Au vrai, il en aimait le fond encore moins que la forme, et il adressa sur le champ, à Rome, une protestation énergique contre un procédé qui était une offense envers le Régent, et à l'égard de lui-même une marque de défiance.

Décidé à décliner toute participation à l'arrangement conclu, Dubois eut recours au moyen qu'il avait employé antérieurement, et qui consistait à se placer avec

affectation sous le patronage du Régent. A cette intention, il fit parvenir au Pape, à la date du 21 février, une troisième lettre de Son Altesse Royale qui rappelait ses précédentes démarches, et pressait Sa Sainteté de conclure une affaire à laquelle il s'intéressait particulièrement. Clément XI persévéra jusqu'à la mort dans les sentiments d'aigreur contre le Régent, auquel il reprochait de manquer de déférence pour le Saint-Siège. C'est sur ce fond de récriminations qu'en 1717, il avait tenté de coaliser les princes catholiques contre la France, et favorisé les prétentions du roi d'Espagne sur le gouvernement du royaume. Sous l'inspiration de cette mauvaise volonté invétérée, le Pape, qui n'avait aucune envie d'être agréable au Régent, ne tint aucun compte de ses nouvelles sollicitations.

L'affaire en était là lorsque Dubois se décida à envoyer à Rome le cardinal de Rohan, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Plusieurs objets se rattachaient à cette ambassade. Le cardinal de Rohan avait été en France un des plus fougueux constitutionnaires et s'était toujours montré bon ultramontain ; il ne pouvait manquer d'être agréable à Rome. Il fut chargé de faire consentir le Pape à l'acceptation de l'accommodement et de traiter avec la Daterie Pontificale de l'expédition des bulles d'investiture, que Sa Sainteté refusait depuis quelques temps aux pourvus de bénéfices. Comme la maladie du Pape faisait craindre que le Saint-Siège ne vaquât prochainement, le cardinal de Rohan devait concerter avec les cardinaux dévoués à la France la conduite à tenir dans le conclave pour l'élection d'un nouveau Pontife. Enfin, Dubois l'avait muni d'instructions et de pouvoirs très-étendus pour traiter l'affaire du chapeau. Le cardinal partit de Paris le 26 février 1721. La peste qui continuait de sévir à Marseille, obligea Sa Révérence de passer par l'Allemagne. Lorsque l'ambassadeur de France arriva à Rome, Clément XI avait cessé de vivre¹. Jusqu'à ses derniers moments, le feu Pape conserva une assez grande force de volonté pour main tenir ses dispositions à l'égard de Dubois : il laissa inaccordée une grâce qui avait été sollicitée par les plus grands Princes et que les supplications mêmes des membres de sa propre famille ne purent lui arracher au milieu de ses maux. Rien ne prouve mieux qu'il n'exista aucune convention exprimée ou tacite, et tout ce qui a été dit d'un marché sordide qui eût rendu le Pape coupable de simonie et Dubois de prévarication est une odieuse calomnie.

On est obligé d'avouer qu'il y eut des sollicitations intéressées ; c'est assez l'ordinaire dans les affaires dont le succès dépend d'une faveur. La faute n'en est pas certainement à Dubois, et toute sa correspondance atteste sa répugnance à paraître acheter de quelque façon, une grâce que la recommandation des grandes puissances aurait dû lui faire accorder, indépendamment de ses mérites personnels. Peut-être Lafitteau engagea le ministre plus qu'il ne l'eût voulu, et dans le cours des négociations se montra trop imbu' des idées de ce négociateur macédonien, qui facilitait ses traités en se faisant suivre par des mulets chargés d'or. Dubois lui reprochait de multiplier les acteurs et les obligations. C'est ainsi que le cardinal Albani, neveu du Pape, se trouva sur la fin de la vie de son oncle, mêlé à la demande du chapeau.

Il faut expliquer le rôle qu'il jouait dans cette affaire. Les deux frères Carlo et don Alexandre Albani, s'étaient toujours montrés dévoués à la France. Don Alexandre militaire à la tête éventée et grand dissipateur, avait été généreusement récompensé de son dévouement ; le Régent fournit souvent à ses dépenses excessives. Le cardinal Carlo Albani avait hérité comme son frère, des goûts

¹ Clément XI était mort le 19 mars 1719.

dispendieux de sa famille, une des plus considérables de Rome. Ce penchant à la prodigalité qui s'accordait mal avec une fortune bornée, l'avait réduit à la gêne. On ne sait s'il s'ouvrit à Lafitteau de ses besoins ou si le chargé des affaires de France alla de lui-même au secours de ses embarras, mais il est certain que celui-ci sollicita du Régent, à plusieurs reprises, des services que Dubois hésita beaucoup à lui faire accorder. Le grand crédit dont le cardinal Albani jouissait près des membres du Sacré Collège, commandait cependant de le ménager, et de le lier au parti de la France, en vue du prochain conclave.

Dubois répondit par des promesses vagues aux ouvertures de l'évêque de Sisteron : dans cet état d'incertitude, Albani prit le parti de s'adresser directement au Régent, et lui écrivit au mois de février 1721, postérieurement, comme on le voit, à l'engagement pris par le Pape envers le chevalier de Saint-Georges, une lettre où il demande en termes couverts, un secours de 30.000 écus romains, en mettant son zèle au service de la France. Dubois fait savoir à Lafitteau, en réponse à la lettre d'Albani, que le Régent est porté de grand cœur à être agréable au neveu du Pape, à la condition que celui-ci s'unira à la France, dans toutes les démarches qu'elle fera à Rome, et qu'il donnera au cardinal de Rohan des gages certains de sa sincérité et de sa fidélité. Pour ne laisser aucun doute sur les services que le Régent attend d'Albani, Dubois spécifie que la somme de 30.000 écus romains sera comptée, dans le cas où l'accommodement sur la constitution ne sera pas troublée par le Pape.

Au mois de mars suivant, Dubois informé que le Pape touchait à ses derniers moments, écrit encore à Lafitteau : Dans la malheureuse conjoncture où nous sommes, le principal soin doit consister à mettre en œuvre et à fixer M. le cardinal Albani dans le dessein qu'il a formé avec nous, de s'unir à la France dans le conclave, S'il persiste dans cette résolution, Son Altesse Royale consent à toutes les conditions que vous avez proposées en sa faveur et pour sa famille ; j'envoie à M. le cardinal de Rohan une lettre de crédit de 30.000 écus romains, payables à son ordre, pour tirer M. le cardinal Albani de l'embarras où il se trouve.

Ce passage établit nettement les véritables conditions de la libéralité faite au cardinal Albani. A la vérité quelques jours avant la mort de Clément XI, le cardinal s'entremet près de son oncle, pour l'obtention de la grâce demandée par Dubois ; mais il ne fut déterminé à cette démarche que par l'intérêt général qu'il prenait aux affaires de France, et la reconnaissance qu'il devait au Régent. Ainsi, la grâce même faite au cardinal Albani ne peut être regardée comme le prix d'une complaisance particulière que Dubois aurait achetée.

En résumant les phases diverses de cette longue négociation, nous voyons, d'une part, un ministre désireux d'obtenir la pourpre romaine pour donner plus de poids à son autorité, et, ainsi qu'il le déclare lui-même, se mettre en droit de soutenir hautement les intérêts du Saint-Siège ; un ambitieux en proie aux tourments de la passion qui le domine, prêt à faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, avec ses devoirs ; mais assez maître de lui-même pour sacrifier son ambition à ses devoirs, à son honneur, rejetant avec hauteur tout engagement qui pourrait ressembler à un trafic de son autorité. Nous voyons, d'un autre côté, un Pape jaloux des intérêts de la religion et des droits du Saint-Siège, mécontent de la raideur de la cour de France à servir l'Église, qui veut s'assurer par des garanties, que la grâce qu'on lui demande ne tournera pas contre ses vues et contribuera au bien qu'il médite. Il n'impose pas de conditions ; il prétend obliger des consciences catholiques à rendre à César ce qui

appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Ce n'est pas sous l'empire de sentiments aussi désintéressés que se scellent des traités honteux. On a vu d'ailleurs dans la succession des faits, qu'il n'y eut jamais aucun accord qui pût ressembler aux stipulations d'un marché ou à un trafic condamnable des choses de l'Église, et que le Pape était aussi éloigné d'imposer à Dubois des actes en opposition avec son ministère, que celui-ci l'était d'engager sa responsabilité ministérielle pour le triomphe de son ambition. Il y a autant de mauvaise foi que d'ignorance à dire que Dubois fit céder tous ses scrupules à l'ambition de la pourpre, et qu'il puisa à pleines mains dans les finances de l'État, pour acquitter le prix du chapeau qu'il n'obtint pas.

CHAPITRE ONZIÈME

Conclave pour l'élection du successeur de Clément XI. — Influence que la France y exerce. — Exaltation du cardinal Conti au pontificat. — Dubois est nommé cardinal. — Lettre de Joseph Dubois pour la cérémonie de la remise de la calotte par le Roi. — Haine violente et injuste de madame la Palatine contre le cardinal. — Dubois est revêtu de la charge de surintendant des postes.

L'élection du Pape était une affaire importante pour la France ; Dubois y donna toute son attention. A peine reçu par la portion modérée du clergé, l'accommodement fut en danger d'être troublé par les exaltés des deux partis. Clément XI, après l'avoir secrètement approuvé, comme un moyen de trêve, se laissa incliner au conseil des constitutionnaires outrés, et parait jusqu'à sa mort balancer à rompre la paix, en décrétant contre le cardinal de Noailles. Cet état d'incertitude avait ranimé l'opposition, et retardait chaque jour l'exécution de l'accommodement. Beaucoup d'évêques étaient lents à donner leur mandement pour l'acceptation de la bulle ; d'autres tardaient à révoquer leur appel, et au milieu de toutes ces hésitations, la déclaration du Roi sur la constitution était mal observée. Dans cette situation, Dubois pour ne pas perdre le fruit de son application à terminer les troubles de l'Église, travaillait sans relâche à persuader le cardinal de Noailles, à modérer la Sorbonne, à calmer tous les mécontents et se donnait mille peines, sans avancer une paix définitive.

Il était essentiel de se prémunir contre la résistance du nouveau Pape, en accordant le suffrage de la France sur un cardinal d'opinions modérées, et mieux encore, en tirant de lui des engagements qui assureraient ses dispositions futures. Le cardinal Conti était porté par la France ; mais le père Ascanio, chargé des affaires d'Espagne à Rome, et le cardinal Aquaviva insinuaient à la cour de Madrid que l'élévation du cardinal Conti serait l'ouvrage des cours de Vienne et de Portugal. Sur ce rapport, Philippe V se détermina à donner l'exclusion à Conti. Le cardinal de Rohan avisa Dubois de ce qui se passait ; celui-ci fit agir vivement en Espagne, et détrompa Philippe V. Les instructions du cardinal de Rohan étaient fort explicites sur la conduite qu'il avait à tenir. Dubois lui marquait dans une de ses dépêches, que ses vues personnelles devaient céder à la nécessité d'enchaîner les résolutions du nouveau Pape sur l'accommodement fait en France. Il lui écrivait en effet, au sujet de la candidature du cardinal Conti : Quoique les espérances qu'on peut concevoir de l'exaltation d'un cardinal d'un caractère très-distingué soient séduisantes, cependant comme le bien le plus sûr que nous puissions attendre du Pontificat prochain est la conciliation et la fin de l'affaire de la constitution, si avant l'élection vous pouvez avoir des assurances raisonnables que cette contestation sera terminée dès l'entrée du Pontificat, préférez, Monsieur, la paix de l'Église et de l'État à *tout autre projet*.

Le conclave se trouva réuni avant l'arrivée des cardinaux de Rohan et de Bissy, les seuls cardinaux français qui se rendirent à Rome pour l'élection. Une circonstance remarquable faillit faire réussir les desseins de la cour de France,

indépendamment des calculs de Dubois. Dès l'ouverture du conclave, un premier scrutin donna la majorité, moins deux voix, au cardinal Paulucci, secrétaire d'État du Saint-Siège, qui s'était toujours montré bien disposé pour l'accommodement. Ce cardinal était fortement soutenu par la cabale du cardinal Albani, attaché, comme on l'a dit, à la faction de France. L'absence des deux cardinaux français fit manquer l'élection. L'Empereur peu satisfait de cette nomination, mit en mouvement le cardinal Althan et fit donner l'exclusion à Paulucci. Dubois fut très-affligé d'un échec qu'il n'était pas sûr alors de réparer facilement, et qui le fut selon ses souhaits, grâce aux soins et à l'habileté tin cardinal de Rohan. Le 8 mai 1721, le cardinal Conti était élevé à la chaire de Saint-Pierre ; son exaltation fut l'ouvrage de la France. Le nouveau Pape proclamé à l'unanimité, moins deux voix, prit le nom d'Innocent XIII, en souvenir du Pape Innocent III, sorti d'une des branches de sa famille¹. Outre les mérites de son état, le Pontife se recommandait par les qualités les plus élevées, une capacité rare ; tout faisait présager dans son avènement, un Pontificat ferme et glorieux.

Le cardinal de Rohan n'avait pas eu de peine à tirer du cardinal Conti des assurances conformes aux vues les plus chères de la France ; peu de prélats romains étaient autant que lui versés dans les affaires de la constitution, et aucun ne désirait aussi sincèrement la fin de cette malheureuse querelle. Il fit éclater ses intentions pacifiques, en invitant la congrégation de Saint-Maur de France, très-influente par ses lumières, à donner l'exemple de la soumission, et à favoriser l'accommodement, en y adhérant avec humilité. Dubois se sentant soutenu dans ses efforts par le Saint-Siège, poussa avec vigueur l'accommodement à ses fins, et dirigea vers ce but toute sa constance et son activité.

Ces heureuses dispositions auraient suffi à Dubois, pour lui faire bénir le Pontificat d'Innocent XIII ; une grâce toute personnelle, qui flattait son ambition, devait le lui rendre encore plus cher, et le pénétrer pour le nouveau Pape, d'une vive reconnaissance.

Le cardinal de Rohan était trop bon courtisan pour ne pas chercher à plaire au Régent, et à se rendre agréable à son ministre de prédilection. Son Eminence trouva Innocent XIII porté de lui-même à donner une preuve de sa bienveillance pour le Régent. Le Pape lui témoigna le plus grand désir d'honorer Dubois de la pourpre, mais il ne croyait pas en même temps, pouvoir se départir des intentions manifestées par son prédécesseur, à l'égard du chevalier de Saint-Georges. La grâce que Sa Sainteté sollicitait ne se présentait plus sous le même aspect, et était débarrassée de ses plus grandes difficultés. Dubois n'avait plus à intervenir et pouvait même se dispenser d'agir ; car, ainsi que nous l'avons dit, le Prétendant avait saisi le Régent de sa demande, par l'intermédiaire du maréchal de Villeroy, qui avait été fort dévoué au Roi Jacques II son père. Le maréchal servit en cette occasion les intérêts du chevalier de Saint-Georges avec tout le zèle que pouvait lui inspirer pour sa cause, un attachement singulier à la politique de Louis XIV, et une horreur profonde pour la quadruple alliance. Ses efforts en faveur du Prétendant furent couronnés de succès. Le Régent consentit à rétablir la pension supprimée, et la fixa sur le pied de vingt quatre mille écus romains par an, avec promesse de la porter plus tard à 375.000 livres.

¹ Conti, d'une illustre famille romaine, était né le 15 mai 1655, et avait été fait cardinal le 7 juin 1707. Il avait été nonce à Lisbonne et était resté chargé des intérêts du Portugal, à Rome.

Aussitôt que le Saint-Père fut informé de la bonne grâce avec laquelle le Régent s'était prêté à donner un établissement au Prétendant regardé à la cour de Rome comme un martyr de la foi, il crut ne devoir plus différer de faire éclater les sentiments de reconnaissance dont il était pénétré pour l'appui que la France avait prêté à son exaltation. Dubois fut promu au Cardinalat dans le Consistoire public, tenu le 16 juillet. Le cardinal de Rohan en écrivit la nouvelle au Roi. Son Éminence représenta cette grâce comme une dette payée par Innocent XIII, à l'acquit de son prédécesseur et de l'Église, pour prix des grands services que Dubois avait rendus à l'un et à l'autre, depuis la Régence, et comme un acte gracieux que Sa Sainteté n'aurait pu refuser au Régent en faveur d'un ministre qui gouvernait si bien l'État. Le Pape, dans le bref de notification qu'il adressa à Louis XV, s'exprime sur le compte de Dubois avec les mêmes éloges, et marque la satisfaction qu'il éprouve d'avoir pu distinguer un sujet aussi digne.

Nous trouvons dans deux lettres particulières de Joseph Dubois, frère de l'archevêque de Cambrai, et secrétaire du cabinet du Roi, quelques détails sur cette nomination¹.

Le 25 juillet, Joseph Dubois écrivait à un de ses parents de Brive :

Dans l'instant que j'allais annoncer cette résolution à Mgr l'archevêque — que son fils ne partirait pas pour le Limousin —, il arriva un courrier de Rome qui portait que le Pape l'avait nommé cardinal le 16, par une distinction extraordinaire et avec des éloges infinis. Je demeurai quelque temps fermé avec ce courrier dans un cabinet, attendant que M. l'Archevêque qui travaillait avec M. le Régent, vint. La dépêche ne put lui être rendue qu'environ midi. Il la reçut sans l'ouvrir. Il entendit la messe, mangea un morceau et alla parler à Son Altesse Royale, qui le mena sur-le-champ chez le Roi. Au sortir du Louvre, il entra seul dans une chaise de poste pour se rendre à Saint-Cloud et voir Madame. Au retour il rentra au Palais-Royal, ayant à saluer madame la duchesse d'Orléans ; après quoi il se mit en carrosse pour visiter M. le duc et M. le cardinal de Noailles. Toute cette cérémonie le mena jusqu'à onze heures. Il était près de minuit lorsqu'il put se retirer. Il trouva dans son appartement divers seigneurs qui l'attendaient et qui le retinrent encore longtemps ; tellement que mon fils et moi, qui ne voulions pas nous présenter dans la foule et qui lions étions exprès cantonnés dans sa chambre pour le voir souper, fûmes obligés de veiller jusqu'à une heure après minuit. Nous demeurâmes avec lui pendant son léger repas et pendant le déshabillé, après quoi nous nous allâmes coucher bien tard. Aujourd'hui nous avons eu

¹ Les notes laissées par M. l'abbé d'Espagnac sur les diverses circonstances relatées par Joseph Dubois étaient nécessairement moins précises. Par ce motif, nous avons préféré faire usage d'un document qui satisfait davantage la curiosité, en publiant l'original. Nous manquerions à un devoir de reconnaissance si nous omettions à cette occasion d'offrir des remerciements publics à Monseigneur l'évêque de Tulle, qui a bien voulu nous communiquer ces lettres autographes, témoignant ainsi de l'intérêt que Sa Grandeur daigne prendre à une œuvre qui concerne une des illustrations historiques de son diocèse.

tant de monde, que la tête m'en tourne. Les gens ne font que se présenter pour dire seulement deux mots, mais comme cela est continuel et sacs fin, nous ne pouvons pas y fournir ; car ils vont d'abord chez M. l'Archevêque et ensuite ils passent chez moi. Nous aurons à essuyer cette fatigue pendant deux ou trois jours nécessairement. Le courrier qui est déjà arrivé, n'a été dépêché que par M. le cardinal de Rohan, qui avait eu la précaution de le faire tenir prêt avant le consistoire, afin de le faire partir immédiatement après la promotion. Le Pape a dû en dépêcher un second de son chef, qui sera chargé de la calotte et qui n'ayant pu partir si tôt que l'autre ne peut arriver que ce soir ; et dans huitaine ou environ il en viendra un troisième, aussi de la part du Pape, avec la barrette, et celui-là sera un camérier de Sa Sainteté ; c'est à dire maître de sa chambre. M. l'Archevêque sera tenu de loger chez lui ce camérier et de faire servir une table de douze couverts pendant quinze jours, dans l'appartement qui lui sera marqué. Je vous informerai de tout ce cérémonial, qui est curieux et du dernier faste. C'est le Roi qui mettra la calotte au nouveau cardinal, mais sans aucune façon particulière. Ce sera aussi Sa Majesté qui lui donnera la barrette ou bonnet carré rouge. Ce point demande une cérémonie particulière. Il y a une troisième façon qui ne se pratique qu'à Rome, quand il arrive que le cardinal a quelque occasion de s'y trouver, mais qui n'est nullement nécessaire : c'est que le pape lui met le chapeau sur la tête, ce qui a la forme d'une fête ou solennité très-distinguée.

Je me suis insensiblement engagé à ce long récit malgré l'accablement où m'a réduit l'affluence des visites. Il n'y a pas, je pense, de personne marquée à la cour qui ne soit venue. Tout le monde paraît d'autant plus extasié, qu'il y avait dans cette première promotion des concurrents d'un rang à ne laisser rien espérer à mon frère, et c'est dans cette vue que je n'avais point fait de façon de mander à Brive ces jours passés, que je croyais l'affaire du cardinalat manquée, et par conséquent les prétentions de M. l'Archevêque à vau-l'eau. Je ne me flatte pas qu'il ait beaucoup d'amis, bien loin de là ; je suis assuré qu'il n'en a presque point de véritables ; néanmoins c'est le train des hommes, chacun fait des protestations et des soumissions comme s'il était véritablement ravi de l'événement et je ne doute pas que la plupart n'en soient désolés. Une dame m'a échappé ce matin, qu'on disait à Paris qu'il fallait que M. l'Archevêque Mt un diable pour avoir pu monter si haut dans les circonstances du temps, et que s'il lui prenait en gré d'être Roi ou Pape, il le deviendrait. Quoi qu'il en soit, il est vrai que tout plie sous lui et qu'il semble que rien ne lui est impossible. Si vous saviez à qui il a été préféré, vous en seriez surprise. Le Pape avait quatre chapeaux à donner, il en a donné un à son propre frère, qui était, je pense, Archevêque et d'une très-grande considération. La maison

des Conti est une des premières et des plus illustres de Rome. Il y a eu plusieurs papes de cette famille-là. Il en a donné un autre au neveu du feu Pape, Dom Alexandre Albani. Ce chapeau ne pouvait pas se refuser, il était acquis selon l'usage ; cela se pratique toujours. On fait indispensablement cardinal, dans la première promotion, un neveu ou un parent proche du dernier Pape. Le troisième chapeau est celui qui nous est venu. Et pour le quatrième, Sa Sainteté n'en veut disposer que lorsqu'il y aura d'autres places vacantes pour une nouvelle promotion, ne voulant pas faire de mécontents parmi es sujets illustres pour lesquels elle est sollicitée.

... Le courrier qui avait ordre de porter la calotte vient d'arriver. On parle de la manière dont M. l'Archevêque a été nommé en termes si magnifiques et si extraordinaires que je n'oserais vous les marquer ici : M. l'abbé Tencin, qui a été conclaveur du cardinal de Eissy, et qui m'honore d'une amitié particulière, m'écrit des choses étonnantes sur ce sujet.

Le dimanche, 27 juillet, le Régent conduisit l'Archevêque de Cambrai à l'audience du Roi, où Son Éminence devait prendre la calotte des mains de Sa Majesté. Le duc d'Orléans, en lui présentant Dubois, dit : *Sire, j'ai l'honneur de vous présenter M. l'Archevêque de Cambrai, au zèle de qui Votre Majesté doit la tranquillité de son État et la paix de l'Église de France, qui sans lui aurait été désolée par un schisme. Le Pape, pour lui reconnaître de si grands services, vient de le récompenser par un chapeau de cardinal.*

Nous transcrivons ici une lettre de Joseph Dubois, où sont consignées quelques circonstances du cérémonial de la remise de la calotte. Le frère du ministre s'exprime ainsi :

... Je vous ai déjà marqué ce qui s'était passé jusqu'à samedi dernier touchant le cardinalat. M. le cardinal de Rohan et M. l'évêque de Sisteron avaient fait leur dépêche et arrêté un courrier prêt avant même le Consistoire où la promotion devait être faite. D'abord que le Pape eut nommé aux trois places qu'il a remplies, on n'attendit pas la fin du Consistoire. On envoya dire au courrier préparé de partir. Cependant le secrétaire d'Etat qui, après la promotion en devait dépêcher un de la part du Pape pour porter la calotte travailla à ses expéditions et fit partir son courrier la nuit suivante. Le premier courrier arriva ici le vendredi, jour de saint Jacques (25 juillet), et le second le samedi assez tard ; pour lors je fermai ma lettre pour le Limosin.

Le dimanche au matin (27 juillet), M. l'Archevêque se rendit chez M. le Régent à dix heures, et une demi-heure après nous partîmes, lui, un gentilhomme et moi, dans le même carrosse pour nous rendre au Louvre. M. le Régent y vint un instant après. Nous fûmes introduits dans la chambre du Roi, où M. l'Archevêque, la calotte de Rome à la main,

s'approcha du Roi et la lui présenta. Le Roi la prit et la lui mit à la tête. Il fallut se baisser pour cela. La calotte bien agencée, M. l'Archevêque ôta sa croix d'Archevêque, car les cardinaux n'en portent pas, et avec un petit jeu d'esprit, témoigna à M. l'évêque de Fréjus, qui n'en avait pas une si belle, qu'il lui ferait plaisir de l'accepter, mais comme M. de Fréjus s'en défendait, le Roi se mit de la partie et accommoda l'affaire ; tellement que la belle croix demeura à l'évêque de Fréjus. On parle, on rit et il se passa mille jolies choses pendant une demi-heure. Après quoi le temps de la messe du Roi étant venu, nous accompagnâmes Sa Majesté jusqu'à la chapelle, où l'ayant laissé avec toute sa cour qui était très- nombreuse, nous nous en retournâmes les trois comme nous étions venus, avec cette différence seulement qu'en arrivant au Louvre, jusqu'à la chambre du Roi, c'était un laquais à l'ordinaire qui portait la queue (lu manteau long de M. l'Archevêque ; et que, en nous en retournant, ce fut un gentilhomme qui la porta et qui continuera de la porter partout.

Depuis ce jour-là nous avons eu des visites sans nombre. A la réserve du Roi et de M. le Régent, tout le reste sans exception de princes ni de principaux seigneurs, est venu, tant les dames que les messieurs. Cela est maintenant fini. Nous attendons le camérier du Pape qui doit porter la barrette, et qui demeurera peut-être trois mois au lieu de quinze jours, que je croyais, ce qui nous embarrassera. Je vous manderai le détail de ce cérémonial qui sera plus grand que celui de la calotte, parce que alors le cardinal qui n'a encore que la calotte rouge prendra l'habit entier de cette couleur et cela se fera à la messe du Roi, publiquement.

La barrette n'arriva à Paris qu'au mois de septembre : elle fut apportée par l'abbé Ferretti, avec des lettres de Sa Sainteté témoignant du plaisir qu'avait le Saint-Père à resserrer d'avantage, par cette grâce, ses relations amicales avec la cour de France. Dubois reçut, le 14 du même mois, la barrette des mains du Roi. Ses vœux étaient comblés et l'on peut dire que ses rêves ambitieux étaient réalisés, car il ne dépendait plus que de la volonté du Régent qu'ils le fussent, et cette volonté n'était pas douteuse, malgré les influences hostiles qui travaillaient à le détacher de son ministre favori.

Parmi les adversaires influents de Dubois, se trouvait, nous devons le dire, Madame la Palatine, mère du Régent, fort aliénée alors des sentiments qu'elle avait eus autrefois pour le précepteur de son fils. Dubois avait toujours redouté le moment où la Princesse serait instruite de sa participation à un mariage qu'elle détestait. Trop de gens étaient portés à lui nuire, quand il fut en place : Madame ne pouvait manquer d'avoir connaissance d'un fait que Dubois aurait désiré lui laisser ignorer toujours. A cette cause d'éloignement pour celui qu'elle avait autrefois traité avec bienveillance, avec amitié, se joignait le déplaisir que devait éprouver une Princesse hautaine, à voir son fils dominé en quelque sorte par un homme de rien. **Ce qui me désole, disait-elle, c'est que mon fils, qui le connaît aussi bien que moi, n'écoute et ne croie que ce petit Diable.** Elle conçut envers

Dubois devenu principal ministre, une aversion qu'elle cherchait à dissimuler par égard pour son fils. Cette réserve ne la rendait ni moins violente dans sa haine, ni plus ménagée dans ses discours. Madame avouait franchement le motif qui lui faisait détester Dubois. Elle écrivait à la cour de Bavière : **Il est quelqu'un que je ne puis aimer, mais à qui je ne voudrais faire aucun mal ; c'est le nouveau cardinal Dubois ; il a empoisonné ma vie entière. Dieu veuille le lui pardonner, mais il se pourrait qu'il en souffrit en ce monde.**

Le châtement le plus sévère pour Dubois était dans la perte même des bonnes grâces de la Princesse, pour laquelle il conserva toujours un dévouement sans bornes. Malgré l'aversion de Madame, il ne laissait passer aucune occasion de lui prouver son zèle. Connaissant l'ardent désir qu'avait Madame de voir le roi Georges d'Angleterre se réconcilier avec le prince de Galles son fils¹, Dubois s'entremet officieusement pour cette réconciliation. Il eut la satisfaction de réussir et se hâta d'en donner la nouvelle à la Princesse qui l'en remercia. Livrée aux seules inspirations de sa bonté naturelle, Madame se laissait facilement gagner par ces marques de prévenance et de respect, mais excitée par son entourage, elle revenait à ses préventions et alors son ressentiment allait jusqu'à l'injustice.

On a vu que lors de sa promotion au cardinalat, Dubois rendit visite à Madame, comme première dame de France. Le Cardinal porta la déférence jusqu'à l'humilité. L'étiquette l'autorisait à prendre le tabouret et à parler à la Princesse la tête couverte ; Dubois après avoir satisfait à cette règle pour la forme, se leva et parla à Madame debout, la tête nue, témoignant par là que sa récente élévation ne lui faisait point oublier le rang qu'il avait occupé dans la maison de la duchesse. Madame fut extrêmement sensible à cette marque de respect ; ce bon mouvement passa vite, et le lendemain elle mandait à sa sœur : **L'Archevêque de Cambrai vint hier, et me fit part de son élévation au Cardinalat ; Albéroni a donc maintenant un camarade.** Boutade qui ne peut faire aucun tort à la réputation de Dubois, et qui en fait un grand au jugement de Madame, assez aveuglée pour oublier la part que son fils avait eue à cette nomination !

La liberté peu mesurée avec laquelle Madame la Palatine s'exprimait à l'égard d'un ministre de son fils, ne permet pas de croire que la Princesse fût plus réservée sur les affaires générales dont elle traitait volontiers. Madame écrivait tant et sur tant de sujets, que sa correspondance ressemblait aune gazette allemande, rédigée à Paris. Dubois était informé par ses agents, que des particularités assez secrètes de la cour de France étaient connues en Allemagne. Il eut quelque soupçon que Madame, qu'il savait expansive, commettait souvent des indiscretions dont la portée lui échappait. Il engagea le Régent à représenter à sa mère les inconvénients des épanchements trop libres, et à l'inviter à s'observer davantage ; Madame poussa les hauts cris, se persuadant que Dubois avait voulu la brouiller avec son fils, et s'efforça de le faire croire à tout le monde. Elle se plaignit que Dubois violât le secret des lettres qu'elle confiait à la poste ; ce qui ne pouvait se pratiquer sans la complicité du marquis de Torcy, alors surintendant des postes, et sans l'assentiment du Régent.

1 La conduite scandaleuse de la reine d'Angleterre, épouse de Georges Ier, avait donné sujet au Roi de soupçonner que la naissance du prince de Galles était illégitime, et sur cette présomption, il avait conçu contre son fils une aversion qui était elle-même un scandale. Dubois, en qui le roi Georges avait une grande confiance, fut, avec Lord Stanhope, l'instrument d'une réconciliation que la morale et la politique réclamaient également.

Madame dépassa en cette circonstance tout ce qu'une femme peut se permettre dans les plus forts emportements, et se livra à une violence de langage qui fait oublier son rang et son sexe. Elle écrivait à sa sœur : *L'abbé Dubois m'a fait dire qu'il ne se mêlait nullement de la poste et qu'elle regardait exclusivement M. de Torcy... Ils ne valent pas mieux l'un que l'autre et ils seraient mieux à la potence qu'à la Cour ; car ils ne valent pas le diable, et ils sont plus faux que le bois du gibet.*

Un pareil jugement ne répond guère à l'estime générale qui s'attachait au caractère de M. de Torcy. Il prouve à quel degré de virulence pouvait se porter Madame la Palatine, à l'incitation des plus petites contrariétés.

Cependant, les clameurs de la Princesse firent peu d'impression sur le Régent. Son Altesse Royale donna quelque temps après (15 octobre 1721), au cardinal Dubois, la charge de grand maître et surintendant des Postes, courriers et relais de France, dont M. de Torcy se démit. Cette charge était alors regardée comme une dépendance du département des Affaires Étrangères.

Par cette nomination et la place de membre du Conseil de conscience que Dubois avait obtenue, le Régent commençait à concentrer dans les mains du Cardinal, des pouvoirs qui devaient lui livrer bientôt le gouvernement du Royaume.

CHAPITRE DOUZIÈME

Influence que la paix donne à la France sur les affaires de l'Europe. — Médiation entre le Danemark et la Suède, entre la Russie et la Suède. Ambassade ottomane à Paris. — Motifs qui encouragent Dubois à refuser les ouvertures de la Porte. — Congrès de Cambrai ; raison qui en empêche la réunion. — Dubois négocie les mariages espagnols. — Saint-Simon est nommé ambassadeur extraordinaire à Madrid. — Conclusion des mariages. — Remise de l'Infante et de Mademoiselle de Montpensier. — Compensation demandée par l'Angleterre. — Dubois n'a pas favorisé les prétentions du gouvernement anglais.

Au commencement de l'année 1721, on ressentait, déjà, les effets de la politique ferme de l'abbé Dubois. La confiance ranimée par les mesures énergiques, avait ramené le calme et l'activité dans les transactions ; le numéraire disparu un moment, commençait à circuler. Les querelles religieuses avaient perdu beaucoup de leur vivacité, et les menées de quelques évêques récalcitrants ne pouvaient plus entraîner la masse du clergé, que Dubois par son accommodement avait conquise à la raison. La tranquillité publique faisait chaque jour des progrès, grâce à l'esprit de modération qui animait le gouvernement du Régent. Des résultats si prompts, si heureux, étaient dus aux efforts et aux lumières que Dubois apportait dans l'administration du royaume ; et sans doute la reconnaissance publique aurait payé ces services, si le peuple ne s'était laissé gagner par la fausse opinion que les ennemis personnels de Dubois lui donnaient du caractère, des mœurs et des intentions de ce Ministre.

La même politique qui avait assuré à la France la tranquillité au dedans, lui donna au dehors, une paix profonde et une considération qui la rendit l'arbitre des destinées de l'Europe. Dubois avait érigé la paix en système, et s'efforçait de la faire régner du nord au midi. Il employait à cette fin, la force que lui prêtait le Traité de la quadruple alliance, et l'autorité personnelle que lui avait acquise la conclusion de cette alliance qui était son œuvre.

Ainsi, en 1720, lors du Traité de Stockholm¹, il apportait la médiation de la France dans le nord, et facilitait entre la Prusse et la Suède, l'arrangement du différend au sujet de la possession réclamée par le roi Frédéric-Guillaume, de Stettin, du territoire compris entre l'Oder et la Pehne, des îles Wollin, Usedom et des embouchures des rivières qui se déchargent dans la Pehne. Au mois de juillet de la même année, il intervenait encore, au nom du Roi, au Traité de Frédérickbourg pour mettre fin à la longue guerre que Frédéric IV, roi de Danemark, avait soutenue pendant dix ans contre Charles XII ; il faisait rendre à la Suède l'île et la principauté de Rugen, la forteresse du Stralsund, une portion

¹ Le traité conclu à Stockholm entre Frédéric Guillaume et la Reine Ulrique-Eléonore, reine de Suède, est du 21 janvier 1720.

de la Poméranie jusqu'à la Pehne, et assurait au Danemark, sous la garantie de la France, la paisible possession de Scleswick.

Partout où s'élevaient des contestations ou des difficultés capables de troubler l'Europe, Dubois s'interposait comme conciliateur, et réalisait le rêve de paix générale, que des philosophes nébuleux poursuivaient depuis longtemps dans l'institution proposée d'une diète Européenne.

Trois Ministres unis étroitement dans les mêmes sentiments et dans les mêmes vues, exerçaient alors réellement l'autorité de cette diète imaginaire : Dubois, Stanhope et Schaub, ministre de l'Empereur à Londres. L'accord de ces trois hommes d'État fit plus pour la paix, que les clauses de la quadruple alliance, par le soin constant que chacun d'eux apportait à rendre facile l'exécution du Traité.

Un événement malheureux vint rompre ce concert. Stanhope qui dirigeait les conseils du roi Georges, comme Dubois dirigeait ceux du Régent, mourut à Londres le 5 février 1721¹. Ce fut pour Dubois une perte douloureuse. Il avait été témoin des luttes que le ministre favori de Georges avait eu à soutenir contre ses collègues et le Parlement, pour faire accepter le principe de la quadruple alliance, et il craignait avec une apparence de raison que, malgré les dispositions amicales de Sa Majesté Britannique, la mort de Stanhope ne fût le signal d'une révolution dans la politique de l'Angleterre. Dans cette prévision, Dubois songea à ménager sans bruit à la France, l'alliance intime de l'Espagne.

Il semblait que le moment où la grande alliance menaçait ruine était favorable aux alliances particulières. Au mois de mars 1721, on vit arriver à Paris une ambassade Turque, dont l'objet apparent était de complimenter le Roi Louis XV, et le but réel d'assurer au Sultan Ibrahim l'amitié et les bons offices de la France. De tout temps, la Porte Ottomane avait recherché ces relations amicales et témoigné de ses préférences en accordant à l'ambassadeur du Roi le pas sur tous les autres ministres étrangers. A l'époque de sa grande lutte avec la maison d'Autriche, Louis XV avait senti l'intérêt qu'il avait à se lier avec une puissance qui pouvait tenir en échec l'Autriche et la Russie, au besoin opérer une forte diversion en Italie, et il avait toujours fort bien traité le Sultan. Depuis la grande alliance, la Turquie était devenue moins importante dans la balance Européenne. Le Régent n'avait aucun avantage particulier à retirer d'une alliance avec la Porte, et de plus il devait craindre de faire ombrage à ses alliés ; en conséquence, Dubois reçut sans empressement l'ambassadeur d'Ibrahim. Cependant, comme la présence d'Orientaux était un spectacle nouveau, il y vit un moyen de frapper les yeux du public, et déploya un grand appareil dans la réception de l'envoyé Ottoman.

Mehemet-Effendi, chef de la mission, fit son entrée à Paris par la Porte Saint-Antoine, à la tête des troupes de la maison du Roi, traversa la ville à cheval en riche équipage et entra dans le jardin des Tuileries par la grande allée, où les gardes-françaises et Suisses formaient la haie. Pendant son séjour dans la capitale, il y eut des fêtes brillantes. Dubois lui rendit de grands honneurs, afin de donner à des étrangers une idée avantageuse de la magnificence de la Cour de France. Il accueillit moins bien les ouvertures que Méhémet était chargé de lui faire.

La Porte venait de donner, tout récemment, une marque de ses sentiments à la Régence, en lui accordant l'autorisation de réparer les Lieux-Saints, autorisation

¹ Il était né en 1673.

longtemps refusée à Louis XIV et au Saint-Siège. Persuadé que le Sultan avait par cette faveur, témoigné de sa bonne volonté pour la France, Méhémet demandait en retour, l'intervention du Roi pour la cessation des hostilités entre la Porte et le chevaliers de Malte, et proposait de remettre aux vaisseaux du Grand Seigneur, la répression de la piraterie dans les mers du Levant.

La France exerçait alors une grande influence sur l'Ordre de Saint-Jean. Elle avait exigé que les bâtiments de la Religion ne donnassent la chasse que dans l'Archipel, parce que la Porte s'autorisait des prises faites dans les Échelles, pour gêner le commerce des Français dans ses États. Mais elle ne pouvait exiger d'une manière absolue la suppression de la course sans ruiner l'Ordre de Malte, dont le premier devoir était de faire la guerre aux infidèles. Il était plus sûr, d'ailleurs, de s'en rapporter aux chevaliers qu'à la Porte, pour le châtement des corsaires. Outre ces considérations très-puissantes, la France avait intérêt à ne pas laisser décliner la marine de l'Ordre, qui pouvait devenir un auxiliaire, comme il arriva l'année suivante. L'escadre de l'Ordre se joignit aux bâtiments du Roi, sous le commandement de M. de Broves, pour châtier l'insulte faite par les Tunisiens au pavillon Français.

Dubois n'ignorait pas les motifs qui poussaient la Porte à demander la paix. Le Sultan était alors engagé avec la Perse dans une querelle d'où devait sortir une guerre, et il était bien aise de s'assurer l'amitié des chevaliers de Malte, pour n'avoir pas un second ennemi sur les bras. Dubois ne pouvait donc considérer comme bien sincères, les propositions de Méhémet-Effendi. Quelque fût son désir de servir de médiateur pour une paix définitive, il lui était impossible de s'y prêter aux conditions posées par la Porte ; c'est-à-dire en abandonnant aux Turcs la surveillance des Pirates.

Ce n'était pas en effet au moment où les mers du Levant étaient infestées de corsaires, et où le bailli Zondadad venait de signaler son avènement au magistère par un grand nombre de prises sur les Barbares, qu'il eût été convenable d'arrêter les expéditions de l'Ordre¹. Mais comme les intérêts du commerce de France dans le Levant exigeaient qu'on ne mécontentât point la Porte, Dubois fit agir près du conseil de l'Ordre. Son intervention influa sur le projet d'une trêve de vingt ans, que le bailli Vilhena proposa l'année suivante ; projet que le Divan n'osa pas accepter, à cause du soulèvement qu'il excita parmi les officiers de la marine turque. Telle fut l'issue de cette ambassade.

La Turquie retira de l'ambassade de Méhémet des fruits qui compensèrent l'insuccès de ses démarches. L'ambassadeur Ottoman, séduit par les merveilles de nos arts, conçut le généreux dessein d'apporter à sa patrie les plus nécessaires et les plus utiles. Par ses soins, l'imprimerie s'établit dans les États du Grand Seigneur.

On reprocha à Dubois d'avoir, dans cette occasion, méconnu les vrais intérêts de la politique française. La parti de la vieille Cour, qui tenait pour les traditions de Louis XIV, et ne s'apercevait pas combien les temps étaient changés, ne manqua pas de l'accuser d'avoir sacrifié à l'Angleterre un allié nécessaire. L'événement justifia sa conduite, et prouva qu'il avait eu raison de se défier des intentions de la Turquie. L'année suivante, une flotte Turque forte de dix vaisseaux, se présenta devant Malte. Mais l'amiral Ottoman trouva la ville si bien défendue,

¹ Marc-Antoine Zondadari, de la langue d'Italie, succéda dans le magistère de l'ordre à Raymond Perellos de la langue d'Aragon, le 23 janvier 1720, il mourut le 16 juin 1722.

qu'il se retira sans engager une attaque. Cette démonstration rendit aux Tunisiens leur audace, et ils recommencèrent leurs déprédations sous la protection des vaisseaux Ottomans.

C'était toujours vers la France que se tournaient les peuples qui aspiraient à la paix. La réconciliation du Danemark et de la Suède, scellée l'année précédente sous ses auspices, favorisa la pacification du Nord. La Suède, aux prises avec la Russie pendant vingt ans, négociait sans succès depuis la mort de Charles XII¹. La Reine Ulrique, voyant qu'elle ne pouvait faire céder les exigences du Czar, eut recours à la médiation armée de l'Angleterre, qui envoya une escadre dans la Baltique (1719). Cette démonstration n'eut point d'effet ; la guerre continuait, malgré les négociations. En cet état, le Roi de Suède Frédéric, époux d'Ulrique dont il prit les droits en son nom, sollicita la médiation de la France. M. de Campredon, ministre du roi à Stockholm reçut ordre de se rendre à Saint-Pétersbourg au commencement de l'année (1721), et son intervention prépara les voies au Traité de Nystadt², signé le 30 août de la même année.

La conclusion de cet acte si longtemps différée fut reçue en Russie avec des transports d'allégresse, et célébrée par des fêtes. Les réjouissances furent renouvelées à Paris, au mois de décembre, par le comte Dolgoroucki, ambassadeur de Sa Majesté Czarienne, avec une magnificence et une prodigalité qui les ont rendues célèbres³. Dubois assista à cette fête de la paix, fête de la grande alliance, qui venait par son influence, de terminer la guerre en Europe.

Si les dissentiments avaient été ensevelis dans la paix, les Traités avaient laissé subsister beaucoup de prétentions. Dubois avait assigné le congrès de Cambrai, pour vider les questions qui restaient encore à résoudre. Il n'ignorait pas combien ce moyen était lent et rempli de difficultés. Tout imparfait qu'il était, il offrait une voie à temporiser sur des difficultés qui paraissaient insolubles⁴. L'Espagne et l'Autriche surtout étaient encore divisées sur une foule de droits que ni l'une ni l'autre de ces puissances ne pouvait consentir à abandonner.

Le Traité de Londres avait stipulé les renonciations que les deux couronnes consentaient en vue de la paix. Mais au moment où la discussion allait s'engager sur l'Italie, et où, par conséquent, Philippe V pouvait avoir intérêt à revenir sur ses renonciations, l'Empereur exigea qu'avant l'ouverture du Congrès, cette renonciation fut validée et confirmée par les Cortés espagnoles. Philippe s'opposa fortement à cette validation, qui portait atteinte à la plénitude de sa puissance royale. Cette seule difficulté retarda indéfiniment l'ouverture du Congrès⁵.

Ce retard servait les vues de Dubois. Il se voyait embarrassé de tenir les engagements secrets qu'il avait pris envers l'Espagne par le Traité signé à Madrid le 27 mars 1721. Par ce traité, il s'était obligé à appuyer, dans le Congrès, les

¹ Charles XII fut tué au siège de Frédérickhall, le 11 décembre 1718.

² Plusieurs historiens désignent improprement sous le nom de Neustadt, la ville où le traité fut signé. Nystadt est une ville de Suède, située dans la Finlande, sur le golfe de Bothnie ; Neustadt est un nom commun à un grand nombre de villes de la Confédération germanique.

³ Les mémoires du temps ont conservé le souvenir et la description de ces fêtes somptueuses.

⁴ Dubois écrivait à propos du Congrès : *Nous verrons le Congrès de Cambrai employer la moitié de sa durée à régler son cérémonial, l'autre moitié à ne rien faire, jusqu'à ce que des incidents inattendus le fissent dissoudre.*

⁵ Le Congrès ne fut ouvert que le 21 janvier 1724.

réclamations que la cour de Madrid se croyait autorisée à exercer contre l'Empereur, et à insister sur la restitution de Gibraltar par l'Angleterre. En contractant ces engagements qu'il savait inconciliables avec les intentions formelles de ses alliés, Dubois était dirigé par le désir de se rapprocher du cabinet de Madrid ; il ne se flattait point d'arracher à l'Angleterre et à l'Autriche des concessions qu'elles avaient refusées avec persistance, dans les conférences de Londres.

Il s'en fallait que le Traité de Madrid eût disposé Sa Majesté Catholique au projet de Dubois, qui consistait à resserrer l'union des deux couronnes par l'alliance des familles royales de France et d'Espagne. Le sombre Philippe V, en proie à des vapeurs, oubliait son royaume et ne se ressouvenait plus de la France, que par les humiliations qu'il avait reçues de son gouvernement. Dans les dispositions où était le Roi d'Espagne, Dubois n'attendant aucuns succès, d'ouvertures faites directement à la cour de Madrid, songea à employer le duc de Parme, son intermédiaire habituel près de Philippe V. Ce prince mit un prix excessif à ses services, en demandant que la France lui fournit des troupes pour s'affranchir de la suzeraineté de l'Empereur. Dubois dût renoncer à son intervention et se mit en mesure d'agir par un autre canal.

Philippe V avait alors pour confesseur un jésuite Français, le Père d'Aubenton, homme très-estimable, sans ambition, sans intrigue, très-attaché à son ministère, et fort dévoué au Roi. Dubois avait eu autrefois avec lui des rapports assez intimes ; il résolut d'en faire l'instrument de sa politique. Le jésuite eut d'abord quelques scrupules, mais encouragé par Innocent XIII, il embrassa chaudement les vues de la France. Il appliqua toute son adresse à persuader à Sa Majesté Catholique qu'il était de l'intérêt des deux couronnes de fonder en une même famille les maisons royales de France et d'Espagne, et, à cet effet, d'unir l'infante Marie-Anne-Victoire au Roi Louis XV, et le prince des Asturies, héritier du trône, à Mademoiselle de Montpensier fille du Régent. Philippe V goûta le projet seulement pour le mariage de l'Infante ; aux sollicitations de la Reine, il avait tourné ses vues vers une princesse de la maison d'Autriche, pour le prince héréditaire d'Espagne. D'Aubenton ne se tint pas pour battu ; aidé du marquis de Maulevrier, ambassadeur du Roi de France à Madrid et ami particulier de Philippe, il fut assez heureux pour ébranler, au moins fortement, les résolutions de Sa Majesté Catholique et ne désespérait pas de l'amener à choisir pour son fils, la princesse d'Orléans.

Quelque désintéressé que fût le père d'Aubenton, il avait nécessairement trop à cœur la considération de sa compagnie, pour oublier que le service qu'il rendait au Régent, méritait quelque reconnaissance. L'exil du Père Le Tellier, ancien confesseur du Roi, avait été une sorte d'affront pour son ordre ; d'Aubenton exigea, en retour de ses bons offices, que l'on restituât à un religieux de sa société, la direction de la conscience du jeune Roi.

Toutes les préventions qu'on essaya de donner à Dubois contre l'influence d'un confesseur jésuite ne l'alarmèrent point. Animé d'intentions droites, aspirant sincèrement au bien de l'Église, à la gloire du Roi et à la prospérité de l'État, il ne faisait pas aux Jésuites l'injure de les craindre. Le Père d'Aubenton obtint sans peine une satisfaction qui devait exciter, ainsi qu'on le verra, le courroux du parti Janséniste.

Le Régent reçut, le 15 décembre, une lettre de Philippe V, par laquelle Sa Majesté Catholique offrait au Roi la main de l'Infante sa fille, et exprimait la joie qu'elle ressentait de pouvoir cimenter plus fortement, par cette union, l'alliance

des deux nations. Le merle jour, le Régent et le cardinal Dubois se rendirent auprès du Roi, pour lui annoncer le résultat de la négociation conduite par d'Aubenton, et félicitèrent Sa Majesté d'un événement si avantageux pour lui et son royaume. Le Roi, alors âgé de onze ans, ne pouvait pas être fort touché de cette nouvelle ; mais il vit le Régent et son ministre si joyeux, qu'il prit part à leur joie, et les remercia du zèle qu'ils mettaient à le servir. Dubois alla ensuite communiquer au Conseil de Régence le mariage de Sa Majesté avec l'Infante. Cette communication fut accueillie avec froideur. Ceux mêmes qui avaient le plus vivement soutenu, à une autre époque, la nécessité de s'unir à l'Espagne, semblaient moins portés à cette union, du moment qu'elle était l'œuvre de Dubois. En réalité, ils étaient contrariés de l'honneur qui en rejaillissait sur un ministre qu'ils jalouaient. Néanmoins il n'y eut pas d'avis émis contre le projet. Accoutumé à son abaissement, le Conseil n'était plus capable d'aucune résistance ; satisfait de paraître important, il acceptait servilement les propositions qui lui répugnaient le plus, et se laissait mener, de peur qu'on se passât de lui.

Les accords du mariage demandaient un négociateur qui fût, en même temps dévoué au Régent et agréable à Sa Majesté Catholique. Le duc d'Orléans choisit le duc de Saint-Simon. Avec toutes les qualités nécessaires à cette mission, le duc avait un très-vif désir de plaire au Régent, et par ce motif ne devait pas manquer de pousser activement le mariage de Mademoiselle de Montpensier. Saint-Simon se rendit à Madrid en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et apporta à Sa Majesté Catholique les clauses du contrat de mariage, qui fut signé le 27 novembre par lui et le marquis de Maulevrier. Pendant la discussion des articles, la négociation relative au mariage de Mademoiselle d'Orléans avait fait de grands progrès, et elle fut enfin couronnée de succès. Philippe, de son côté envoya en France le duc d'Ossuna, avec mission de complimenter Louis XV à l'occasion de son mariage, et de lui demander en même temps la main de Mademoiselle de Montpensier, pour le prince des Asturies.

L'ambassadeur de Sa Majesté Catholique arriva à Paris, en novembre, et fut reçu par le Roi en audience particulière le 18 du même mois. Les conventions pour le mariage de Mademoiselle d'Orléans furent promptement réglées. Philippe V avait exigé que le Régent donnât une renonciation formelle des droits qu'il aurait pu prétendre à la couronne d'Espagne, du fait du mariage de sa fille avec le prince des Asturies. Son Altesse Royale signa cette déclaration le 10 novembre, par-devant deux Notaires au Châtelet de Paris, sous la condition toutefois que la maison d'Autriche ne pourrait en aucun cas être appelée à la succession d'Espagne ; reconnaissant à la maison de Savoie, seule, le droit de succéder, à défaut d'héritiers dans la branche Espagnole.

Mademoiselle de Montpensier quitta Paris le 18 novembre, pour se rendre en Espagne. La Princesse, âgée de douze ans, devait voyager à petites journées. Le Régent avait désigné pour l'accompagner le prince de Rohan, la duchesse de Ventadour, nommée gouvernante de l'Infante, et la princesse de Soubise. Joseph Dubois qui avait succédé à la place de secrétaire de la chambre du Roi, résignée en sa faveur par le Cardinal son frère, fut nommé commissaire pour assister à la remise des Princesses. Une suite nombreuse escortait Mademoiselle. On arriva le 3 janvier 1722 à Bayonne, où la princesse séjourna jusqu'au 6. Elle se rendit à Saint-Jean de Lux, et y attendit jusqu'au matin. Ce jour-là, elle partit pour l'Ile des Faisans, où l'Infante arriva peu de moments avant elle. L'échange des deux princesses eut lieu avec le cérémonial arrêté à l'avance, entre le prince de Rohan et le marquis de Sainte. Croix, grand maître de la maison de la Reine.

L'Infante fut remise au Prince de Rohan, qui la conduisit par la main à la duchesse de Ventadour, et Mademoiselle de Montpensier au marquis de Sainte-Croix, qui la confia à la duchesse de Monteliano. Des réjouissances publiques, accompagnèrent cette cérémonie. Jamais le mot prononcé par Louis XIV à la paix de 1660 : *Désormais il n'y aura plus de Pyrénées*, ne sembla plus à propos et plus vrai. Hélas ! la fortune réservait à ces deux mariages un sort bien différent de celui qu'un si doux accord faisait alors présager¹.

Cet événement, si heureux en apparence, combla la famille d'Orléans de la joie la plus vive. De toutes les alliances que cette maison avait contractées, aucune ne pouvait la flatter autant, ni contribuer davantage à son illustration et à sa grandeur. Le Régent, appréciant les efforts et les prodiges d'habileté que Dubois avait faits pour conclure cette union, voulut récompenser le dévouement et le zèle de son ministre : dès le mois de juillet de cette année, pendant que les négociations se poursuivaient encore, il lui accorda, à titre de gratification, la riche abbaye de Cercamp.

Dubois ne se laissa pas éblouir par un succès qui lui attirait les marques de la reconnaissance de son maître et les félicitations de ceux qui l'approchaient, L'Angleterre mêla un déboire à la satisfaction que les mariages Espagnols lui causaient. Aussitôt que le cabinet de Londres connut les démarches faites auprès de Philippe V, pour le double mariage, il sentit renaître son ancien esprit de rivalité. Jaloux des avantages que les alliances projetées allaient donner à la France, il exigea, à titre de compensation, un Traité qui lui livrât le commerce des colonies Espagnoles. On a reproché à Dubois d'avoir facilité cette convention, par une honteuse condescendance pour l'Angleterre. Les regrets, le dépit qu'il témoigna en apprenant la conclusion du Traité prouvent combien ce reproche est peu fondé. Il écrivit au marquis de Maulevrier, ambassadeur en Espagne, pour se plaindre au nom du Régent du dédommagement disproportionné que Sa Majesté Catholique avait accordé au gouvernement Anglais, et lui recommanda un silence absolu sur un acte qu'il déplorait, *afin, disait-il, que l'incertitude du fait et le temps fassent tomber, s'il est possible, cet événement dans l'oubli.*

Si Dubois n'a pas prêté volontairement les mains à ce Traité, que pouvait-il pour l'empêcher ? Il fallait qu'il renonçât au bénéfice de ce double mariage, qui faisait concevoir des espérances si flatteuses : c'est-à-dire qu'il sacrifiât un bien qui allait attacher indissolublement l'Espagne à la France ; qu'il se privât d'une alliance solide et durable, en vue d'enlever à l'Angleterre des avantages passagers, que l'Espagne pourrait ressaisir quand il lui plairait, et qu'elle ressaisit en effet lors de la guerre de 1739, qui l'affranchit de Traités onéreux pour le commerce de ses colonies. En 1713, Louis XIV avait aussi laissé conclure le Traité appelé Asiento de Negros, qui livra à l'Angleterre la traite des noirs dans les possessions Espagnoles, et un vaste commerce de contrebande par Porto-Bello ; Dubois fut-il plus coupable que Louis XIV ?

Il faut dire que ni Louis XIV, ni Dubois, n'étaient fondés à disputer aux Anglais des concessions qu'ils avaient rendues nécessaires ; en se faisant une large part d'influence en Espagne. Au reste, il est certainement oiseux de s'arrêter à discuter sur ce point, lorsque la dépêche à M. de Maulevrier laisse percer le chagrin et la honte qu'éprouvait Dubois de n'avoir pu empêcher ce Traité qu'on lui reproche.

¹ Joseph Dubois a conservé dans une lettre les circonstances principales de la cérémonie de l'échange des deux princesses.

CHAPITRE TREIZIÈME

Dubois obtient les grandes entrées chez le Roi. — Il prend rang dans le Conseil de Régence immédiatement après les princes du sang. — Cabales des ducs. — Institution d'une commission royale pour la recherche des malversations. — Nomination du confesseur du Roi. — Démêlés avec le cardinal de Noailles au sujet du confesseur. — Exils. — Le Roi va à Versailles. — Arrestation du maréchal de Villeroi. — Le duc de Charost est nommé gouverneur du Roi. — Le Régent déclare Dubois Ministre Principal. — Congratulations adressées au cardinal.

Le crédit du cardinal Dubois grandissait en proportion des services qu'il rendait à l'État. Les faveurs dont le Régent le comblait l'élevaient tellement au-dessus des autres membres du Cabinet, qu'il pouvait se considérer déjà comme un Principal Ministre. Au mois de janvier, le Roi lui accorda un brevet de grandes entrées, qui devait lui donner, en tout temps, la liberté d'approcher de Sa Majesté, et d'entrer chez le Roi à toutes les heures, en tous lieux, pendant les plus secrètes affaires ; privilège réservé aux premiers gentilshommes de la Chambre¹. Cette grâce peu commune indiquait l'ascendant que l'abbé exerçait dans les Conseils du Roi. Il n'avait qu'un pas à faire pour s'élever à la place de Premier Ministre.

De toutes les distinctions dont le Régent pouvait gratifier son ministre, aucune ne devait blesser l'orgueil des courtisans et des nobles plus profondément que la nomination de Dubois à cette charge ; tous l'avaient vue supprimer avec plaisir. Ils sentaient qu'armé d'un pouvoir suprême, l'abbé en userait d'une main ferme, pour réduire les prétentions de la noblesse, qui se croyait des droits à partager le gouvernement et s'efforçait de s'emparer des grands emplois. Les nobles étaient blessés, d'ailleurs, de l'idée qu'ils devaient obéir à un ministre venu d'en bas, que sa dignité d'Archevêque avait fait duc et Prince du Saint-Empire, et dont un caprice du Régent allait faire peut-être un Richelieu.

Les ducs, les plus irrités d'entre les nobles, parce que leur orgueil ne pouvait souffrir d'intermédiaire entre eux et l'autorité royale, crurent qu'en écrasant Dubois de leur morgue, ils empêcheraient le Régent de l'élever au-dessus d'eux : le Cardinal s'apprêtait à humilier tant de fierté.

Depuis sa promotion au Cardinalat, Dubois n'assistait plus au Conseil du Régence ; il ne voulait pas abaisser la dignité dont il était revêtu, en prenant rang au-

¹ Il y avait quatre classes d'entrées chez le roi : les entrées familiales, réservées aux princes du sang, à l'évêque de Fréjus, Mme de Pompadour, le gouverneur du Roi, maréchal, médecin et Lapeyronie, chirurgien ; les entrées de Cabinet auxquelles avaient droit ceux qui jouissaient des entrées familiales et ceux que le roi faisait appeler ; on ne les avait pas par naissance ou par charge ; les grandes entrées, pour le grand chambellan, les gentilshommes de la garde-robe et quelques personnes de distinction ; les petites entrées qui s'accordaient pour affaires et pour invitation.

dessous des ducs et des maréchaux. Prévoyant qu'il soulèverait une violente opposition en réclamant la préséance, il tourna la difficulté au moyen d'un expédient. Le cardinal de Rohan était de retour de Rome, avec les bulles du Pape sur l'accommodement. On pouvait compter ce succès comme un service, et il paraissait juste d'en récompenser le Cardinal. Dubois lui fit donner l'entrée au Conseil de Régence, avec la préséance sur les ducs. Quoique ce privilège offusquât les ducs, ils n'osèrent s'en plaindre, parce que la naissance et les titres du Cardinal s'accordaient avec ce rang. C'était un précédent que Dubois avait voulu établir, pour fixer le droit des Cardinaux.

Fort de la prérogative acquise par l'exemple du cardinal de Rohan, le Régent conduisit Dubois, le 22 février, à la séance du Conseil de Régence : le ministre prit place, immédiatement après le duc de Rohan. Les ducs, les maréchaux, et jusqu'au chancelier d'Aguesseau protestèrent contre cet ordre, qu'ils regardaient comme une usurpation de rang ; n'ayant pu faire admettre leur réclamation, ils prirent le parti de se retirer de l'assemblée. Le maréchal de Villeroy qui, par sa charge, devait rester près du Roi, conduisit Sa Majesté à son fauteuil et quitta ensuite la séance. Le Régent, sans se laisser intimider par cette scène scandaleuse, annonça qu'il maintiendrait, énergiquement le cardinal Dubois au rang auquel il avait droit par sa dignité de Prince de l'Église.

Le lendemain, il se tint chez le Chancelier une réunion des ducs et des maréchaux. On y arrêta des représentations au Régent. Le Chancelier et M. de Saint-Aignan furent chargés de porter la parole. Les ducs proposaient de fermer les yeux sur le passe-droit qui leur était fait, à condition que le Roi leur délivrerait un brevet déclarant que la préséance accordée au cardinal de Rohan ne tirerait pas à conséquence, et n'établirait aucun privilège présentement ou dans la suite. Leur intention était de se prévaloir de cette déclaration pour remettre Dubois à son rang ; le Régent refusa de prendre cet engagement, et soutint le droit absolu des Cardinaux.

Les émissaires des ducs déclarèrent alors à Son Altesse Royale qu'ils étaient décidés à ne plus assister au Conseil de Régence ; à quoi le Régent répondit que les ducs étaient les mitres d'agir comme il leur plairait, et qu'il pourvoit selon leur conduite. Les ducs se retirèrent et le Régent nomma à leurs places. D'Aguesseau expia par sa destitution le tort d'avoir embrassé trop chaudement une querelle dans laquelle il était désintéressé. Le 28 février, La Vrillière alla lui reprendre les Sceaux, qui furent donnés à d'Armenonville, après refus du cardinal Dubois, auquel le Régent les avait proposés. Le Chancelier destitué reçut l'ordre de se rendre à sa terre de Fresnes. Il partit accompagné des stériles regrets du maréchal de Villeroy, qui recherchant toutes les occasions de piquer le Régent, mit beaucoup de forfanterie dans l'expression de ses sympathies pour l'ancien Chancelier.

Dubois conjecturait que les ducs ne supporteraient pas leur échec avec résignation et ne manqueraient pas de faire éclater leur turbulence habituelle. Il n'en fut pas en peine, d'abord parce qu'il savait que, se jalosant entre eux, ils étaient incapables de se concerter, et que d'ailleurs ils n'avaient aucune action sur l'opinion publique. Lorsqu'il les vit se tourner vers le Parlement qu'ils méprisaient, il craignit qu'ils ne fussent tentés de recommencer une Fronde ; dès lors il apporta toute sa vigilance à les surveiller et son énergie à les contenir.

On ressentait, déjà dans l'administration, le nerf de cette volonté ferme, qui se dressait contre les difficultés et les obstacles. Le règne du système avait favorisé un effroyable désordre dans les finances de l'État : un très-grand nombre de

comptables publics s'étaient livrés à des dilapidations que le chaos des finances rendait faciles. Dubois suggéra au Régent la formation d'une commission royale composée de conseillers d'État, pour la vérification des comptes et le redressement des malversations commises dans les deniers du Roi. Cette commission fut instituée le 6 février ; elle se composait du Régent, du duc de Bourbon, Dubois, le maréchal de Villeroi, du contrôleur général de la Houssaye et du conseiller d'État Fagon. Ses opérations se poursuivirent avec une grande activité. Elles révélèrent les concussionnaires, et permirent d'épurer l'administration des finances.

Nous avons dit comment Dubois avait encouru la désaffection de la partie exaltée du jansénisme pour s'être montré tolérant et s'être tenu éloigné des opinions absolues qui avaient produit la querelle de la Bulle. En revanche, le parti Moliniste et les Jésuites lui témoignèrent une tendresse qui n'avait pas de cause plus fondée que la rancune des Jansénistes, car il s'était appliqué avec soin, à ne favoriser aucun parti, et seulement à les rapprocher.

Au mois de février, Dubois se rendit au collège Louis-le-Grand, tenu par les Jésuites, pour assister à un exercice public. Un des Pères lui décerna, dans sa harangue, les éloges les plus pompeux, et exposa avec de grandes louanges tout le bien que le ministre du Régent avait fait à l'Eglise et à l'Etat. L'apologie déplut aux Jansénistes et excita le mécontentement du cardinal de Noailles, implacable adversaire des Jésuites. L'Archevêque en fit ses plaintes au Régent, attribuant les éloges de l'orateur jésuite à la partialité avec laquelle Dubois en usait avec cette Compagnie.

Cette protestation n'était qu'une préparation à des plaintes plus vives que le cardinal de Noailles devait faire entendre sur le compte des mêmes Jésuites. Vers la fin du mois de février, le bruit courut que l'abbé Fleury¹, confesseur du Roi, allait être remercié et remplacé par le Père Lignières, de la Compagnie de Jésus, confesseur de Madame la Palatine. Ce changement était attribué au cardinal Dubois, qui l'avait demandé, disait-on, sur les instances du Roi d'Espagne. L'Archevêque, à cette nouvelle, courut demander des explications au Régent, l'assurant qu'il était disposé à refuser les pouvoirs au Père Lignières ou à tout autre religieux qui appartiendrait à une communauté quelconque, parce qu'il fallait éviter qu'un confesseur congréganiste ne fit tomber toutes les grâces dans sa Société. A cette occasion, Son Eminence n'épargna pas les Jésuites, dit tout le mal qu'elle pensait de leur esprit, de leur doctrine et chercha à effrayer le Régent de leur ambition. C'était surtout contre eux que le cardinal de Noailles avait à cœur de mettre le duc d'Orléans sur ses gardes.

Le Régent se contenta de répondre que la nomination était faite, et qu'il ne changerait pas une résolution arrêtée. Il ne cacha pas d'ailleurs, à l'Archevêque de Paris, que le choix du Père Lignières avait été inspiré par le désir de complaire à l'Espagne, et l'exhorta à ne pas contrarier, par quelque acte de son autorité épiscopale, une décision qu'il ne pouvait modifier.

Malgré ces exhortations, le cardinal de Noailles s'opiniâtra selon sa coutume, et persista à refuser au jésuite l'autorisation d'entendre la confession du Roi. On était alors aux approches de Pâques : l'obstination de l'Archevêque jeta le gouverneur de Sa Majesté dans un grand embarras. L'abbé Fleury avait été

¹ L'abbé Fleury (Claude), auteur de *l'Histoire ecclésiastique*. Il avait été nommé confesseur du Roi, par le Régent en 1716 ; mort en juillet 1723.

frappé d'apoplexie et était dans l'impossibilité de continuer son ministère. Ses fonctions furent provisoirement dévolues au chapelain de la chapelle du Régent, mais les instructions furent données par le Père Lignières, qui tenait son brevet de confesseur, et avait été déjà présenté au Roi en cette qualité. Rien ne put adoucir le cardinal de Noailles, et la fausse position du nouveau confesseur se prolongea d'une façon gênante pour le Roi et peu convenable pour le Régent.

Quoique l'Archevêque de Paris fût, de lui-même, assez fortement incité contre les Jésuites, il parut que Son Eminence obéissait à des conseils étrangers. Le duc de Noailles, neveu du Cardinal, retiré du Conseil de Régence, aigri contre le duc d'Orléans, animé contre Dubois, n'avait pas peu contribué à butter son oncle, essayant de venger par cette mesquine opposition la noble cause des ducs qu'il n'avait pu gagner par une révolte. On rapporta au Régent la part que le duc de Noailles avait eue à l'avanie faite au Père Lignières ; Son Altesse Royale l'exila dans ses terres : cette rigueur frappait bien moins l'opposition que l'ingratitude du duc qui avait été comblé des bontés du Régent.

Au reste, la conduite du duc de Noailles était le prélude de la guerre sourde que la cabale ennemie de Dubois avait entreprise pour le renverser du Ministère. Les ducs trouvèrent des auxiliaires dans le cercle des favoris et des compagnons de débauche du Régent. Des insinuations malveillantes, des dénonciations calomnieuses se mêlaient aux propos libres des orgies du Palais-Royal ; on tâchait de surprendre le Régent dans ses plus grands abandons et de lui donner des préventions et des dégoûts contre un ministre qui le servait fidèlement. Un des roués, le comte de Nocé, que le duc d'Orléans honorait d'une familiarité toute particulière, osa accuser Dubois de trahir son maître, et d'être vendu à la cour d'Espagne, pour favoriser, à la mort du Roi, l'avènement de l'Infant don Carlos à la couronne de France, par représentation de Philippe V. Ce n'était pas au Régent que l'on pouvait inspirer des doutes sur la fidélité de son ministre ; sous ce rapport, Dubois n'avait rien à craindre des plus mal intentionnés ; il ne fut donc pas touché des accusations de Nocé. Mais il avait le projet de purger la maison du Régent : l'injure qu'il reçut d'un des plus cyniques amis du Prince lui servit de prétexte pour demander son éloignement et commencer une réformation nécessaire. Nocé fut exilé. Après lui, Canillac, et le marquis de Broglio qui partageaient les plaisirs du duc d'Orléans furent aussi envoyés à leurs terres, par lettres de cachet¹.

La réforme que Dubois se proposait était d'autant plus urgente que le Roi grandissait et allait entrer dans l'âge où les passions se manifestent. Les exemples du Palais Royal pouvaient faire sur sa jeune intelligence une funeste impression. Cependant comme le Cardinal ne se fiait pas entièrement à sa tentative, il représenta au duc d'Orléans plusieurs considérations qui devaient faire désirer que la Cour fût transférée à Versailles. En premier lieu, par cette mesure, on détachait sûrement de la Cour, une foule de gentilshommes sans biens, qui consumaient leurs plus précieuses ressources à paraître, cherchaient à s'insinuer par une basse servilité et formaient près du Roi une sorte d'ordre mendiant. Le séjour de Versailles devait nécessairement éloigner ces parasites. Il permettait encore d'éconduire sans bruit des personnes de qualité, contraires au

¹ Il est bon de rappeler que le comte de Nocé, qui avait affiché sous la Régence des mœurs scandaleuses, se retira après la mort du duc d'Orléans, à la communauté des gentilshommes, établie au noviciat des Jésuites à Paris, où il mourut dans la piété en 1732. De semblables exemples sont une leçon et l'on éprouve une véritable satisfaction à les mettre en lumière.

duc d'Orléans, et qui creusaient leurs mines à couvert, en se tenant près du Roi. Enfin on enlevait Sa Majesté à la juridiction ecclésiastique du cardinal de Noailles, et l'on avait ainsi raison de l'opiniâtreté de l'Archevêque de Paris.

Indépendamment de ces avantages que le Régent goûtait, il y en avait un autre qui le séduisait davantage : c'était une plus grande liberté. En fixant la résidence du Roi à Versailles, il ne prétendait pas renoncer au séjour de Paris, qui était pour lui un centre de plaisirs. A un autre point de vue, le palais de Versailles ne pouvait lui offrir l'équivalent des jouissances intellectuelles et matérielles réunies dans sa demeure du Palais-Royal, qu'il enrichissait chaque jour de nouveaux chefs-d'œuvre d'art. Des acquisitions considérables venaient encore d'ajouter à la splendeur de cette résidence. Le duc d'Orléans avait reçu, récemment, la superbe collection de peintures qui avait composé le cabinet de la feuve reine Christine de Suède¹. Le Régent approuva donc le projet de Dubois. Mais depuis la mort de Louis XIV, le palais de Versailles était dégradé et ne répondait plus au goût moderne. Le Régent accorda deux millions pour le réparer et l'embellir. Au mois de juin, la Cour et les ministres allèrent s'établir à Versailles. Dubois eut pour son logement l'hôtel de la surintendance, qui avait été habité par Louvois. Cette faveur fut regardée comme une prise de la place de Premier Ministre.

Le déplacement de la Cour produisit l'effet que Dubois en attendait. Il n'y eut que les personnes en charge près du Roi, et leurs familles qui suivirent Sa Majesté. Dans le nombre, se trouvaient des jeunes gens de grande naissance, que les vices de la Régence avaient pervertis. Ils ne tardèrent pas à agiter Versailles par une conduite scandaleuse. La haute position de leurs familles semblait leur assurer l'impunité ; Dubois fermement résolu à mettre la maison du Roi sur un pied respectable en écartant du jeune Prince tout ce qui pouvait le corrompre, ne se laissa pas arrêter par le rang de ces libertins. A la suite d'une saturnale nocturne qui avait eu pour théâtre le jardin du palais, et dont le cynisme avait révolté les moins scrupuleux, le Cardinal prit le parti d'expulser les plus mal notés de ces jeunes seigneurs, sans s'inquiéter des rancunes dont il armerait contre lui des familles puissantes. Il fit écrouer à la Bastille le marquis de Rambure ; le marquis d'Alincourt, second fils du maréchal de Villeroi, et le jeune duc de Boufflers furent exilés ; les marquis de Meuse de Roy et de noyer reçurent l'ordre de rejoindre leurs régiments.

Dès que la Cour fut établie à Versailles, Dubois reprit l'affaire du père Lignières. Le confesseur avait fixé son domicile à Pontoise, au diocèse de Chartres, et avait obtenu de son évêque l'autorisation refusée par le cardinal de Noailles. Trois fois par semaine, l'écuyer de Sa Majesté envoyait une chaise de poste à Pontoise. Le jésuite venait à Versailles donner l'instruction religieuse au Roi, et, lorsqu'il y avait lieu, entendait la confession à Saint-Cyr, qui relevait de la métropolitaine de Chartres. Au moyen de cet arrangement, le Père Lignières put exercer régulièrement son ministère, au grand déplaisir de l'Archevêque de Paris.

Cette difficulté ne fut que passagère : Dubois ayant demandé au Pape de conférer au confesseur les pouvoirs que l'Archevêque refusait, on reçut peu de temps après, le bref du Saint-Père. Ce fut pour les légistes du Parlement et les

¹ Christine morte à Rome en 1689, avait en mourant disposé de ses tableaux en faveur du cardinal Azolini. Le duc d'Orléans les acheta du duc Odescalchi auquel ils avaient passé. A la première révolution, ils furent portés à Londres avec la galerie du Palais-Royal et la plus grande partie de ces magnifiques toiles fut acquise pour le collège de Dulwick dont elles ont encore l'ornement.

casuites du jansénisme, un grave sujet de discussion, à savoir s'il appartenait au Souverain-Pontife de donner des pouvoirs à un prêtre dans un diocèse particulier. Dubois fut pour l'affirmative et installa le Père Lignières dans ses fonctions.

Ce ne fut pas la seule contrariété que le cardinal de Noailles eut dans cette affaire. La confirmation du Roi fut fixée au commencement du mois d'août. Le Cardinal réclama le droit d'administrer ce sacrement à Sa Majesté, d'après un usage ancien qui conférait cette prérogative à l'Archevêque de Paris. Dubois ne jugea pas qu'en cette matière l'usage dût servir de règle, et fit désigner le cardinal de Rohan, grand aumônier, pour donner la confirmation. On suivit d'ailleurs, en cette occasion, ce qui avait été pratiqué sous le feu Roi à l'égard des trois fils du grand Dauphin, qui avaient été confirmés de la main du grand aumônier ou du premier aumônier. Il y eut, au sujet de cette décision, des mémoires échangés entre l'Archevêque et le grand aumônier. Le cardinal de Noailles essaya d'argumenter aussi avec le Régent ; mais n'espérant pas un grand succès de sa dialectique, il se sauva de la confusion, et s'exécuta généreusement. Il annonça donc que si la ferme volonté du Régent maintenait au cardinal de Rohan les fonctions de célébrant, comme Son Eminence ne pouvait administrer sans un pouvoir de l'autorité diocésaine, l'Archevêque était prêt à le donner, afin que rien n'infirât la légitimité du sacrement. Le pouvoir ne fut pas demandé et le cardinal de Rohan exerça, du droit de la grande aumônerie.

Cette altercation qui n'était qu'une petite mortification pour l'Archevêque de Paris, fut pour le maréchal de Villeroi un grief des plus cuisants. Le maréchal croyait toujours que l'on empiétait sur sa charge, quand on décidait sans lui sur quelque affaire qui se rapportait à la personne du Roi. Il n'avait pas été consulté pour le choix du confesseur ; c'était pour lui une raison d'être du parti du cardinal de Noailles. Lorsque le Cardinal fut battu, il s'en attrista comme d'une défaite personnelle. De plus, le maréchal n'aimait pas Dubois ; cette antipathie s'était changée en haine violente, après la lettre de cachet qui avait exilé le marquis d'Alincourt. Il n'épargnait pas le ministre, même en présence du Roi. Tous ces sujets de mécontentement l'avaient encore rendu plus dur dans l'exercice de sa charge, et il se plaisait par dépit, à faire sentir au Régent et à son ministre l'importance de ses fonctions.

Le lendemain de la confirmation, le 10 août, le duc d'Orléans se présenta de bonne heure chez le Roi et y trouva le duc de Bourbon, surintendant de l'éducation, Villeroi et l'ancien évêque de Fréjus, précepteur du Roi. Son Altesse Royale dit en entrant qu'elle désirait parler seule à Sa Majesté ; le duc et l'évêque se retirèrent. Le maréchal, au contraire, suivit le Prince et déclara qu'il ne se dessaisirait pas du droit de sa charge, qui était d'être près du Roi. Le Régent se retira froidement, comme s'il eût été grièvement blessé d'un semblable procédé ; mais cette dignité était jouée pour amener les représailles qui suivirent. Le même jour, à la messe du Roi, le maréchal jugeant qu'il avait des excuses à présenter au Régent, s'approcha de Son Altesse Royale et sollicita d'elle une audience. Le Prince répondit qu'il ne pouvait recevoir dans la matinée et lui assigna l'après-midi. A l'heure indiquée, lorsque le maréchal se présenta chez le Régent, il fut reçu par le marquis de La Fare, capitaine des gardes de Son Altesse Royale, qui lui exhiba un ordre d'arrestation. Villeroi demeura anéanti. La Fare l'invita à monter dans sa chaise à porteurs, et le conduisit à la porte de l'Orangerie, où attendaient une voiture et un piquet de mousquetaires commandés par d'Artagnan. Celui-ci remit au maréchal une lettre de cachet, qui

lui assignait pour séjour sa terre de Villeroi. Le maréchal se rendit au lieu de son exil. Bientôt, le Régent craignant que les visiteurs n'accourussent à Villeroi, expédia un nouvel ordre au maréchal pour qu'il eût à aller prendre son gouvernement de Lyon.

L'arrestation du maréchal produisit d'abord une vive impression dans le public. Le Roi seul n'en fut pas affecté, car il avait à souffrir des airs d'autorité et des façons bourrues de son gouverneur. Ainsi qu'il arrive toujours, chacun chercha à expliquer l'événement, et il fut émis tant de suppositions absurdes et choquantes, que Dubois se vit dans l'obligation d'exposer au public, dans un écrit non signé, les véritables causes de la rigueur qui avait atteint le gouverneur du Roi.

On reconnaît dès le début de cette pièce, le caractère de Dubois. Le Cardinal y pose d'abord en principe, que les Rois ne doivent compte qu'à Dieu seul de leurs actes, mais qu'il est des circonstances où la sagesse sollicite de renoncer à ce droit absolu, afin de confondre les malintentionnés. Il explique ensuite l'arrestation en ces termes : **Le maréchal de Villeroi était fidèle, mais il présumait trop de la dignité de son emploi ; il affectait un air d'indépendance qui ne pouvait convenir ni au Roi ni au Prince du sang.** Il énumère les incartades nombreuses qu'on avait à reprocher au maréchal et termine par ces mots, qui concluent d'une façon assez légère : **Sans toutes ces indiscretions, qui n'attaquent point la probité du maréchal, nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du Roi.**

On répandit dans le public une explication toute différente, dont la version donnait un caractère plus grave à l'événement qui avait ému l'opinion publique. On disait que le Régent était averti que Villeroi s'était mis à la tête d'un parti de la noblesse qui devait, à la majorité, demander une tenue des Etats, et obliger le Régent à rendre compte devant cette assemblée de son administration pendant la minorité. On assurait que Madame de Parabère¹ avait obtenu, à prix d'argent, la remise d'une correspondance du maréchal avec quelques gentilshommes de Province, où le plan de ce complot était ouvertement tracé. On n'a rapporté aucune preuve de cette trame, et tout porte à croire que s'il en eût existé, ainsi qu'on le prétendait, Dubois assez embarrassé, comme on l'a vu, d'expliquer le coup de main, ne se fût pas servi d'un prétexte ambigu pour le justifier.

La seule conclusion que l'on puisse sûrement tirer de ce fait, c'est que Villeroi, d'un caractère difficile, porté à la cabale et haïssant le Cardinal-Ministre, était un obstacle que le Régent redoutait pour l'accomplissement des vues qu'il avait sur Dubois.

Des trois sujets proposés pour remplacer Villeroi dans la charge de gouverneur, il n'y avait que le duc de Charost, héritier de la douceur et de l'esprit de Madame de Béthune, sa mère, qui remplit à la satisfaction de Dubois, les conditions nécessaires à cet emploi. Le maréchal de Berwick qui était présenté réunissait sans doute des qualités très-estimables, mais il avait contre lui de n'être pas né sujet du Roi. Le prince de Rohan brigua aussi la charge de Villeroi et n'y apportait pour titre que sa grande naissance. Dubois fit donner la place au duc de Charost. Homme d'une exacte probité, plein d'honneur, le duc avait, avec l'esprit du grand monde, des manières affables qui le rendaient aimable. Ce choix déplut à bien des gens, surtout au parti janséniste. Par une contradiction bizarre,

¹ Madame de Parabère, en son nom Mademoiselle La Vieuville, née en 1693 : elle épousa en 1711, le comte César Beaudeau de Parabère et fut une des favorites du Régent.

ce parti accusait le duc d'être sans religion et fort dévoué en même temps aux Jésuites.

Aussitôt que le Régent fut débarrassé de l'opposition tracassière de Villeroi, le pouvoir devint plus fort dans ses mains. Il pouvait désormais communiquer librement avec le Roi, lui expliquer ses déterminations et la portée de ses actes ; il ne craignait pas que l'on s'interposât entre lui et Sa Majesté et que l'on dénaturât ses intentions. Les tiraillements par lesquels l'autorité était passée au milieu de la confusion des conseils, rendaient absolument nécessaire de resserrer l'action de la puissance Royale, afin de lui donner plus de force et de lui rendre son prestige.

Le Régent ne voyait que Dubois qui pût se charger de concentrer le pouvoir, sans le détourner au profit de lui-même. Le 22 août, il conféra avec le Roi de la situation. Il lui fit connaître que, pour y remédier, il avait arrêté de nommer le Cardinal à la place de Ministre Principal, et lui exposa les avantages de cette nomination pour Sa Majesté et pour son royaume. Le même jour, Dubois fut déclaré Ministre Principal, et le lendemain il prêta serment en cette qualité, dans les mains du Roi. A cette occasion, le Cardinal fit distribuer aux pauvres mille pistoles.

Tout ce que l'on a pu dire de la mobilité de l'esprit français ne donnerait pas l'idée de la promptitude d'évolution avec laquelle l'opinion se retourna vers le cardinal Dubois devenu Premier Ministre. Ce parvenu, que ses ennemis s'étaient efforcés de rendre impopulaire, devint tout à coup l'objet de la faveur générale. Sa demeure s'emplit de visiteurs, empressés d'apporter au favori de la fortune le tribut de leurs hommages. Les grands du royaume se signalèrent, entre tous, par la chaleur de leur zèle courtoisanesque, et ces mêmes hommes qui n'avaient pas eu assez d'injures pour flétrir la naissance et le caractère d'un simple ministre, ne trouvèrent pas de termes assez pompeux, pour exalter un Premier Ministre qui allait devenir la source de toutes les grâces. Tous les corps de l'Etat, les diverses compagnies, les chapitres, les corporations et la Sorbonne participèrent à cet enthousiasme. Le 28 août, le Prévôt des marchands, au nom de la ville de Paris, complimentant Dubois, lui adressa les paroles suivantes :

La ville de Paris vient rendre ses hommages à Votre Excellence et lui demander sa protection. Nous espérons, Monseigneur, que vous ne nous la refuserez pas, puisque les grâces que Votre Excellence voudra nous faire, seront transcrites dans des monuments publics qui apprendront également aux siècles à venir, et votre élévation, et le respect de vos citoyens pour Votre Excellence.

Le même jour, l'évêque de Soissons, Languet de Gergy¹ vint féliciter le Cardinal-Ministre : voici la harangue qu'il prononça :

Monseigneur,

L'Académie française vient vous présenter avec ses profonds hommages les vœux qu'elle fait pour Votre Excellence et les

¹ Languet de Gergy succéda, en 1721, à la place de d'Argenson, à l'Académie française. Cet évêque fut un des plus ardents constitutionnaires et un redoutable adversaire du cardinal de Noailles. Il remplit les fonctions d'ambassadeur de France à Venise.

espérances qu'elle fonde sur votre élévation. Formée sous les auspices d'un Cardinal Premier Ministre, elle en voit avec plaisir reparâître l'image, et elle se flatte de voir bientôt dans la même dignité, les mêmes prodiges.

Si d'heureuses alliances ménagées avec habilité, la religion protégée hautement, la paix au dehors et au dedans, conservée au milieu des temps les plus difficiles, ont été les fruits de vos conseils, quels seront désormais les fruits de votre ministère ? Puisse votre gloire, Monseigneur, croître de jour en jour à proportion de votre pouvoir ; puissions nous trouver sans cesse dans vos entreprises matière à de nouveaux éloges et partager avec Votre Excellence l'immortalité que nous ambitionnons. Heureux les hommes de lettres de trouver de grands ministres dignes de leurs éloges ; heureux eux mêmes les grands ministres de trouver dans les éloges des hommes de lettres la gloire durable qu'ils s'acquièrent par le bonheur du peuple à ce titre !

L'Académie fut digne autrefois de la protection de l'illustre cardinal qu'elle ne se lasse point de louer ; elle se flatte encore de mériter vos bontés, Monseigneur ; de trouver en vous un second Richelieu et dans les grandes actions et dans les bienfaits, et d'être engagée par admiration et par reconnaissance à joindre votre nom à celui qui lui est si cher.

Le Parlement seul ne prit point part à ce concert de félicitations. Il n'avait pas oublié si vite les humiliations que Dubois avait infligées à sa jactance, et voyait dans l'élévation du Cardinal le présage de nouveaux coups. Lorsque M. de Verthamont, Président du Grand Conseil, qui prétendait des relations de parenté avec Dubois et s'en faisait honneur, proposa à la Compagnie de se rendre en corps à Versailles pour saluer le Principal Ministre, la Cour accueillit sa proposition par un silence glacial. Dubois connaissait trop bien la vanité des triomphes d'un ministre, pour se targuer des louanges qu'il recevait et pour regretter les hommages que le Parlement lui refusait.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Concentration du gouvernement dans les mains de Dubois. — Sacre de Louis XV. — Nomination du cardinal à l'Académie française. — Il est élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Dubois refuse une garde pour sa personne. — Mariage de Mlle de Beaujolais. — Mort de madame la princesse Palatine. — Éloge du cardinal Dubois par Massillon.

La nomination de Dubois à la place de Principal Ministre ne changea presque rien à sa position ; il était Principal Ministre de fait, il n'en revêtit que le titre. Toute l'administration se concentra dans ses mains. Les attributions, en propre, du département des Affaires Étrangères, étaient au-dessous de sa nouvelle dignité ; il en donna le titre au comte de Morville, fils du chancelier d'Armenonville, et en retint les fonctions. Dubois y apporta, comme précédemment, une application soutenue. Il entra dans les moindres détails de la correspondance de ce département, prescrivait les instructions pour les ministres du Roi, dictait les dépêches et ne se fiait qu'à lui-même de la conduite des négociations.

Deux affaires exerçaient toute sa sollicitude : l'une, le mariage de Mademoiselle de Beaujolais, cinquième fille du Régent, avec don Carlos qui avait reçu l'investiture de Parme et de Toscane, donnait lieu à des difficultés. La Cour de Madrid se faisait marchander cette alliance. De son côté, l'Empereur qui redoutait l'établissement de la maison de Bourbon en Italie, demandait la nullité de l'investiture, et la réclamait pour un duc de Bavière et une archiduchesse d'Autriche. Il s'agissait de forcer le consentement de Philippe V, qui inclinait à se rapprocher de la Cour de Vienne par une alliance avec la maison d'Autriche.

En même temps, Dubois essayait de pourvoir le duc de Chartres, fils aîné du Régent. Il faisait sonder l'Empereur de Russie, et travaillait à le rendre favorable à la nomination de ce prince au trône de Pologne, à la mort d'Auguste, sous l'union proposée avec une princesse de la famille Impériale. Mais la Russie avait déjà des vues secrètes sur la Pologne, où elle faisait déjà dominer son influence, sous le règne d'un prince de la maison de Saxe, bien mieux qu'elle ne l'eût fait sous un prince français. Tout l'art de Dubois ne put changer les intérêts politiques de la Russie.

Les finances occupèrent l'attention du Premier Ministre. Les revenus de l'Etat se ressentaient encore de la grande crise du système. Les impôts mal répartis faisaient toujours crier le peuple, et la perception en était difficilement opérée. Dubois voulait que personne n'échappât aux charges de l'Etat, et se proposait d'y faire contribuer tous les citoyens sans distinction d'ordres. Il ordonna un nouveau cadastre, afin que personne n'échappât aux charges publiques. Pour rendre son projet facile, il en dissimula l'objet, et prétextait qu'il devait servir de base à un vaste développement de travaux publics. La misère avait tari les sources du revenu public ; Dubois fut obligé de recourir à une foule d'édits bursaux. Après avoir levé extraordinairement, sur les enrichis du système, un supplément à leur

capitation, il établit le contrôle sur les actes des notaires, la Paulette, ou droit annuel sur les charges de judicature, et révoqua la survivance des offices. Il fit revivre les offices municipaux, et soumit à la finance, même les offices devenus électifs. Enfin il créa des maîtrises d'Arts et Métiers dans toutes les villes du royaume, proportionnant ces corps à l'importance des localités, et réserva au Roi des droits, sur les lettres de maîtrise.

Le sacre du Roi approchait. Dans l'état de gêne où se trouvait le Trésor, les dépenses de cette cérémonie étaient fort onéreuses. Dubois ouvrit un rôle de contribution volontaire, qui produisit un fonds capable de fournir abondamment aux frais du couronnement.

Tout ces droits nouveaux excitèrent des plaintes et des murmures. atteignaient une foule d'industries, de professions, de revenus qui avaient été soustraits à l'impôt. Ces perceptions nouvelles que les besoins instants du moment avaient forcé de lever, ne permirent pas de dégrever immédiatement l'agriculture, sur laquelle retombait tout le poids des charges publiques ; mais il est évident qu'avec le temps, elles devaient procurer l'allégement de l'impôt territorial : c'était le vœu et le souci du Cardinal.

La paix que Dubois avait si laborieusement édifiée aurait été inféconde s'il ne se fût attaché à développer, sous son influence, toutes les branches de la richesse et du travail. Dans ce but, il avait fait rendre un édit sur l'exploitation des mines du royaume. Il fit encore préparer des règlements nombreux, pour les manufactures et le commerce. Pénétré des maximes de Colbert, et persuadé que la navigation est un moyen d'expansion nécessaire pour le commerce, il porta son attention sur l'état de la marine, et fit donner des défenses pour l'exportation des bois.

La conduite des Affaires Ecclésiastiques offrait d'immenses difficultés et exigeait un travail opiniâtre. Dubois ne voulant en abandonner le soin à personne, les réserva pour lui-même. Le Pape était revenu sur la promesse de ne pas troubler l'accommodement. Par un bref, en date du 24 mars 1722, le Saint-Père demandait aux évêques de France, comme preuve de leur entière soumission, la rétractation formelle des appels, et pressait le Roi de faire déposer les évêques réfractaires. Ce retour du Saint-Siège produisit une grande effervescence dans le clergé, et Dubois, placé entre les deux camps, recommença péniblement, les négociations afin d'apaiser les esprits. Il prit, des mains de l'abbé Thésut¹, la feuille des bénéfices, et alourdit ainsi le fardeau déjà bien lourd de ses occupations.

Au milieu de soins si divers et qui réclamaient une activité prodigieuse, Dubois trouvait encore le temps de s'occuper de l'éducation du Roi. Convaincu que les grands veulent s'instruire sans fatigue, il mettait en œuvre le système d'enseignement qui lui avait si bien réussi avec le Régent, son élève. Il s'attachait à entourer le Roi d'hommes capables de piquer sa curiosité et de l'instruire en l'intéressant.

Le Prince avait un goût très-vif pour les relations de voyages et pour tout ce qui rappelait des mœurs et des usages singuliers. En satisfaisant aux dispositions d'un esprit léger, Dubois ne négligeait point les connaissances graves qui conviennent à un Roi. Dans des conférences régulières où le Régent devenait à son tour professeur, les maximes du gouvernement étaient rendues familières au

¹ L'abbé Thésut avait été secrétaire des commandements du duc d'Orléans.

jeune Prince par une exposition facile, et démontrées par des exemples tirés de l'histoire. Le Roi prenait un grand plaisir à cet enseignement tout nouveau, et s'affectionnait chaque jour au Cardinal, dont il ne pouvait encore apprécier que la bonté et la sollicitude.

Le sacre du Roi fut arrêté. Dubois devait en être l'ordonnateur. La vanité des grands, vivement intéressée dans toutes les cérémonies publiques lui donna mille embarras. Il fallait régler les rangs ; il y eut des querelles entre les princes et des rivalités entre les ducs qui aspiraient tous à l'honneur de représenter les douze pairs. Les maréchaux, non plus, n'étaient pas d'accord entre eux, et se disputaient le droit de porter l'épée du Connétable. Le Premier Ministre trancha toutes ces contestations et se fit par là de nouveaux ennemis.

Le 16 octobre, le Roi partit pour Reims accompagné dans son carrosse, du Régent, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, du comte de Clermont, du prince de Conti et du duc de Charost. Dubois suivit avec sa maison, en riche équipage, et menant à sa suite un train considérable¹. Il déploya en cette circonstance, une somptuosité qui n'était ni dans ses habitudes, ni dans le caractère de la dignité ecclésiastique dont il était revêtu ; il fallait qu'il imposât aux yeux de seigneurs légers, inhabiles à distinguer le luxe de la grandeur. Le 22, le Roi fit son entrée solennelle dans la ville de Reims, et fut sacré le dimanche 25. Les Princes eurent la droite de Sa Majesté ; les cardinaux de Rohan, de Bissy, Dubois et de Polignac, la gauche. La Cour resta encore quelques jours à Reims, après les cérémonies. Le 29, Sa Majesté se rendit à l'abbaye de Saint-Remy, pour honorer la châsse de saint Marcout, et, après la messe, donna l'attouchement à plus de deux mille malades des écrouelles. On quitta Reims le 30 ; le Régent offrit des fêtes splendides à Sa Majesté dans son château de Villers-Cotterêts, et le duc de Bourbon, à Chantilly. Le Roi arriva à Paris le 9 novembre et fut complimenté par le Parlement.

Au retour du sacre, Dubois reçut un honneur qui devait ajouter un titre de plus à son illustration. La mort de Dacier avait laissé un fauteuil vacant à l'Académie française. Les amis du Cardinal le pressèrent de se mettre sur les rangs. Dubois aurait été tenté par cette distinction, s'il n'eût craint que l'Archevêque de Paris, membre de l'Académie, ne détournât les suffrages. Cependant vivement engagé à se présenter, il sollicita la place par une lettre adressée à Fontenelle. Cette lettre marque combien Dubois attachait de prix au libre suffrage de l'Académie ; elle est ainsi conçue :

M. le cardinal de Rohan, et M. l'Archevêque de Fréjus m'ont demandé, Monsieur, s'il ne me conviendrait pas d'accepter une place à l'Académie française. Je leur ai répondu que c'était la seule dignité qui pouvait être ajoutée à ma fortune. Voilà mes sentiments sur lesquels l'Académie peut régler les siens sans aucune contrainte et sans aucune condition. Je bornais mon ambition à être votre ami, Monsieur, on m'a tenté et je la laisse aller jusqu'à ne pas rougir d'être votre confrère.

Le 10 novembre, Dubois fut élu tout d'une voix ; c'était un succès plus beau qu'il ne l'avait espéré. Sa réception donna lieu à un incident qu'il serait inutile de

¹ Joseph Dubois donne dans une de ses lettres le détail de l'équipage de son frère.

rapporter, si quelques mémoires ne s'en étaient emparés pour faire croire que Dubois se laissa enorgueillir par son élévation. On sait que les usages de l'Académie prescrivent une égalité parfaite entre ses membres et effacent les titres qui peuvent y porter atteinte. Dubois n'était pas assez vain pour enfreindre la règle ; mais il était extrêmement jaloux de la dignité de son caractère ecclésiastique. Il demanda qu'en cette seule considération on lui accordât le Monseigneur au lieu du Monsieur. L'Académie hésita d'abord, par un pur attachement pour ses règles. On invoqua des exemples de cette exception, et elle se rendit aux vœux du Cardinal. La réception eût lieu le 3 décembre. Dubois se fit remarquer par l'extrême concision de sa harangue. Fontenelle chargé de répondre au récipiendaire, tout en restant dans la vérité, poussa la louange jusqu'à la flatterie. Lorsqu'on a de l'esprit et qu'on est l'ami d'un ministre en place, il doit être bien difficile de mesurer son éloge. Fontenelle a été sévèrement repris de tout le bien qu'il a dit de Dubois : qui donc pouvait mieux connaître le Cardinal que Fontenelle qui avait vécu de longues années dans son intimité ?

Peu de jours après, une distinction moins brillante et qui n'était pas sans prix pour Dubois, lui fut décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il fut nommé membre de cette académie à la place de d'Argenson. Ainsi se trouvait accomplie la prédiction que Chamillart avait faite vingt ans auparavant, à l'époque où ce ministre confiait à Dubois, secrétaire du duc d'Orléans, la composition des jetons du Trésor. Il entraît nécessairement trop de partialité dans ces hommages, pour que Dubois en tirât vanité ; mais le petit nombre de ses amis, plus justes envers lui que lui-même, reconnaissaient que beaucoup de candidats avaient apporté des titres moins méritoires aux suffrages de l'Académie.

Rien n'est plus ordinaire que l'infatuation chez un parvenu ; Dubois fut complètement exempt de ce travers. Nous ne dirons pas que chez lui ce fût de la modestie, bien qu'il ne fût point présomptueux ; c'était la modération d'un esprit supérieur qui sent sa force.

Il en donna une preuve devant laquelle auraient dû s'imposer silence ceux qui l'ont accusé d'avoir montré de la morgue dans la fortune. En le nommant Ministre Principal, le Régent accorda une garde au Cardinal, voulant marquer la considération qu'il attachait à cette charge. C'était un honneur dont Mazarin et Richelieu avaient joui avant lui. Dubois ne jugeait pas que les circonstances fussent les mêmes. Il disait que la politique violente de Richelieu avait attiré à ce ministre des ennemis non moins violents, qui l'obligeaient de se garder, et que Mazarin, placé au milieu des troubles de la minorité de Louis XIV, avait dû prendre les mêmes précautions pour sa sûreté. Quant à lui, animé de l'amour du bien public, ne cherchant pas à abattre les privilèges de la noblesse comme le ministre de Louis XIII, ni à écraser le peuple comme Mazarin, il n'avait aucune raison de craindre ; il déclara qu'il se passerait de gardes et n'en prit point. On pourrait citer du Cardinal des traits nombreux qui prouveraient qu'il apporta dans sa haute position le mépris d'une vaine supériorité.

Le cardinal Dubois ne se laissa pas amollir par la fortune. Ses proches, ses amis le voyaient avec chagrin s'affaïsser sous l'énorme fardeau qu'il avait assumé, et qu'il voulait porter seul. Sa santé déjà ruinée par la continuité et la fatigue de ses occupations, reçut vers la fin de 1722, les plus rudes atteintes, du surcroît d'application qu'il apporta à ses devoirs. Ni les conseils du Régent, ni les prières de sa famille ne purent modérer son ardeur au travail. On avait peine à comprendre comment, dans un corps usé, une volonté si ferme et des facultés si

vives pouvaient encore dominer ; Dubois suffisait à tout par les seules forces de son génie.

Le mariage de Mademoiselle de Beaujolais fut un nouvel effort de cette volonté opiniâtre et le couronnement d'une politique habile.

Nous avons dit de quels obstacles était entourée cette négociation. Dubois se raidit contre les difficultés et sa ténacité l'emporta. Il continua de négocier, même après que tout espoir de réussir semblait perdu. Les circonstances le servirent admirablement. Vers la fin de l'année précédente, le marquis de Maulevrier, ambassadeur à Madrid, soupçonné de livrer à Philippe V la correspondance ministérielle, encourut la disgrâce du Régent et fut rappelé. Il résista aux ordres du Roi et continua de résider près de la cour de Philippe V, dont il fut le favori.

Dubois avait nommé, pour remplacer l'ambassadeur du Roi en Espagne, le comte de Chavigny, ancien ministre à Gènes.

Le nouvel ambassadeur, d'un caractère raide, avait des manières tranchantes ; il fut peu goûté à la cour de Madrid, et surtout du Père d'Aubenton, avec lequel il avait à conduire l'affaire du mariage de Mademoiselle de Beaujolais. Le Jésuite, rebuté des façons de l'ambassadeur, demanda à Dubois son rappel, avec des instances très-vives, et comme une chose qui serait agréable à Philippe V. Le ministre qui n'avait pas sujet de se plaindre de son agent, refusa cette satisfaction. La gêne que la présence de Chavigny donnait à la cour de Madrid devait être fort grande, car Philippe, n'espérant plus déterminer Dubois, préféra acheter le départ de l'ambassadeur, au prix d'une alliance qu'il avait jusque-là refusée. D'Aubenton informa le Cardinal de la résolution de Sa Majesté Catholique et de la condition qu'elle mettait à l'acceptation du mariage. Chavigny ayant quitté Madrid, le contrat de mariage de Mademoiselle de Beaujolais fut signé le 25 novembre, dans l'appartement de Dubois, avec l'ambassadeur du Roi d'Espagne. La princesse, alors âgée de huit ans, partit deux jours après pour l'Espagne. N'ais elle devait être bientôt rendue à la France. Lorsque Louis XV fit à Philippe V l'affront de répudier l'Infante, Sa Majesté Catholique, par réciprocité, renvoya Mademoiselle de Beaujolais à la cour de France, où elle fut fort recherchée pour son amabilité et ses charmes. Quelques années après, cette infortunée princesse mourut, à peine âgée de vingt ans¹.

La joie causée à la maison d'Orléans par le brillant établissement des deux princesses qu'elle venait de donner à l'Espagne fut bientôt troublée par un triste événement. Dans la nuit du 7 au 8 décembre de cette même année, Madame la Palatine mourut à Saint-Cloud, à l'âge de soixante-dix ans, d'une hydropisie dont elle souffrait depuis de longues années. Cette perte inspira au Régent une profonde douleur. Malgré ses vices, il avait toujours conservé une grande affection et un respect touchant pour sa mère. Les regrets de ce prince furent partagés par tous ceux qui avaient pu apprécier les mâles qualités de la Princesse et la bonté de son cœur, altérés malheureusement quelquefois, par la violence de son caractère et par une franchise un peu brusque. Dubois ne cessa de témoigner à Madame, jusqu'à ses derniers moments, un attachement respectueux. Il alla lui rendre visite dans sa dernière maladie. Si la Princesse eût été moins fortement prévenue, elle serait certainement revenue à des

¹ Mademoiselle de Beaujolais mourut le 21 mai 1731 ; elle était née le 18 décembre 1714.

sentiments plus justes en présence des marques de douleur du Cardinal, dans un moment où il n'avait plus ni à la craindre ni à la flatter. Même au milieu de ses plus grossiers emportements, Madame reconnaissait le dévouement de Dubois pour son fils et ne souffrait pas qu'on l'attaquât en sa présence. Emportée par la brusquerie et la vivacité de ses ressentiments, elle oubliait trop vite ses bons mouvements et donnait elle-même à ses familiers l'exemple d'une haine féroce.

Lorsque l'Académie française se présenta chez le Roi pour lui offrir ses compliments de condoléance à l'occasion de la mort de Madame, Dubois fit éclater, par un acte d'humilité, les sentiments de déférence et de soumission qu'il avait toujours professés pour cette princesse, près de laquelle il avait si longtemps vécu. Dépouillant l'appareil de la grandeur, il se réunit à ses confrères de l'Académie pour témoigner de la sincérité de ses regrets. Il semble que Massillon, qui connaissait les injustes colères de Madame contre le Premier Ministre, ait eu dessein de les réconcilier. Dans son oraison funèbre de son Altesse Royale, prononcée le 5 février 1723 à la cathédrale de Saint-Denis, il rappela très-heureusement les immenses services que Dubois avait rendus au Roi et au Régent, imposant en quelque sorte à la Princesse après sa mort, l'oubli et la reconnaissance, et unissant, par un rapprochement, le souvenir du Cardinal et la mémoire de Madame, comme dans un acte de réconciliation¹.

¹ Voici les paroles de Massillon. En parlant des actes de la Régence, il dit : Elle voyait (Madame), par l'habileté d'un ministre pour qui les difficultés mêmes semblent devenir des ressources, le fruit de nos victoires et de nos pertes conservées à l'État, et une couronne qui avait tant entité et que la valeur du Prince que nous consolons (le Régent)... assurée au petit-fils de Louis le Grand.

CHAPITRE QUINZIÈME

Soins de Dubois pour son diocèse — Il tombe malade. — Majorité du Roi et lit de justice. — Dubois est confirmé par Louis XV dans la charge de Premier Ministre. — Travaux du Cardinal. — Il réorganise l'administration. — Il s'attache à favoriser le commerce et s'occupe de la réformation des mœurs. — Les princes légitimes sont rétablis dans leurs anciens droits. — Dubois poursuit les malversations dans les finances publiques. — Estime du clergé pour Dubois. — Le Cardinal est nommé Président de l'assemblée du clergé. — Maladie et mort du Premier Ministre. — Ses funérailles. — Rectification des erreurs commises par l'appréciation de la fortune du Cardinal. — Causes de l'impopularité de Dubois. — Son caractère et ses mœurs injustement diffamés.

Malgré l'attention que réclamaient les affaires de l'État, le cardinal Dubois trouvait encore le moyen de s'occuper de son diocèse. Empêché de résider au milieu de son troupeau, comme il estimait que c'était le devoir d'un évêque, il avait fait nommer le Père Quinquet, Théatin, évêque *in partibus*, et l'avait délégué au siège de Cambrai, pour le suppléer dans les fonctions actives de l'épiscopat. Il ne se crut point dispensé, par cette délégation, de la sollicitude pastorale qui appartient aux évêques. Il avait obtenu du Saint-Père, au mois de juillet de l'année précédente, un indult pour conférer tous les mois de l'année, sa vie durant, les bénéfices de sa métropolitaine, qui suivait le concordat du corps germanique ; il mit une grande conscience à l'exercice de ce droit. Il donna des mandements et des instructions où le savoir s'allie aux plus nobles sentiments de la religion et de la piété. Enfin comprenant l'aumône au nombre de ses devoirs les plus essentiels, il répandit de nombreux bienfaits sur son diocèse.

Peut-être, avec le temps, Dubois serait-il parvenu à effacer les préventions et les haines qui s'étaient déclarées contre lui. Mais épuisé par la fatigue de son ministère, ses jours étaient comptés. Pris d'un accès de fièvre le 1^{er} janvier, il voulut, malgré l'avis du Régent, assister ce jour-là au conseil de Régence. Il y fut atteint d'une défaillance qui obligea de le ramener à son hôtel.

On ne put le déterminer à suspendre ses travaux, et le Régent daigna se rendre chez lui pour travailler. Depuis ce jour ses forces allèrent en s'affaiblissant : le reste de sa vie n'est plus qu'une agonie, durant laquelle sa haute intelligence veille encore.

Le 15 février, le Roi accomplit sa treizième année. Le lendemain, le duc d'Orléans se conformant aux usages de la Monarchie, le déclara majeur, et lui remit la Régence. La majorité du Roi n'amena aucun changement dans le ministère. On conserva dans les actes publics la formule qui annonçait que le Roi agissait sur l'avis, non plus du Régent, mais de son oncle le duc d'Orléans. Le parti de la vieille cour qui s'était flatté d'un changement à la fin de la minorité, fut trompé

dans son attente. Villeroi ne fut pas même rappelé, et son orgueil souffrit amèrement de voir qu'il n'était pas aussi nécessaire qu'il l'imaginait.

Le 22, le Roi tint un lit de justice au Parlement. Le cardinal Dubois n'y assista point ; il savait qu'il devait être confirmé dans ses fonctions, avec un agrandissement du titre, et que le duc d'Orléans ferait à ce sujet l'éloge de ses services. Sa Majesté déclara devant l'assemblée, que suivant les lois, elle entendait prendre le gouvernement. Le Régent se félicita de remettre aux mains de Sa Majesté le royaume aussi tranquille qu'il l'avait reçu à la mort du feu Roi, et plus assuré d'un repos durable. Il rappela les efforts qu'il avait faits, pour réparer le désordre des finances causé par les longues guerres du règne précédent, et, exprimant le regret de n'avoir pu réussir entièrement dans cette tâche, il ajouta qu'il avait la ferme confiance que le Roi achèverait ce qu'il avait entrepris. Il attribua au zèle et à la capacité du cardinal Dubois les heureux résultats qu'il signalait au Roi, et demanda en sa faveur, la confirmation de la charge de Premier Ministre. Sa Majesté en signa immédiatement le brevet, qui est conçu dans les termes les plus élogieux. En voici le préambule.

Louis, etc.

A notre très-cher et bien-aimé cousin, le cardinal Dubois, salut.

Le témoignage authentique que notre très-cher et bien-aimé oncle, le duc d'Orléans, nous a rendu de votre capacité, de votre probité et de votre zèle pour notre service, dont il était plus particulièrement instruit que personne et dont il pouvait juger plus sûrement, nous a déterminé à vous établir notre conseiller en tous nos conseils et Premier Ministre de notre État, par nos lettres du 22 du mois d'août de l'année dernière 1722. Nous n'avons pas été trompé dans l'espérance que nous avons conçue et vous avez répondu à tout ce que demandait une si importante place. L'État où nous trouvons notre royaume à notre majorité, et l'ordre que nous voyons heureusement se confirmer dans toutes les parties du ministère sont les effets de l'application que vous avez donnée à faire exécuter les intentions du duc d'Orléans notre oncle qui, en jetant le fondement d'une administration solide, a voulu assurer le repos et la félicité de nos peuples. L'expérience du passé ne nous permet pas de douter de l'avenir, et voulant vous donner de nouvelles marques de notre satisfaction, nous avons jugé à propos de confirmer le choix que nous avons ci-devant fait. A ces causes, etc.

Après la collation de ces lettres, le garde des Sceaux d'Armenonville, exposa les actes de la Régence et donna de grands éloges à l'administration du duc d'Orléans. Le Parlement voulut ensuite présenter sa justification, par la bouche du Premier Président de Mesme, et essayer de prouver que dans le désaccord de cette compagnie avec le Régent, la raison et le droit étaient pour le Parlement. Il fit plus, il revendiqua hautement les droits qu'il prétendait lui avoir été retirés. Cette protestation fut en quelque sorte le manifeste de la guerre parlementaire, dont les hostilités éclatèrent sous le ministère du duc de Bourbon, continuèrent

sous la longue administration du cardinal Fleury, et qui eut pour dénouement l'exil du Parlement en 1753 et la création de la chambre Royale.

Dubois se sentit plus libre dans ses allures, dès qu'il eut la sanction immédiate du Roi pour couvrir ses actes. Jusque-là il avait dû compter avec un pouvoir transitoire, qui imposait une responsabilité au Régent. Désormais il allait gouverner avec la plénitude de l'autorité royale, et l'assurance qu'il en recevait lui donna le courage et la force d'entreprendre des améliorations et des réformes indispensables.

Il débuta dans cette voie, par l'établissement d'un nouveau Conseil des finances, où il fit entrer des hommes capables et instruits dans cette matière. Il cassa le Conseil de la marine qui n'avait aucune utilité véritable. Le département de la Guerre reçut des accroissements ; il eut les attributions résignées par le duc de Chartres, un moment colonel général de l'infanterie, ainsi que les droits qui appartenaient à la charge de colonel général de la cavalerie exercée par le duc d'Évreux.

En même temps qu'il s'attachait à perfectionner les ressorts de l'administration, Dubois recherchait tout ce qui pouvait favoriser l'agriculture, l'industrie, le commerce. Depuis la chute de Law, la compagnie des Indes débarrassée de la multitude d'opérations dans lesquelles elle était d'abord enchevêtrée, bornée maintenant au seul commerce qui faisait son objet, s'était promptement relevée sur les décombres du système. La ville et le port de Lorient lui avaient été concédés, pour recevoir ses comptoirs, ses magasins, ses bâtiments. Le Roi, pour acquitter les sommes qu'il lui devait, lui donna les revenus de la Ferme des tabacs et du domaine d'Occident. Dubois fondait sur la prospérité de cette compagnie de grandes espérances, pour l'accroissement de la marine et du commerce ; il favorisa de tout son pouvoir l'essor de cette utile institution. Il concourut à sa réorganisation, et mérita de la reconnaissance des actionnaires d'être élu Président de la compagnie.

Le commerce général était déchu ; il résolut de le ramener à l'état florissant où Colbert l'avait laissé. Il ordonna un dénombrement des manufactures du royaume et une enquête sur la situation des industries. Les voies de communication sont le véhicule du commerce ; les chemins avaient été négligés depuis longtemps ; il fit donner à son frère Joseph Dubois la charge de directeur général des Ponts et Chaussées, qui avait été tenue par M. de Beringhen, et imprima à cette branche de travaux publics, une activité nouvelle. On ne peut omettre de rappeler que la France lui a été redevable des belles plantations d'arbres qui faisaient l'ornement des anciennes grandes routes.

Les mœurs publiques étaient corrompues. De la galanterie du siècle de Louis XIV, elles en étaient venues, par la satiété, à la dépravation qui en est le dernier terme. On a vu avec quelle sévérité le Cardinal poursuivait, jusque dans les rangs de la Cour, les effets de cette corruption. L'imprimerie devenue une institutrice des passions et des vices, répandait journellement, dans le public, une foule de mauvais livres. Dubois fit donner à la librairie un règlement qui apporta d'excellentes dispositions pour la répression de cet abus. Il fut défendu d'imprimer et de débiter aucun écrit, sans la permission du garde des Sceaux, et, pour les feuilles volantes, sans l'autorisation des magistrats de police. L'extrême surveillance qu'il apporta dans l'exécution de cette ordonnance commença la fortune des imprimeries hollandaises, qui continuèrent pendant tout le dix-huitième siècle à inonder la France d'écrits scandaleux et subversifs de l'ordre public.

Un des premiers actes de ce pouvoir nouveau que Dubois venait de recevoir des mains du Roi fut dicté par une pensée de réparation et de réconciliation. Le Cardinal, on s'en souvient, avait été l'instigateur des mesures qui avaient frappé les princes légitimés ; sacrifice douloureux, mais nécessaire au repos de l'État, aux droits de son maître, et peut-être aussi à la morale, qui répugnait aux honneurs rendus à des princes nés de l'adultère. Mais l'État était tranquille, le duc d'Orléans n'avait plus à redouter les brigues du duc du Maine, l'exemple était donné par l'humiliation publique infligée à la lignée quasi-royale de Madame de Montespan : Dès lors il eût été cruel de condamner le sang de Louis XIV à céder à la noblesse des pairs. Dubois, qui se déterminait difficilement à une sévérité nécessaire, détestait les rigueurs inutiles : le 27 avril, il fit rendre aux princes légitimés, par une déclaration royale, les droits de princes du sang, sauf l'hérédité, et les rétablit ainsi au-dessus des ducs qui avaient applaudi à leur abaissement.

Attentif à polir les mœurs, il se montra sévère à tout ce qui pouvait en entretenir la rudesse. Le duel s'était enté sur les mœurs comme une coutume honorable. Il était difficile de le déraciner ; il protégeait une des passions les plus chères au cœur des Français, le point d'honneur, qui élève si haut le caractère national. La législation draconienne du règne précédent était restée sans force contre le duel : Dubois renouvela les rigueurs des édits de Louis XIV, et combattit par des peines sévères un usage réprouvé par la religion, l'humanité et le sentiment même de la justice, au nom de laquelle ce préjugé s'est établi.

Dans l'état de démoralisation où les esprits étaient plongés, les fonctions avaient perdu la dignité et l'intégrité, qui sont les attributs les plus essentiels de la puissance publique. Dubois déclara une guerre implacable aux prévaricateurs et aux concussionnaires. Les opérations du visa avaient été une source d'exactions ; des commis infidèles avaient accordé le contrôle moyennant finance, ou s'étaient réservé d'énormes quantités d'actions et de billets de Banque. Dubois institua à l'Arsenal une chambre de justice, pour la poursuite de ces concussionnaires. Des dilapidations monstrueuses dans les fonds de la guerre avaient frustré les troupes du prêt, les condamnaient à des retards qui compromettaient la subordination. Le Cardinal fit arrêter le trésorier de l'extraordinaire, de La Jonchère, auteur de ces rapines, et retira à Leblanc le département de la guerre, comme complice de ces brigandages. Leblanc, d'abord exilé, se trouva impliqué dans la procédure qui se suivit contre La Jonchère ; il fut arrêté et mis à la Bastille. Son procès, terminé sous le ministère du duc de Bourbon, fut soutenu par les gens du Roi avec moins de vigueur qu'il n'avait été commencé : Leblanc en sortit innocenté¹.

La fraude et le pillage étaient pratiqués effrontément, à tous les degrés de la hiérarchie administrative. Le Cardinal s'appliqua sans relâche à rechercher les fripons et à ramener l'honnêteté dans les fonctions publiques. Cette réforme, qu'il poursuivait avec un zèle courageux, il n'eut pas le temps de l'accomplir, et les abus qu'il ne put extirper reparurent sous le ministère vénal du duc de Bourbon ; mais il en avait assez fait pour s'attirer la haine de tous les coquins

¹ Le procès fut instruit et jugé par des commissaires de la Chambre de l'Arsenal. Il comprenait plusieurs accusés outre de La Jonchère et Leblanc, savoir le chevalier de Bellisle, petit-fils du surintendant Fourquet, Moreau de Séchelles et Fourré : ce qui répand une grande obscurité sur les faits de l'accusation.

dont il fut l'effroi, et cette terreur qu'il inspira ne contribua pas peu à grossir le nombre de ses ennemis.

Il est assez curieux de mettre en regard de cette opposition passionnée qui se dressait contre Dubois l'opinion individuelle du Clergé. Les prélats mêmes dont il avait le plus contrarié les sentiments par son accommodement, et qui étaient les moins disposés à lui être favorables, se plaisaient à reconnaître la fermeté et la justice qu'il apportait dans son ministère. L'évêque de Bayeux — François-Armand de Lorraine — appelant fougueux, connu par ses démêlés avec les Jésuites, et qui donna, en faveur de l'appel, deux mandements fameux, fut dénoncé pour ce fait à l'assemblée provinciale de son diocèse. Il écrivit au cardinal Dubois, le 6 août, pour se disculper et lui demander à être entendu : *Comme ce n'est point une grâce, disait l'évêque, que je demande, mais une justice, j'espère que vous me la ferez rendre, car je sais que vous l'aimez.*

L'évêque de Montpellier — Charles-Joachim Colbert —, l'un des quatre évêques qui avaient formé l'appel de 1717, engagé dans une lutte très-vive avec son clergé, et que le Régent exila dans un domaine de son Archevêché, écrivait en juin, à un de ses amis, du lieu de son exil : *Il paraît que la santé du Premier Ministre devient fort mauvaise. J'en suis fâché et lui en souhaite une meilleure et de plus longue durée. Ce n'est pas à cause du bien qu'il m'a fait, je n'ai pas connaissance qu'il m'en ait fait aucun, mais à cause qu'il n'a pas fait à l'Église tout le mal qu'il pouvait lui faire — allusion à l'accommodement —, et qu'il me semble qu'il n'y a rien de bon à gagner au changement.*

Ces jugements, empruntés à l'opinion de deux évêques qui ont marqué par l'extrême violence de leur opposition à l'accommodement, montrent quels étaient les sentiments du clergé de France sur le cardinal Dubois, qu'un parti puissant s'efforçait de décrier dans ses mœurs, dans son caractère et dans les actes de sa vie publique.

Dubois reçut au mois de mai une preuve plus éclatante des dispositions bienveillantes du corps ecclésiastique. Le 25 de ce mois s'ouvrit à Paris l'assemblée du clergé ; c'était la première fois que les députés de l'ordre se réunissaient depuis la mort de Louis XIV¹.

La querelle qui divisait alors l'Église de France faisait appréhender cette réunion : on devait craindre que les opinions opposées se trouvant en présence, il n'en survint de nouveaux troubles. Dubois n'ignorait pas que la portion remuante du clergé se proposait de profiter de la circonstance pour emporter, par un coup de main, l'accommodement, sans toutes les conditions exprimées par le Pape.

Il dut redoubler de soins, afin d'éviter un embrasement général. Ses efforts tendirent à porter à la députation des ecclésiastiques modérés, et il éloigna de Paris les évêques qui n'étaient pas députés de leurs provinces. Le clergé lui sut gré de sa sollicitude ; et pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui déféra la présidence de ses séances. Dubois, vivement touché de cet honneur, se rendit à l'assemblée et prit possession des fonctions qui lui était dévolues, par le discours suivant :

Messieurs,

¹ La dernière assemblée tenue commença le 25 mai 1714. Le Régent, peu de temps après avoir pris les rênes de l'État, témoigna le désir de lever les séances de l'assemblée et fut arrêté par le refus des évêques.

J'ai attendu avec impatience le jour où je pourrais marquer à cette auguste assemblée la vive reconnaissance que je sens de la grâce que vous m'avez faite. Vous avez bien voulu m'associer au clergé de France, et je sais à combien de mérites et à quelle gloire vous m'associez, mais j'ose dire que ce qui est glorieux pour moi l'est aussi pour vous-mêmes. Vous auriez pu craindre un ministre qui, quoique honoré du sacerdoce, eût pu être disposé, dans quelques occasions, à le sacrifier à l'Empire. Le penchant n'est que trop grand à croire les intérêts de l'un plus importants et plus pressants que ceux de l'autre. Mais votre zèle pour l'État ne vous a pas permis une crainte qui pouvait paraître légitime et en m'admettant dans l'intérieur de vos délibérations, vous prouvez de la manière la plus authentique la droiture et la sincérité de vos intentions pour le service du Roi.

Je sens, de mon côté à quoi m'engage cette confiance. Il faut qu'un ministre, à qui le clergé fait l'honneur de ne le redouter pas s'en rende digne en redoublant ses soins pour les avantages du clergé. Tout ce que peut l'autorité du ministre, je le dois à vos intérêts. Ainsi, loin que les devoirs dont j'étais chargé, ajoutés à ceux que vous m'imposez de nouveau viennent jamais à se combattre, la place que j'occupe dans l'État me fournira les moyens de satisfaire à celle que vous me donnez dans l'Église.

Je suis sûr, Messieurs, et je vous outragerais par le moindre doute, que vous ne me donnerez à porter au Roi, dans le cours de cette assemblée, que d'anciennes ou plutôt d'éternelles preuves de l'attachement des Églises du Royaume pour leur protecteur, que des gages nouveaux et certains du dévouement du clergé à la couronne, et de sa tendresse respectueuse pour la personne de Sa Majesté, tandis que je ne vous porterai que les précieuses assurances de l'attachement du Roi à la religion, que les maximes dont il est instruit et pénétré sur le respect dû au sanctuaire, que ses sentiments en faveur de la plus illustre portion de l'Église universelle, que des témoignages de la préférence qu'il lui donne au-dessus de tous les autres objets de son affection. de n'aurai rien, ni de part ni d'autre à dissimuler, ni à affaiblir, ni à exagérer. Je ne dois m'étudier qu'à être précis et à transmettre si fidèlement les sentiments du Roi et du clergé, qu'il ne reste aucun doute sur ce que le souverain doit attendre du zèle et de la fidélité de ses sujets et sur ce que le clergé peut espérer de la religion, de la prudence et de l'affection du Roi.

Ce fut la seule fois que le Cardinal occupa le fauteuil de la présidence. Le dépérissement de ses forces l'empêcha de prendre part aux travaux des députés. Il n'en suivit pas moins, dans son cabinet, les opérations de l'assemblée avec beaucoup d'attention et influa sur ses délibérations, par l'archevêque d'Aix — de

Vintimille —, qui lui succéda à la présidence et s'inspirait de ses intentions et de ses conseils. Épuisé par les fatigues, miné par les souffrances, Dubois ne devait pas voir la fin de cette réunion pour laquelle il venait de consumer ses forces et qui lui avait décerné une si grande distinction, dernier honneur de sa carrière publique.

Au milieu des inquiétudes qu'une si grande assiduité au travail donnait pour ses jours, Dubois seul mesurant le ressort et l'étendue de ses facultés, se faisait illusion sur son état. Jamais son intelligence n'avait été plus vive, plus sereine ; mais on pouvait comparer les lueurs de cet esprit si actif aux dernières clartés d'un flambeau qui s'éteint.

Il y eut à la fin d'avril une revue de la maison du Roi. Le cardinal de Rohan proposa au Premier Ministre de monter à cheval pour assister à cette cérémonie. Dubois passa devant le front des troupes dans son habit de cardinal, accompagné du cardinal de Rohan, du maréchal de Berwick et du comte de Breteuil qui venait de remplacer Leblanc à la guerre. Il paya chèrement la confiance qui l'aveuglait sur ses forces. Au retour de cette cavalcade, il ressentit une légère blessure dans le fondement ; il la crut sans conséquence et la négligea. Il s'y forma rapidement un abcès qui gagna insensiblement le col de la vessie. Lorsque le Cardinal voulut remédier au mal, il fut trop tard.

Au mois de juin, la cour alla résider à Meudon. Dubois suivit le Roi qui, voulant lui accorder une marque particulière de sa considération, lui assigna les appartements du grand Dauphin. Ses amis espéraient qu'en le confinant dans la retraite, ils l'éloigneraient des affaires et le forceraient à donner des soins à sa santé. Il fut impossible de réfréner l'ardeur qu'il apportait dans ses devoirs. Soutenu par l'énergie morale, il dominait son abattement physique. Il présuma trop de ses forces, et périt victime de cette vigueur de tête, qui lui faisait vaincre sa faiblesse.

Le dimanche 8 août, l'état du malade devint intolérable. Maréchal, médecin du roi, proposa une opération ; le Cardinal n'y voulut point consentir. La fièvre se déclara ; Dubois estimant que l'air de Meudon lui était défavorable, demanda à être ramené à Versailles.

On essaya de le transporter dans un corbillard¹ sur un lit suspendu, mais il fut incapable de supporter le mouvement de la voiture. Le 9, il insista de nouveau, pour qu'on le reconduisit à l'hôtel de la Surintendance. On manda une litière du Roi ; le Cardinal mourant, accompagné des aumôniers de la cour, des médecins de service et de La Peyronie, premier chirurgien de Sa Majesté, fut porté à bras à sa demeure.

Aussitôt que Dubois fut arrivé à son hôtel, le duc d'Orléans se rendit près de lui, et le conjura avec les larmes dans les yeux de se soumettre à l'opération. Le Cardinal se laissa toucher par cette prière. Jusque-là, il n'avait pas cru que son état fût aussi désespéré, la douleur du duc d'Orléans lui révéla la gravité de son état. On l'engagea à se pourvoir de la confession, avant l'opération. Il répondit qu'il y avait pour les cardinaux un cérémonial qu'il ne connaissait pas, et fit appeler un Récollet, le père Gervais, qui ne le connaissait pas davantage. On courut s'en informer, et cela donna lieu de dire que le cardinal Dubois avait refusé de se confesser.

¹ Espèce de chariot employé au transport des provisions.

Quand on fut fixé sur la rubrique, Dubois fit sa confession, et se prépara à mourir saintement. Il se remit ensuite aux mains de La Peyronie, qui pratiqua en trois minutes l'opération. Elle s'exécuta sans accident, et donna l'espoir de conserver la vie au Premier Ministre. Dans l'après midi, le Roi envoya prendre des informations sur l'état du malade. Vers le soir les choses changèrent de face. Un violent orage empira le mal ; la gangrène se déclara et se développa rapidement. A cinq heures, le Cardinal expira dans une horrible torture.

Il y eut peu de larmes répandues près de son lit de mort. Dubois connaissait trop bien la violence des préventions qui existaient contre lui, pour s'être flatté qu'il laisserait des regrets. Le duc d'Orléans fut du petit nombre de ceux qui éprouvaient une douleur véritable de la perte du Cardinal, et ceux qui ont osé rapporter qu'il laissa voir une profonde insensibilité, ont calomnié la bonté naturelle de ce prince. Que cette douleur n'ait pas été longue, la légèreté de son caractère autorise à le croire, mais il avait de trop justes motifs d'aimer Dubois, pour s'être vu séparé sans émotion de l'homme qui l'avait élevé avec soin, et l'avait servi toute sa vie, avec un dévouement si rare.

Le Roi lui-même éprouva un vif chagrin de la perte de son premier ministre. Lorsque le duc d'Orléans vint lui annoncer sa mort, Sa Majesté répondit avec une expression de regret : **J'en suis bien fâché.**

Cependant, quelque bien averti que fût Dubois de l'état des esprits, il ne pouvait prévoir que l'on refuserait, au rang qu'il avait occupé, aux services qu'il avait rendus, ces honneurs vulgaires que l'on accorda toujours à un homme public, par respect pour ses fonctions.

Le 11, dans la soirée, les restes mortels de Dubois furent transportés à Paris, dans la collégiale de Saint-Honoré, dans cette même église à laquelle il avait été attaché trente ans auparavant, par un bénéfice ecclésiastique. Son corps resta exposé pendant huit jours, et fut inhumé dans l'église le 10. L'assemblée du clergé se fit représenter à la cérémonie par plusieurs évêques. Les seigneurs de la Cour y furent en petit nombre. Parmi les maréchaux de France, deux seulement, d'Estrées et Villars, eurent assez de bienséance pour rendre les derniers honneurs au Premier Ministre.

Ce n'était pas des grands qui l'avaient craint et jaloué, que Dubois devait recevoir des marques de reconnaissance ; mais le peuple lui-même, trop servilement disposé aux impressions et aux opinions qu'on lui suggère, ne montra pas plus de respect pour un ministre qui s'était attaqué à tous les ordres, hors le Tiers, auquel il avait donné la paix, la suppression des impôts ruineux, la rémission des milices et, en dernier lieu, le bienfait de l'instruction gratuite.

Au milieu de ce mépris public des bienséances, les académies dont Dubois avait été membre, l'honorèrent par une conduite différente. Elles firent célébrer un service en sa mémoire, et voulurent au moins faire respecter l'académicien, quand tant de gens insultaient au ministre. L'assemblée du clergé imita cet exemple, et assista, dans l'église des Augustins, à une messe solennelle pour le repos de l'âme du Cardinal.

Il importait, cependant, que la mémoire d'un ministre qui avait servi le Roi avec fidélité ne fût pas avilie. Sa Majesté envoya un ordre au cardinal de Noailles pour ordonner à Notre-Dame un service funèbre, auquel furent invités les cours de Justice et le corps de l'Université. On déploya sur le catafalque le poêle de la Couronne. Le cardinal de Noailles officia, mais il n'y eut point d'oraison funèbre.

Cet éloge, que la crainte arrêta sur les lèvres des orateurs, devait jaillir de l'inflexible témoignage des intérêts alarmés. A la mort du cardinal Dubois, les actions de la compagnie des Indes éprouvèrent une baisse énorme ; aucune harangue ne pourrait rappeler d'une façon plus saisissante, que Dubois avait été le plus ferme appui de la paix, de l'ordre et du bien public.

L'envie qui s'était acharné sur la vie du ministre ne s'arrêta pas devant sa tombe. Le souvenir des immenses trésors trouvés à la mort de Mazarin, sembla effacé par le calcul imaginaire que l'on fit des richesses du cardinal Dubois. On l'accusa d'avoir pressuré les finances de l'Etat, lui qui les avait défendues contre les concussionnaires, et d'avoir grossi sa fortune par une épargne sordide. Les titres de sa succession répondent à ces calomnies. Dubois légua au duc d'Orléans sa magnifique vaisselle d'argent, dont la plus grande partie du prix était due au banquier Samuel Bernard. Le prince mourut avant d'avoir pris possession de son legs ; mais le duc de Chartres, suivant les intentions de son père et les inspirations de sa délicatesse, passa avec le banquier juif un contrat pour l'acquit des sommes qui lui restaient dues. La belle et nombreuse bibliothèque formée par Dubois, fut en partie vendue en Hollande par ses héritiers, et produisit peu¹ ; le surplus fut donné, à la mort du neveu du Cardinal, au collège de Brives. Le total de toutes les valeurs mobilières ne s'éleva pas à huit cent mille livres, somme énorme sans doute, mais qui n'avait rien de surprenant lorsqu'on songe que le cardinal jouit de plusieurs revenus considérables, outre les appointements attachés à sa charge ; qu'il vécut constamment avec une extrême sobriété et une indifférence profonde pour les jouissances du luxe. Si ces richesses avaient besoin d'être réhabilitées, elles le seraient pleinement, par le noble usage qu'en firent les héritiers du Cardinal, en les léguant à leur ville natale pour la fondation d'œuvres pieuses et de bienfaisance. Telle est la vérité sur les exagérations qui ont été avancées touchant la fortune du cardinal Dubois.

Il ne manqua à Dubois, pour être un ministre populaire, que d'aimer la flatterie et de savoir plier sa haute intelligence à ces brigues sans dignité qui sont la ressource des ambitions médiocres. Qui posséda plus que lui tout ce qui charme et séduit le peuple, l'indépendance de caractère, un esprit vif et frondeur, un grand amour de l'égalité et des tendances plébéiennes, qui ne lui firent jamais oublier la boutique de son grand-père ? Quel ministre usa jamais avec plus de modération et de sagesse d'un pouvoir presque absolu ? Ce n'est pas assez de dire qu'il fit un usage discret de sa puissance, il faut démontrer qu'il l'exerça encore avec humanité.

Les registres de la Bastille sont les véritables annales du despotisme ministériel de ce temps. Nous voyons, par l'irrécusable témoignage de ce document, que l'administration de Dubois fut une des plus douces, et celle qui respecta le plus la liberté individuelle. Ainsi, pour les cinq dernières années de Louis XIV, la moyenne des écrous à cette prison d'État fut de 66. 20, tandis que pour sept années de la Régence — car il convient de défalquer les années exceptionnelles de 1719 à 1720, qui virent éclater une conspiration et une insurrection formidable —, la moyenne ne s'éleva qu'à 43. 85. Et la Régence eut à traverser les cabales du roi d'Espagne, la conspiration de la noblesse, les troubles de la religion et les désordres du système !

Dans des circonstances identiques, Richelieu et Mazarin répandirent des flots de sang. Où sont les victimes immolées au despotisme de Dubois ? Humain et

¹ Le catalogue rédigé par le savant Bignon a été imprimé.

généreux, il répudia la vengeance, même pour les torts ou les injures qui le touchaient. Il écrivait de Londres, le 23 juillet 1718, à un ami : **Il faut que je me fasse violence pour parler contre quelqu'un. J'ai eu du plaisir de solliciter et d'obtenir des grâces pour M... depuis qu'il en mal usé avec moi, et je ne me suis résolu à demander qu'il fût rappelé que parce que cela est devenu essentiel pour le service.**

Ce n'est pas un esprit vindicatif qui s'exprime avec cette simplicité. Quel homme en place fut plus que Dubois injurié, diffamé par des libelles odieux ? Son dédain pour ces infâmes satires va jusqu'à l'héroïsme. Voltaire, un des détracteurs les plus ardents de Dubois, ressentit sa générosité ; les vers qu'il avait composés contre le ministre n'empêchèrent pas celui-ci de lui faire accorder, en 1722, une pension par le Régent. Une pareille abnégation élève Dubois au-dessus de la calomnie et des calomnieurs.

Ce ne fut pas son administration qui le rendit impopulaire elle fut protectrice, bienfaisante, généreuse et inspirée de l'amour du bien public. Ce qui fit son impopularité, ce fut la calomnie qui déchaîna contre lui la malice et lui aliéna le respect. Le peuple revient quelquefois de ses haines ; il ne revient jamais de ses mépris. Des sommets où la fortune l'avait porté, Dubois vit couler avec un calme stoïque ce débordement d'outrages. Au milieu des passions excitées, il opposa aux calomnieurs la patience et la résignation. Ce n'est pas une âme commune qui peut s'élever d'une si grande hauteur au-dessus de l'injustice.

Il nous a semblé que le moment était venu de juger la vie publique et privée de ce grand homme d'Etat. Les esprits impartiaux qui voudraient connaître son génie et son caractère ne devront pas s'en rapporter aux historiens du dix-huitième siècle, qui se sont inspirés successivement des mêmes préventions et des mêmes erreurs. Ils l'apprécieront plus justement par les actes publics de la Régence.

Après tant de peintures infidèles qu'on a faites du cardinal Dubois, il n'est pas inutile de rendre à cette figure historique ses véritables traits.

Dubois était de petite taille et de complexion délicate, blond et d'un teint légèrement coloré. Ses yeux, petits mais pleins de vivacité, annonçaient une haute intelligence unie à un caractère résolu. Ses lèvres exprimaient la malice. Une nature ardente, singulièrement active, perçait dans les brusques mouvements de sa personne ; son esprit vaste réunissait des connaissances nombreuses et étendues.

Il eut toutes les facultés élevées qui font l'homme supérieur, tous les agréments de l'esprit qui font le charme de la société. Il sentait vivement, parlait avec justesse et savait donner à ses jugements le relief d'une pensée vigoureuse. Le génie des affaires s'aidait chez lui de la connaissance approfondie des hommes. Il eut tous les traits de caractère opposés à la dissimulation qu'on lui prête : il était vif, emporté même et franc jusqu'à la rudesse. Ayant appris que le maréchal de Spaar l'accusait à la cour de Stockholm, entre d'autres torts, de manquer de sincérité dans son langage et dans ses écrits, il mandait à ce sujet à M. de Campredon, ministre du roi de Suède : **Je prends la liberté de lui contester tout le reste ; je n'emploie les paroles et les écrits que lorsque les effets me manquent, et ces paroles sont toujours sincères, et quoiqu'il avance que tous les ministres qui voient ces choses de près sont de son sentiment, je crois qu'il s'en trouve plus qui me reprochent ma sincérité, qu'il n'y en a qui en doutent.** Dubois

avait raison, et c'est un reproche qu'on doit lui adresser, de n'avoir pas su toujours modérer sa vivacité naturelle.

Ces traits peuvent faire connaître le caractère général de Dubois. Mais l'histoire et la morale sont également intéressées à ses mœurs.

On veut savoir si Dubois, ministre de la religion, élevé aux premières dignités de l'Église, n'a pas été un sujet de scandale. Le témoignage de la mère du Régent est l'autorité la plus sûre et la plus respectable à opposer aux calomnies qui ont défiguré la vie privée du Cardinal. La Princesse a écrit elle-même la justification de Dubois dans ces lignes qui doivent rester comme un monument historique :

Avec la vertu et le bon esprit que vous avez, vous n'avez guère à vous effrayer de la calomnie, monsieur l'abbé, et avec le temps, tout le monde vous rendra justice aussi bien que moi.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME